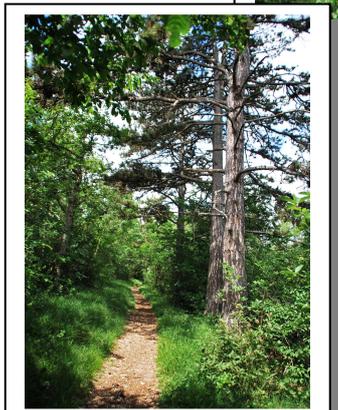
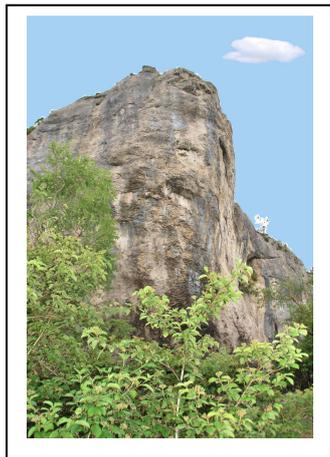


Val Suzon / Val Courbe

Schéma d'accueil du public de la vallée du Suzon

Comprenant un rapport et un atlas cartographique

Rapport



Depuis fort longtemps, les sites du Val Suzon et du Val Courbe sont reconnus pour la qualité de leurs paysages identitaires et la richesse de la biodiversité qu'ils présentent.

La proximité de l'agglomération dijonnaise en pleine expansion, une situation économique difficile qui pousse les gens à rester près de chez eux et une forte attractivité du site dues à ses différentes ambiances et richesses vont provoquer inévitablement une augmentation de la fréquentation de la vallée du Val Suzon.

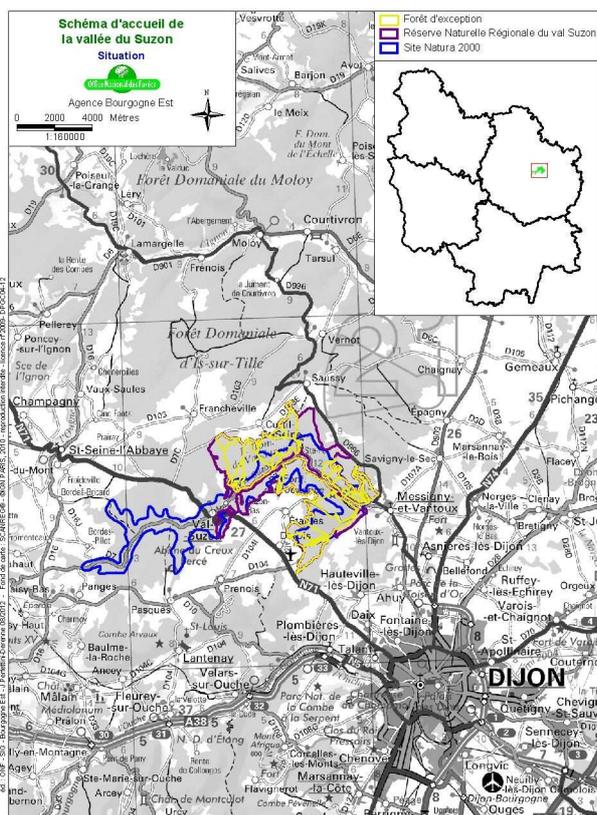
Conscient de cette problématique et souhaitant profiter de l'équilibre actuel, les acteurs du territoire souhaitent mener une réflexion partagée visant à limiter la fréquentation tout en offrant un accueil de qualité.

3 outils permettent aux acteurs de la vallée d'orienter leur politique d'accueil :

- Natura 2000 avec le désir d'évaluer l'impact de la fréquentation sur les habitats d'intérêt communautaire.
- Forêt d'exception avec un label attribué aux forêts domaniales dont l'une des fonctions principales est l'accueil du public.
- La Réserve Naturelle Régionale avec la volonté de préserver les milieux et les espèces.

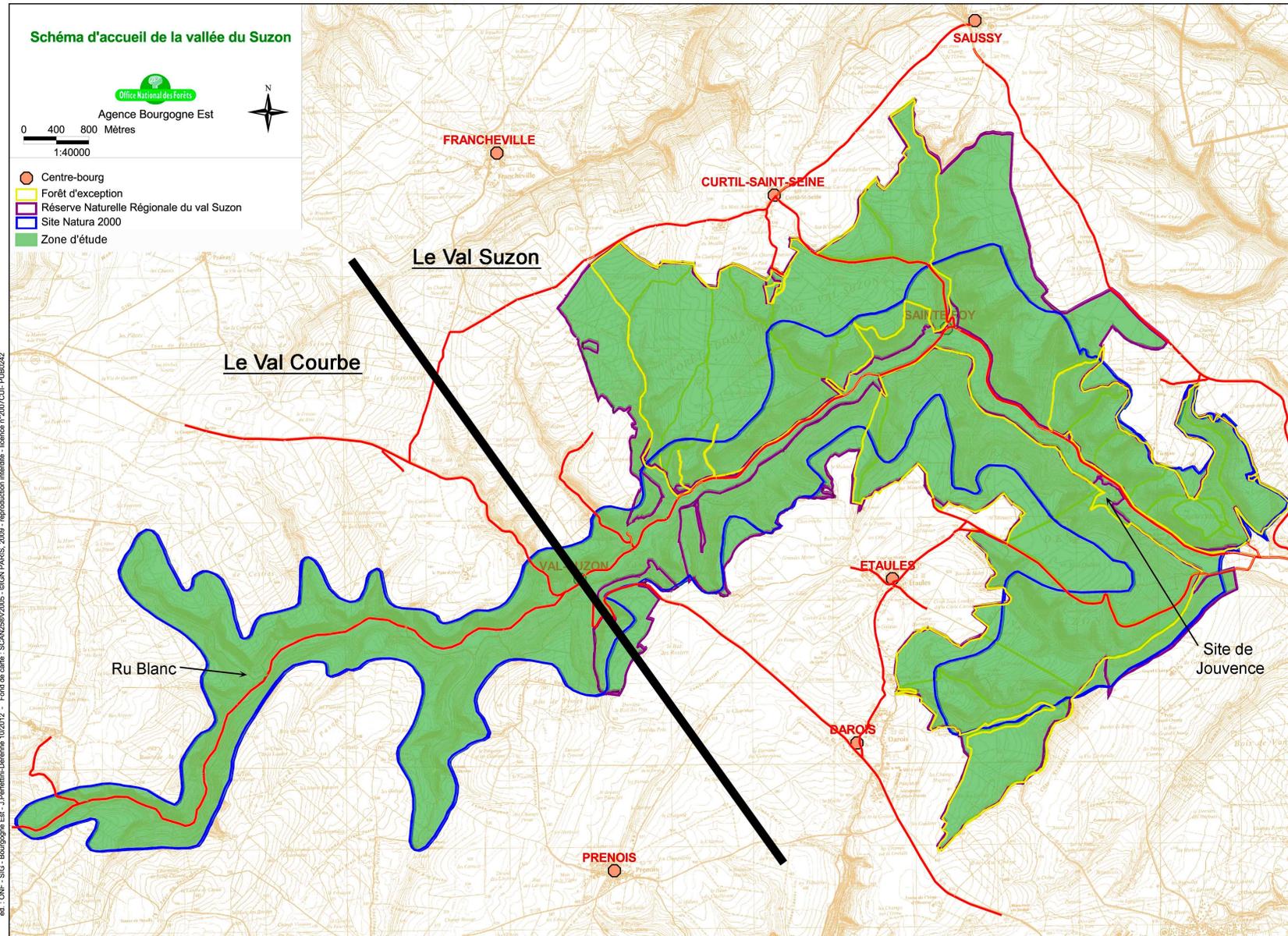
Les différents partenaires (Réserve Naturelle Régionale, Forêt d'Exception et Natura 2000) ont souhaité confier à l'ONF l'élaboration d'un schéma d'accueil du public à l'échelle de la vallée du Suzon (4224 ha) qui viendra conforter le document de gestion de la réserve (2013-2017) en cours de rédaction.

Pour assurer la préservation des milieux patrimoniaux et offrir un accueil de qualité aux visiteurs, il est indispensable d'avoir une vision globale de l'accueil du public sur la vallée.



L'élaboration du schéma d'accueil proposé se décompose en trois phases :

- Phase 1 : Rappel des objectifs du schéma et de la méthodologie,
- Phase 2 : Elaboration d'un diagnostic à partir d'un état des lieux et d'une synthèse des enjeux liés à l'accueil du public,
- Phase 3 : Définition d'une stratégie d'accueil s'accompagnant d'un plan de circulation, de fiches actions pour le plan de gestion 2013-2017 ou de pistes de réflexions à long terme.



La vallée du Suzon qui est à dominance forestière peut se découper en deux grands secteurs, le Val Suzon et le Val Courbe.

Le Val Suzon qui va de Messigny-et-Vantoux au village de Val-Suzon se caractérise par un fond de vallée agricole assez large (de 100 à 200 m) et des versants forestiers escarpés. Si sur les versants exposés au sud, sud-ouest et en particulier de Roche Château à Ste Foy une ambiance de forêt méditerranéenne domine avec la présence de chêne pubescent rabougris et d'éboulis calcaires en rupture de plateau, c'est une hêtraie élancée qui occupe le versant exposé au nord, nord-est. Le manteau forestier des versants est largement feuillu avec toutefois la présence de quelques poches résineuses qui apportent de la diversité dans les textures et les couleurs. Sur le plateau, on trouve des parcelles entières de pins. Chaque versant est entaillé de combes profondes générant des ambiances plus intimistes et spécifiques à chacune (combe sèche ou en eau, présence d'un fond agricole ou non... On trouve dans le val Suzon différents points d'accueil comme le site de Jouvence, la route forestière de Jouvence, le site de Ste Foy, la combe Goa et le village de Val-Suzon. Jouvence est le point le plus connu. Après un accueil sur un espace ouvert en bordure de la rivière du Suzon, on peut grimper par différents cheminements forestiers jusqu'à la source de Jouvence. Ce lieu très prisé des habitants de la vallée et des dijonnais a vu sa fréquentation se développer au XX siècle par un tacot permettant de rejoindre ce site prestigieux. Les autres points d'accueils sont essentiellement fréquentés pour des départs de randonnée.

Le Val Courbe, entre Val-Suzon et Panges, voit la vallée se rétrécir au fur et à mesure que l'on se rapproche des sources du Suzon qui se trouvent au-delà du secteur étudié.

Si à proximité de Val-Suzon il y a encore des prairies, dans le fond du Val Courbe, on se trouve ensuite dans un vallon entièrement forestier animé par la seule présence du Suzon. Le Val Courbe est connu pour son ambiance forestière mais également pour être un des points les plus froids du secteur. Ces différents aspects renforcent le caractère sauvage et reclus de cette portion de la vallée. Le site du Ru Blanc constitue le principal point d'accueil sur le Val Courbe. Dans une ambiance forestière bucolique, il propose une promenade le long du Ru blanc qui part ses petites chutes d'eau anime le parcours.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1 - <u>Les valeurs et principes du schéma d'accueil</u> | 7 |
| 1.1 - Les valeurs..... | 7 |
| 1.2 - Les principes | 9 |
| 1.3 - Les particularités de la vallée du Suzon | 11 |
| 2 - <u>Diagnostic</u> | 14 |
| 2.1 - Etat des lieux..... | 14 |
| 2.1.1 - <u>Recherches bibliographiques</u> | 14 |
| 2.1.1.1 - <i>Synthèse des études paysagères</i> | 14 |
| 2.1.1.2 - <i>Synthèse des études de fréquentation</i> | 17 |
| 2.1.2 - <u>Recueil de différents avis</u> | 20 |
| 2.1.2.1 - <i>Les communes</i> | 20 |
| 2.1.2.2 - <i>La randonnée et la marche</i> | 22 |
| 2.1.2.3 - <i>La chasse</i> | 24 |
| 2.1.2.4 - <i>Le VTT</i> | 24 |
| 2.1.2.5 - <i>Le cyclotourisme</i> | 25 |
| 2.1.2.6 - <i>La moto</i> | 25 |
| 2.1.2.7 - <i>Divers avis</i> | 25 |
| 2.1.3 - <u>Recueil des enjeux</u> | 28 |
| 2.1.3.1 - <i>L'offre touristique</i> | 29 |
| 2.1.3.2 - <i>La propriété foncière</i> | 31 |
| 2.1.3.3 - <i>Les statuts et règlementations</i> | 32 |
| 2.1.3.4 - <i>Le ressenti des propriétaires</i> | 34 |
| 2.1.3.5 - <i>La sensibilité des milieux</i> | 36 |
| 2.1.3.6 - <i>Les mesures prévues dans les aménagements forestiers</i> | 38 |
| 2.1.3.7 - <i>Les ambiances paysagères</i> | 40 |
| 2.1.3.8 - <i>Les polarités</i> | 45 |
| 2.1.3.9 - <i>Les cheminements</i> | 47 |
| 2.1.3.10 - <i>La signalétique</i> | 49 |
| 2.1.3.11 - <i>Les équipements</i> | 53 |
| 2.2 - Synthèse..... | 58 |
| 3 - <u>Propositions</u> | 65 |
| 3.1 - Définition d'une stratégie d'accueil | 65 |
| 3.1.1 - <u>Scénario d'accueil</u> | 65 |
| 3.1.2 - <u>Plan de circulation</u> | 69 |
| 3.1.2.1 - <i>Règlementation</i> | 69 |
| 3.1.2.2 - <i>Principes retenus</i> | 72 |

| | |
|--|----|
| 3.1.2.3 - <i>Situation actuelle</i> | 75 |
| 3.1.2.4 - <i>Plan de circulation proposé</i> | 76 |
| 3.1.3 - <u>Mesures</u> | 80 |
| 3.1.3.1 - <i>Définition des mesures</i> | 69 |
| 3.1.3.2 - <i>Principes généraux</i> | 69 |
| 3.2 - <i>Fiches action</i> | 65 |
| 3.2.1 - <u>Principes de lecture</u> | 80 |
| 3.2.2 - <u>Fiches</u> | 80 |
| 4 - <u>Conclusion</u> | 65 |
| | |
| <u>Annexes</u> | 83 |
| Annexe1 - Ambiances paysagères : clé de détermination et carte détaillée | 84 |
| Annexe2 - Annexe du Schéma Régional de Gestion Sylvicole en Bourgogne | 84 |
| Annexe3 - Base de données des équipements, signalétique et polarités | 88 |
| Annexe4 - Plan de circulation par petits secteurs | 89 |
| Annexe5 - Mesures par petits secteurs | 89 |
| Annexe6 - Chiffrage détaillé des mesures..... | 89 |

1 - Les valeurs et principes du schéma d'accueil

1.1 - Les valeurs

Le schéma d'accueil est au départ une méthodologie créée par l'Office National des Forêts pour répondre aux fonctions sociales qui font partie intégrante de la gestion durable des forêts publiques au même titre que les fonctions écologiques ou de productions.

Cette méthode est un outil relativement récent et qui s'enrichit des différents schémas réalisés à l'échelle du territoire national.

La méthodologie a pour objectif d'arriver à un schéma d'accueil partagé par les différents acteurs autour de 5 grandes valeurs :

| Valeur 1 : Gestion durable des espaces | |
|---|---|
| Inscrire les projets dans une démarche environnementale : | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les statuts de protection, - Adapter l'accueil en fonction de l'impact de chaque activité sur le milieu. |
| Concevoir un projet d'accueil durable : | <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer au schéma les coûts d'entretien, - Adapter et actualiser régulièrement le schéma d'accueil. |
| Développer des techniques éco responsables : | <ul style="list-style-type: none"> - Eviter les équipements lourds et contraires au respect de l'environnement, - Préférer des matériaux locaux et naturels. |

| Valeur 2 : Gouvernance de l'accueil | |
|--|--|
| Construire le projet avec les propriétaires et usagers en s'assurant de sa faisabilité et de sa durabilité : | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'accueil en fonction des attentes des propriétaires, - Intégrer les enjeux des différents acteurs. |
| Evaluer la mise en œuvre du schéma d'accueil : | <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des outils de suivi des actions mises en œuvre, - Partager régulièrement un bilan du schéma d'accueil avec les partenaires. |

| Valeur 3 : Respect de l'esprit des lieux | |
|--|---|
| Développer des actions qui confortent la qualité des paysages et des ambiances : | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'identité du territoire, - Interpréter le patrimoine local pour le mettre en valeur dans le respect des paysages. |
| Assurer la cohérence paysagère des repères : | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une graduation des niveaux d'aménagement, - Mettre une signalétique et un mobilier homogène. |

| Valeur 4 : Accessibilité au plus grand nombre | |
|---|--|
| Accueillir tous les publics, avec une priorité donnée aux piétons : | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'accueil en fonction des différents niveaux des randonneurs, - Développer des visites guidées pour différents publics, - Maintenir une gratuité des accès au site. |
| Informers, éduquer, communiquer : | <ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser le grand public aux différentes activités (chasse, exploitation forestière...) présentes sur le site, - Communiquer sur la richesse et la fragilité de certains milieux. |

| Valeur 5 : Sécurité du public dans les espaces aménagés | |
|--|--|
| Prévenir les risques et responsabiliser les usagers : | <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les lieux aménagés, - Adapter les aménagements en fonction du public ciblé, - Installer des équipements aux normes et faciles d'entretien. |

Le schéma d'accueil se propose de définir une stratégie d'accueil partagée par le plus grand nombre autour de 5 grandes valeurs (la gestion durable des espaces, la gouvernance de l'accueil, le respect de l'esprit des lieux, l'accessibilité au plus grand nombre et la sécurité du public dans les espaces aménagés).

1.2 - Les principes

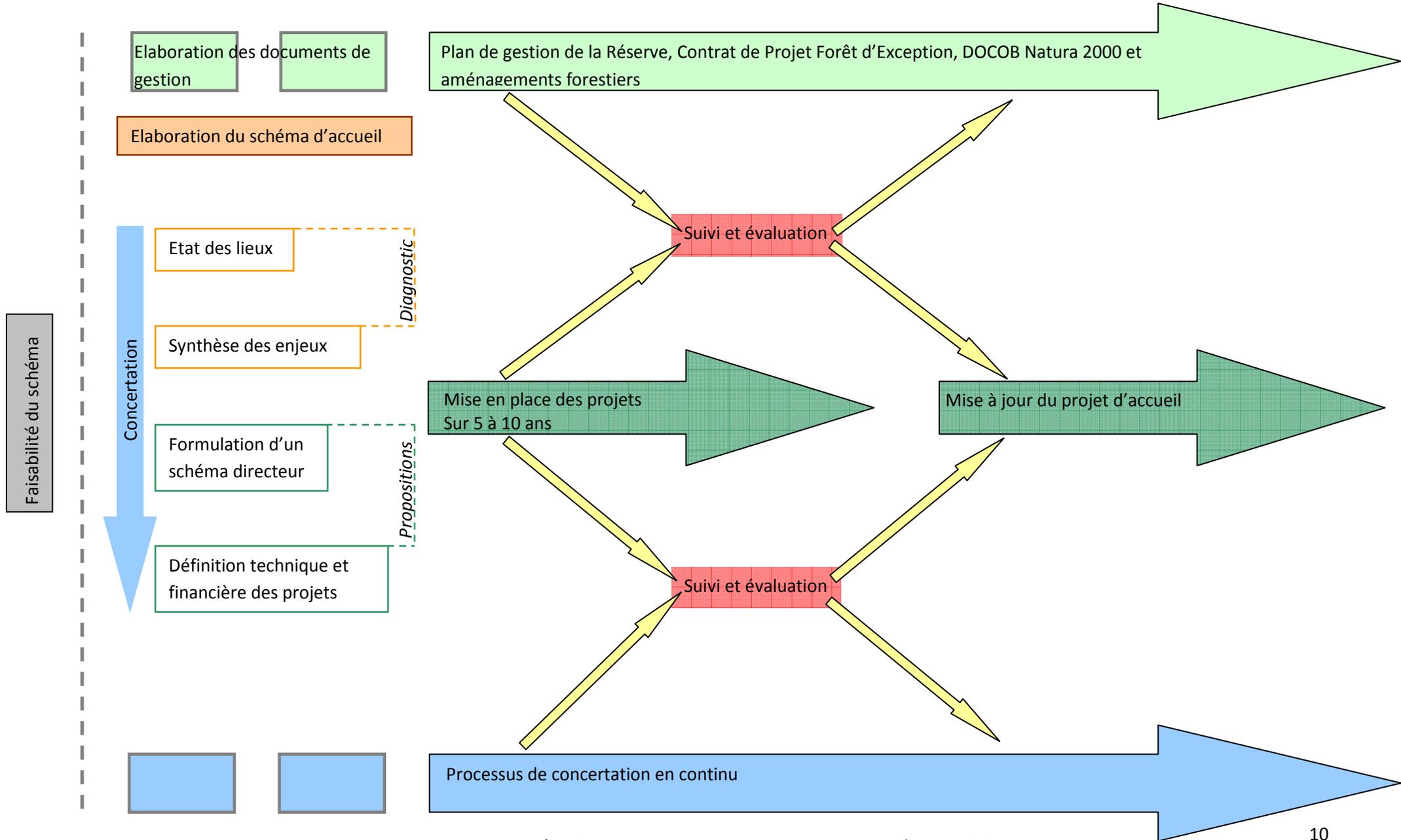
Elaborer un schéma d'accueil, c'est construire, autour d'un territoire et de ses acteurs, une stratégie d'accueil pour les 5 à 10 ans à venir.

Après un diagnostic (analyse à différentes échelles des différents enjeux présents sur le site) qui permet de définir les objectifs pour chaque espace, différentes actions sont proposées pour améliorer l'accueil sur le site. Elles portent sur 3 axes principaux :

- L'organisation des accès et des circulations,
- L'offre d'accueil sur site,
- La gestion des paysages forestiers.

Les actions retenues seront mises en œuvre durant le plan de gestion et suivi pour être réactualisées régulièrement en fonction de l'évolution du site et des attentes du public. Le tout est accompagné par un plan de communication indispensable à la réussite d'un schéma d'accueil.

Le schéma d'accueil du public est un processus dynamique et un travail d'équipe.



1.3 - Les particularités de la vallée du Suzon

Le site est si grand (4224 ha), si riche et si varié en terme de peuplements, de paysages, d'ambiances et de milieux qu'il en est difficile de se le représenter, de le faire découvrir à une assemblée. Contrairement aux schémas d'accueil déjà réalisés, il ne s'agit pas ici de réfléchir à l'accueil à l'échelle d'une propriété comme une forêt domaniale par exemple mais bien de concevoir une stratégie d'accueil à l'échelle d'une vallée comprenant de nombreux propriétaires dont les attentes sont bien spécifiques.

De nombreux enjeux environnementaux, paysagers et historiques associés à des statuts de protection se bousculent sur le site avec une fréquentation régulière.

De plus, le territoire forestier est caractérisé par une multiplicité d'activités économiques où le bois n'est pas la valeur marchande principale. La chasse a une place prépondérante dans le développement économique local.

Ce cadre de vie de qualité est un équilibre fragile entre richesses patrimoniales à préserver et citadins venant de l'agglomération dijonnaise toute proche. Dans une période de crise économique comme actuellement, le risque est important de voir les personnes recentrer massivement leurs loisirs sur des espaces de proximité au détriment de destinations plus lointaines.

Pour l'ensemble des acteurs si il y a bien une volonté d'organiser l'accueil, il y a également une crainte forte que le schéma d'accueil engendre une augmentation de la fréquentation du site avec une mise en danger de la préservation des milieux.

Pour répondre au mieux à cette inquiétude, il était indispensable de concerter largement par :

- La mise en place d'un groupe de travail le plus large possible comprenant les propriétaires, les services en charge de la gestion du site et des statuts de protection, des personnalités reconnues dans le domaine de la biodiversité et les représentants des différentes activités pratiquées sur le site,
- La consultation de nombreux acteurs pour apprécier leur perception actuelle du site et connaître leurs attentes.

La construction de ce schéma est donc réellement le fruit d'un travail collectif. Evidemment il a conduit également à de nombreux aller et retour et donc une élaboration plus lente dans le temps.

La méthodologie a été la suivante :

1 : Parcourir le site afin de s'imprégner des lieux et réaliser des rencontres impromptues avec des utilisateurs pour partager leurs avis sur l'atmosphère que leur inspire le site et sur son niveau d'équipement. Même si cette dernière démarche n'a pas eu la rigueur scientifique d'une étude de fréquentation par manque de temps et de connaissances précises dans ce domaine, elle nous a permis de cerner certaines grandes tendances et d'observer différents comportements du public.

2 : Etudier la bibliographie existante sur le site et en particulier, les études de fréquentations, les études paysagères, les règlements des différents statuts de protection et les aménagements forestiers.

3 : Rencontrer les offices de tourisme et recherche sur internet pour appréhender l'offre touristique présente dans la vallée et sur ces abords.

4 : Organiser une rencontre avec de nombreux partenaires (propriétaires, élus locaux, représentant de différentes fédérations sportives, prestataires touristiques...) pour avoir leurs avis sur l'accueil actuel et futur à l'échelle de la vallée. Rencontrer également avec des spécialistes sur la biodiversité pour mieux appréhender l'impact de la fréquentation sur certains milieux. Enfin rencontrer les gestionnaires pour connaître le fonctionnement du site et quels problèmes soulèvent telle ou telle activité.

5 : Prendre des données sur le terrain dans différents domaines (ambiances paysagères, polarités, cheminements officiels ou officieux, équipements et signalétiques).

Parallèlement à ces démarches nous nous sommes appuyés sur les nombreuses données déjà présentes sur le système d'information géographique de l'ONF pour compléter nos relevés.

6 : Etablir notre diagnostic aux vues de ces différents éléments et les retours de nos réunions en groupe de travail, pour à partir d'une compilation de carte, déboucher sur un schéma directeur proposant par grandes zones un scénario en terme d'accueil.

7 : Rédiger des fiches « mesure » issues des différentes propositions que nous avons pu faire au groupe de travail et de ces réactions ainsi que des retours d'expériences sur des actions similaires mises en œuvre sur d'autres territoires. En fonction de l'avancée de la réflexion sur tel ou tel thème, la fiche est plus moins détaillée (mise en œuvre rapide dans le cadre de ce schéma d'accueil ou une poursuite des discussions sur la thématique de manière à affiner la position du territoire).

Il ne s'agit pas ici de faire le schéma d'accueil d'une forêt mais bien d'une vallée à la fois riche de ses éléments patrimoniaux (écologiques, historiques, paysagers) protégés par différents statuts, mais également de sa diversité de propriétaires avec chacun des attentes bien spécifiques. L'enjeu était pour nous de répondre à la question suivante : comment organiser mieux l'accueil sans forcément le développer ? Nous avons choisi de mettre en place une méthodologie appuyée sur 2 piliers :

- Une concertation renforcée pour avancer vers un projet partagé,
- Limiter la subjectivité en s'appuyant sur une compilation de relevés de terrain.

2 - Diagnostic

2.1 - Etat des lieux

Pour proposer un projet le plus pertinent et efficace possible, il était essentiel de consulter les différentes études réalisées dans le passé sur le site, pour compléter nos données et les comparer.

2.1.1 - Recherches bibliographiques

2.1.1.1 - *Synthèse des études paysagères*

Nous avons pu analyser les études de Mme Zannini (1993) et de Mme Masson (2003/2004/2005/2008)¹

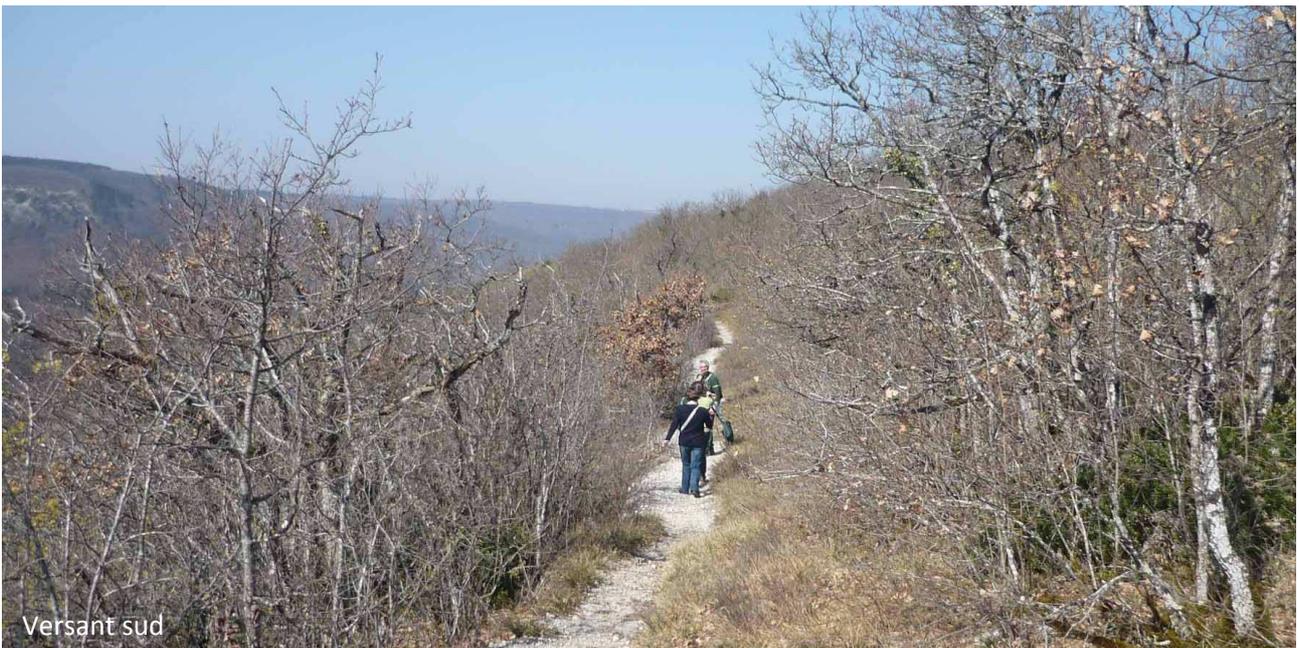
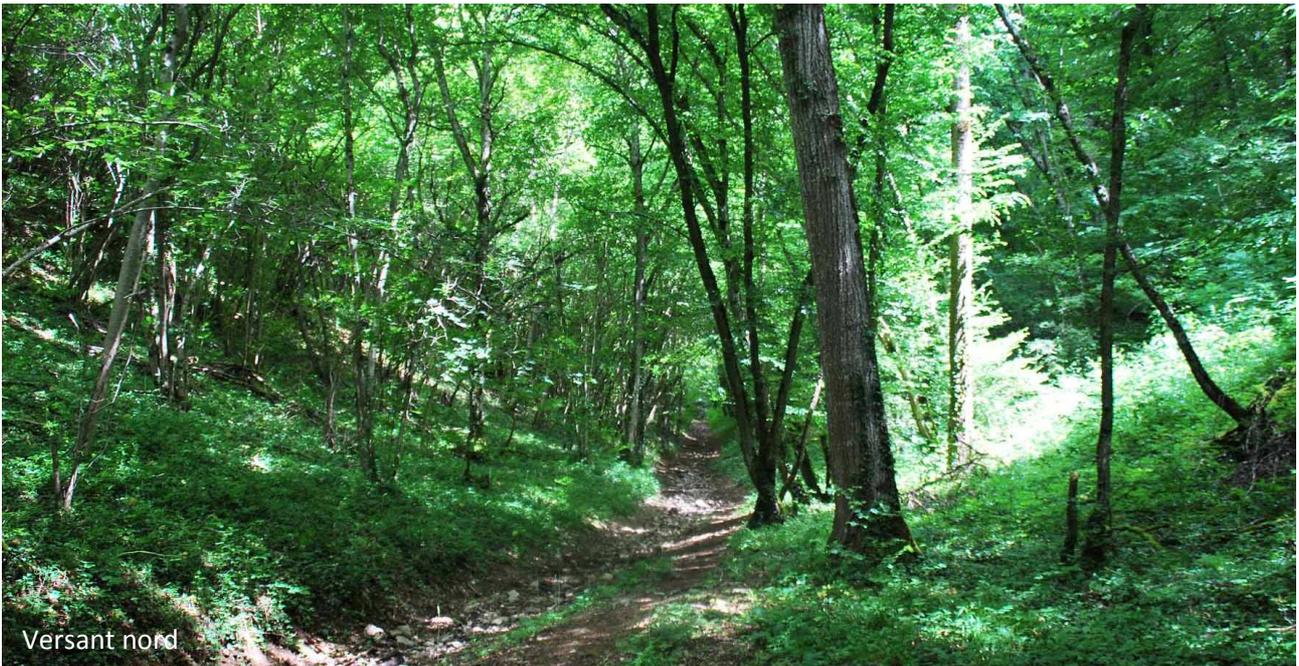
✓ Catherine Zannini réalise une étude paysagère sur la forêt domaniale avant la révision de l'aménagement forestier.

On comprend à travers cette étude que le paysage de la vallée du Suzon est le critère prépondérant dans le déclenchement d'une visite des lieux par le public. C'est un paysage à forte identité et singulier par rapport aux paysages environnants de plateaux ouverts.

- Ce paysage issu de la sédimentation, est d'abord marqué par un relief bien différencié comprenant un fond de vallée parcouru par les méandres du Suzon où l'on a encore une activité agricole extensive permettant de maintenir un paysage semi ouvert, des versants et des plateaux boisés et entaillés par des combes perpendiculaires à l'axe principal,
- La nature de la végétation renforce encore son côté atypique. Il est rare de trouver sur un même site des ambiances aussi contrastées. Si sur les versants nord et en fond de combe on trouve généralement une hêtraie, on découvre par contre sur les versants sud une végétation de type méditerranéenne avec des arbres de petites tailles comprenant des chênes pubescents et des genévriers. Ce sentiment d'exotisme est renforcé par la présence d'affleurement, d'éboulis et de pitons rocheux.

¹ ZANINI Catherine (1993). Paysage en forêt domaniale de Val-Suzon. Analyse paysagère. Réflexions sur l'élaboration d'outils d'appréhension du paysage pour la gestion forestière. ENITHP Angers, ONF. 41 p.

MASSON Maryse (2003-2004-2005-2008) : études paysagères liées au x activités forestières. ONF.



Ce paysage boisé et peu habité marque d'autant plus sa différence par rapport à l'urbanisation intensive de l'agglomération dijonnaise située à moins de 8 km à vol d'oiseau.

Cette vallée, qui serpente dans ce milieu boisé, attise la curiosité du visiteur en lui offrant régulièrement des points focaux lui permettant d'avancer.

Dans ses préconisations, elle conseille de faire disparaître les peuplements d'épicéas qui sont en incohérence avec un paysage karstique. A l'inverse les poches ponctuelles

de pins sont maintenus apportant une touche de vert diffuse en hiver et dont l'architecture des houppiers est en cohérence avec les ambiances perçues. On évitera les peuplements complets aux contours géométriques.

Enfin elle recense 3 points noirs :

- Des constructions ocre en contradiction avec l'architecture traditionnelle en matériau calcaire,
- Le refuge S.P.A venant perturber le sentiment de sérénité que l'on a en traversant la vallée,
- La ligne EDF et le relai situés à Ste Foy qui sont certainement les éléments les plus perturbants dans l'unité paysagère du site.

✓ Les différentes études paysagères menées par Maryse Masson ont eu pour but de répondre à des questions précises comme l'intégration d'une piste forestière sur versant au dessus du site de Jouvence, l'intégration paysagère des travaux sylvicoles sur ce même versant où le renouvellement d'un peuplement d'épicéa en forêt communale de Dijon à proximité du parking de Jouvence.

De ces diverses études on peut retenir différents points :



- La forte attractivité du site et en particulier de Jouvence pour le grand public.

- La mise en œuvre de la gestion forestière intégrant déjà de nombreuses mesures permettant une bonne intégration paysagère en vision externe ou interne. On peut en citer quelques unes comme une réflexion approfondie sur l'orientation des cloisonnements et autres routes forestières pour éviter de créer des

lignes de forces contraires aux lignes horizontales dominantes, une largeur de ces équipements inférieure à la hauteur des peuplements mais aussi le maintien de bosquets ou d'arbres remarquables à but paysager où le choix de la futaie irrégulière sur certains secteurs.



faune et la flore.

- Des propositions en 2004 pour requalifier le parking de Jouvence contigu au peuplement d'épicéas déperissant. Il est proposé de dissocier le stationnement de l'aire de détente, de regrouper les poubelles à l'entrée, d'harmoniser la signalétique et le mobilier, de créer une graduation visuelle entre l'espace ouvert du parking et la forêt dense, de valoriser certains arbres majestueux et enfin de créer un sentier pédagogique sur l'eau, la

2.1.1.2 - Compilation d'études de fréquentation

Nous avons travaillé sur les études Bourras (1994) et Boutefeu/Pitte (2007)².

Si le premier a travaillé uniquement sur la vallée du Suzon en questionnant à la fois le public présent sur le site mais aussi la population dijonnaise qui est celle qui fréquente massivement la vallée, les deuxièmes ont réalisé leur étude en ne s'intéressant qu'aux personnes fréquentant directement le site avec pour objectif de comparer ces réponses avec celles qu'ils avaient obtenues sur le massif de la Grande Chartreuse à proximité de Grenoble.

Il nous est apparu intéressant de comparer les deux études pour mieux appréhender l'évolution de la fréquentation et de ses attentes sur une période conséquente de 13 ans. Nos entretiens ouverts, réalisés sur les bases d'une étude qualitative sur une vingtaine de personnes au printemps 2012, nous ont permis de voir si les tendances perçues sur les 13 ans passés semblaient se confirmer ou non.

✓ Les éléments à retenir sur la fréquentation sont :

- ~80% de visiteur d'origine urbaine essentiellement issus de Côte d'Or,
- une fréquentation majoritairement d'habituels (au moins une fois par semaine 1/4, plusieurs fois par an 1/3),
- ~70% des visiteurs viennent en famille ou avec des amis. Même si les études montraient une faible présence d'enfants avec accompagnateur, il semble en

² BOUTEFEU Benoît (2007) : La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie. Thèse faite à l'ENS Lettres et Sciences Humaines de Lyon, ONF. 519 p.

Bourras Franck (1994) : Etude de fréquentation de la forêt domaniale de val Suzon. BTA Lycée Forestier de Velet

2012 que l'on voit de plus en plus souvent de bus venir à Jouvence entre autres,

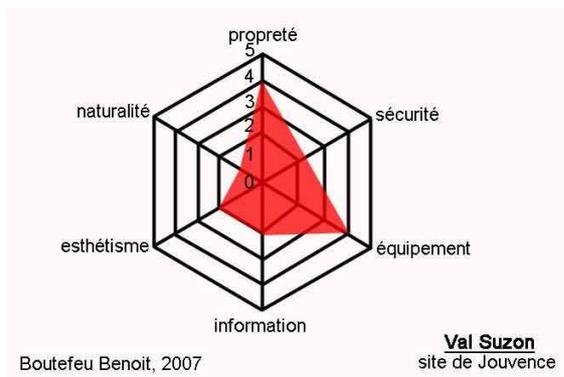
- ~30% des visiteurs ont entre 40 et 55 ans. La proportion des 15/25 ans et des 55 ans et plus augmentent fortement alors que les 25/40 ans diminuent,
- La moitié des visiteurs sont des femmes en 2007 contre 1/4 en 1994,
- Une fréquentation issue plutôt de la classe moyenne à élevée (cadres et employés représentent la moitié contre 1/10 pour les ouvriers et sans emploi),
- ~90% des visiteurs viennent en voiture,
- Enfin pour le site de Jouvence, on constate 2 pics de fréquentation sur l'année, le premier en juin pendant la pause du midi entre 11h et 15h et le deuxième en août plutôt entre 16h et 18h quand il fait moins chaud. Suite à nos observations de 2012, on peut compléter en disant qu'il y a tout le temps et indépendamment de la météo, une fréquentation régulière de la vallée dans son ensemble. Il s'agit essentiellement de randonneurs plus aguerris se souciant moins de la météo et évitant au contraire les pics d'affluence du grand public.

Globalement, on observe une certaine stabilité quand à la nature de la fréquentation de la vallée entre les deux études. Boutefeu et Pitte évoquent le chiffre de 8 voitures/jour et 6400 visiteurs annuels sur le parking de Jouvence. On n'a pas de chiffre précis quant au nombre de visiteurs annuels sur le site et sur son évolution.

✓ Les éléments à retenir sur les activités pratiquées et sur la perception des lieux sont les suivants:

- La promenade, détente et sortie du chien représentent 61% des personnes interrogées alors que la randonnée représente 2% du public. L'objectif du pique nique représente 16%. Les activités sportives autre que la randonnée semblent en baisse. On trouve finalement sur la vallée essentiellement 2 grands types de public (les randonneurs et le grand public). La première catégorie vient dans la vallée du Suzon car elle y trouve des circuits longs (supérieur à la demi journée) et assez techniques, qui se perdent dans un décor varié lui offrant une immersion complète dans la nature. Le grand public au contraire vient à Jouvence pour l'essentiel, il recherche un espace moins fréquenté que les parcs autour de Dijon mais avec un certain confort malgré tout pour y faire une promenade digestive, faire prendre l'air aux enfants ou au chien. Le site ne propose pas de petites boucles de randonnée qui pourrait attirer des familles découvrant la randonnée avec des enfants sur une demi journée,
- On vient sur la vallée du Suzon pour trouver en premier lieu le calme à 58%, le ressourcement pour 17%, la liberté 13% et enfin la proximité de la nature pour 9%. On associe volontiers à ces sentiments les notions de fraîcheur, ombre, bruits de la forêt, odeurs ou couleurs du paysage,

- Les personnes interrogées recensent également des peurs avec en premier lieu les insectes et reptiles pour 25%, la pratique de la chasse pour 22%, la peur de se perdre pour 18% et enfin la peur d'une mauvaise rencontre pour 13%,
 - Lorsque l'on évoque quelles sont les autres activités qui pourraient être perçues comme un désagrément, on obtient en réponse les engins motorisés pour 42 personnes, la chasse pour 38 personnes, les vététistes pour 9 personnes, l'exploitation forestière pour 2 personnes et enfin la présence de déchets pour 2 personnes.
- ✓ Les éléments à retenir sur les attentes en terme d'aménagement sont paradoxaux. 64% des personnes répondent qu'ils souhaitent un maintien en état et même 16% veulent plus de naturalité contre 13% qui demandent plus d'aménagements quand on leur demande simplement quelles sont leurs attentes.



B Boutefeu a testé une dizaine de personnes sur Jouvence en leur proposant de noter leurs attentes les plus fortes de 1 à 5 sur 6 axes (naturalité, esthétique, information, équipement, sécurité et propreté). Les résultats sont étonnants.

Si on commence à énumérer des améliorations possibles sur l'ensemble de la vallée alors tous se mettent à émettre des souhaits concrets comme :

- Plus de bancs même sur les chemins de randonnée,
 - Plus de points de vues,
 - Un balisage renforcé,
 - Pouvoir découvrir la réserve avec des naturalistes,
 - Avoir une meilleure information sur le travail des forestiers, sur la législation en vigueur,
 - Avoir moins de jours de chasse,
 - La volonté de voir plus de tables bancs avec des barbecues le long des grandes routes ou des grands chemins,
 - Une plus grande propreté en particulier sur Jouvence et avec des chemins plus accessibles pour monter à la fontaine,
 - Un espace jeux pour les enfants sur Jouvence,
- Et même d'avoir de l'eau en permanence dans le Suzon.

Le paysage de la vallée du Val Suzon, à forte identité et singulier des paysages environnants, est le critère prépondérant dans le déclenchement d'une visite. Conscient de ces enjeux, les gestionnaires intègrent déjà de nombreuses recommandations paysagères dans leurs actions : l'orientation des ouvertures dans les peuplements, le choix de la futaie irrégulière pour certains secteurs ou le maintien d'arbres remarquables.

Jouvence focalise beaucoup d'attentes en terme d'accueil du public avec une volonté de requalifier le site déjà en 2004.

Les études de fréquentation permettent de mieux cerner le public. Il vient en voiture principalement et de la ville pour de la promenade digestive à Jouvence ou de la randonnée avertie.

Même si le public ne sait pas toujours bien l'exprimer, il espère souvent différentes améliorations de son cadre d'accueil allant de plus de points de vues à plus de tables bancs en passant par une meilleure information et une signalétique renforcée.

2.1.2 - Recueil de différents avis

L'une des valeurs du schéma d'accueil est de rendre accessible le site au plus grand nombre (non pas en terme de quantité, mais en terme de diversité des publics). Une concertation la plus large possible avec les différents acteurs, usagers et propriétaires du site a été mise en place par les groupes de travail ou par les entretiens particuliers (rencontre ou téléphonique) pour proposer un projet pertinent et partagé par le plus grand nombre. Le ressenti des propriétaires n'est pas ici mentionné car il était déjà connu des différents services et il a donc été retranscrit plus loin dans le rapport sous forme d'une carte. Il ne s'agit pas ici de retranscrire les entretiens mot à mot mais d'essayer de retraduire les éléments forts qui sont partagés par le plus grand nombre. Il n'y a pas de classement par priorité dans notre énumération des différents souhaits exprimés.

2.1.2.1 - Les communes

(Darois, Etaules, Messigny et Vantoux, Panges, Pasques, Saint Martin du Mont et Val-Suzon)

✓ Une volonté de rester sobre dans l'aménagement du site pour éviter la multiplication des panneaux disgracieux. Les communes souhaitent également éviter de gros aménagements qui pourraient entraîner un coût d'entretien important.

✓ Une volonté de faire reconnaître l'appartenance à un territoire : « la vallée du Suzon ». Ce concept pourrait déjà se formaliser par l'harmonisation des chartes graphiques, de la signalétique et du mobilier.



Une signalétique et un mobilier très hétéroclites !

✓ La volonté de travailler les transitions entre le monde urbain et le milieu rural. Il s'agit à la fois de requalifier les zones de stationnements sur le site pour permettre une transition avec la vallée et à la fois de matérialiser les portes d'entrées du site.



✓ La volonté d'améliorer la sécurité sur les sorties de parking associées à la RD7. Il faut augmenter la visibilité sur les sorties de parkings (exemple de la combe Goa ou parking de Jouvence) voir réorganiser le stationnement. La vitesse des véhicules empruntant la RD7 est jugée comme trop élevée.

✓ La volonté de faire naître un sentiment de fierté dans l'esprit des habitants impliquant ensuite le respect du site. Un petit journal de la vallée ou des articles réguliers dans les journaux locaux permettrait de faire prendre conscience aux gens de la chance qu'ils ont d'avoir à leur porte un patrimoine aussi exceptionnel que la vallée du Suzon. Cette démarche pédagogique sensibiliserait les gens à la fragilité du milieu et du bien fondé de certaines interdictions. Les communes sont attachées à développer au maximum une démarche de responsabilisation du public pour limiter l'aspect répressif souvent mal compris.

2.1.2.2 - La randonnée et la marche

(CAF, CDRP21, Club de randonnée sur les pas de Saint Seine, groupe de randonnée de Darois)

✓ La volonté de disposer d'une meilleure information à la fois sur le fonctionnement des différents milieux et sur la réglementation en vigueur. Il y a nécessité de mieux faire la distinction entre forêt publique et forêt privée.



Panneaux peux présents sur le site



✓ La volonté de plus d'informations sur les périodes et horaires de chasse, pour mieux organiser leurs sorties pédestres en évitant les secteurs chassés. Actuellement, l'information est difficile à trouver et peu visible.



✓ La volonté de faire découvrir le patrimoine local (comme les lavoirs d'Etaules et Curtil sur Seine), à travers la pratique de la randonnée et de la marche.



Lavoir d'Etaules



Lavoir et abreuvoir de Curtil/Seine



✓ La volonté d'avoir plus d'abris sur les itinéraires de grande randonnée pour se protéger d'un orage soudain par exemple. Il n'y en a pratiquement pas à l'heure actuelle.

✓ La volonté d'installer plus de tables de pique-nique qui sont trop rares sur le site et mal réparties de manière générale. On en trouve seulement à Jouvence et à Ru Blanc qui sont même insuffisantes les jours d'affluences.

✓ La volonté de disposer de plus de places de stationnements qui tendent à manquer les jours d'affluences, les jours fériés et les week-ends.



✓ La volonté de retravailler certains tronçons des itinéraires pour éviter d'emprunter la route. Cela diminue l'intérêt du tracé et pose un réel problème de sécurité.

✓ La volonté d'avoir des boucles plus courtes (inférieure à la demi-journée) pour des bons marcheurs qui n'ont pas le temps de s'engager sur les grands itinéraires ou des familles avec des enfants.

2.1.2.3 - La chasse (FDC21)

✓ La volonté de maintenir des territoires de chasse avec le moins de perturbation possible. Dans les secteurs à forte fréquentation, il se pratique déjà une chasse à l'approche ou à l'affût.

✓ Il faut mieux informer le public sur la pratique des différentes chasses (les techniques, les enjeux...).

✓ Il y a déjà un affichage sur les périodes de chasse mais celui-ci doit être optimisé pour une information la plus large possible.

2.1.2.4 - Le VTT (Ligue de Bourgogne, Club des randonneurs Dijonnais, Cycl'o' 2 vents)

✓ D'une manière générale il est difficile de pratiquer le VTT sur le site car il n'existe pas d'itinéraires prévus pour le VTT (à part un court tronçon à Jouvence).

En conséquence 2 solutions s'offrent aux pratiquants : soit se rabattre sur les sentiers de randonnée qui à certains passages deviennent trop techniques et donc impraticables, soit emprunter les pistes forestières qui sont très peu ludiques. Les partenaires souhaiteraient voir la mise en place de circuits VTT d'environ 10 km pour des pratiquants occasionnels et de circuits de 30 km destinés aux plus sportifs et licenciés.

✓ La volonté d'installer plus de panneaux d'informations sur les règles à respecter en VTT et sur la technique du VTT.

2.1.2.5 - Le cyclotourisme (FFCT)

✓ Si les licenciés sont conscients du danger que représente la cohabitation avec les automobilistes, ce n'est pas toujours le cas des pratiquants occasionnels. Il serait utile de placer des panneaux pédagogiques du type « partageons la route » ou « cyclistes, rouler en file indienne » a minima le long de la RD7. Le marquage d'une bande cyclable le long de la RD7 entre Messigny-et-Vantoux et Val-Suzon permettrait peut être de discipliner les cyclistes et les automobilistes sur une portion très dangereuse.

2.1.2.6 - La moto (enduro, trial, cross) (un pratiquant régulier)

✓ Il n'est pas forcément favorable à la création d'un circuit qui pourrait faire venir beaucoup de monde. Dans l'hypothèse de la création d'un tracé pour la moto (cross/trial/enduro) et de manière à ce que l'activité reste contrôlée, la mise en place d'une contrainte horaire serait pertinente.

2.1.2.7 - Divers avis

Il s'agit dans les collectivités (CG21...), d'utilisateurs (Centre équestre, Comité départemental de tourisme équestre, Eco-hameau du Val Courbe, Centre de vacance, Auberge de Ste Foy, Promeneurs) et de gestionnaires (ONF).

✓ Il persiste à l'heure actuelle une bonne cohabitation générale entre les différents usagers du site : randonneurs, vététistes, marcheurs, cavaliers, chasseurs etc. On note que de très rares conflits d'usages rares. La pratique sauvage de la moto ou du quad est le principal dérangement sur le site.



✓ Le problème des déchets et des feux sauvages est aussi à résoudre. Les poubelles ont souvent tendance à déborder sur le site de Jouvence et donne ainsi une mauvaise image du site.

✓ Plusieurs organismes se portent volontaires pour apporter leur aide sur la création de nouveaux itinéraires de randonnée/marche/VTT/équestre alors que d'autres se portent volontaire pour d'éventuelles animations (sorties pédagogiques...). Il est mentionné qu'il n'existe pour l'instant aucun circuit équestre officiel.

✓ Différents travaux de mise en sécurité ont déjà été engagés sur la RD7 comme le reprofilage de la chaussée sur certains tronçons, le relèvement de virages, la reprise de l'extrémité des murets qui borde la route ou la pose de glissières de sécurité. La création d'une bande cyclable semble difficile car la largeur de la chaussée est faible. La limitation à 70 km/h n'avait pas été retenue dans la programmation des différentes mesures de sécurité à mettre en place. Les services en charge de ce dossier sont prêts à travailler sur de nouvelles propositions que pourraient faire les décideurs dans le cadre du schéma d'accueil du public.

✓ Les partenaires font remarquer qu'il y a toujours un problème de sécurité sur Ste Foy et en particulier à proximité de l'auberge. Les voitures arrivent vite or les clients de l'auberge se garent sur un parking qui se situe de l'autre côté de la route. Ce parking est parfois également utilisé par des randonneurs ce qui pose un problème de place pour les clients du restaurant.

✓ La volonté de mutualiser l'offre des itinéraires communaux de randonnée présents sur la vallée et aux abords du site, à travers la création d'un fascicule qui serait mis à disposition du public dans différents endroits stratégiques : mairies, offices du tourisme, siège de communautés de communes etc.

Ces entretiens ont été riches et ont permis d'ouvrir le débat sur de nombreux sujets :

- Une fréquentation actuelle qui ne pose pas de difficultés majeures. Il n'y a que très peu de conflits d'usage. Seule la pratique non autorisée de sports motorisés pose des problèmes pour l'instant,
- La gestion des déchets et des feux sauvages doit trouver une solution dans le plan de gestion futur,
- Il est clairement affirmé la volonté d'avoir des aménagements sobres pour maintenir la naturalité du site et éviter des frais d'entretien trop importants,
- La volonté de voir se renforcer l'appartenance à un territoire par des mises en cohérence de mobiliers, signalétiques, traitements homogènes des portes du site mais aussi la création de documents de communication en commun comme un fascicule regroupant toutes les randonnées présentes sur le site,
- Un désir de travailler sur plus d'information et plus de pédagogie plutôt que sur un aspect répressif. Il s'agit de responsabiliser le public et que chacun appréhende au mieux les enjeux pour la protection des milieux, pour la gestion forestière, pour la régulation cynégétique et également les problématiques des autres loisirs pratiqués sur le site,
- La sécurité sur la RD7 et en particulier pour la pratique du vélo ou la sortie des différents parkings est soulevée,
- Un souhait est exprimé pour la création ou la modification de certains tracés (plus de petites boucles de randonnées, moins de passages sur les routes, des tracés VTT et équestres),
- Enfin, de nombreux partenaires souhaitent une réflexion sur une meilleure implantation des mobiliers à l'échelle du site. Cela passe par plus de points où il serait possible de trouver tables bancs ou abri en cas d'orage.

2.1.3 - Recueil des enjeux

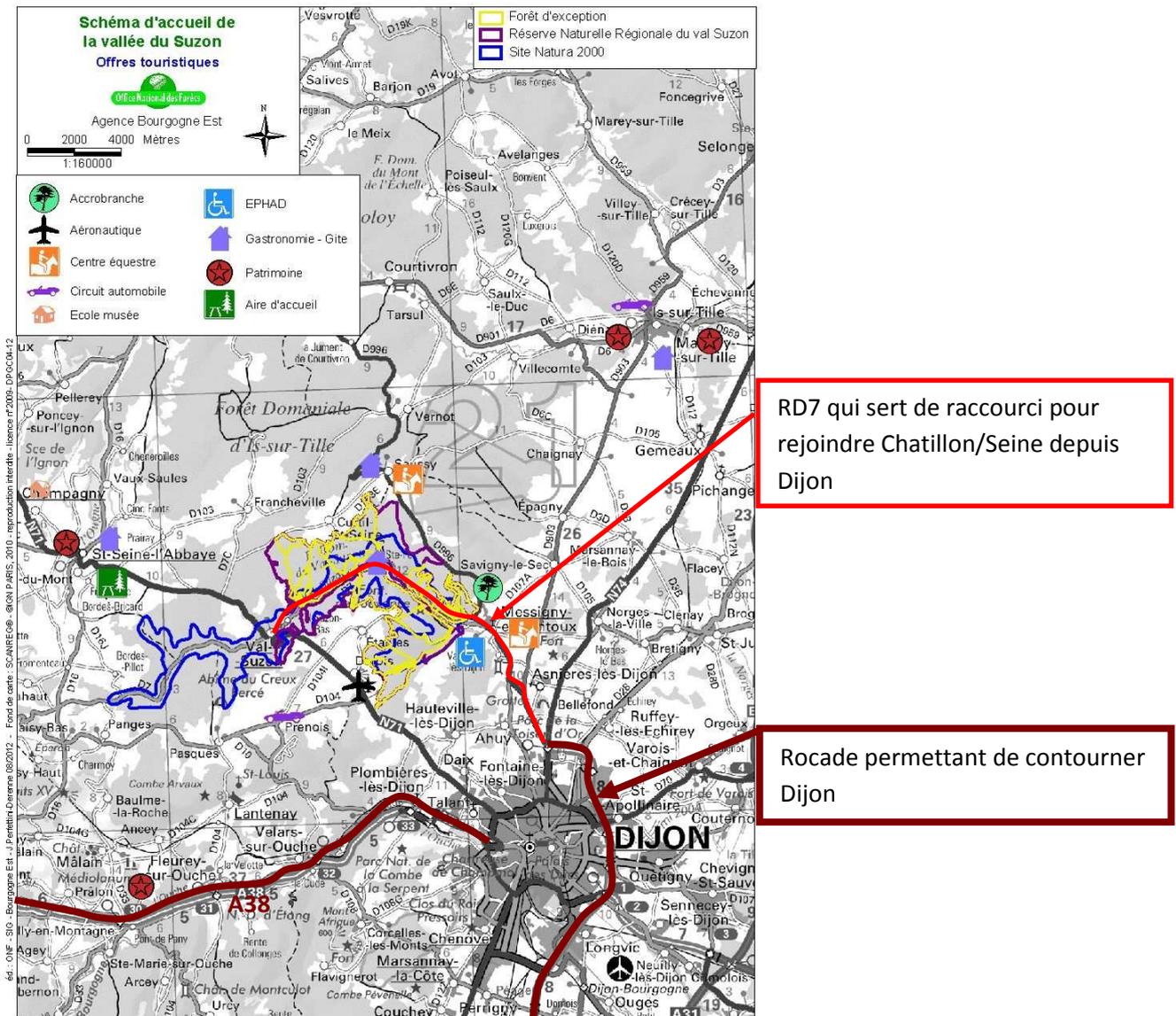


Les données sont issues soit d'une discussion avec différents spécialistes dans chaque domaine et d'une compilation avec celles déjà obtenues pour la rédaction des différents plans de gestion ou aménagements, soit d'une prise de données directes sur le terrain qui c'est fait par une large prospection du site avec un GPS pour localiser précisément les mobiliers actuels, les cheminements ou les

éléments naturels remarquables. Ces prises de données nous ont permis d'avoir une vision quantitative des éléments présents sur le site mais aussi qualitative.

Le choix est fait d'un rendu par carte pour visualiser au mieux chaque enjeu et pouvoir ensuite les superposer comme des calques de manière à les analyser le plus efficacement possible. Pour faciliter la compréhension du rapport, est inséré dans le texte, l'ensemble des cartes, en petit format, accompagnées des commentaires. Pour une lecture plus détaillée de chaque carte, elles sont proposées en format A3 dans un atlas cartographique joint au rapport.

2.1.3.1 - L'offre touristique



Cette carte est un entrée en matière essentielle pour le diagnostic, car elle permet de considérer le site à une échelle beaucoup plus large. L'objectif est de replacer la vallée du Suzon dans un contexte touristique, géographique et économique plus vaste susceptible d'influer sur la fréquentation du site. Cette carte n'est toutefois pas exhaustive mais recense les activités touristiques engendrant les fréquentations les plus importantes et les plus singulières de cette région.

✓ En analysant cette carte, on comprend facilement qu'il est plus facile pour de nombreux automobilistes d'utiliser la RD7 qui traverse la vallée du Suzon comme raccourci pour rattraper la RN71 sans avoir les bouchons de l'agglomération dijonnaise. La rocade ne fait pas encore le lien au nord avec la RN71 et l'A38. Cet élément, renforcé par des GPS embarqués qui indiquent cet itinéraire comme solution de délestage, explique en bonne partie les problèmes de sécurité liés à la RD7.

✓ On visualise ici très bien le poids que peut représenter le public dijonnais sur la fréquentation du site. Ste Foy situé au centre de la vallée du Suzon est à 17 km du centre ville de Dijon pour un temps de parcours estimé à 22 minutes.

✓ La vallée du Suzon est bordée à l'ouest par les activités proposées sur le secteur de St Seine-l'Abbaye, au nord est par celles attachées à Is-sur-Tille et au sud par les infrastructures de Darois et Prenois. Si l'on détaille un peu plus on a :

✓ **Au sud**

On trouve le village de Darois et son aérodrome de renommée nationale voir internationale qui accueille de nombreux meetings aériens avec un public très important. La commune souhaite pouvoir offrir à ces visiteurs la possibilité de découvrir une autre facette de son patrimoine en créant un lien avec les richesses naturelles de la forêt domaniale du Val Suzon située à proximité.

Un petit peu plus au sud, on a également la commune de Prenois et son circuit automobile de Dijon-Prenois qui attire un très grand nombre de pratiquants et fondus d'automobile.

En descendant encore un peu, on trouve un autre pôle moteur du tourisme avec les différentes activités de plein air et de détente de la vallée de l'Ouche : VTT, randonnée, promenade, pêche..., organisées en grande partie autour de la rivière de l'Ouche et du canal de Bourgogne. La vallée de l'Ouche possède également un important patrimoine, historique, culturel et paysager qui fait sa richesse et son charme.

✓ **Au nord**

L'un des plus gros pôle touristique est sans conteste la ville d'Is-sur-Tille, qui propose une large variété d'activité de plein air (VTT, randonnée, promenade) tandis qu'une autre partie se base sur le patrimoine historique de la ville (petit train, parc du château, promenade des lavoirs...). La ville dispose également d'un circuit ouvert aux quads et motos, qui attire bon nombre de pratiquants.

Plus près du site, il y a également la ville de Saussy, qui dispose d'écuries de prestige et de plusieurs restaurants de qualité, sur lesquels se base un tourisme gastronomique. On peut également découvrir la production du foie gras.

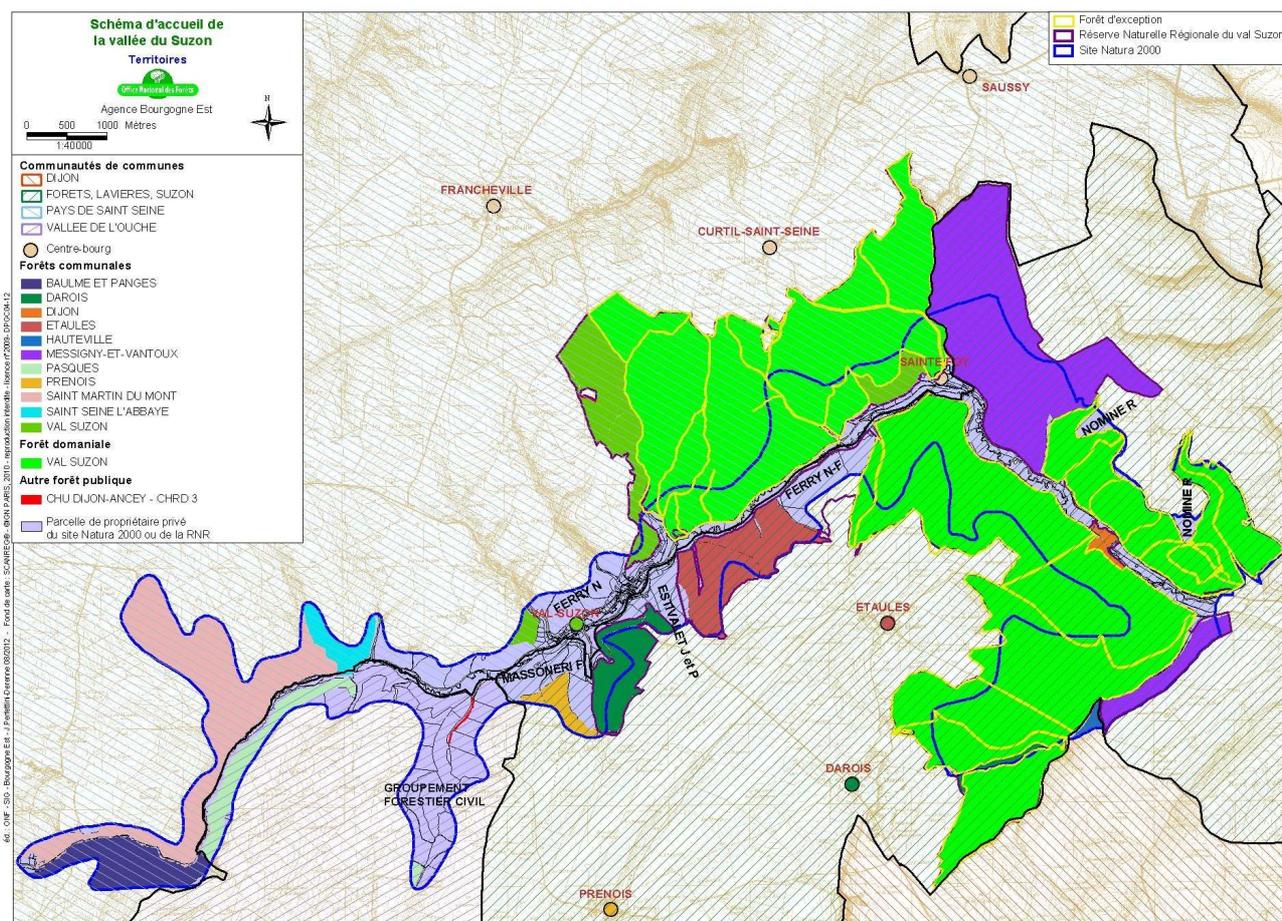
✓ **A l'ouest**

L'une des attractions majeures à l'ouest du site est le bourg de Saint-Seine-l'Abbaye, riche d'un patrimoine historique remarquable, notamment son abbatale. Par ailleurs il y a de nombreuses activités de plein air (VTT, randonnée, promenade, équitation...) qui font découvrir le patrimoine naturel mais également l'implantation récente d'un parc éolien.

✓ **A l'est**

A l'entrée du site, se trouve le bourg de Messigny-et-Vantoux qui propose une offre d'hébergement importante avec notamment un centre de vacances situé sur les hauteurs du village en direction de Curtil-sur-Seine. On retrouve également dans cette zone une piste de bicross et un parcours accro branche faisant la joie des plus sportifs.

2.1.3.2 - La propriété foncière

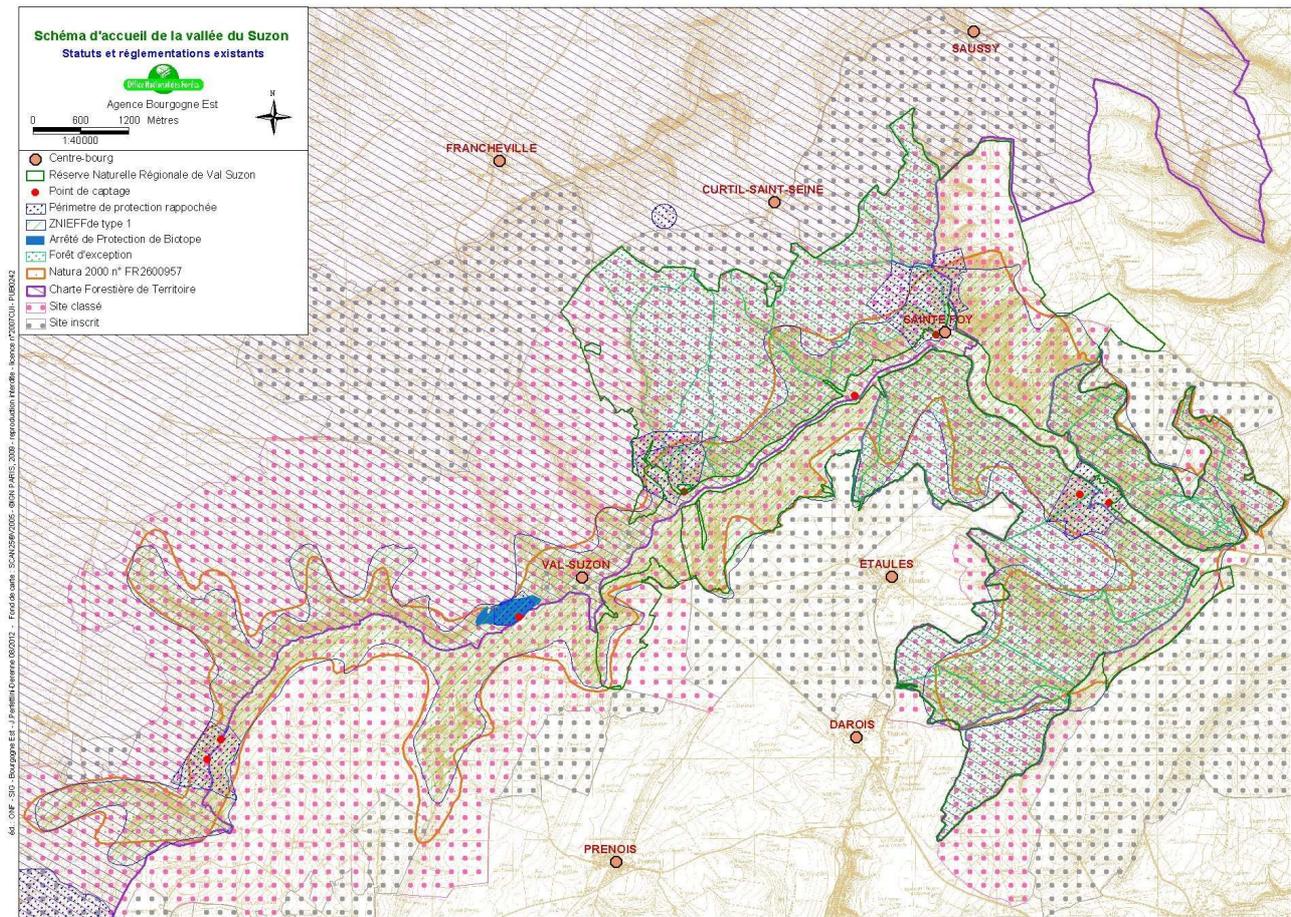


Cette carte permet de mieux appréhender la répartition géographique des différentes propriétés à l'échelle de la vallée.

Si le Val Suzon est essentiellement composé de propriétaires publics avec la forêt domaniale de Val Suzon pour 2100 ha, les forêts communales de Messigny-et-Vantoux, Dijon, Darois, Val-Suzon, Hauteville ou encore Etaules pour environ 850 ha, le Val Courbe est majoritairement occupé par de nombreux propriétaires privés allant de quelques dizaines d'ares à plus de 60 ha. On y trouve également plusieurs forêts communales situées essentiellement sur l'ouest du site.

Le schéma d'accueil doit s'appuyer sur ce découpage pour proposer des actions en cohérence avec la maîtrise foncière et les enjeux qui y sont rattachés.

2.1.3.3 - Les statuts et réglementations



De nombreux dispositifs sont recensés à l'échelle de la vallée. Ils sont souvent là pour témoigner de la présence d'une richesse particulière et dans certains de cas leur faire bénéficier d'un statut de protection.

✓ Site classé et inscrit

Il s'agit d'une protection de niveau national dont l'objectif est la préservation des caractéristiques singulières d'un espace naturel ou bâti en tant que monument ou site à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Si dans la vallée du Val Suzon, on trouve différents bâtiments classés ou inscrits, le site lui-même est classé. Cette protection donne lieu à des orientations fixées par la DREAL :

- Sauvegarder la structure du paysage, la lisibilité des versants, des fonds de vallée, des entrées de combe et des plateaux,
- Assurer une mise en valeur forestière,
- Préserver la vocation récréative et culturelle du Val Suzon,
- Réhabiliter les lieux dégradés.

Toute modification impactant le paysage est soumise à autorisation.

✓ ZNIEFF de type I

Il s'agit d'un territoire sur lequel à été identifié une ou plusieurs espèces rares, remarquables, menacées voir protégées.

La ZNIEFF de type 1 n° 0001.0101 concernant le site, a permis de recenser 5 espèces d'oiseaux patrimoniaux (faucon pèlerin, aigle botté, cincle plongeur, engoulevent d'Europe, circaète Jean-le-blanc), d'autres espèces animales comme le grand murin, le petit rhinolophe ou encore le lézard vert et le chat sauvage mais également de nombreuses plantes remarquables (fraxinelle, inule des montagnes, anthyllis des montagnes...) ainsi que 20 habitats (boisements calcicoles, falaises, pelouses...). Cette ZNIEFF de type I est incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste.

✓ **Arrêté de Protection de Biotope**

L'APB concerne la parcelle du petit chénois sur la commune de Val Suzon pour 16ha. Il s'agit de préserver l'habitat du faucon pèlerin.

Tout dérangement est proscrit entre le 15 février et le 15 juin. Il faut noter que depuis la création de cet APB, le faucon pèlerin a été également recensé en amont de Ste Foy en 2009 et sur St Fol en 2012.

✓ **Périmètres de captage**

Si il est interdit de pénétrer à l'intérieur des périmètres immédiats des captages, une fréquentation est possible à l'intérieur des périmètres rapprochés à condition de n'entraîner aucune pollution en direction du captage.

✓ **NATURA 2000**

Ce statut de portée européenne a pour but de préserver des espaces où la biodiversité est remarquable. Par de nombreuses mesures et la contractualisation avec les propriétaires on vise à la conservation des habitats ainsi que la flore et la faune associées.

Dans ce cadre, chaque projet d'aménagement lié à l'accueil du public devra faire l'objet d'une évaluation d'incidence pour s'assurer de sa compatibilité avec les objectifs de conservation du site NATURA 2000.

✓ **Charte Forestière de Territoire**

Cet outil de développement local basé sur le volontariat permet de dynamiser l'économie forestière et concerne la partie nord du site. Il sera nécessaire de s'assurer que les politiques d'accueil mises en œuvres ne soient pas en contradiction avec les prescriptions de cet outil.

✓ **Forêt d'exception**

Ce label ONF qui s'étend sur toute la forêt domaniale de Val Suzon se base sur un modèle d'excellence :

L'Objectif est de valoriser des forêts domaniales remarquables sur le plan patrimonial et de les inscrire dans une dynamique territoriale. Il s'agit d'être moteur d'innovation et d'exemplarité dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des sites tant sur le plan de l'accueil du public que de la gestion des milieux naturels ou des traitements sylvicoles.

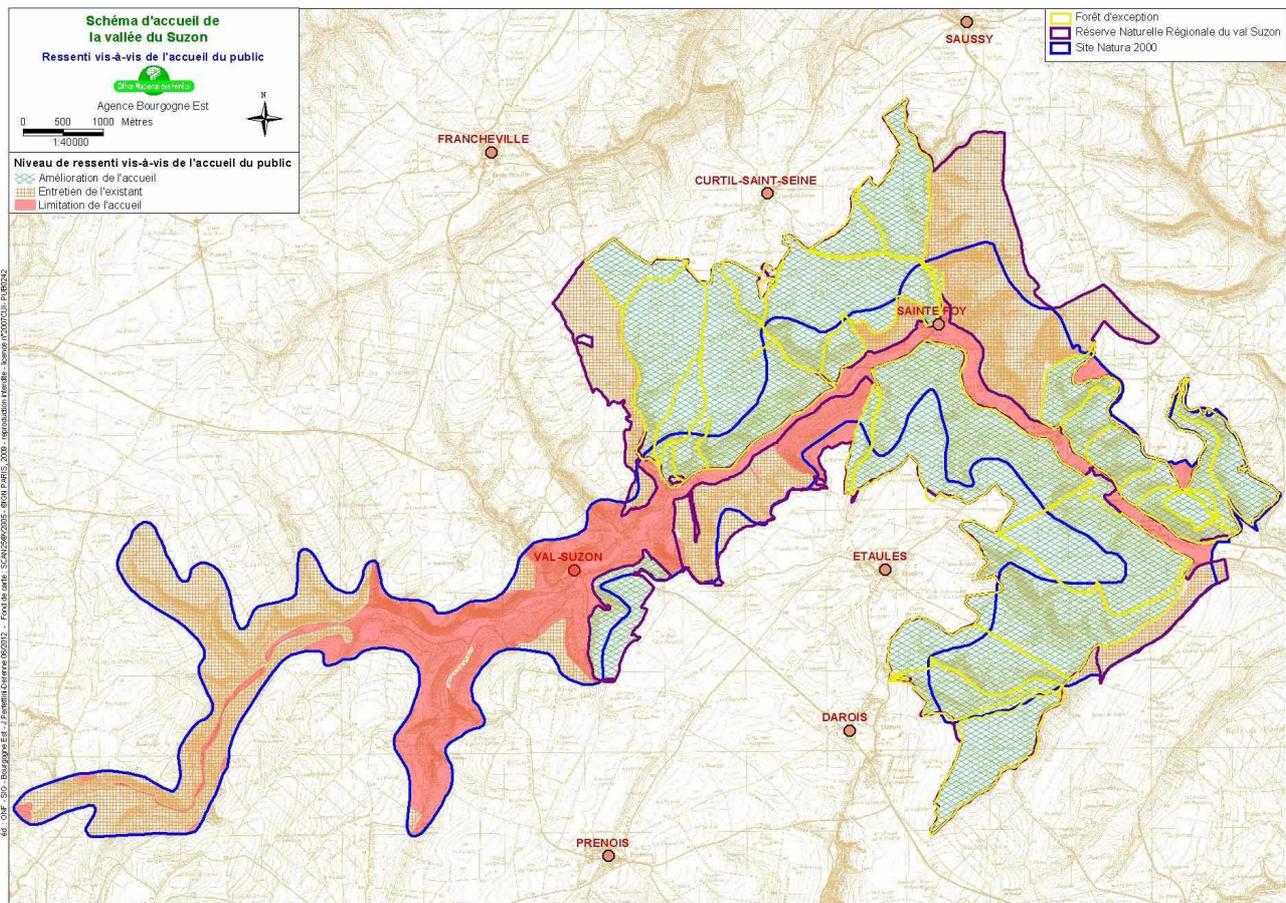
✓ Réserve Naturelle Régionale

La Réserve Naturelle Régionale couvre près de 3000 ha avec 11 propriétaires (forêt domaniale, forêts communales et forêts privées). Ce statut est tout récent avec une délibération du Conseil Régional datant du 27 juin 2011.

Les objectifs à long terme sont communs entre la réserve et forêt d'exception, favoriser la biodiversité, préserver les ressources naturelles et historiques, accueillir le public dans un milieu naturel préservé et rassembler les acteurs du territoire.

Le document de gestion est en cours de rédaction et s'appuiera sur ce schéma d'accueil du public pour définir la politique sociale mise en œuvre.

2.1.3.4 - Le ressenti des propriétaires



La propriété est très morcelée sur le site comme on a pu le constater sur la carte de la propriété foncière présentée en page 30.

La forêt domaniale du Val Suzon et les forêts communales de Dijon et Darois sont favorables à une amélioration de l'accueil. Les autres forêts communales (Baulme et Panges, Etaules, Hauteville, Messigny et Vantoux, Pasques, Prenoï, St Martin du Mont, St Seine l'Abbaye, Val Suzon) ainsi que la forêt publique du CHU Dijon Ancey se prononcent pour un entretien de l'existant. Enfin les propriétaires privés souhaitent voir limiter l'accueil sur leur propriété.

Dans l'ensemble, les propriétaires ne sont pas favorables au développement de l'accueil du public. Chacun est soucieux de ne pas artificialiser un milieu naturel, d'avoir dans le temps des frais d'entretien limités et de toujours permettre une multifonctionnalité des usages sur son territoire avec le maintien de la chasse en particulier.

✓ Pour les propriétaires privés vient en plus se greffer l'attachement au droit de propriété ce qui explique leur souhait de voir limiter au maximum l'accueil chez eux.

✓ Les forêts publiques qui se prononcent pour un entretien de l'existant ne sont généralement pas hostiles à une réflexion qui permettrait de réorganiser l'accueil sur leur territoire afin de mettre en valeur leurs richesses patrimoniales à condition de ne pas engendrer des aménagements contradictoires avec les trois principes énoncés en préambule.

✓ Enfin, pour les propriétaires qui se prononcent pour une amélioration de l'accueil, on se trouve dans des situations particulières :

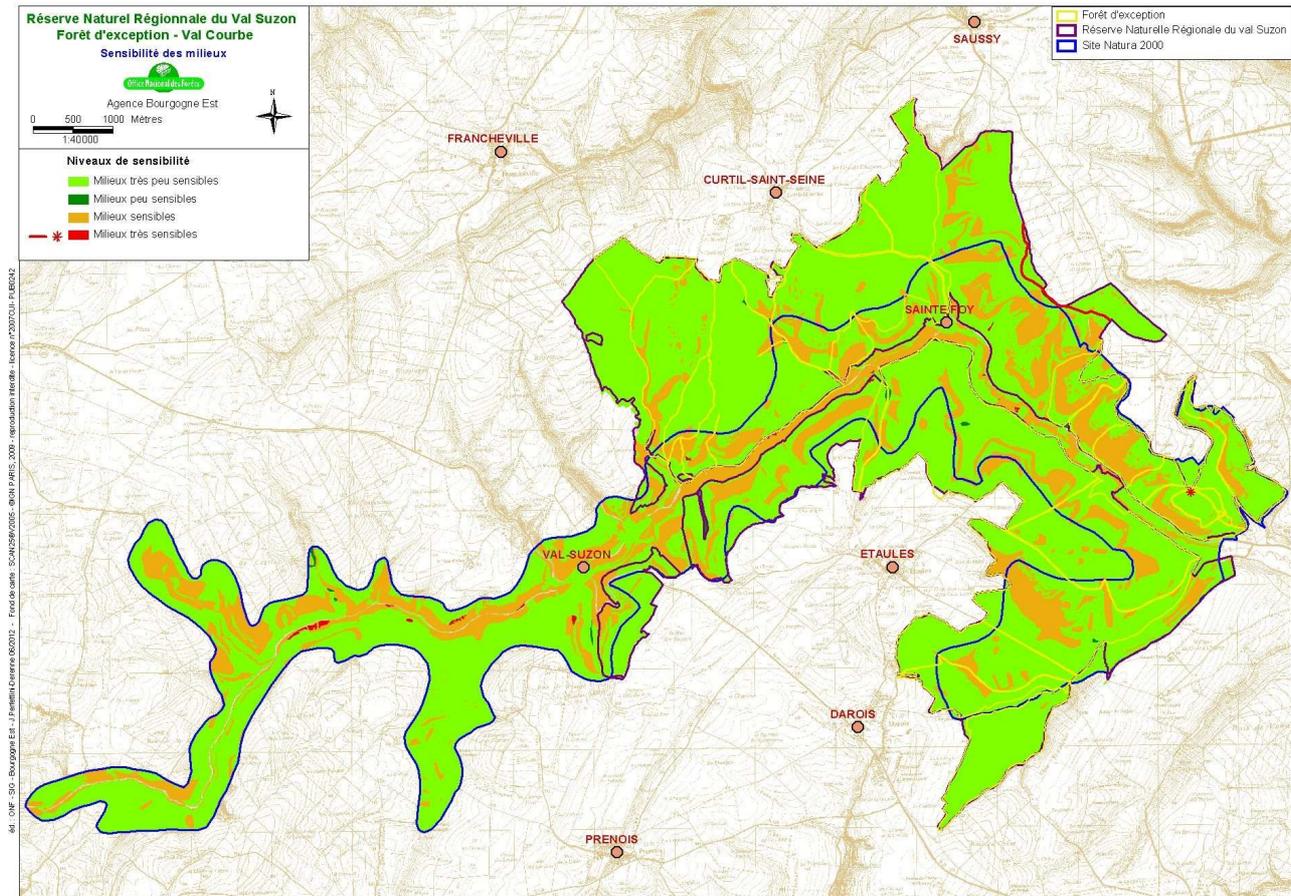
- La commune de Darois souhaite créer un lien entre les activités (aérodrome en particulier) se déroulant sur son bourg et les richesses de la forêt domaniale avec une valorisation possible à travers sa forêt communale,

- La ville de Dijon a bien conscience des enjeux sociaux qui s'exerce sur sa forêt communale et en particulier au niveau du parking de Jouvence point d'accueil principal historique sur la vallée. Dans ce cadre, et dans une vision plus large d'aménagement du territoire, elle souhaite profiter de la création de la Réserve et de la réflexion menée autour du schéma d'accueil pour repenser le site en terme d'accueil du public,

- La forêt domaniale du Val Suzon, vu son statut et dans l'optique d'obtenir le label forêt d'exception, se doit d'avoir une politique exemplaire en terme d'accueil du public. Pour cette raison, l'ONF souhaite profiter comme la ville de Dijon de la mise en place du schéma d'accueil du public pour réorganiser l'accueil sur la forêt domaniale en offrant une démarche qui soit innovante, de qualité et respectueuse des enjeux environnementaux et paysagers.

Ce zonage donne une première idée des secteurs dans lesquels il sera possible d'intervenir pour mieux organiser l'accueil du public et ceux dans lesquels on tentera de limiter au maximum la fréquentation.

2.1.3.5 - La sensibilité des milieux



La reconnaissance nationale du site est en grande partie liée à sa richesse en matière de biodiversité. De nombreuses espèces florales ou animales rares, menacées ou protégées sont présentes dont certaines appartiennent aux habitats méditerranéens. Tous ces milieux n'ont pas la même tolérance vis-à-vis de l'accueil du public. Il était nécessaire dans le cadre du schéma d'accueil de classer ces milieux pour connaître leur niveau de sensibilité à la fréquentation. Après rencontre avec différents spécialistes, il a été choisi de déterminer la sensibilité de chaque milieu en fonction de 2 critères :

- La fragilité physique : sensibilité au piétinement au dérangement...,
- La rareté du milieu : la présence d'une espèce rare à l'échelle du site oblige une prudence extrême en terme d'accueil du public.

Cette classification a donné lieu à une hiérarchisation des milieux par niveau de sensibilité :

✓ **Des milieux très sensibles**

- Marais tufeux,
- Mégaphorbiaie.

Ce sont des milieux dans lesquels aucune fréquentation n'est souhaitable.

✓ **Des milieux sensibles**

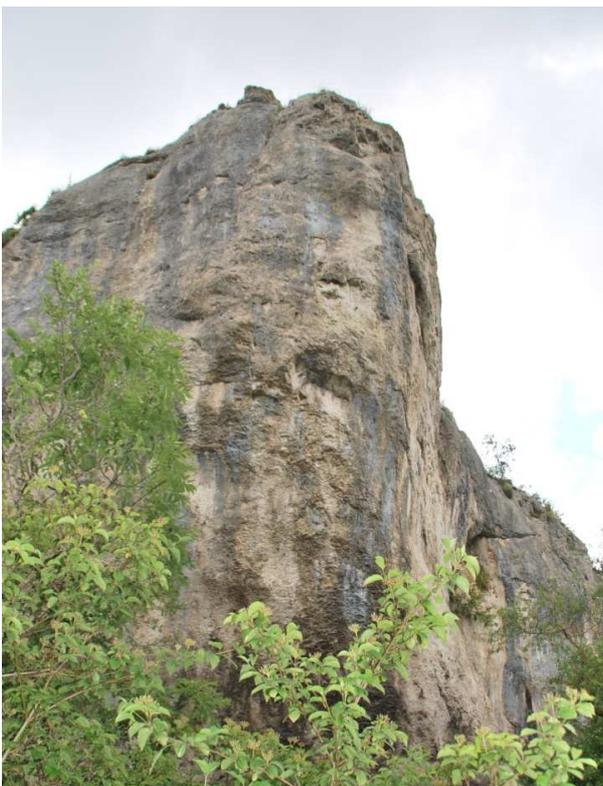


- Prairies de fauches, prairies temporaires, prairies pâturées,
- Pelouses dont pelouses mésophiles, pelouses xérophiles, pelouses de corniches et vires rocheuses, pelouses sur dalles et falaises,
- Tillaies sèches,
- Eboulis,
- Fruticée à buis,
- Hêtraies sèches,
- Erablaies frênaies,
- APB lié au Faucon pèlerin,
- Combe d'Avaux où la chouette de tengmalm a été recensée.

Ce sont des milieux qui ne supporteraient pas une fréquentation trop importante. La fréquentation est envisageable mais en prenant des précautions.



✓ **Des milieux peu sensibles**



- Chênaies pédonculées,
- Falaises.

Ce sont des milieux dans lesquels une fréquentation est envisageable mais en évitant les manifestations qui occasionnent une fréquentation massive sur une courte durée.

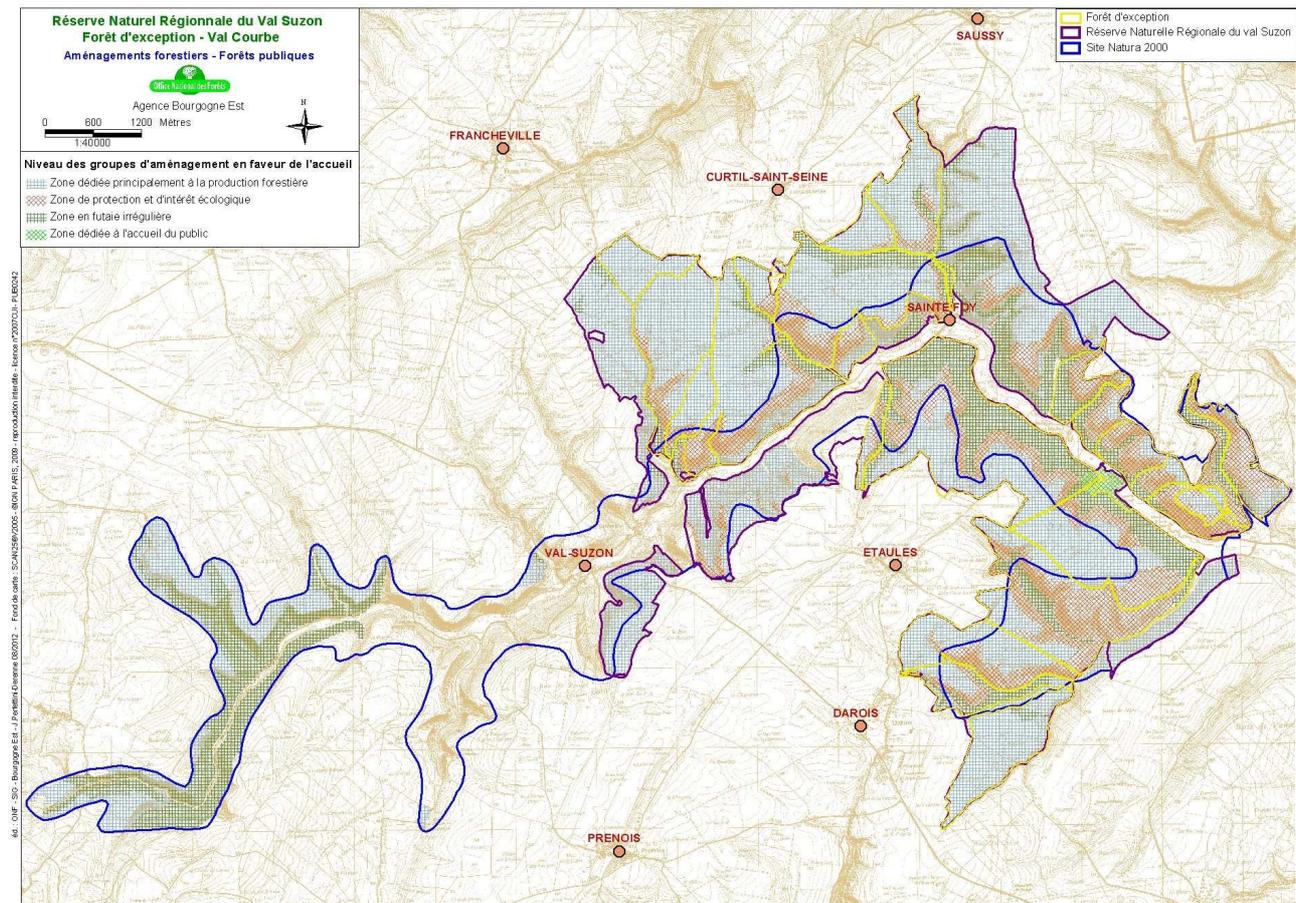
Notons que l'escalade et la varappe sont formellement interdites par l'acte de classement de la RNR.

✓ **Des milieux très peu sensibles**

- Les autres milieux qui présentent une biodiversité ordinaire où aucun enjeu particulier de préservation n'a été mentionné.

Ce sont des milieux dans lesquels une fréquentation classique ne pose pas de problèmes particuliers vis-à-vis de la biodiversité.

2.1.3.6 - Les mesures prévues dans les aménagements forestiers



Les aménagements sont des bons indicateurs de la fréquentation sur un site. En fonction de la pression exercée par l'accueil du public, différentes mesures sont prises. Ces modes de gestions spécifiques ne s'observent qu'en forêts publiques.

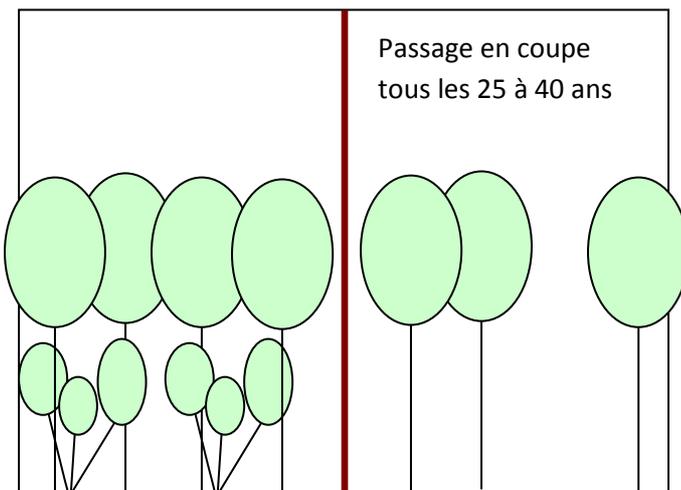
✓ Sur la vallée du Suzon, nous avons pu recenser deux mesures principales :



- Des espaces dont la fonction principale est dédiée à l'accueil du public. Sur le site cela ne concerne que le secteur de la fontaine de Jouvence sur la forêt domaniale de Suzon,

- Des espaces où le traitement sylvicole appliqué est la futaie irrégulière. Ce choix a été motivé par des enjeux paysagers que se soit en vision externe ou interne. Il s'agit bien ici également d'une mesure directement liée à la perception que peut se faire le public du massif. Il est mis en œuvre sur les versants les plus exposés à la vue et dans les combes.

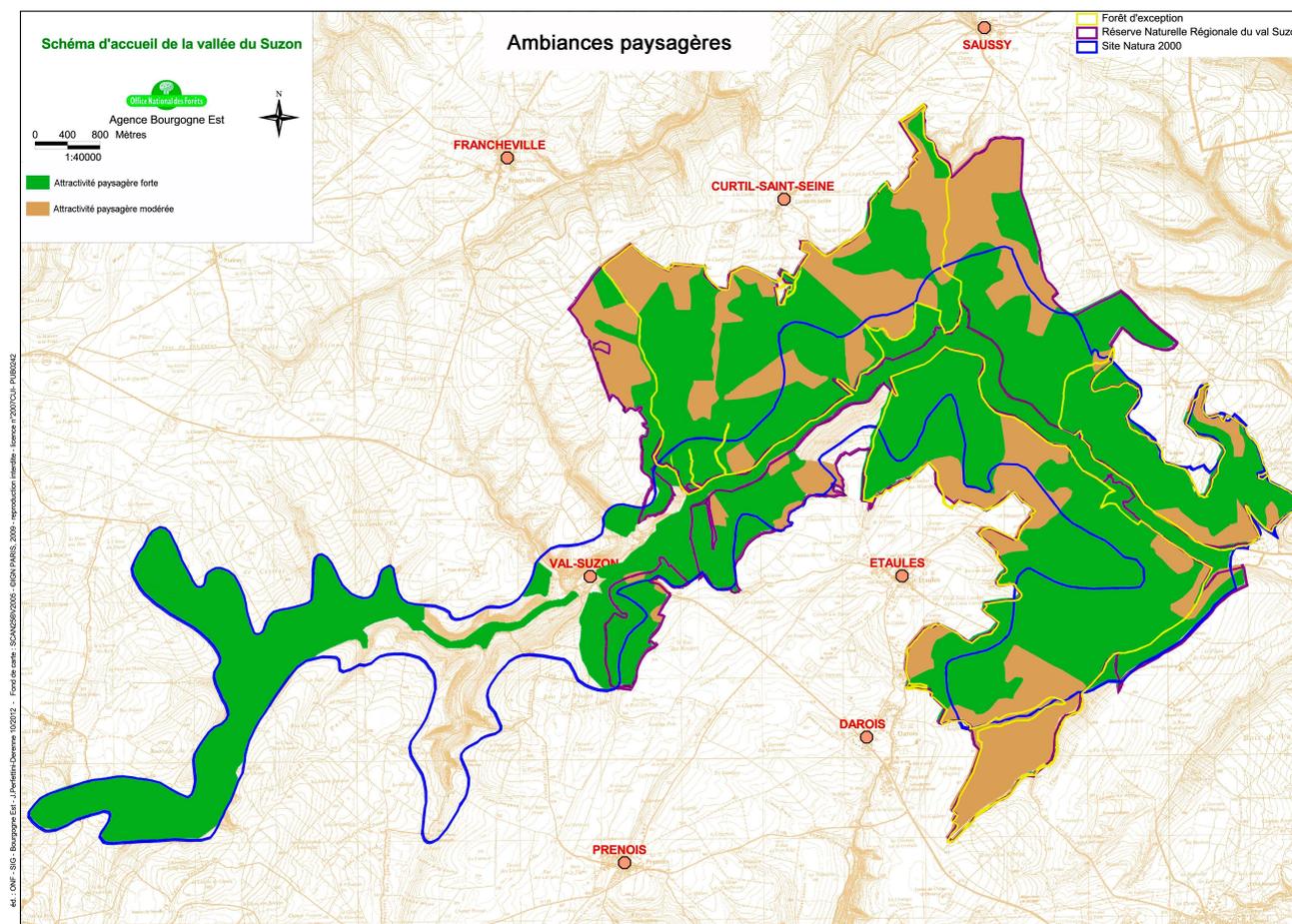
✓ On distingue ensuite les zones de protection et d'intérêt écologique où si la non intervention a été déterminée pour des raisons écologiques, elle favorise néanmoins indirectement l'accueil du public en permettant la préservation des paysages atypiques du site.



✓ Enfin, les zones de plateau sont généralement traitées en taillis-sous-futaie. Ce mode de traitement est une technique traditionnelle qui contribue à renforcer l'identité du territoire. Même si l'on passe d'une forêt dense à des ouvertures brutales du sous étage tous les 25 à 40 ans, cette gestion est en général bien acceptée par le public local. Il y voit un nettoyage « normal » de la forêt mais avec le maintien d'un couvert lié aux futaies qui le rassure sur la continuité forestière.

De plus cette ouverture du sous étage, se fait souvent par des particuliers donc sans mécanisation importante et avec un travail plus fin, tous ces éléments venant conforter la notion de tradition. Enfin l'ouverture du sous-étage permet de voir plus loin et la forêt, parfois perçue comme un espace angoissant car sans visibilité et sombre se trouve d'un coup plus rassurante (espace plus ouvert et plus lumineux).

2.1.3.7 - Les ambiances paysagères



Cette carte synthétique (carte détaillée et clé de détermination en annexe) permet de distinguer les ambiances paysagères les plus attractives de la vallée. Une des forces de la vallée est la multiplicité des ambiances qu'il propose : les pins noirs, les falaises nous laissent penser que l'on se trouve dans le sud de la France, tandis qu'à peine 300 mètres plus loin on débouche sur une combe en versant nord où l'on trouve une belle hêtraie faisant plutôt penser aux forêts du nord-est et enfin en arrivant sur le plateau on découvre une plaine céréalière rappelant les grands espaces agricoles du centre de la France.

On parle ici de vision interne. Quelle perception paysagère (quelle image et quel souvenir à retenir du Val Suzon) pour un promeneur qui traverse les massifs forestiers. Il s'agissait de déterminer les espaces les plus attrayants et les plus intéressants à faire découvrir au public.

Nous avons construit une clé de détermination simple basée sur :

- Le relief qui est le premier critère déterminant du paysage rencontré. On distingue la vallée d'une part comme axe principal puis les combes comme des axes secondaires. Le fond de vallée est en bleu, les versants en vert, les plateaux en jaune. Pour les combes on a souhaité les considérer comme des entités à part entière. C'est leur fond associé au paysage de leurs versants qui

en font une entité à part entière. Il nous a semblé que ce qui venait modifier l'ambiance perçue était plutôt la présence ou non d'eau dans la combe. Cette présence peut parfois être temporaire mais elle génère dans tous les cas une sensation de fraîcheur, une végétation un peu différente et quand l'eau s'écoule une mélodie d'ambiance. Les combes sèches sont en orange alors que les combes en eau sont en violet,

- La végétation qui occupe l'espace. On s'intéresse aussi bien à savoir si l'espace est ouvert ou boisé que dans le cas d'un boisement à la nature des végétaux. La présence d'un peuplement résineux ou feuillu engendrera une ambiance radicalement différente. Enfin en dernier lieu on viendra analyser la transparence du peuplement traversé pour savoir si le regard butte sur un mur compact ou si le regard peut s'aventurer au loin.

✓ L'entité fond de vallée

La grande variabilité des ambiances présentes (culture, prairie, bosquet ou ripisylve) et la sensation d'un espace de respiration en contraste avec les milieux très fermés des versants confère une attractivité forte à l'ensemble de cette entité.



Fond de vallée ouvert, durable et cultivé près de Messigny et Vantoux, type n°33

✓ L'entité versant

Le niveau d'attractivité résulte ici de la transparence des peuplements. Les peuplements clairs où ceux présentant un sous étage diffus permettant une vision interne élargie seront plus attractifs que les peuplements où la vision sera limitée aux abords immédiats du cheminement. Les peuplements résineux dépassant 1ha sont très peu attractifs car la géométrie de leurs limites et des lignes de plantations apparaissent en contradiction avec la naturalité de la vallée.



✓ **L'entité plateau**

Si la problématique est assez proche de celle des versants on trouve ici une plus grande diversité des ambiances avec des espaces ouverts venant s'intercaler entre les peuplements forestiers. La transparence de ces derniers reste un critère fort de l'attractivité des lieux pour permettre éventuellement une vue en direction des cultures et des villages présents sur le plateau.



✓ **L'entité combe avec présence d'eau**

La combe est naturellement un espace attractif (milieu intime, reculé éveillant la curiosité). Cette attirance est renforcée quand il y a présence d'eau, où d'un espace

ouvert en fond de combe. Seuls certains versants boisés très fermés ont une attractivité faible.



✓ L'entité combe sèche

Malgré l'absence d'eau, ces espaces restent attractifs.



En conclusion, dans une vallée très boisée où le sous étage est souvent plus dense que l'étage dominant et donc avec un paysage plutôt fermé, les entités les plus intéressantes à parcourir pour le public seront celles qui lui offrent une diversité avec une bonne lisibilité du paysage environnant allant jusqu'à des ambiances de clairières pour les perlouses. Les peuplements où le sous étage est transparent seront plus attractifs que ceux où ce dernier est impénétrable.

A l'inverse et même si ils ne sont pas nombreux il existe des points noirs paysagers qui ont un effet négatif sur la fréquentation. On recense les mêmes que Catherine Zaninini avait déjà mentionné en 1993 :

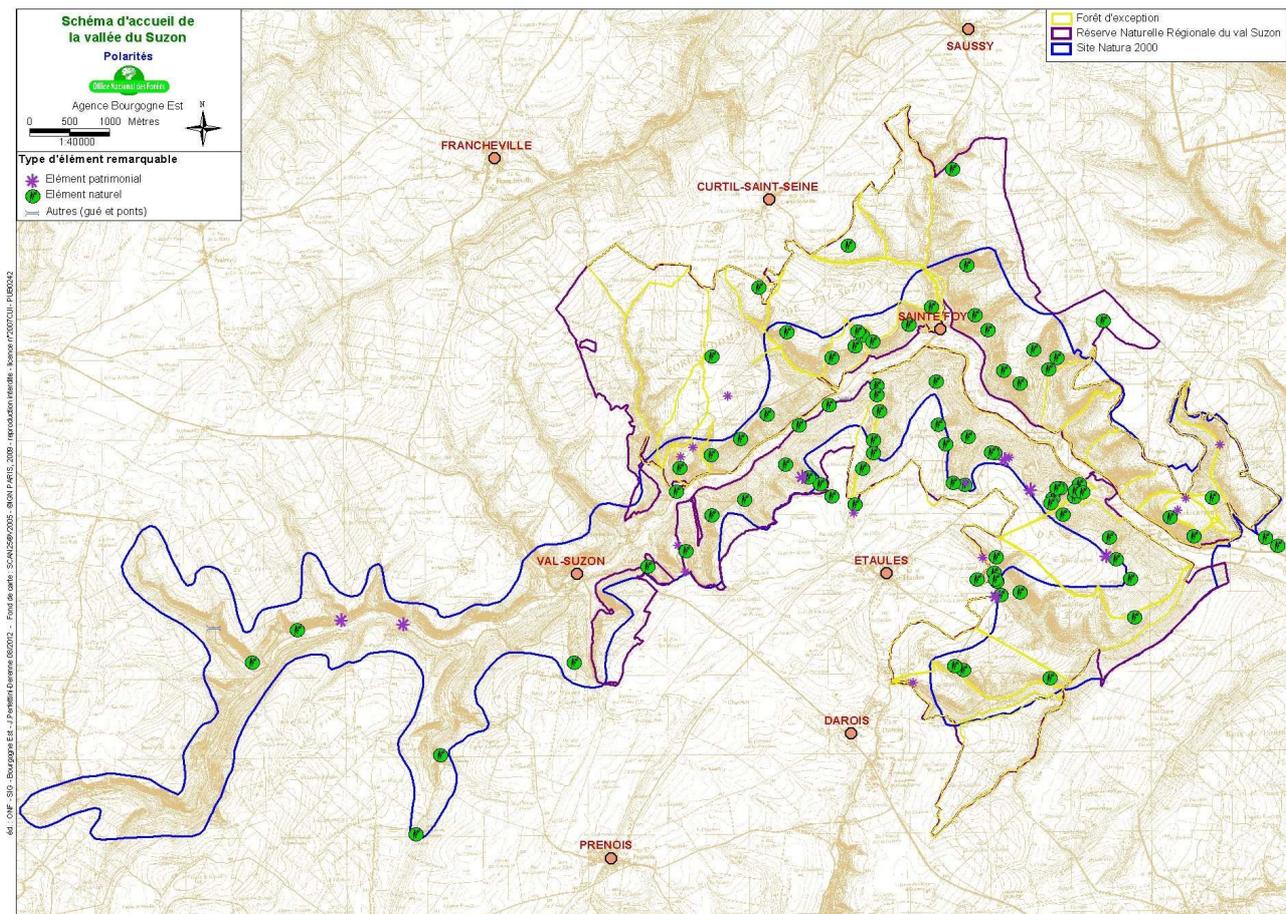
- Des constructions ocre en contradiction avec l'architecture traditionnelle en matériau calcaire,
- Le refuge S.P.A venant perturber le sentiment de sérénité que l'on a en traversant la vallée,



- La ligne EDF et le relai situés à Ste Foy qui sont certainement les éléments les plus perturbant dans l'unité paysagère du site. La tranchée crée par la ligne EDF conduit le regard directement sur le point focal que représente le relai.

2.1.3.8 - Les polarités

A cette notion de clarté, viennent se rajouter des polarités ponctuelles qui viendront renforcer l'intérêt de telle ou telle ambiance. La présence de l'eau, d'une falaise, d'un éboulis, d'un bâti remarquable ou d'un bouquet de pins au milieu d'un peuplement feuillu seront des facteurs forts pour créer de l'attractivité.



Cette carte recense les différents éléments remarquables du site : éléments naturels, éléments patrimoniaux... Le site fourmille de petits éléments que l'on découvre au détour d'un chemin et qui marquent l'ambiance de leur empreinte. En effet la simple présence d'un arbre remarquable, d'un affleurement rocheux ou d'une source vient donner une toute autre dimension à une combe ou un versant. Ces éléments, par leur simple présence, contribuent au caractère exceptionnel du Val Suzon et viennent faire la différence entre une combe dont le paysage est « ordinaire » et une combe présentant une ambiance typée.

Les éléments ont été recensés et classés en différentes catégories :

✓ **Elément patrimonial**

- Patrimoine historique (des Châtelets aux vestiges du Tacot),
- Lavoir,
- Ruine,
- Muret, limite parcellaire,
- Autres vestiges d'origine anthropique.



✓ **Elément naturel**

- Source/fontaine/cascade,
- Point de vue,
- Arbre remarquable,
- Mare,
- Gouffre,
- Affleurement rocheux/rocher/falaise.

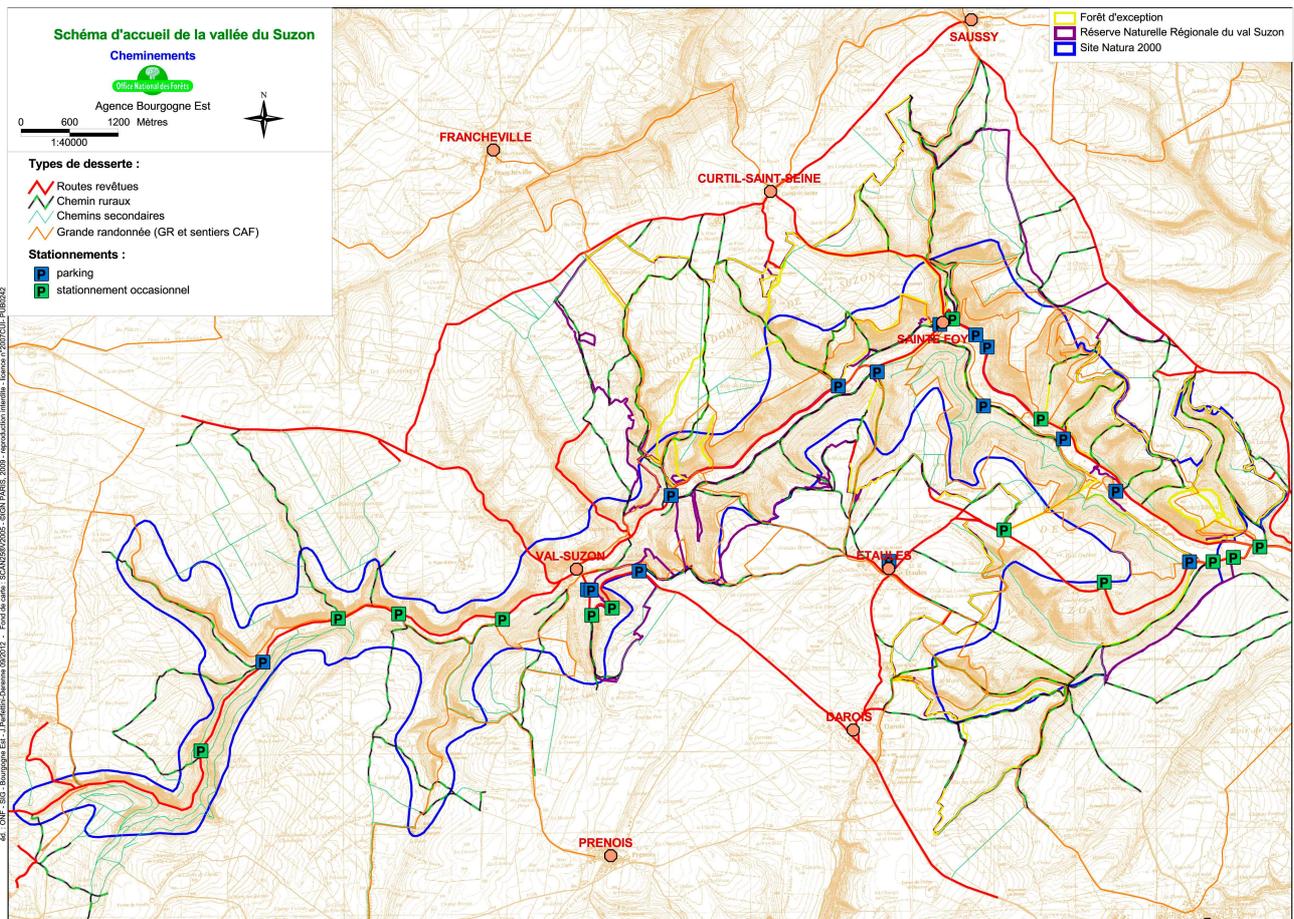


✓ **Autres**

- Gué,
- Pont.



2.1.3.9 - Les cheminements



La carte des cheminements recense tous les itinéraires présents sur la vallée. On trouve aussi bien les chemins de grande randonnée (GR2, GR7, Sentier du bouton d'or ou Tour du Val Suzon, les balcons du Suzon) que des tracés sauvages ou la voirie communale ou départementale.

✓ On constate que le réseau de cheminements est très dense et en particulier les tracés de randonnée. Ces tracés sont bien balisés et bien entretenus par différents organismes comme le CAF ou la FDRP. La signalétique est toutefois très hétéroclite comme nous l'avons signalé précédemment. L'absence de petites boucles de randonnée pousse souvent les gens à trouver des raccourcis pour boucler plus rapidement certains itinéraires et participe à la formation de sentiers non balisés. Ce phénomène se voit également renforcé par le désir de découvrir toujours de nouveaux espaces hors des chemins battus. Ils sont finalement rarement à travers les peuplements mais plutôt sur les lignes de parcelles. Il n'y a qu'à Jouvence où la fréquentation est suffisamment forte pour voir l'apparition de sentiers sauvages à l'intérieur des peuplements. En dehors de Jouvence, la difficulté de ces sentiers réside essentiellement par leur utilisation sauvage par des motards qui cherchent un grand territoire pour pratiquer leur sport et qui sont toujours à la recherche de passages plus techniques qu'ils ne trouvent pas sur les pistes forestières ou chemins ruraux. Il faudra trouver le moyen d'offrir de petites boucles de randonnée tout en réduisant le nombre de sentiers sauvages qui peuvent impacter des milieux fragiles. On peut remarquer que sur le Val Courbe, il y a nettement moins d'itinéraires que sur le Val Suzon. Ceci est cohérent avec la volonté de maintenir un aspect très sauvage à cette partie de la vallée.

✓ Même si l'on a mentionné un itinéraire emprunté par les cavaliers, il n'y a à l'heure actuelle aucun parcours prévu ni pour les sports équestres ni pour les pratiquants de VTT.

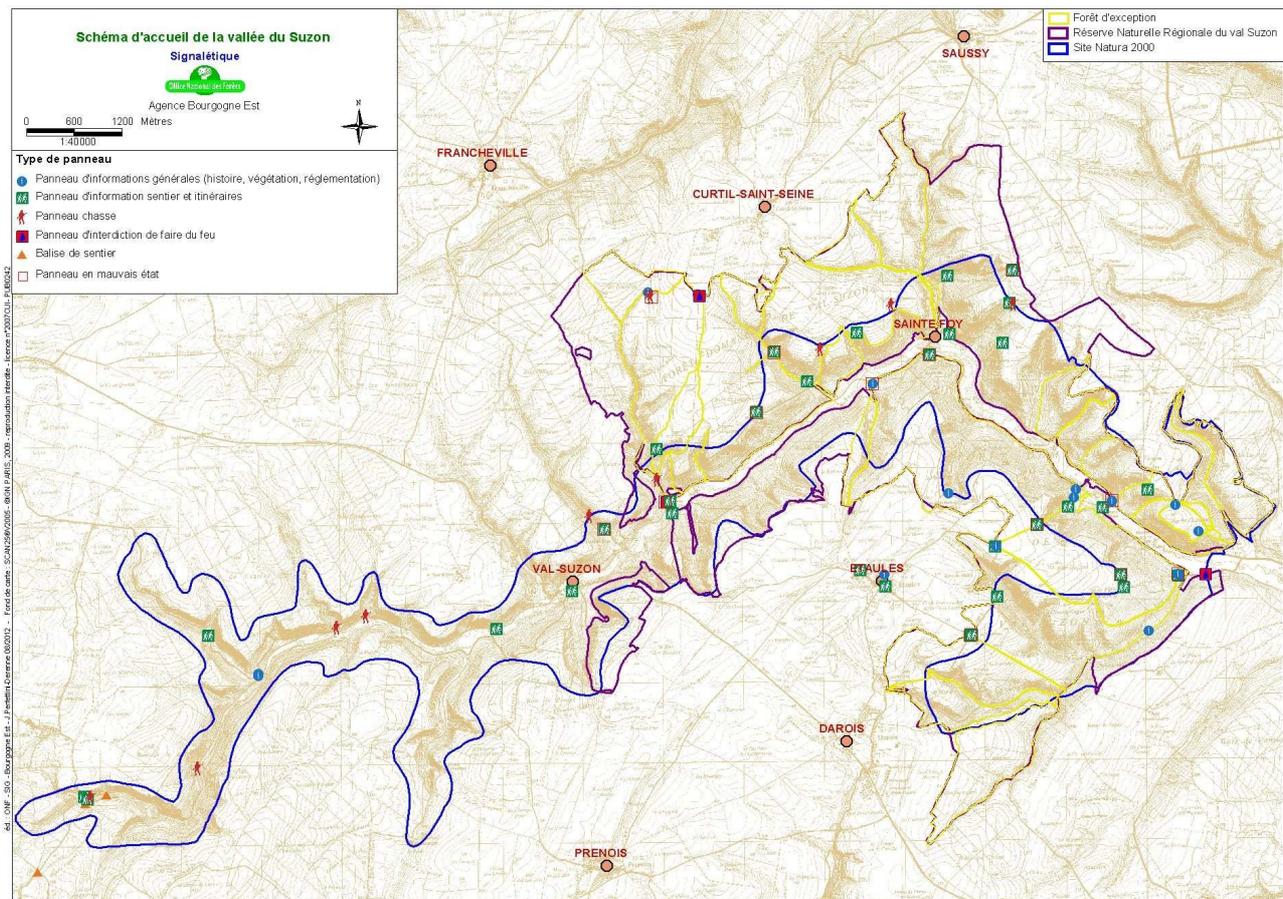
Globalement le maillage des cheminements semble suffisant et cohérent à l'échelle du site. Les principaux manques identifiés sont l'absence de boucles pédestres d'une demi-journée et de tracés équestres ou VTT.

✓ On retrouve également sur la carte les parkings, les différentes barrières et panneaux d'interdiction qui contribuent à organiser les flux de circulation sur la vallée. Ces données permettront d'établir le plan de circulation.



On note une grande diversité des modèles et des matériaux. Pour rester en cohérence avec l'esprit des lieux, il sera préférable d'harmoniser les mobiliers au profit d'un mobilier en bois et peu travaillé.

2.1.3.10 - La signalétique



Avant toute analyse de la carte, il est nécessaire de préciser que certains pictogrammes peuvent correspondre à plusieurs panneaux. Vu l'échelle de la carte qui a été choisie pour avoir une vision d'ensemble, il n'est pas possible d'individualiser chaque panneau. Ils sont souvent en plus par groupe à un carrefour, à proximité d'un parking... Cette carte recense aussi bien la signalétique directionnelle des sentiers de randonnée que les panneaux d'informations pédagogiques ou des panneaux réglementaires comme les interdictions de faire du feu.



✓ Les panneaux informant des horaires et périodes de chasse sont souvent cloués sur un arbre situé en limite de parcelle. Ils sont en papier la plupart du temps, peu visibles et se dégradent vite dans le temps. Il y aura besoin de formaliser un panneau type et définir des emplacements visibles par le plus grand nombre.



Les panneaux informant du mode de chasse sont nettement plus visibles.



✓ Les panneaux pédagogiques sont situés en général au début des itinéraires comme au bas de la combe St Fol à proximité des parkings. Ce sont souvent de grands panneaux globalement assez cohérents sur leur aspect. Ceux qui sont à chaque entrée de la route forestière de Jouvence ont été dégradés. Ils sont peu nombreux à l'échelle de la vallée ce qui explique l'attente du public sur plus d'information qui pourrait d'ailleurs être faite sous une autre forme que du panneau. Il n'y a pas de redondance sur les sujets abordés. Si on peut se féliciter de cette absence de redondance et d'une certaine homogénéité des aspects dus à un gestionnaire unique, on peut regretter de ne pas avoir de vrais points d'informations repérés comme tels à l'échelle de la vallée où l'information pédagogique pourrait être regroupée avec de l'information réglementaire par exemple. Il n'existe pas non plus de sentier pédagogique à l'échelle de la vallée.





✓ On trouve que très peu de panneaux qui cartographient les itinéraires de randonnée. Ces panneaux devraient être systématiquement présent sur les kiosques d'informations et donner une cartographie complète à l'échelle de la vallée.



✓ Dans de nombreux villages autour du site, on trouve un grand panneau d'information « Val Suzon » décliné à chaque village traversé par le sentier du bouton d'or. On y trouve aussi bien des informations sur les sentiers, des détails sur l'histoire des villages et parfois au revers, des informations sur la chasse.

Ce panneau récurrent avec la même charte graphique, le même agencement, le même symbole de l'arbre « site du Val Suzon » est le seul indice d'appartenance à un même territoire. Les kiosques d'informations pourraient s'inspirer de cet exemple.



✓ Outre la signalétique directionnelle qui manque de cohérence, on trouve également des panneaux d'informations permettant de se localiser et de connaître la réglementation en vigueur. A l'inverse des panneaux pédagogiques il n'y a absolument aucune unité sur l'aspect de ces panneaux et ils sont très diffus sur le territoire. Il y aura besoin de trouver une charte graphique commune. Un simple panneau homogène donnant le nom du site, les pictogrammes règlementaires, un espace pour de l'information temporaire comme les périodes de chasse et un petit plan des principaux itinéraires locaux serait suffisant. Ces panneaux ont une vraie utilité en permettant de donner un nom et donc un repère au public et lui permettre d'avoir les aspects règlementaires et les tracés partant de ce

point sans avoir l'obligation d'aller aux kiosques d'informations.



✓ L'interdiction de faire du feu est finalement assez mal signalée ce qui explique peut être en partie le nombre considérable de feux sauvages observés. On en dénombre seulement 3 (parking en bordure du versant «Mauvais chênau» au pied de la combe Ragot, à la sortie de la combe d'Envolle sur la RD7 et en haut de la combe Neuve). L'interdiction est également mentionnée de manière plus discrète sur le parking de Jouvence mais malheureusement pas à son entrée.

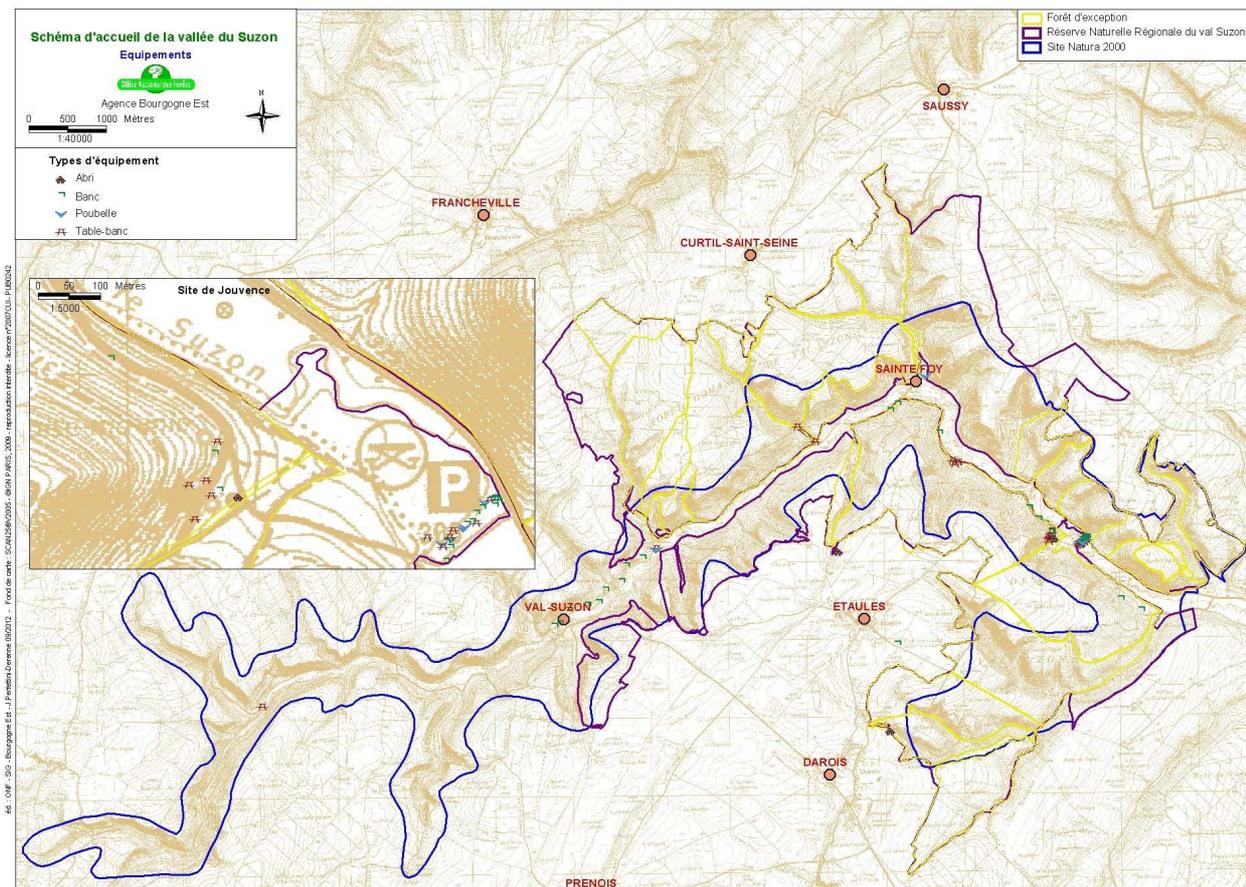
✓ A l'inverse, les panneaux alertant sur le besoin de respect de la nature et en particulier le non dépôt de déchets sont très présents sur le site et bien répartis de manière générale.



✓ On trouve également des panneaux temporaires mis par l'ONF qui servent à expliquer les actions sylvicoles en cours. Ce genre de mesures est à généraliser pour créer une relation de confiance entre les gestionnaires et le grand public. C'est également un bon moyen de créer un dialogue. Ces panneaux qui sont mis en place le temps d'une action interpellent car ils apparaissent et disparaissent, il n'y

a pas d'accoutumance. Il faudra compléter ses informations ponctuelles par des articles dans les journaux locaux afin que le public comprenne la gestion mise en œuvre et se l'approprié.

2.1.3.11 - Les équipements



La carte des équipements s'attache à recenser les différents mobiliers de confort présents sur le site. Ce mobilier est dans l'ensemble peu dégradé à l'exception d'un ancien pont du Tacot en face de la combe Goa où il ne reste plus que la structure métallique. Il devra faire l'objet d'une mise en sécurité renforcée.

✓ Table

On retrouve des tables bancs sur le site à Ru Blanc, à Jouvence, au début de la combe Goa et au bord de la RD7 au pied de la combe d'Envolle. A part Jouvence où la pierre a été préférée, globalement le bois est le matériau dominant. Il y a des hétérogénéités dans les modèles en fonction des années d'installation.



✓ Banc

Là encore, on retrouve des bancs sur le site de Ru Blanc, Jouvence et le long de la route forestière de Jouvence. La pierre a été préférée au niveau de la fontaine pour les bancs, tandis que de nombreux bancs au niveau du parking de Jouvence sont en matériau composite ou en bois. On notera la diversité des matériaux utilisés et la diversité des modèles présents. Ceci est particulièrement frappant sur le secteur restreint du parking de Jouvence où l'on trouve 3 matériaux différents et des modèles de bancs différents pratiquement à chaque fois.



Que se soit pour les tables bancs ou les bancs, il sera nécessaire d'homogénéiser le mobilier pour renforcer l'identité du territoire. Le mobilier est en plus un bon moyen

de faire passer des messages au public. Il pourrait être intéressant d'utiliser du mobilier à base de pierre pour les sites présentant un caractère historique fort et du bois pour les sites où l'enjeu biodiversité domine. Chaque ligne de mobilier peut ensuite être décliné en fonction de sa position en passant d'un mobilier plus travaillé à proximité des points de stationnements à un mobilier très sobre comme un simple tronc d'arbre à l'intérieur même de la réserve.

✓ Poubelle

On trouve peu de poubelles sur le site, à part sur le site de Jouvence et de Sainte Foy. A Jouvence les poubelles sont en ciment tandis que les collecteurs sont en métal. La poubelle située à Sainte Foy au niveau de l'embranchement avec la combe Saussy est en métal et plastique. On notera à Jouvence la présence régulière de déchets au sol : négligence du public, renards ou corbeaux qui éparpillent les déchets ?



Ces poubelles ne sont pas en accord avec l'esprit des lieux et les principes d'une réserve naturelle qui a également un rôle de responsabilisation du public vis-à-vis de son impact sur les milieux naturels. Il pourrait être intéressant de les supprimer plutôt que de les développer encore à condition d'accompagner cette action d'une communication adaptée (avant l'enlèvement pour sensibiliser le public et après pour le remercier de son civisme) et de maintenir un ramassage régulier des déchets éparpillés pour renforcer une attitude respectueuse vis-à-vis d'un site propre et bien entretenu.

✓ Abri

On trouve très peu d'abris sur le site, les seuls recensés à l'heure actuelle étant la grotte de Jouvence et le lavoir d'Etaules.



Les randonneurs ont exprimé le souhait de trouver d'autres abris sur les parcours.

Le recueil de données à partir d'entretien avec des spécialistes ou liées à des relevés sur le terrain on permis de dégager différents points :

- Le site est sous l'influence de l'agglomération dijonnaise pour sa fréquentation. De nombreuses activités touristiques sont proposées aux alentours plus que sur la vallée elle-même où l'on trouve essentiellement de la grande randonnée,
- De nombreux outils viennent recenser les richesses biologiques du site et certains statuts leur apportent une protection. Si les seules interdictions pour le public sont la fréquentation des périmètres immédiats des captages, les actions qui seront développées dans le cadre du schéma d'accueil devront être en cohérence avec les prescriptions des différentes mesures de protection et obtenir les autorisations nécessaires,
- Le ressenti des propriétaires qui sont nombreux et diversifiés permet de mieux appréhender quel sens donner à la requalification de l'accueil du public sur chaque secteur. Les propriétaires privés souhaitent limiter l'accueil pour préserver leur droit de propriété et leur droit de chasse. L'ensemble des propriétaires publics souhaitent éviter un développement des aménagements liés à l'accueil pour éviter une artificialisation du milieu et des investissements lourds entraînant un coût d'entretien important. Ils sont également attachés à maintenir la multifonctionnalité des lieux avec en particulier la préservation de l'activité chasse. Dans ce cadre, la plus grande partie des forêts communales se prononcent pour un entretien de l'existant alors que Dijon, Darois et la forêt domaniale souhaitent profiter de la rédaction du schéma d'accueil pour requalifier l'accueil du public sur leur territoire afin d'améliorer l'offre actuelle,
- Pour cartographier les enjeux entre fréquentation et sensibilité des habitats, il a été utilisé 2 critères (le niveau de fragilité physique du milieu et la rareté du milieu ou d'une espèce) pour établir une hiérarchisation des espaces entre des milieux très sensibles incompatibles avec de la fréquentation, des milieux sensibles ou peu sensibles où la fréquentation doit respecter certaines prescriptions et des milieux très peu sensibles,
- Après avoir étudié les facteurs pouvant limiter l'accueil du public, il fallait recenser les secteurs présentant un attrait pour l'accueil. Conscient des enjeux liés à la fréquentation, certains aménagements forestiers ont prévus des modalités de gestion répondant aux enjeux sociaux. Elles sont de 2 niveaux avec des secteurs où la gestion est principalement adaptée à l'accueil du public comme à Jouvence et des secteurs essentiellement sur versant qui sont gérés en futaie irrégulière pour limiter les impacts paysagers,

- Le paysage atypique du site est le premier facteur déclenchant la visite. Dans ce cadre, nous avons établi une clé de détermination des ambiances présentes à partir des données topographiques et de la couverture végétale. Si les aménagements se sont intéressés essentiellement au paysage en vision externe, ici on s'intéresse à la vision interne. Le visiteur a tendance à chercher des milieux lumineux, clairiérés qui viendront lui offrir des points de vues et une ambiance rassurante dans une vallée très boisée où les sous étages sont souvent denses et peu pénétrables. Cette analyse des ambiances vient s'enrichir de la recherche des polarités (points de vues, arbres remarquables, éboulis, falaises, sites historiques, sources...) qui vont démultiplier l'attractivité d'un secteur,
- L'étude du fonctionnement actuel du site en terme de fréquentation, demande de s'intéresser également aux cheminements. Les cheminements sont plus nombreux sur le Val Suzon que sur le Val Courbe se qui est cohérent avec une volonté de maintenir le Val Courbe encore plus sauvage. Les cheminements sont multifonctionnels même si il n'y a pas de tracés dédiés au sport équestre et aux VTT. Mise à part la fréquentation par des quads et des motos qui pose des problèmes, il n'y a pas de conflits d'usage entre les autres activités sachant que l'activité principale reste la grande randonnée. On peut regretter l'absence de petites boucles inférieures à la demi-journée qui ouvriraient le site à un public plus familial,
- Concernant le mobilier présent, on note une grande hétérogénéité dans les modèles et les matériaux. Si pour la signalétique directionnelle, une homogénéisation sera suffisante, pour le reste du mobilier, il est nécessaire de repenser l'organisation pour l'information et les mobiliers de confort (tables bancs, bancs, abris...). Pour l'information du public, il est important de définir des points d'accueil stratégiques à l'échelle de la vallée où l'on pourrait trouver des relais d'information attractifs et symbolisant l'appartenance à un territoire. Le public pourrait y trouver pédagogie, réglementation complète, informations temporaires et une carte des itinéraires sur toute la vallée. Sur les accès secondaires, un panneau simple donnant le nom du lieu servant de point de repère, la réglementation sous forme de petits pictogrammes, un plan des itinéraires limité aux départs depuis ce point et un petit tableau d'affichage pour y mettre par exemple les périodes de chasse. Pour les mobiliers de confort, une ligne à base de pierre et de bois pourrait être définie. Chaque mobilier serait décliné en fonction de sa position (proche d'un parking ou au cœur de la réserve) pour renforcer l'accompagnement du visiteur dans sa découverte d'un milieu de plus en plus sauvage. Pour les poubelles qui sont peu présentes sur la vallée, la réflexion nous conduit à proposer de les supprimer pour être en accord avec les principes d'un milieu préservé et la nécessité de responsabiliser les visiteurs.

2.2 - Synthèse

Au vu des différents éléments recueillis, on peut dégager un certain nombre de points forts et de faiblesses liés au site.

| Domaines : | Atouts : | Faiblesses : |
|-------------|--|--|
| Territoire | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un territoire avec une forte identité, ➤ Il bénéficie de nombreux statuts de protection ou de labellisation, ➤ Il offre un cadre complémentaire aux activités touristiques environnantes. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Peu d'éléments renforçant l'appartenance à ce territoire, ➤ Complexité des différents statuts pour l'élaboration de nouveaux projets. |
| Gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une forte implication des acteurs locaux dans une dynamique de valorisation de ce milieu naturel exceptionnel, ➤ Un volonté de cultiver « la naturalité » du site, ➤ La mise en place de tournées de surveillance. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des propriétaires nombreux aux différents statuts avec des attentes spécifiques, ➤ Des collectivités multiples, ➤ Des moyens financiers limités pour l'accueil du public. |
| Paysage | <ul style="list-style-type: none"> ➤ En contraste avec les paysages environnants, ➤ Des ambiances contrastées d'un versant à l'autre, ➤ De nombreuses particularités (éperons rocheux, gouffres, combes, pelouses, arbres remarquables, sources, le Suzon), ➤ Un fond de vallée encore ouvert, ➤ Une gestion forestière souvent en accord avec ces paysages, ➤ Quelques tâches de pin créant des évènements ponctuels au milieu d'une canopée feuillus homogène. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un point noir (tranchée crée par une ligne électrique sur versant et un pylône en bordure de crête), ➤ Des éléments remarquables peu mis en valeur, ➤ La fermeture des paysages et le manque de points de vues ou de clairières, ➤ Une éclaircie des peuplements réalisée en décalage de l'ouverture des cloisonnements créant un effet de contraste. |

| Domaines : | Atouts : | Faiblesses : |
|-------------------------|--|---|
| Patrimoine | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des richesses historiques passant des Châtelets aux vestiges du Tacot, ➤ Des richesses environnementales (flore et faune) exceptionnelles, ➤ Des ressources naturelles diversifiées. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une sensibilité des milieux plus ou moins forte à la fréquentation. |
| Accès | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un quadrillage routier et piéton qui permet d'arriver par différents secteurs. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un accès principal concentré sur la RD7 qui pose des problèmes de sécurité (route étroite et sinueuse avec de nombreux cyclistes mais également empruntée en raccourci par certains automobilistes). |
| Liaisons fonctionnelles | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un maillage de cheminements cohérents à l'échelle de la vallée avec des routes revêtues, des chemins blancs et des sentiers. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'absence de lien pédestre sécurisé entre Messigny-et-Vantoux et la vallée du Suzon. |
| Le public | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un public provenant majoritairement de Dijon et qui vient régulièrement souhaitant donc retrouver à chaque fois un site de qualité, ➤ Un public (grande randonnée) déjà sensibilisé à la fragilité des milieux. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un public de masse moins respectueux à Jouvence, ➤ Le développement de l'agglomération dijonnaise conjugué à la crise économique actuelle peut dans le temps générer une fréquentation massive du site incompatible avec la fragilité des milieux. |

| Domaines : | Atouts : | Faiblesses : |
|--------------------------|---|--|
| Les pratiques | <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'absence de conflits d'usages majeurs, ➤ Des pratiques actuelles qui ont peu d'impact sur le milieu, ➤ Des activités tournées essentiellement vers la randonnée, la promenade et la chasse. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un manque de petites boucles de randonnée pour un public plus familial, ➤ L'absence d'itinéraires repérés pour les VTT ou les sports équestres. ➤ La pratique des sports motorisés difficile à éradiquer, ➤ Des tracés de randonnée empruntant parfois les routes revêtues ou des lignes de battues, ➤ Des itinéraires en propriété privée sans convention de passage, ➤ Des feux sauvages, ➤ Des poubelles qui débordent. |
| Pédagogie et information | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une volonté de privilégier l'information et la pédagogie plutôt que le répressif pour responsabiliser le public sur les richesses du milieu, ➤ Des acteurs prêts à développer de nouvelles techniques pour développer cette communication (journal lié au site, visites guidées, sentiers pédagogiques, bornes sonores...), ➤ Des attentes fortes du public pour une meilleure information et une pédagogie renforcée sur les réglementations en vigueur, les pratiques de la chasse et les techniques de gestion forestière, ➤ Une volonté de mieux comprendre le milieu (fonctionnement du Suzon, dynamique des différents habitats...). | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des points d'informations dans un état médiocre, insuffisants et non hiérarchisés, ➤ Un manque de compréhension et de connaissance sur l'activité chasse et production forestière de la part des autres pratiquants. |

| Domaines : | Atouts : | Faiblesses : |
|--------------------------------|--|---|
| Le mobilier et la signalétique | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une signalétique suffisante. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une signalétique très hétérogène et usagée, ➤ Un mobilier usagé, très hétérogène ne contribuant pas à l'identité du territoire, ➤ Des attentes pour plus d'abri et de bancs sur les sentiers ou plus de tables bancs sur les points d'accueils. ➤ La multiplicité des acteurs posant des difficultés en terme de charte graphique. |

Nous avons souhaité compléter cette synthèse par une compilation des cartes que nous avons établies lors du recueil des différents enjeux. Nous avons d'un côté compilé tous les facteurs contribuant à limiter l'accueil du public sur le site et de l'autre côté tous les facteurs créant de l'attrait pour le public.

✓ Dans la première compilation, cela nous a permis de superposer les facteurs limitant l'accueil en passant de ceux qui sont les moins contraignants à ceux interdisant purement et simplement l'accueil. La carte complète permet d'avoir une bonne idée des enjeux présents sur chaque secteur de la vallée et d'en comprendre leurs origines.

✓ Dans la deuxième compilation, il s'agissait de superposer les éléments créant une attractivité pour l'accueil du public. La lecture de la carte complète permet de connaître le niveau d'attractivité pour le public sur chaque secteur grâce au nombre d'éléments attractifs accumulés.

Emplacement des cartes synthèse des enjeux. On met en fond la carte n° 1 (accueil possible) en format A4 et en papier. Puis par-dessus on rajoute dans l'ordre les cartes 2 (périmètre rapproché des captages, 3....) sous forme de calque A4 jusqu'à la carte complète.

On doit pouvoir feuilleter l'ensemble pour comprendre d'où vient tel ou tel enjeux de la carte complète.

Emplacement des cartes synthèse des ambiances remarquables. On met en fond la carte n° 1 (forêt d'exception) en format A4 et en papier. Puis par-dessus on rajoute dans l'ordre les cartes 2 (ressenti des propriétaires souhaitant l'amélioration de l'existant), 3... sous forme de calque A4 jusqu'à la carte complète.

On doit pouvoir feuilleter l'ensemble pour comprendre d'où vient tel ou tel critère de la carte complète.

Il faut noter que sur cette carte le label forêt d'exception comme la localisation sur la forêt domaniale majorent fortement l'attractivité de certains secteurs. Dans l'interprétation de la carte, il faut toutefois relativiser ces deux facteurs car ils ne sont aujourd'hui pas perceptibles par le public. Les ambiances des combes ainsi que la présence d'éléments remarquables comme les éperons rocheux sont les principaux éléments attirant le public.

3 - Propositions

3.1 - Définition d'une stratégie d'accueil

A travers cette stratégie, on se propose de définir une orientation générale vis à vis de l'accueil du public par grand secteur, un plan de circulation et des objectifs dans lesquels les fiches actions seront déclinées.

L'objectif principal est de limiter la fréquentation tout en offrant un accueil de qualité. Il s'agit souvent d'un paradoxe car en améliorant la qualité de l'accueil (requalification des points d'accueil, une information et une pédagogie revue, des tracés plus attractifs...), le site deviendra de fait plus attractif. Si les mesures proposées tenteront d'apporter des réponses à ces deux défis, les décideurs devront encore faire des choix pour adapter au mieux l'aménagement de leur territoire.

3.1.1 - Scénario d'accueil

Il s'agit ici de définir une aide à la décision se rapprochant dans le principe d'un plan d'occupation des sols. Sous la forme d'une carte, issue de l'analyse des deux cartes de synthèse et de l'ensemble des éléments provenant du diagnostic, on propose de définir une orientation en terme d'accueil du public pour les différents secteurs de la vallée.

Nous avons retenu 4 grandes typologies :

✓ Portes d'entrées:

Zones marquant l'entrée dans la vallée du Suzon. Cette appartenance à un territoire cohérent pourra être matérialisée par un travail sur une signalétique et des aménagements paysagers communs.

✓ Points accueil :

Zones dont la vocation est l'accueil du public. On y trouve les parkings structurés et aménagés, les équipements principaux pour le pique-nique et la détente mais aussi un lieu privilégié pour des relais d'information et de pédagogie.

NB : Ces points d'accueil principaux seront complétés par des points secondaires où l'on trouvera uniquement de l'information réglementaire ou temporaire (période de chasse...).

✓ Zone de découverte :

Zone de transition entre les points d'accueil et les cœurs de forêts. Il s'agit d'espaces très attractifs avec des contraintes moins fortes. Le propriétaire pourra, s'il le souhaite, y améliorer l'accueil du public (sentier thématique, visite guidée...).

La délimitation des zones de découvertes s'est fait en fonction de l'absence de critères visant à limiter l'accueil du public, la présence au contraire d'ambiances remarquables, une bonne répartition de ces zones à l'échelle de la vallée et en fonction des points d'accueil repérés.

✓ **Cœur de forêt :**

Zone où l'accueil du public doit rester mineur. Il s'agit d'espaces avec de fortes contraintes ou moins attractifs pour l'accueil du public. On se contentera d'entretenir l'existant voir de procéder à des déséquipements partiels.

✓ **Plusieurs critères nous ont permis d'élaborer ce scénario :**

- respecter au mieux la volonté exprimée par chaque propriétaire et les recommandations des différents partenaires (scientifiques, gestionnaires...),
- ne pas positionner de zones de découvertes en milieu très sensible,
- tenir compte des attraits du site,
- obtenir une bonne répartition des zones de découvertes et des points d'accueil à l'échelle du site tout en limitant leurs présences sur le Val Courbe (milieu sauvage par excellence).

✓ **Motivations du zonage en zone de découverte ou en cœur de forêt :**

Entre Darois, Etaules et Messigny-et-Vantoux :

Une zone de découverte a été positionnée sur la combe des Chenaux secteur moins sensible en terme d'habitat et permettant une entrée sur la Réserve depuis Darois (possible lien avec le pôle aéronautique) ou Etaules. C'est également une promenade agréable depuis Messigny-et-Vantoux par les Coteaux Chenaux. A l'inverse, la combe Ragot est maintenue en cœur de forêt à cause de sa richesse environnementale et le souhait exprimé par certains scientifiques de la voir préserver au maximum.

Entre Messigny-et-Vantoux et Ste Foy :

Le bas de la Combe d'Arvaux est proposé en zone de découverte ainsi que Roche Château pour la qualité de leurs ambiances (falaise, point de vue, végétation contrastée,...). Le haut de la Combe est proposé en cœur de forêt pour préserver des milieux plus sensibles.

Le versant nord au dessus de Jouvence est proposé en zone de découverte car il offre de nombreuses potentialités pour l'accueil du public (présence de Jouvence et de la route forestière associée, possibilité de point de vue sur le versant sud, les combes au Prau et de la Mairie, sentier les balcons du Suzon, GR7, sentier du bouton d'or...). La combe de la Mairie permet également un accès par Etaules et une valorisation de son lavoir.



Le versant sud et en particulier la combe St Fol est maintenu en cœur de forêt car les enjeux environnementaux y sont très importants. On se contentera sur ces espaces de gérer les chemins existants pour éviter des impacts sur le milieu.

Une zone de découverte est proposée à proximité de Ste Foy. Il est proposé de l'appuyer sur un point d'accueil avec des stationnements suffisants pour les nombreux départs situés à proximité. Elle permet de découvrir des espaces escarpés avec un très beau point de vue en crête. Cette zone de découverte est dessinée de manière à éviter des habitats sensibles comme les lieux de nidifications du faucon pèlerin. Cette zone de découverte pourrait permettre de dynamiser encore un peu plus l'activité de l'auberge de Ste Foy et éviter les stationnements des randonneurs sur le parking privé de l'auberge.

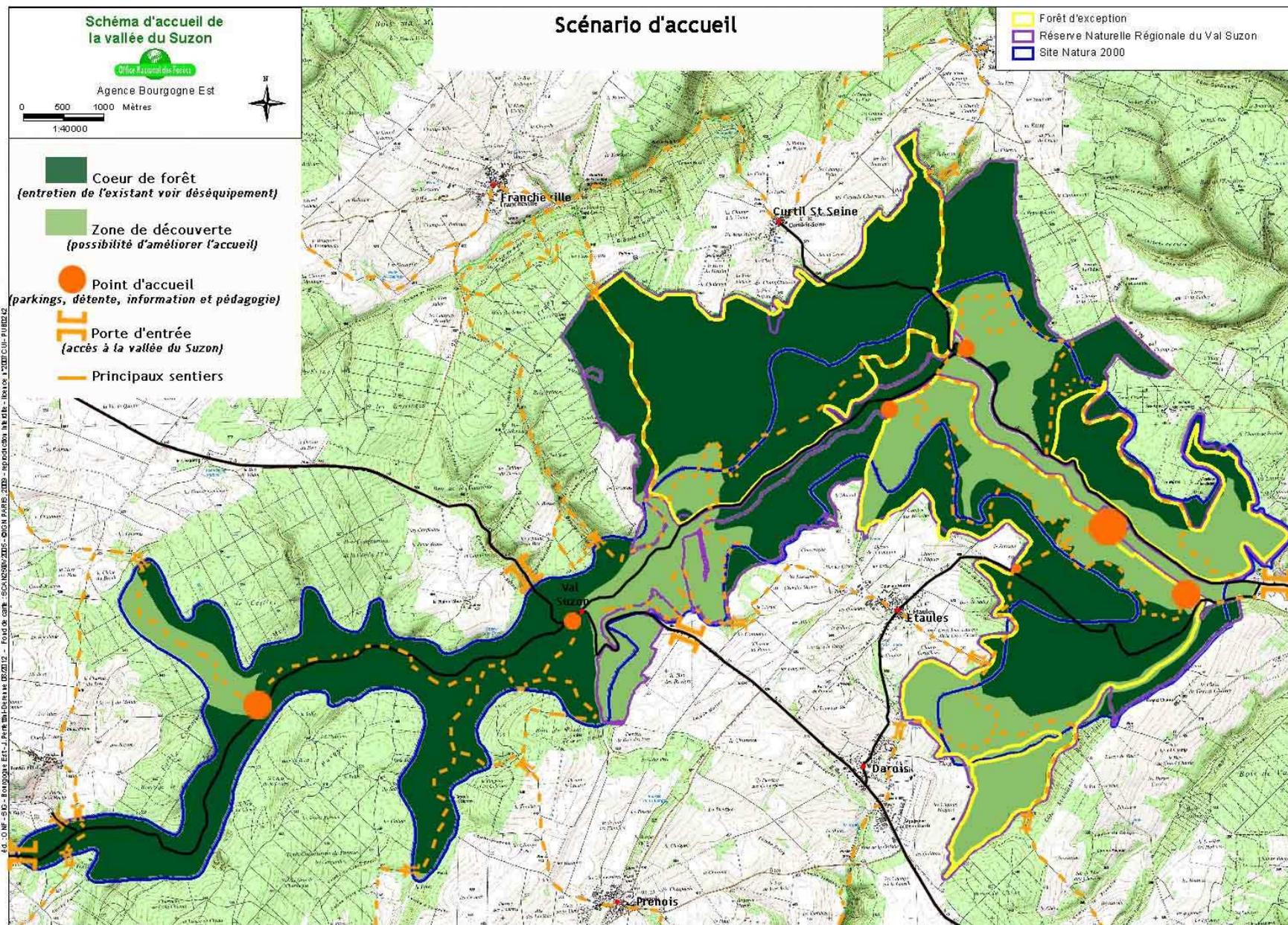
Entre Ste Foy et Val-Suzon :

Ce secteur est majoritairement maintenu en cœur de forêt. Sur le versant nord, on trouve des propriétés privées ne souhaitant pas voir l'accueil du public se développer. Sur le versant sud, mise à part la combe Goa qui est très jolie, l'espace forestier ne présente pas d'attrait particulier.

Il est proposé une zone de découverte à proximité de Val Suzon retenu comme point d'accueil. Cette zone de découverte devrait permettre de faire découvrir les Châtelets d'Etaules et de la Fontaine au Chat. Elle intègre également la forêt communale de Darois qui s'est prononcé pour une amélioration de l'accueil, enfin elle prend soin d'éviter les surfaces concernées par l'arrêté de biotope.

Le Val Courbe :

Ce secteur est plus sauvage et doit le rester. Il est en plus essentiellement constitué de propriétés privées. On propose uniquement une zone de découverte sur le Ru blanc qui est déjà un point d'accueil. Les ambiances de la combe associées à la présence permanente de l'eau en fait une des lieux remarquables de la vallée.



Le cœur de forêt représente 69,1% pour 2936 ha contre 30,49% soit 1288 ha pour les zones de découvertes.

3.1.2 - Plan de circulation

3.1.2.1 - Réglementation

Nous avons fait appel à Mme Anne Marie Granet en charge de l'accueil du public au niveau national à l'ONF et à M Eric André en charge des questions juridiques à la Direction Territoriale Bourgogne Champagne-Ardenne à propos de la circulation en forêt.

La réglementation actuelle liée au Code forestier, Code de l'Environnement et à différentes jurisprudences est la suivante pour la circulation du public en milieu naturel :

✓ **Pour les piétons :**

Possibilité de circuler partout, y compris dans les parcelles privées ou publiques sauf si l'interdiction de pénétrer est clairement spécifiée et visible. S'il y a interdiction en forêt domaniale elle doit en plus être justifiée et si possible pédagogique (interdiction car risque d'insécurité dans un îlot de vieillissement ou protection d'une espèce protégée...).

✓ **Pour les VTT et cavaliers :**

On parle de véhicule non motorisé et de monture mais la législation est ensuite la même pour les deux catégories. D'après l'article R163-6 du Code Forestier, ils n'ont pas le droit de circuler à l'intérieur des peuplements. Sur la base de la politique définie par l'ONF en matière d'accueil du public (Instruction 97-T-35 du 16 juillet 1997), ils sont tolérés en forêt domaniale sur l'ensemble des voies privées et publiques quelles soient ouvertes ou non à la circulation publique sauf si une interdiction de circuler par ces moyens de locomotion est clairement stipulée. Une barrière à l'entrée d'un chemin n'est pas suffisante, elle doit être accompagnée d'un panneau d'interdiction. Dans la mesure du possible, une interdiction doit être justifiée (protection d'un habitat, risque pour l'utilisateur...). L'extension de cette politique aux autres forêts relevant du régime forestier est de la compétence du propriétaire.

Les différents codes ne permettent pas une définition claire de ce qu'est un chemin ou une route. L'ONF a par exemple stipulé dans ses conventions avec les fédérations de cyclisme et équestre qu'un sentier « sauvage » résultant du passage répété ne pouvait pas être considéré comme un chemin. Un cycliste ou un cavalier l'empruntant sera considéré en infraction car cela sera assimilé à un passage dans les peuplements.

✓ **Pour les véhicules motorisés :**

L'article R362-2 du Code de l'environnement précise que ces derniers ne peuvent pas circuler en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. Il est donc interdit de passer dans les peuplements. D'après la jurisprudence, une voirie est considérée comme ouverte à la circulation publique si le propriétaire n'a pas manifesté son opposition sur le terrain par une barrière et/ou un panneau d'interdiction et si la voirie est carrossable pour un véhicule de tourisme léger.

Parmi les voies ouvertes à la circulation publique, on distingue deux catégories :

- Les voies appartenant au domaine public (route nationale, départementale ou communale),
- Les voies appartenant au domaine privé (chemins privés, route forestière domaniale, communale ou privée). Les voies appartenant au domaine privé peuvent faire l'objet d'une restriction de circulation. Pour les routes forestières, le fait de l'ouvrir à la circulation du public est un choix du propriétaire ou du gestionnaire.
- Les chemins ruraux dépendent à la fois du domaine privé et du domaine public. Ils sont liés au domaine public entre autre car ils sont ouverts de droit à la circulation publique. Ils sont liés au domaine privé entre autre car ils peuvent être touchés par la prescription acquisitive trentenaire. La municipalité de situation peut en réglementer son usage. Elle peut interdire uniquement le passage des engins motorisés ou limiter le tonnage sans interdire l'accès et la valorisation des propriétés desservies par le chemin rural. Cette interdiction ne doit pas être la règle et lorsqu'elle la met en œuvre elle doit justifier ses choix (dérangement du public, protection de l'environnement...).

Trois exemples :

- Un chemin privé, en forêt domaniale, fermé par une barrière avec un passage en son centre. Un cavalier sera toléré sur le chemin alors que la moto sera en infraction. Le chemin est privé et non ouvert à la circulation publique.

- Un chemin privé fermé par une barrière et un panneau BO avec un passage en son centre.

Le chemin est fermé à toute circulation. *NB : préférer un panneau plus ciblé et plus explicite avec des pictogrammes.*

- Un chemin est sans barrière mais comporte des ornières importantes empêchant le passage d'une voiture de tourisme. Le cavalier sera toléré mais le motard sera en infraction car la voirie n'est pas considérée comme ouverte à la circulation publique.

✓ **Éléments liés à la matérialisation sur le terrain :**

Pour les chemins ruraux, le panneau d'interdiction doit mentionner les articles L2213-4 et L2215-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donnent pouvoir aux maires pour réglementer la circulation des véhicules à moteur sur les chemins ruraux. Le panneau doit mentionner également la date à laquelle a été prise l'arrêté municipal. Pour les autres chemins, il n'y a pas d'affichage réglementaire.

Quelques conseils issus du bon sens :



- La barrière doit être parfaitement visible et identifiable pour éviter des accidents. Dans ce cadre, on préconisera pour les barrières et en particulier celles à base de rondins (barrière en accord avec l'esprit des lieux) de mettre la lisse à une hauteur suffisante (entre 0,8 et 1,3 m) et de mettre des éléments réfléchissants sur celles situées à proximité d'une voie revêtue.

- Il est préférable d'accompagner systématiquement les barrières par une signalisation verticale enlevant tout risque d'ambiguïté lorsque la barrière est ouverte.

- l'implantation d'un panneau en lien avec une barrière doit être suffisamment proche pour clairement afficher leur relation.



3.1.2.2 -Principes retenus

- ✓ Le multi usage sera préféré quand cela est possible.
- ✓ On préférera toujours une signalétique ciblée à des BO trop globaux. Il est parfois nécessaire d'interdire l'accès uniquement aux véhicules à moteurs sans pour cela interdire le passage des VTT ou des cavaliers.



Panneau B0 global



Panneau B7 uniquement pour les véhicules à moteur

Même si sur les voies du domaine privé, le panneau n'a pas l'obligation d'être réglementaire car on est hors code de la route, on préconisera systématiquement de mettre un panneau réglementaire et spécifique aux catégories que l'on souhaite interdire. Pour des raisons économiques, les décideurs pourront toujours ensuite maintenir un BO en place plutôt que de le remplacer par un panneau plus spécifique.



- ✓ Les lignes de parcelles débouchant sur une route revêtue ou sur un chemin blanc situé en bordure de massif seront bouchées sur 20 à 40 m avant la sortie pour éviter de tenter l'usage par des motos et autres sports mécanisés. Les lignes de parcelles situées sur versant marqué seront réduites en largeur et discontinues pour éviter de tenter les motards et autres vététistes ainsi que pour favoriser leur intégration paysagère.

✓ **Dans la Réserve :**

- Sur l'ensemble des chemins non revêtus, interdiction à tous véhicules à moteur sauf ayants droits (véhicules liés à la gestion des espaces, les véhicules des chasseurs et les véhicules de personnes habilitées pour une tâche ponctuelle). Il pourra s'agir de missions scientifiques d'organismes pour une manifestation...). L'ensemble des véhicules autorisés devront bénéficier d'un badge à positionner derrière le pare brise pour faciliter les contrôles. Ce badge pourra être délivré de façon permanente ou ponctuelle par le conservateur sous délégation du Comité de suivi de la Réserve. On devra veiller à ce que ces autorisations soient en cohérence avec les divers contrats en cours comme les baux de chasse,



- Sur chemin large « chemins blancs » ruraux ou non, les vététistes et les cavaliers seront tolérés,



- Sur les itinéraires de randonnées, cartographiés et balisés, empruntant des sentiers étroits et parfois raides, on pourra être amené à n'autoriser que les piétons pour des questions de sécurité et de risque de conflit d'usage,

- A l'intérieur des peuplements y compris sentiers non cartographiés et non balisés, toute circulation, hors circulation pedestre, est interdite pour des raisons de sécurité et de préservation des milieux. Par contre, les lignes de parcelles sont considérées comme des cheminements possibles. Si elles sont larges, elles sont tolérées aux cavaliers et vététistes, si elles sont étroites elles sont réservées aux piétons,

- Certains espaces pourront être interdits à toute circulation même pedestre pour préserver la sécurité du public (îlot de sénescence, sous éperon rocheux...),

- Sur certains secteurs, il pourra y avoir des interdictions temporaires de circulation par tout moyen de locomotion afin d'assurer une tranquillité à certaines espèces,

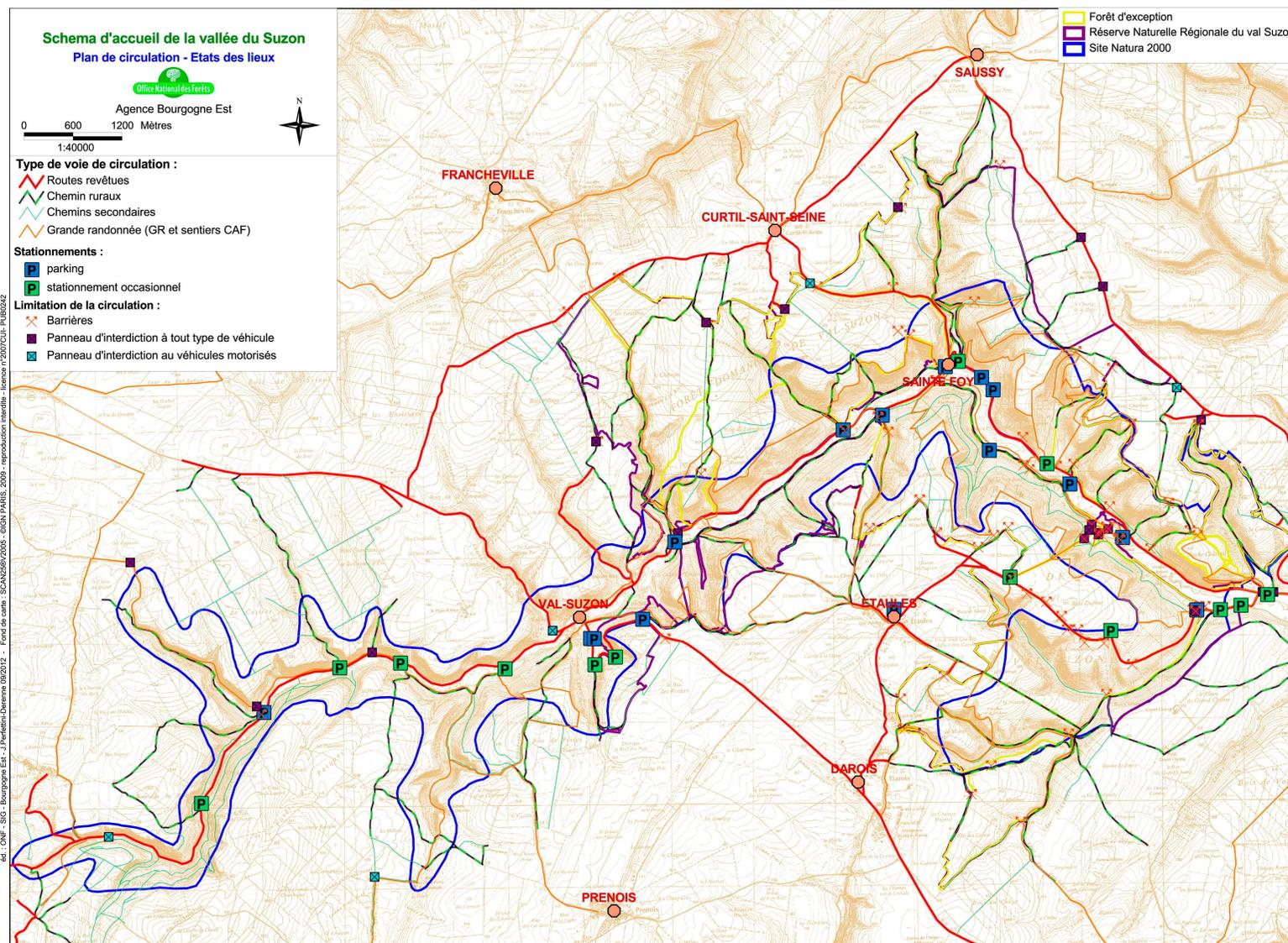
- Pour les animaux domestiques, le plan de circulation se conformera à l'article 3.6 de l'acte de classement de la RNR.

✓ **Hors de la Réserve** :

On propose des principes plus en rapport avec la nature de la propriété.

- En propriété privée, on proposera une interdiction globale de circuler à l'exception des chemins existants cartographiés et balisés qui font l'objet d'une convention avec le propriétaire,
- Sur les chemins ruraux et autres chemins, on propose d'interdire les véhicules à moteur sauf ayants droits (propriétés desservies par cet itinéraires, usage agricole, chasseurs...). Les VTT et cavaliers seront autorisés,
- A l'intérieur des peuplements y compris sentiers non cartographiés et non balisés, toute circulation, hors circulation pédestre, est interdite pour des raisons de sécurité et de préservation des milieux,
- Sur des milieux présentant une fragilité très forte demandant une limitation de l'accueil, on pourra proposer une interdiction globale.
- Certains espaces pourront être interdit à toute circulation pour préserver la sécurité du public (îlot de sénescence, sous éperon rocheux...).

3.1.2.3 - Situation actuelle



3.1.2.4 -Plan de circulation proposé

Au vue des principes décrits plus haut, on souhaite proposer deux scénarios :

- Une circulation dirigée,
- Une circulation encadrée,

Sur la Réserve qui fera l'objet de tournées de surveillance, le plan de circulation doit être à notre avis très clair pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. On préférera le scénario proposant une circulation encadrée sur ce secteur.

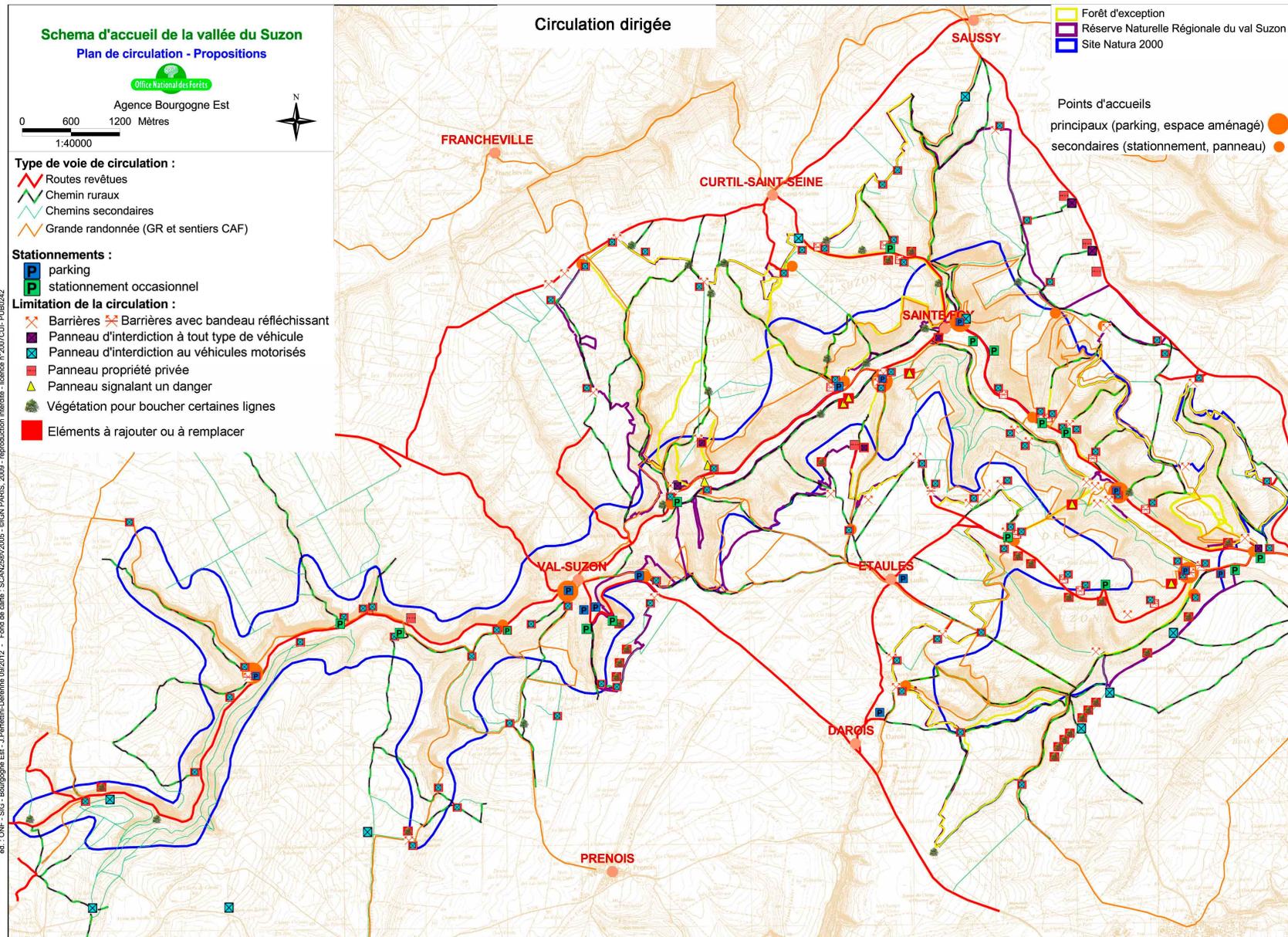
De nombreux panneaux et barrières sont à revoir pour obtenir une cohérence d'ensemble du plan de circulation. On trouve par exemple de nombreux BO alors que bien souvent un B7 serait suffisant. Les barrières situées le long de voies revêtues sont rarement équipées de bandes fluorescentes pourtant souhaitables pour des raisons de sécurité. Certaines sont cassées ou ont disparu. De même il est souhaitable d'avoir une harmonisation de la signalétique sur les sentiers de randonnée avec des indications explicites (distance, durée, niveau de difficulté).

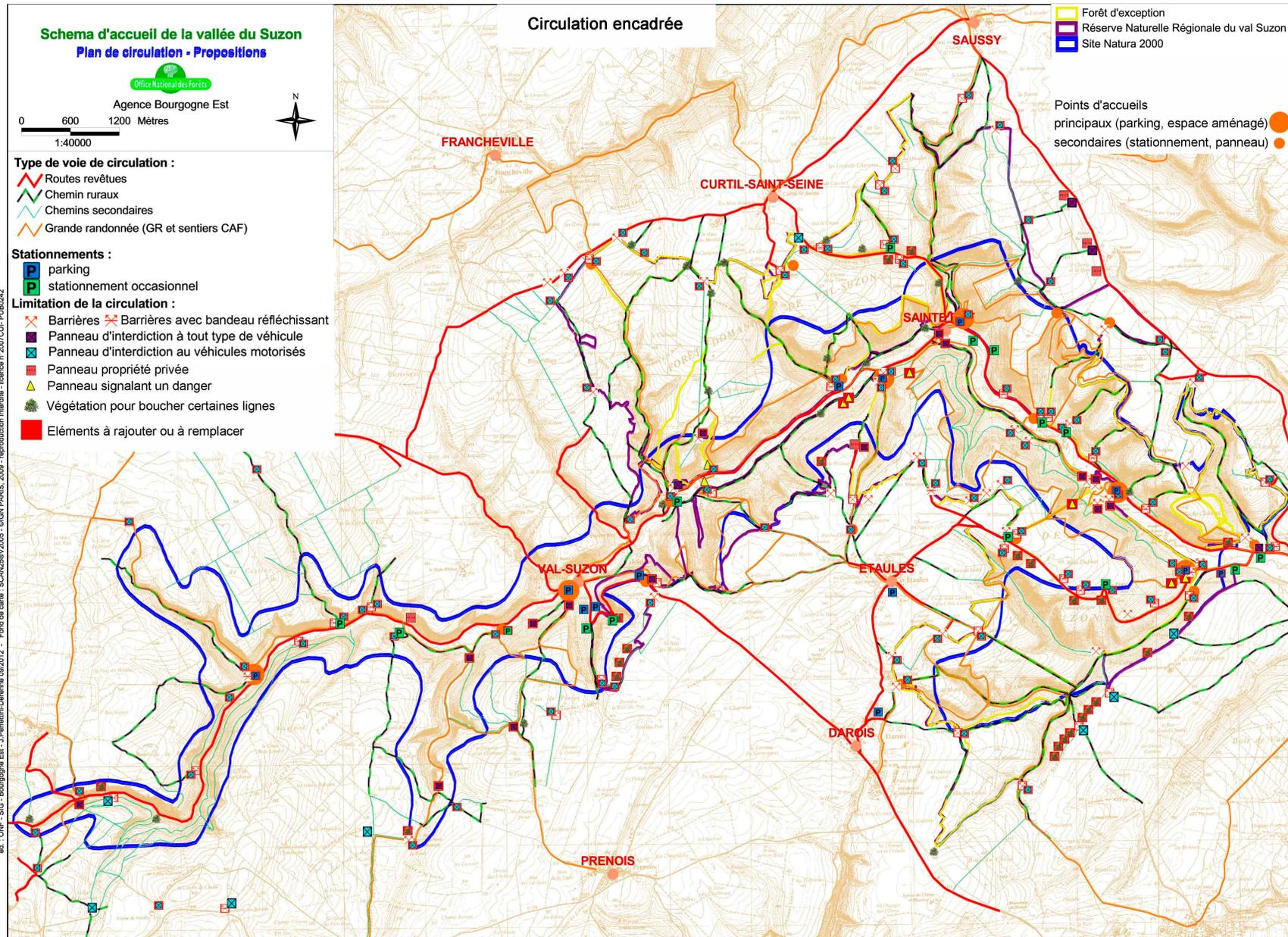
En cœur de forêt, on se contentera de maintenir les stationnements existants. Certains pourront toutefois être légèrement réaménagés pour des questions de sécurité (organisation de l'espace, mise en sécurité de la sortie).

En zone de découverte, on préférera des parkings aménagés et parfaitement identifiables en particulier au niveau des principaux points d'accueil.



En plus des points d'accueils principaux qui sont les accès privilégiés au site avec des aménagements plus conséquents en terme de mobilier de pique nique, de panneaux d'information avec plan global des itinéraires présents sur le site, de parkings..., nous proposons d'identifier des points d'accueil secondaires. Il s'agit de points d'accès plus confidentiels mais souvent doté d'un stationnement aléatoire et d'un affichage sommaire concernant les périodes de chasse. Il est proposé d'installer sur ces points d'accueils secondaires un panneau simple qui donnera le nom du lieu, la réglementation en vigueur, un plan sommaire des sentiers et des informations ponctuelles comme les jours de chasse. Ces dernières devront pouvoir être intergeangeables.





éd. : ONF - SIG - Bourgogne Est - J. Perleth-Duhamel 09/2012 - Fond de carte : SCAN250/2005 - ©IGN PARIS, 2009 - reproduction interdite - licence n°2007004 - PUB0242

Pour faciliter la lecture puis la mise en œuvre, nous avons choisi de présenter en annexe ces scénarios par petit secteur.

La mise en place de ce plan de circulation comprend la pose de B7, B0, barrière, panneaux de prudence et la fermeture de certaines lignes par de la végétation.

- Les B7 et B0 seront métalliques (panneaux et supports) pour rester cohérent avec la signalisation routière et donc compris par le plus grand nombre.



- Les barrières retenues sont des barrières à trois poteaux avec une lisse coulissante. Les poteaux seront en acacia (seul bois naturellement de classe IV ayant une grande durabilité dans la terre) et la lisse en douglas. Le choix de ces matériaux permet de ne pas avoir de traitement et donc d'être en accord avec les concepts de préservation du milieu. Les bois vieillissants vont se griser permettant une meilleure intégration paysagère. Dans les

secteurs où ce modèle ne pourrait être utilisé faute de débattement suffisant, une barrière pivotante utilisant les mêmes matériaux pourra être préférée. Pour les barrières situées à proximité d'une route revêtue, elles seront systématiquement équipées d'une bande réfléchissante. Sur certains points comme l'entrée de la route forestière de Jouvence où le passage est très régulier, une barrière, à deux demies lisses, sera préférée car elle permet une ouverture aisée (un seul élément à déplacer pour un véhicule de tourisme) par les gestionnaires.



- Les panneaux prudence serviront à avertir en particulier les vététistes d'un danger imminent (arrivée sur une route au bout d'une descente prononcée). Ils pourront être métallique avec ou sans support bois.

- La fermeture de lignes par la végétation a pour but de limiter le nombre de lignes débouchant directement sur des routes revêtues et donc de diminuer l'attractivité de ces itinéraires pour les motos et autres quads. Ces opérations devront être menées en concertation avec les chasseurs qui s'en servent parfois de lignes de tir. Pour atteindre le but recherché, il faudra d'une part arrêté de gyrobroyer l'extrémité de la ligne (sur les 30 derniers mètres environ) et mettre en place des bois en travers (perches) suffisamment visibles pour laisser le temps à la végétation de reprendre ses droits.

✓ La circulation dirigée comprend :

| Nature * : | Quantité (u) : | Coût (€ HT)**: |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| B7 | 81 | 20 250 |
| B0 | 3 | 750 |
| Barrière à homogénéiser | 42 | 39 940 |
| Barrière réfléchissante | 2 | 1 760 |
| Panneau prudence | 4 | 1 200 |
| Fermeture par la végétation | 22 | 2 530 |
| Total : | | 63 010 |

**Les aménagements de parking, les différents panneaux d'information et la sécurisation du pont du Tacot seront comptabilisés dans les fiches actions.*

*** les coûts comprennent la fourniture et la pose.*

✓ La circulation encadrée comprend :

| Nature * : | Quantité (u) : | Coût (€ HT)**: |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| B7 | 82 | 20 500 |
| B0 | 15 | 3 750 |
| Barrière | 6 | 5 220 |
| Barrière à homogénéiser | 42 | 39 900 |
| Barrière réfléchissante | 9 | 7 920 |
| Barrière à 2 lisses | 1 | 1 150 |
| Panneau prudence | 5 | 1 500 |
| Fermeture par la végétation | 22 | 2 530 |
| Total : | | 82 470 |

**Les aménagements de parking, les différents panneaux d'information et la sécurisation du pont du Tacot seront comptabilisés dans les fiches actions.*

*** les coûts comprennent la fourniture et la pose.*

L'homogénéisation des barrières à l'échelle de la vallée a pour but de réaffirmer l'identité du territoire et qu'elle soit perceptible par le grand public. Toutefois cette opération, néanmoins indispensable, peut s'échelonner dans le temps pour étaler la dépense. Certaines barrières sont encore fonctionnelles et peuvent être changées dans quelques années.

Quelque soit le scénario retenu, la mise en place d'un plan de circulation devra s'accompagner de campagnes de prévention pour faire comprendre aux usagers l'intérêt de ce plan et en faire connaître les règles.

Éléments de réglementation générale concernant la circulation :

- les piétons peuvent circuler partout sauf interdiction matérialisée.
- Les VTT et cavaliers peuvent circuler sur l'ensemble des voies sauf interdiction matérialisée. Ils ne peuvent pas circuler à l'intérieur des peuplements.
- Les véhicules à moteur ne peuvent circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique (pas d'interdiction matérialisée et carrossable).
- Pour les voies du domaine privé, le propriétaire peut restreindre la circulation autorisée. Dans le cas des chemins ruraux, c'est la municipalité de situation qui peut limiter l'usage (possibilité d'interdire les véhicules à moteur et de limiter le tonnage). Dans tous les cas, l'interdiction doit toujours être l'exception et justifiée.

Principes retenus :

- Le multi usage sera toujours préféré. L'objectif principal est d'éviter l'intrusion de motos et autres quads dans le massif.
- La signalétique sera ciblée. On évitera l'usage du BO trop global. La signalisation verticale domine sur une signalisation horizontale (La pose d'une barrière n'est pas suffisante et doit être accompagnée d'un panneau B7, B0..).

Pour la Réserve, les chemins seront systématiquement interdits aux véhicules à moteur sauf ayants droits. Pour des raisons de sécurité ou de préservation de certains milieux fragiles, il pourra y avoir des interdictions ponctuelles permanentes ou temporaires vis-à-vis des cavaliers, VTT et parfois même piétons.

Hors de la Réserve et en propriété privée, toute circulation sera interdite sauf aux ayants droits. Pour les chemins ruraux, ils seront fermés à la circulation des véhicules à moteurs sauf ayant droit.

Propositions :

2 scénarios sont possibles avec un dirigé plus souple et moins formalisé ou un encadré plus clair et plus systématique.

- Le scénario dirigé prévoit la mise en place de 44 barrières, 88 panneaux et 22 fermetures de lignes pour un coût de 63 010 € HT.
- Le scénario encadré prévoit la mise en place de 58 barrières, 102 panneaux et 22 fermetures de lignes pour un coût de 82 470 € HT.

Quelque soit le scénario retenu, les mobiliers devront être homogénéiser pour matérialiser l'identité du territoire à l'échelle de la vallée. Du mobilier bois sans traitement sera préféré.

3.1.3 - Mesures

3.1.3.1 -*Définition des mesures*

A la vue de la problématique initiale (une augmentation probable de la fréquentation liée à l'accroissement de l'agglomération dijonnaise), aux souhaits exprimés par les propriétaires (limiter la fréquentation tout en offrant un accueil de qualité) et des atouts et faiblesses dégagés par le diagnostic, nous avons dégagé 3 grands enjeux :

**Accueillir dans un milieu naturel préservé,
Préserver des paysages et un patrimoine de qualité,
Rassembler les acteurs du territoire.**

Le parti pris proposé est basé sur une volonté forte d'aller vers une responsabilisation et une appropriation des lieux par le grand public pour un respect des habitats et des espèces plutôt que de passer par des mesures massives d'interdiction. Ce respect sera obtenu par une identité forte et de qualité des lieux conjuguée à une éducation à l'environnement performante et ludique.

Pour le premier enjeu, il s'agit de savoir comment offrir un accueil de qualité respectueux des espaces sensibles qui permettra de découvrir les richesses patrimoniales du site, d'en comprendre les enjeux de préservation et d'obtenir par cette sensibilisation dans le temps, un respect fort des lieux par le grand public.

Dans le second enjeu, il s'agit de savoir comment mettre en valeur les richesses patrimoniales en accord avec l'esprit des lieux tout en permettant au grand public d'avoir une lecture simple et homogène de la cohérence paysagère de la vallée. Ces actions permettront une appropriation de l'espace par le grand public et donc la volonté de le protéger.

Autour du troisième enjeu, il s'agit de fédérer les différents acteurs pour faire vivre cette identité de territoire. Les actions mises en œuvre dans ce cadre devront permettre de donner un cap assurant l'identité de la vallée et les valeurs qu'elle porte.

Pour répondre à chaque enjeu, nous proposons différentes mesures qui sont regroupées par objectifs et qui sont en cohérence avec le document de gestion de la Réserve Naturelle Régionale en cours de rédaction. Même si certaines mesures peuvent répondre à plusieurs objectifs, elles sont classées sous l'objectif prioritaire. Ces mesures sont ensuite déclinées en fiche action.

| Enjeu et objectif | Mesure | Code |
|---|---|-------|
| Enjeu : Accueillir dans un milieu naturel préservé | | |
| Objectif : Protéger le milieu d'une surfréquentation | | |
| | Application du plan de circulation | ACC_3 |
| | Actions pour limiter la fréquentation des milieux sensibles et des propriétés privées | ACC_2 |
| Objectif : Améliorer la qualité de l'accueil | | |
| | Sécurisation des espaces | ACC_4 |
| | Requalification des points d'accueil | ACC_5 |
| Objectif : Informer et sensibiliser | | |
| | Compréhension du site | ACC_6 |
| | Sensibilisation à une gestion multifonctionnelle | ACC_7 |
| Enjeu : Préserver des paysages et un patrimoine de qualité | | |
| Objectif : Restaurer et entretenir le patrimoine bâti | | |
| | Restauration des châtelets et des lavoirs | HIS_1 |
| Objectif : Valoriser les paysages naturels | | |
| | Valorisation des éléments remarquables | HIS_2 |
| | Réduction des points noirs paysagers | HIS_3 |
| | Amélioration paysagère des peuplements | HIS_5 |
| Enjeu : Rassembler les acteurs du territoire | | |
| Objectif : Renforcer l'identité du territoire | | |
| | Définition d'une charte identitaire | TER_4 |
| | Matérialisation des entrées de territoire | TER_5 |
| | Création d'un évènementiel | TER_6 |

3.1.3.2 -Principes généraux

La mise en œuvre des mesures devra toujours se faire avec le souci d'une cohérence à l'échelle de la vallée tout entière pour améliorer la lisibilité de la politique menée. Le grand public n'a pas connaissance et conscience de la complexité des statuts et à l'inverse, il perçoit le site comme un ensemble paysager homogène.

Si cette remarque est valable pour l'ensemble des mesures (actions paysagères, plan de circulation...), elle est essentielle dans le choix du mobilier qui est le premier élément perceptible par le public.

On propose de choisir une ligne de mobilier à base de bois et de pierre. On choisira plutôt le matériau bois pour des espaces à connotation naturelle comme la combe sauvage de Ru blanc et plutôt la pierre pour les espaces à connotation historique comme les châtelets ou Jouvence.

Chacun des matériaux pourra ensuite se décliner en fonction de sa localisation sur chaque espace. A proximité des points d'accueil, on choisira un matériau plus travaillé faisant la transition entre le milieu bâti et le milieu naturel. Plus on s'enfoncera en zone de découverte et plus le même mobilier devra se simplifier dans son aspect global.



Exemple d'une déclinaison possible pour le banc :

Le premier est pour les points d'accueil, le deuxième en début de zone de découverte et le troisième (un simple tronc posé au sol avec les assises marquées) pour le centre de la zone de découverte voir le cœur de forêt (remplacement de mobiliers en place).



Exemple similaire pour la table banc.

On choisira des essences durables comme l'acacia (seule essence locale de classe IV), le chêne, le douglas voir le châtaignier (classe III). Ce choix permettra d'éviter tout traitement et donc d'être accord avec les valeurs portées par la vallée. Il faudra par contre expliquer qu'il est naturel que le bois prenne une teinte grise dans le temps lui permettant une meilleure intégration visuelle.



Exemple : table banc au bout de 4 ans (durabilité estimée à 15 ans).

La démarche proposées est la même pour le matériau pierre même si pour les sites historiques on est sur des espaces moins étendus. On choisira de décliner le mobilier que sur 2 versions (1 travaillée et 1 brute).



Exemple de table en pierre travaillée que l'on peut trouver sur la fontaine de Jouvence.

3.2 - Fiches action

3.2.1 - Principes de lecture

L'ensemble des fiches est réalisé sur la même base et de manière compatible avec les autres fiches du plan de gestion de la réserve pour en faciliter la lecture.

| | |
|---|--|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (<i>Schéma d'accueil du public</i>) | |
| Enjeu : <i>Rappel</i> Objectif : <i>Rappel</i> Mesure : <i>Titre de la mesure</i> | Code en cohérence avec le plan de gestion |

| | |
|---|--|
| Localisation : <i>Précisions si nécessaires</i> | <i>Plan de localisation. Ce dernier peut être complété par des plans par secteurs mis en annexe pour une localisation plus précise</i> |
| Constats/enjeux : <i>Un paragraphe sur l'état des lieux et un paragraphe sur la pertinence de la mesure</i> | |

| | |
|--|--|
| Mesure de gestion : <i>Titre des actions avec une mise en ordre par priorité</i> | Priorité : <i>1 : A réaliser dès le début du plan de gestion</i> <i>2 : A faire si possible avant la fin du plan de gestion</i> <i>3 : Utile pour atteindre l'objectif mais non indispensable</i> <i>On peut trouver également des pistes de réflexion à mûrir en groupe de travail</i> |
|--|--|

| |
|--|
| Description des actions : Pour chaque action: Objectif : Caractéristiques techniques : |
|--|

Programmation indicative des moyens

| | |
|---|--|
| Opérations : | Coût (€ HT) : |
| Investissement : <i>Ce coût comprend la conception, la fourniture et la mise en place</i> | <i>Nous sommes basés sur des prix 2013 avec ouvrier à 300 €/jour, catégorie B et C à 600 €/jour et ingénieur à 750€/jour</i> |
| Fonctionnement : <i>Ce coût comprend l'entretien annuel courant hors vandalisme</i> | |

Echéancier proposé:

Il s'agit ici d'une donner à titre indicatif la période qui semble la plus pertinente pour la mise en œuvre de chaque action

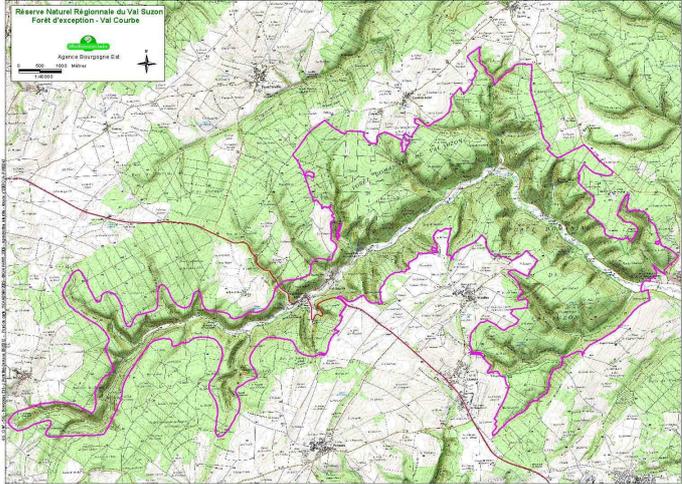
Evaluation de la mesure :

| | | | | |
|--|----------------|------------------|----------------|--------------|
| Indicateur : <i>Pour chaque action, on définit un indicateur, une périodicité de suivi et des seuils pour apprécier dans le temps la pertinence et le bon fonctionnement de l'action</i> | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
| | | | | |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
| | | |

3.2.2 - Fiches

| | |
|---|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (<i>Schéma d'accueil du public</i>) | |
| Enjeu : Accueillir dans un milieu naturel préservé Objectif : Protéger le milieu d'une surfréquentation Mesure : Application du plan de circulation | ACC_3 |

| | |
|--|--|
| <p>Localisation : Vallée du Suzon.</p> |  |
| <p>Constats/enjeux : Il est actuellement de faire respecter la préservation du site en matière de circulation en particulier pour les véhicules à moteur faute d'une signalisation complète, réglementaire et cohérente. La mise en œuvre du plan de circulation devrait permettre de clarifier les choses. Les actions de police prendront alors tout leur sens.</p> | |

| | |
|---|--------------------------------|
| <p>Mesure de gestion : 1) Plan de circulation.</p> | <p>Priorité : 1</p> |
| <p>Description des actions : 1) Plan de circulation :</p> <p>Objectif : Cette action doit permettre la matérialisation sur le terrain des choix faits en matière de circulation des véhicules et des personnes. Cette action contribuera également à renforcer l'identité du territoire par un plan de circulation cohérent à l'échelle de la vallée.</p> <p>Caractéristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan défini dans le corps du schéma d'accueil. Il sera nécessaire de choisir entre les deux options proposées, circulation dirigée ou encadrée. - Mise en place des différents mobiliers (panneaux, barrières, fermeture de certaines extrémités de lignes de parcelles. - La mise en place des mobiliers devra s'accompagner de campagnes d'information auprès des usagers. Lors des premières tournées de surveillance, les agents devront faire preuve de médiation de manière à expliquer l'intérêt de cette nouvelle réglementation. Ils ne verbaliseront dans un premier temps que les infractions évidentes. Par la suite, si nécessaire des opérations coup de poings interservices en particulier vis-à-vis des motos et quads pourront être menées et médiatisées pour dissuader les éventuels irréductibles. | |

Programmation indicative des moyens

| | |
|---|------------------------------------|
| Actions : | Coût (€ HT) : |
| Investissement (fourniture et mise en place) : 1) Plan de circulation : Option circulation dirigée (88 panneaux, 44 barrières, 22 fermetures de lignes), encadrement Option circulation encadrée (102 panneaux, 58 barrières, 22 fermetures de lignes), encadrement | = 69 000 € ou = 88 500 € |
| Fonctionnement : 1) Durabilité estimée à 10 ans, mais fort risque de vandalisme dans les premières années. Prévision de 10% pour maintient en état : Option circulation dirigée Option circulation encadrée | = 6 900 €/an ou = 8 850 €/an |

| |
|---|
| Echéancier proposé: 1) : à partir de 2013 |
|---|

| | | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Evaluation de la mesure : | | | | |
| Indicateur : 2) Nombre de mobiliers dégradés volontairement | Suivi : Annuel | Mauvais : En hausse | Moyen : Stable | Bon : En baisse |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

| | |
|--|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (<i>Schéma d'accueil du public</i>) | |
| Enjeu : Accueillir dans un milieu naturel préservé Objectif : Protéger le milieu d'une surfréquentation Mesure : Actions pour limiter la fréquentation des milieux sensibles et propriétés privées | ACC_2 |

| | |
|--|--|
| <p>Localisation : Zones de découvertes de la vallée du Suzon.</p> | |
| <p>Constats/enjeux : Le diagnostic a permis de recenser des espaces très sensibles à la fréquentation du public et également la volonté de certains propriétaires de voir limiter cette fréquentation sur leur propriété en particulier en période de chasse. Certaines actions devraient permettre de détourner le public de ces espaces pour garantir d'une part la pérennité des milieux et des espèces et d'autre part un niveau de sécurité pour l'ensemble des usagers.</p> | |

| | |
|---|---|
| <p>Mesure de gestion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Stratégie d'accueil. 2) Déviation d'itinéraires. 3) Procédure pour manifestation. 4) Veille sur documentation promotionnelle. | <p>Priorité :</p> <p style="text-align: center;">1 1 1 2</p> |
|---|---|

| |
|--|
| <p>Description des actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Stratégie d'accueil : <p><u>Objectif :</u> Cette action doit permettre d'avoir une sectorisation de la vallée en fonction des résultats du diagnostic du schéma d'accueil. L'application de ce plan d'occupation des espaces permettra d'avoir un guide sur l'opportunité de mettre telle ou telle action en œuvre à tel ou tel endroit.</p> <p><u>Caractéristiques techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan définit dans le corps du schéma d'accueil. - Nécessité d'un contrôle systématique de son application. Tout projet (aménagement structurant lié à l'accueil, manifestations...) impliquant l'accueil de public doit passer par une personne référente. <ol style="list-style-type: none"> 2) Déviation d'itinéraires : <p><u>Objectif :</u> Cette action a pour but d'éviter des conflits d'usage et de pérenniser les habitats (action à mener conjointement avec l'action « mise en sécurité d'itinéraires » proposée sur la fiche « sécurisation des espaces »).</p> <p><u>Caractéristiques techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion à organiser avec différents groupes pour trouver de nouveaux tracés quand ceux en place empruntent un itinéraire incompatible avec d'autres enjeux du site. <p><u>Pistes de réflexion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les chasseurs ont signalé différents problèmes (présence de promeneurs, vététistes...) sur certaines lignes de battues comme le fond de la combe de Saussy, la limite entre combe et plateau sur la forêt communale de Messigny, l'entrée nord du Ru Blanc et la combe de Vaux de Roche.</i> - <i>Les écologistes ont signalé lors du diagnostic que le GR en bas de la combe de Vaux de Roche passait à proximité d'espèces végétales rares. Les faucons pèlerins à Ste Foy sont régulièrement dérangés surtout en période de reproduction. Les itinéraires passant dans les éboulis ou en corniche (exemple des balcons entre Roche Château et St Fol peuvent également avoir une incidence forte en fonction du tracé sur la dynamique de ces habitats. La carte de la sensibilité des milieux établie dans le cadre du schéma d'accueil sera un bon outil pour examiner les différents cas. Il faudra également tenir compte dans cette réflexion de la création à venir des îlots de vieux bois ou des problèmes de tracés sur route posant des</i> |
|--|

questions de sécurité (voir fiche « sécurisation des espaces »).

- Modification des itinéraires sur le terrain.
- Rédaction de conventions avec les différents organismes intervenant dans l'accueil du public pour définir une charte de bonne conduite (activités autorisées par secteurs, modalités pour chaque activité...).

3) Procédure pour manifestation :

Objectif :

Cette action vise à définir une procédure simple, efficace, cohérente et compréhensible par tous pour les demandes de manifestation.

Caractéristiques techniques :

- Définir avec les partenaires (responsables des différents statuts de protection et représentants des activités les plus pratiquées sur la vallée) un guide simple définissant par secteur les activités autorisées ou non ainsi que la procédure de demande d'autorisation. Ce guide pourra être diffusé largement par voie informatique pour déjà limiter le nombre de demande.

Pistes de réflexion :

L'établissement de cette procédure devra répondre à plusieurs problématiques.

Une seule personne bien identifiée pour instruire les dossiers pour une cohérence des réponses et une rapidité dans l'instruction. La personne désignée pourra toujours demander un avis par mail aux autres responsables.

Un cahier des charges clairement défini entre les responsables des différents statuts s'appuyant sur les cartes des statuts conjuguées à la carte du scénario d'accueil et sur la réglementation ou les principes retenus.

Un imprimé unique pour faire la demande et la réponse. Il serait intéressant qu'il soit disponible sur un site internet.

4) Veille sur documentation promotionnelle :

Objectif :

L'action vise à vérifier que les documents promotionnels de la vallée soient compatibles avec les valeurs portées par le territoire.

Caractéristiques techniques :

- Contact en amont avec les différents organismes susceptibles d'éditer des plaquettes touristiques pour apporter des conseils sur leurs réalisations.

Pistes de réflexion :

- *La carte IGN 3022 ET est concernée et peut servir d'exemple à cette action. Cette carte au 1/25 000 dénommée « Val Suzon » possède sur son en-tête une photo de parapente, activité proscrite dans le cadre de la réserve. De même, il serait intéressant de revoir avec eux la symbolisation des lieux présentant un intérêt touristique pour éviter d'attirer le public en cœur de forêt*

Programmation indicative des moyens

| Actions : | Coût (€ HT) : |
|---|---------------|
| Investissement (fourniture et mise en place) : | |
| 1) Stratégie d'accueil : | = 0 € |
| 2) Déviation d'itinéraires : rencontres (2j), modification terrain (forfait 15 000 €), conventions (1j) | = 17 250 € |
| 3) Procédure pour manifestation (6j) : | = 4 500 € |
| 4) Veille sur documentation promotionnelle : | = 0 € |

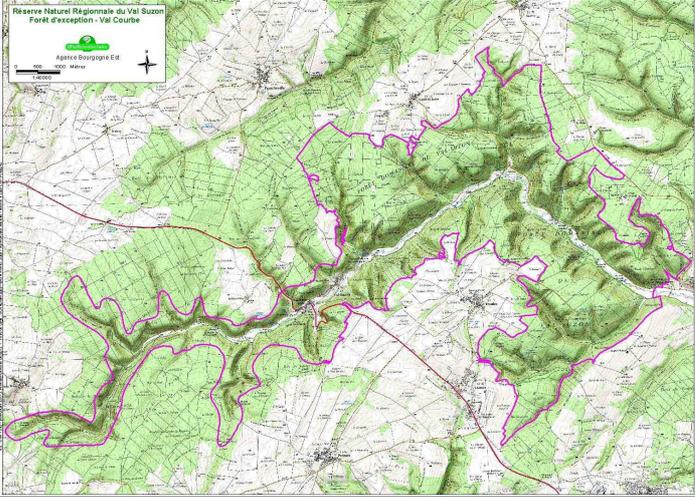
| | |
|--|--------------|
| Fonctionnement (hors vandalisme) : | |
| 1) Suivi de la conformité des projets : (2j/an) | = 1 500 €/an |
| 2) Suivi des modifications et des conventions : (0,5j/an) | = 375 €/an |
| 3) Procédure pour manifestation : (2j/an) | = 1 500 €/an |
| 4) Veille sur documentation promotionnelle : (0,5j/an) | = 375 €/an |

| |
|---|
| Echéancier proposé: 1), 2), 3) et 4) : à partir de 2013 |
|---|

| | | | | |
|--|----------------|------------------|------------------|--------------|
| Evaluation de la mesure : | | | | |
| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
| 1) Nombre de projet intégrant la stratégie | Annuel | < 50% | Entre 50% et 90% | > 90% |
| 2) Fonctionnalité des modifications et conventions | Annuel | < 50% | Entre 50% et 75% | > 75% |
| 3) Nombre de procédure respectée | Annuel | En baisse | Stable | En hausse |
| 4) Nombre d'interventions suivies de corrections | Annuel | En baisse | Stable | En hausse |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

| | |
|---|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (Schéma d'accueil du public) | |
| Enjeu : Accueillir dans un milieu naturel préservé Objectif : Améliorer la qualité de l'accueil Mesure : Sécurisation des espaces | ACC_4 |

| | |
|--|--|
| <p>Localisation : Vallée du Suzon (voir cartes détaillées des mesures en annexe 4).</p> |  |
| <p>Constats/enjeux : La sécurité des personnes n'est pas toujours d'un bon niveau sur le territoire. La mise en œuvre de cette mesure devrait permettre d'améliorer sensiblement les choses en particulier au niveau de la circulation sur la RD7. Le sentiment de sécurité contribuera à une perception apaisée des espaces et renforcera le désir de respect des lieux.</p> | |

| | |
|--|--|
| <p>Mesure de gestion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mise en sécurité d'itinéraires. 2) Sécurisation des stationnements. 3) Sécurisation du pont du Tacot et des gouffres. 4) Sécurisation de la RD7. | <p>Priorité :</p> <p>1 1 1</p> <p>Pistes de réflexion à mûrir</p> |
|--|--|

| |
|--|
| <p>Description des actions :</p> <p>1) Mise en sécurité d'itinéraires :</p> <p><u>Objectif :</u> Cette action a pour but d'améliorer la sécurité du public sur les itinéraires de randonnée (action à mener conjointement avec l'action « déviation d'itinéraires » proposée sur la fiche « actions pour limiter la fréquentation des milieux sensibles et propriétés privées »).</p> <p><u>Caractéristiques techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion à organiser avec les associations de randonneurs pour trouver de nouveaux tracés quand ceux-ci empruntent un itinéraire dangereux. <u>Pistes de réflexion :</u> - <i>Les associations de randonneurs ont signalé le passage de tracés sur la route comme dans le Val Courbe posant des problèmes de sécurité. Les chasseurs ont signalé des arbres dangereux à la Combe au prêtre.</i> - <i>La création à venir d'îlots de vieux bois et en particulier les îlots de sénescence devront alimenter la réflexion. Il est conseillé d'avoir des itinéraires situés dans ce dernier cas à au moins 40 m (hauteur maximum des arbres) de la lisière de l'îlot pour éviter toute mise en danger.</i> - Modification des itinéraires sur le terrain. - Rédaction de conventions avec les différents organismes intervenant dans l'accueil du public pour définir une charte de bonne conduite (activités autorisées par secteurs, modalités pour chaque activité...). <p>2) Sécurisation des stationnements :</p> <p><u>Objectif :</u> Cette action vise à améliorer la sortie de ces stationnements en augmentant la visibilité.</p> <p><u>Caractéristiques techniques :</u> Travail réalisé sur l'ensemble des stationnements présents dans la vallée. Même s'il n'est pas souhaitable de favoriser la fréquentation du cœur de forêt, la sécurité est un élément qui ne peut être négligée. Il sera par contre possible de faire le choix de supprimer certains stationnements plutôt que de les mettre en sécurité. Cette opération devra restée limitée car l'absence de stationnement risque de pousser les conducteurs à se stationner</p> |
|--|

dans des conditions encore plus mauvaises.

- L'action consistera majoritairement à améliorer la visibilité en exploitant les abords du stationnement. Cette mise en sécurité consistera à augmenter la visibilité de part et d'autre du parking. Elle pourra se faire soit par une suppression du sous-étage garantissant une transparence du peuplement soit par la suppression de quelques arbres masquant la visibilité. Dans la mesure du possible, la première technique sera préférée car elle limite l'entretien dans le temps. L'état actuel donne 11 parkings (10 en zone de découverte et 1 en cœur de forêt à la combe Goa) et 15 stationnements occasionnels (7 en zone de découverte et 8 en cœur de forêt). 6 parkings (Ru Blanc, Les extrémités de la route forestière de Jouvence, Ste Foy, Jouvence et le parking en bas de la combe des chénaux) et 8 stationnements occasionnels (Gué du moulin de Val Courbe, les deux situés aux abords de la forêt de Darois, combe au prêtre, combe David, combe St Fol, combe de Lambrun, et le long de la RD 104 à proximité d'Etaules) ont besoin d'une mise en sécurité. On profitera de cette action pour redimensionner certains parkings (limitation du nombre de place sur les parkings situés à proximité des cœurs de forêt) et pour éventuellement matérialiser les places de stationnement. Le parking situé au plain d'Avaux sera supprimé car dangereux et desservant un cœur de forêt. Le stationnement occasionnel relativement dangereux au pied de Roche Château sera laissé en l'état faute d'avoir trouvé d'autres solutions.

3) Sécurisation du pont du Tacot et des gouffres.

Objectif :

L'action vise à signaler des sites particulièrement dangereux en attendant d'avoir les moyens financiers pour les mettre complètement en sécurité.

Caractéristiques techniques :

- Inventaire de ces sites avec localisation et définition des premières mesures à prendre.
- Mise en œuvre de ces mesures.

Pistes de réflexion :



- *D'après la carte IGN, on signale deux gouffres sur le territoire en plus du pont du Tacot. Ce dernier nécessite la pose de panneaux signalant le danger ainsi que la mise en place d'une clôture, solide (pieux en acacia tous les 1,5m avec grillage ursus de 1,5m de haut et doublé par deux fils barbelés), matérialisée par des bandeaux réfléchissants. Il est possible d'installer en plus un grillage ursus à plat sur l'ossature du tablier pour créer un filet de réception.*

4) Sécurisation de la RD7 (Pistes de réflexion à mûrir)

Objectif :

L'action vise à mettre en sécurité les nombreux cyclistes et la sortie des points d'accueils principaux. Ce sujet a longuement occupé les discussions du groupe de travail montrant ainsi l'attachement des partenaires à cette question. Cette action ne peut être menée qu'en accord avec les services du Conseil Général en charge de cette voirie et qui a déjà procédé à de nombreux aménagements de mise en sécurité.

Pistes de réflexion pour un groupe de travail :

- *Matérialisation d'une bande cyclable dès que la largeur le permet pour inciter les automobilistes à la prudence.*
- *Mise en place de panneaux (« partageons la route », « cyclistes roulez en file indienne ») ou radars pédagogiques.*
- *Limitation ponctuelle de la vitesse à 70 km/h voire 50 km/h. Dans l'état actuel des choses, la sortie de Jouvence, Ste Foy et même Ru Blanc sont particulièrement dangereuses. Les courbes de la route ainsi que la végétation limite la visibilité alors que les véhicules ont tendance à rouler à vive allure pensant être tout seul. Une limitation sur ces portions avec éventuellement la mise en place de « gendarme couché » permettrait de garantir un bon niveau de sécurité.*
- *Travail à faire sur la transparence des lisières routières pour éviter l'effet tunnel provoquant mécaniquement une accélération de la conduite.*

Programmation indicative des moyens

| Actions : | Coût (€ HT) : |
|--|---------------|
| Investissement (fourniture et mise en place) : | |
| 1) Sécurisation d'itinéraires : rencontres (2j), modification terrain (forfait 10 000 €), conventions (1j) | = 12 250 € |
| 2) Sécurisation des stationnements (14 unités) : | = 21 000 € |
| 3) Sécurisation du pont du Tacot et des gouffres : Inventaire et définitions des actions (2 475 €), interventions (2 500 €/site) | = 9 975 € |
| 4) Sécurisation de la RD7 : | = 0 € |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : | |
| 1) Suivi des modifications et des conventions : (0,5j/an) | = 375 €/an |
| 2) Sécurisation des stationnements : (fauchage ou élagage ponctuel) | = 300 €/an |
| 3) Sécurisation du pont du Tacot et des gouffres : (petites réparations) | = 450 €/an |
| 4) Sécurisation de la RD7 : (animation groupe de travail 4j sur la durée du plan de gestion) | = 750 €/an |

Echéancier proposé:

1), 2), 3) et 4) : à partir de 2013

Evaluation de la mesure :

| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
|--|---------------------|-----------|------------------|---------------|
| 1) Fonctionnalité des modifications et conventions | Annuel | < 50% | Entre 50% et 75% | > 75% |
| 2) Nombre de stationnements traités et entretenus | Annuel | 0 | < 50% | > 50% |
| 3) Nombre de sites traités et entretenus | Annuel | 0 | < 50% | > 50% |
| 4) Projet de sécurisation défini | Fin plan de gestion | Non | En discussion | Projet défini |

Maître d'ouvrage :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers :

| | |
|---|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (<i>Schéma d'accueil du public</i>) | |
| Enjeu : Accueillir dans un milieu naturel préservé Objectif : Améliorer la qualité de l'accueil Mesure : Requalification des points d'accueil | ACC_5 |

| | |
|--|--|
| <p>Localisation : Zones de découvertes (voir cartes détaillées des mesures en annexe 4).</p> | |
| <p>Constats/enjeux : Les équipements en place ne sont pas toujours de grande qualité (tables bancs en mauvais état, panneaux anciens abîmés...) et ne répondent pas toujours à la demande du public (stationnements pas toujours adaptés à la fréquentation, absence de petites boucles de randonnée...). Cette mesure devrait permettre de remettre l'ensemble des équipements à un niveau de qualité satisfaisant tout en y incluant les valeurs portées par la vallée.</p> | |

| | |
|--|---|
| <p>Mesure de gestion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Gestion des mobiliers dispersés. 2) Gestion des poubelles. 3) Requalification des points d'accueil principaux. 4) Aménagement de petites boucles de randonnée. 5) Mise en place d'une table de lecture du paysage à Roche Château. 6) Gestion des feux sauvages. | <p>Priorité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 1 2 3 3 <p>Pistes de réflexion à mûrir</p> |
|--|---|

| |
|---|
| <p>Description des actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Gestion des mobiliers dispersés : <p>Objectif : Cette action a pour but d'appliquer les principes du scénario d'accueil sur l'implantation du mobilier. Pour éviter d'attirer le public en cœur de forêt, les équipements y seront extrêmement limités (uniquement balisages liés aux tracés de randonnée déjà en place). A l'inverse en zone de découverte et sur les principaux points d'accueil, le mobilier pourra repenser pour mieux répondre aux attentes exprimées lors du diagnostic.</p> <p>Caractéristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression des 2 tables bancs (identifiant base de données 275 et 303) présentes à la combe Goa classée en cœur de forêt. - Suppression des différents panneaux et signalétiques obsolètes à l'échelle de la vallée. On veillera particulièrement à bien enlever ceux qui sont en cœur de forêt sachant qu'ils ne seront alors pas remplacés (exception faite pour la signalétique des sentiers structurants déjà en place). En zone de découverte, c'est la pertinence de l'équipement qui déterminera son remplacement ou non. - Harmonisation des tables bancs et des bancs déjà présents en zone de découverte (hors points d'accueil traités plus loin). L'inventaire a permis de recenser 15 bancs et 4 tables bancs en dehors de points d'accueil. Ces mobiliers seront renouvelés en utilisant la nouvelle ligne de mobiliers de manière à conforter l'identité et les valeurs de la vallée. Cette opération peut être classée en priorité 2. Si l'harmonisation est indispensable pour une meilleure lecture de l'unité du site, ceci peut se réaliser dans le temps au fur et à mesure du remplacement des mobiliers usagés. - Pour répondre aux demandes exprimées lors du diagnostic, on propose de rajouter quelques bancs. On en propose 1 en plus sur la zone de découverte du Ru Blanc, 3 sur celle du Val Suzon, 4 sur la zone de découverte entre Messigny et Ste Foy et 3 sur la zone de découverte de Darois. Ces derniers seront disposés prioritairement le long des petites boucles de randonnée proposées par la suite. Cette dernière opération peut être considérée comme en priorité 3. |
|---|

2) Gestion des poubelles :

Objectif :

Cette action vise à améliorer l'image de la vallée tout en responsabilisant les visiteurs.

Caractéristiques techniques :

- Suppression des 5 poubelles présentes sur la vallée (Ste Foy et Jouvence). Ce travail est accompagné d'une campagne de communication. 3 mois avant l'enlèvement physique du mobilier, un article paraît dans les journaux locaux (voir mesure « Sensibilisation à une gestion multifonctionnelle ») pour expliquer l'action et dans le même temps est installé sur les sites de petits panneaux avec le texte « Merci de ramporter vos déchets » (2 à Jouvence puis 1 à chaque autre point d'accueil). Par la suite, il sera nécessaire de communiquer régulièrement sur les biens faits de l'action avec par exemple « Merci, grâce à vous se sont X tonnes de déchets qui ont été évités ».
- Organisation en parallèle d'un ramassage régulier des ordures diffuses sur les principales aires d'accueil (Jouvence, route forestière de Jouvence, Ste Foy, village de Val Suzon et Ru Blanc). Ce ramassage doit être réalisé par un opérateur unique pour plus d'efficacité. Les ramassages pourront être de 2 fois par semaine (lundi et jeudi par exemple pour encadrer le congé de fin de semaine) la première année puis passer à 1 fois par semaine si les visiteurs sont suffisamment responsabilisés.

3) Requalification des points d'accueil principaux.

Objectif :

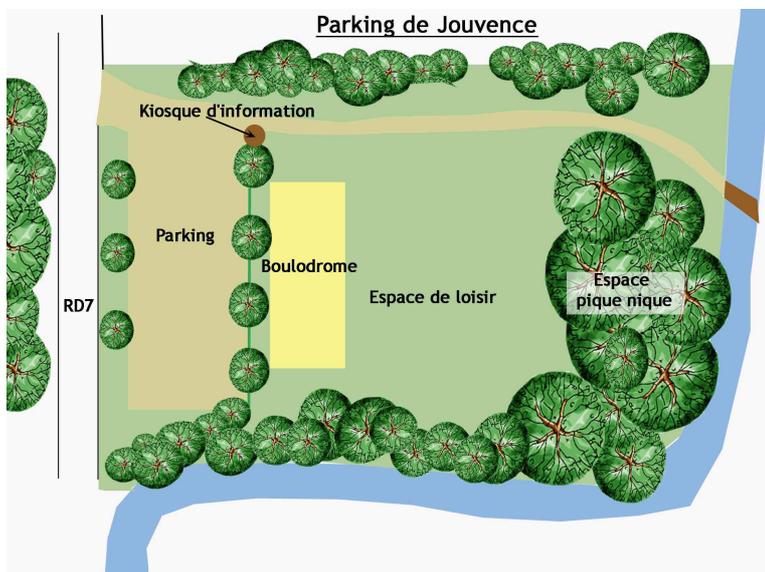
L'action vise à offrir des espaces soignés pour la détente. Il s'agit ici déjà de lieux très fréquentés.

Caractéristiques techniques (Pistes de réflexion pour les requalifications) :

Les kiosques d'information qui seront installés sur ces points d'accueil ont déjà été chiffrés dans la fiche « Compréhension du site ».

Jouvence :

Si le parking doit être considéré comme le point d'accueil, la source qui est en zone de découverte est en lien direct avec celui-ci. On doit à la fois trouver une cohérence d'ensemble faisant abstraction de la propriété foncière (ville de Dijon pour le parking et Etat pour la source) et à la fois une déclinaison dans les aménagements illustrant parfaitement le passage du point d'accueil vers la zone de découverte. Le mobilier devrait plutôt être en pierre pour rappeler l'empreinte historique sur les lieux. La pose d'un écomètre permettrait de mieux cerner l'évolution de la fréquentation.



Parking de Jouvence :

- A l'entrée, supprimer les deux panneaux pour le remplacer par un panneau unique mentionnant « Vallée du Suzon, site de Jouvence, ville de Dijon » et appuyé sur l'extrémité de la haie. Ces panneaux d'accueil devront être tous sur le même modèle entre les différents points d'accueil. Le même panneau sera positionné sur la route forestière au niveau de la source mais avec la mention forêt domaniale de Jouvence à la place de la ville de Dijon.
- Travail paysager et sécuritaire sur les végétaux le long de la RD7 (suppression des 2 petits frênes, plantation d'un nouveau sujet pour prolonger l'alignement).
- Travail paysager sur la bordure du Suzon (éclaircie du sous étage pour donner de la profondeur visuelle) et sur la haie séparant le parking du champ voisin (point de vue ponctuel)
- Réorganiser la zone du parking en inversant les espaces (mettre la zone de stationnement à proximité de la route et le boulodrome ainsi que la grande pelouse en retrait de la route). Les espaces pourraient être délimités par une haie basse et obtenir un effet de porte par 2 arbres. Les places de stationnement seront matérialisées par des demi-rondins fixés au sol de manière à optimiser l'espace. Le kiosque d'information sera positionné à proximité du parking pour offrir une visibilité maximale.
- Harmonisation des mobiliers en place (bancs et table banc) avec éventuellement rajout d'une table banc accessible aux personnes en fauteuil roulant. Les panneaux seront soit supprimés soit repositionnés (plan des tracés de randonnée...) sur le kiosque d'information.
- Avoir un balisage simple et discret pour signaler la montée à la fontaine de Jouvence.

- Au passage sur le Suzon, remplacer les mains courantes en bois par des mains courantes métalliques et en accord avec les bâtiments du captage.

Montée à la source de Jouvence :

- Possibilité de créer un petit cheminement en terrain naturel à travers la parcelle 1. Il pourrait être agrémenté de quelques panneaux pédagogiques sur la gestion de la biodiversité.



Canalisation par des branchages

- Reprise du sentier sur sa première partie avec un empierrement simple avec des matériaux locaux pour améliorer le confort des personnes à mobilité réduite.
- Les sentiers sauvages seront bouchés par la mise en place de branchages.
- Travail paysager de la lisière du chemin (voir technique exposée sur la fiche « Valorisation des éléments remarquables ») pour casser l'effet couloir.
- Créer un sens de circulation entre la montée et la descente à la Fontaine de Jouvence. Ceci permettra de proposer un parcours de

découverte du site et d'éviter des conflits d'usage. Le tracé réservé aux VTT au centre sera préservé. Le mobilier (chicane et balisage) sera adapté en conséquence.

- Création d'événements sur le tracé (mise en valeur de certains arbres d'après la technique exposée sur la fiche « Valorisation des éléments remarquables ») dans le cadre de la gestion sylvicole de cet espace. La sylviculture sur ce site devra avoir comme objectif principal l'accueil du public tout en assurant la pérennisation des peuplements. La mise en valeur ponctuelle de petits bouquets sera l'occasion d'assurer le renouvellement des peuplements par petites plages de quelques ares. Ce travail nécessitera une planification précise en amont des différents bouquets et de leur passage en coupe. Les sujets patrimoniaux (arbre de fort diamètre, essence minoritaire...) seront conservés le plus longtemps possible. Certains arbres pourront nécessiter une expertise sanitaire pour vérifier leur espérance de vie avant de les intégrer dans un aménagement global. Les arbres de fort diamètre où d'une essence d'origine plus urbaine comme le platane permettent de conserver un lien avec la période du tacot et des promenades à proximité de la source. Il est possible même de replanter certains sujets pour assurer la pérennité de l'ambiance comme cela a déjà en partie été fait avec des tilleuls. Ces plantations devront être très limitées et faites dans de bonnes conditions pour éviter les échecs comme pour le séquoia en place. Dans les zones où les résineux sont présents, on cherchera à obtenir un mélange pied à pied. Quelques plaques pédagogiques présentant les principaux sujets sont possibles.

La source :

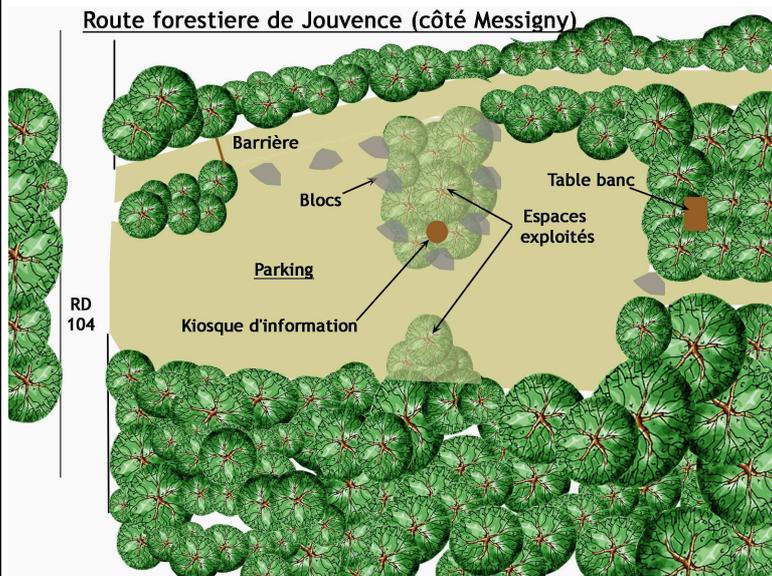
- Il est assez aisé de pouvoir rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la première « grotte ». Ceci leur permettraient de valoriser les efforts qu'ils ont pu faire pour arriver jusque là. Un banc et un petit panneau présentant la source, son histoire, ses légendes pourraient être installé à cet endroit.



- Reprise des escaliers et des lisses permettant l'accès à la route forestière.
- Une table banc pourra être couverte par une fabrique (kiosque à musique par exemple pour rappeler l'ambiance festive de la période du Tacot). Ceci permettra d'offrir un abri ponctuel en cas d'averse (demande exprimée par le public).
- Enfin, pour ne pas être uniquement sur le rappel d'une époque passée, il pourrait être intéressant de marquer aussi cet espace par un événement symbolisant la mise en place d'une cohérence de gestion à l'échelle de la vallée et portée sur la préservation de la biodiversité. Une sculpture créant le lien entre ce passé et la biodiversité issue pourrait parfaitement s'intégrer.

Entrées de la route forestière de Jouvence :

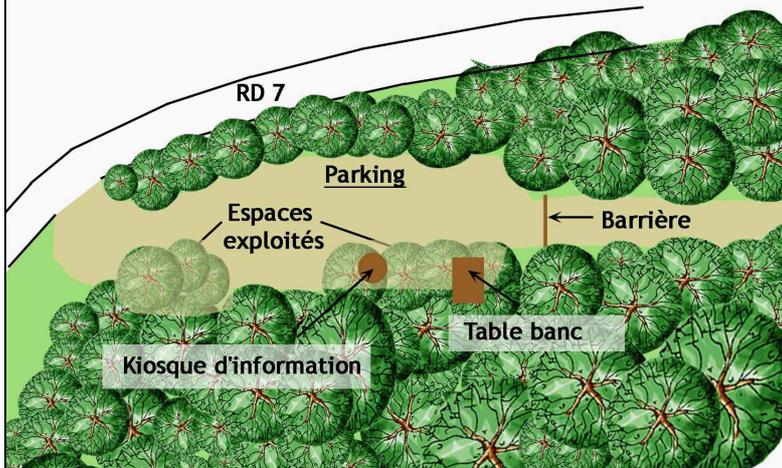
Côté Messigny:



- Le mobilier sera plutôt en bois pour marquer l'entrée dans un milieu naturel.
- Le panneau d'information est remplacé par un kiosque d'information positionné directement sur le parking entre les deux espaces de stationnement. Cette action permettra d'éviter d'avoir un espace de stationnement caché et qui fait l'objet régulier de dépôts de déchets.
- Les places de stationnement sont matérialisées par des demi-rondins fixés au sol pour optimiser l'espace.
- 2 tables bancs sont installées dont 1 couverte.

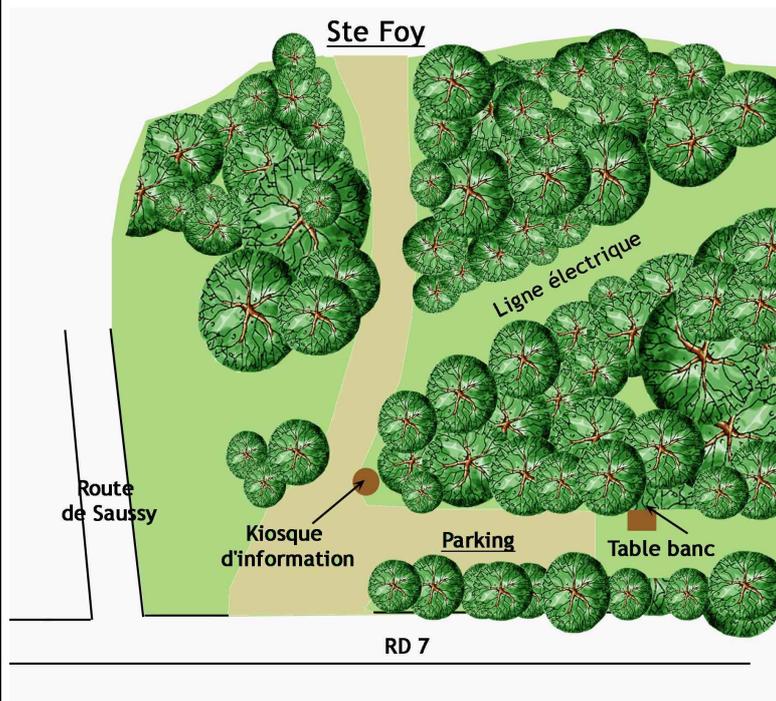
Côté Ste Foy :

Route forestière de Jouvence (côté Ste Foy)



- Mise en place du kiosque d'information à proximité de la barrière. L'ancien panneau est supprimé.
- Le stationnement est reconfiguré pour une meilleure visibilité (suppression de franges boisées) et une optimisation de l'espace (marquage des places de stationnement par des demi-rondins).

Ste Foy :

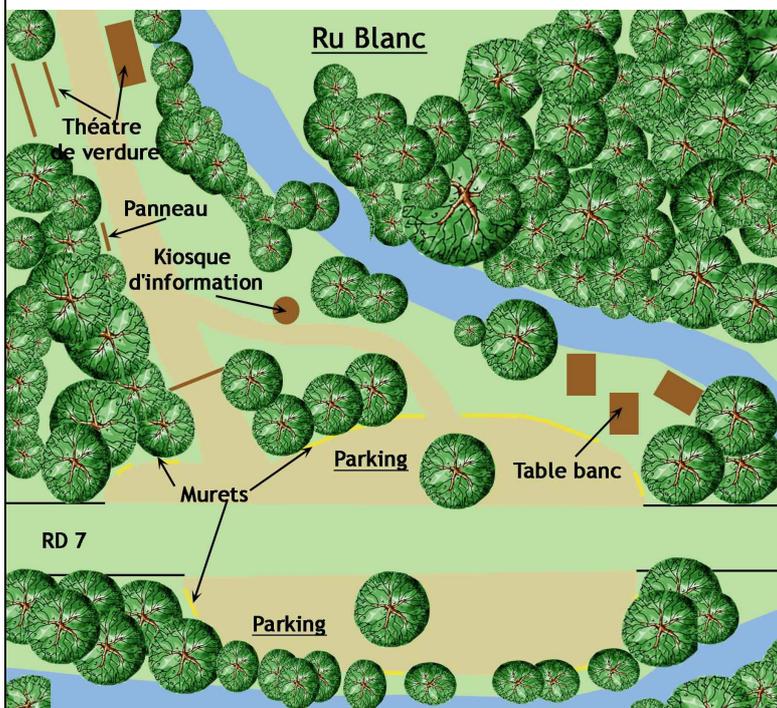


- Le mobilier sera plutôt en bois pour marquer l'entrée dans un milieu naturel.
- L'entrée sera complètement revue pour améliorer la sécurité.
- Un parking pour 5 à 10 voitures sera aménagé sous la ligne EDF parallèle à la RD7.
- Le kiosque d'information sera positionné au départ du chemin rural.
- 2 tables bancs dont une couverte seront installées (1 à l'arrière du parking et 1 le long du chemin rural).

Village de Val Suzon :

- Le point d'accueil sera localisé sur le parking situé sous les anciennes forges.
- On se contentera ici de positionner le kiosque d'information. Pour éviter les redondances et la multiplicité des panneaux, on adaptera le kiosque au panneau du sentier du bouton d'or déjà en place. Ce dernier pourra occuper un des pans du kiosque.

Ru blanc :



- Le mobilier sera plutôt en bois pour marquer l'entrée dans un milieu naturel.
- Le parking sera revu pour en augmenter légèrement sa capacité. Le talus à l'aval sera raboté pour l'agrandir. Des stationnements seront matérialisés sur l'autre côté de la route. Les murets en pierre seront prolongés pour délimiter le parking tout en soutenant les terrains naturels. Les murets seront discontinus pour maintenir une légèreté à l'ensemble. Celui déjà présent sera percé en son centre pour créer un passage permettant d'accéder naturellement à l'espace d'accueil.
- Les hêtres en place sur le parking seront expertisés pour s'assurer leur pérennité.
- Un kiosque d'information est positionné dans l'espace d'accueil à proximité de la jonction avec le départ du cheminement. Le panneau d'information déjà en place peut soit être maintenu soit récupéré pour l'intégrer au kiosque.

- Mise en protection des végétaux présents sur l'espace d'accueil pour les préserver du piétinement.
- Les tables bancs sont homogénéisées. Celle située près du parking est remplacée par une table installée en contre bas à proximité du cours d'eau.
- Sur le cheminement (environ 80 m après le départ), possibilité de créer un petit théâtre de verdure. Cet équipement modeste permettrait d'accueillir un groupe d'une trentaine de personnes. Il pourrait servir

lors de l'animation du sentier d'interprétation, pour des petites présentations de la réserve lors de visites de scientifique ou encore pour de petits spectacles liés à la biodiversité pour les enfants de la vallée. La petite plateforme surplombant le ruisseau servirait de scène naturelle. Les chutes d'eau permettront d'avoir une musique d'ambiance très agréable sans être trop bruyante. Des petits gradins en bois peuvent facilement être installés sur le talus de l'autre côté du chemin.

4) Aménagement de petites boucles de randonnée.

Objectif :

L'action vise à offrir des petites randonnées accessibles à des familles qui cherchent une promenade d'une ou deux heures. Il y a actuellement sur la vallée essentiellement des tracés de grande randonnée.

Caractéristiques techniques :

- Définition d'un tracé d'environ 1 heure sur des itinéraires peu difficiles pour chaque zone de découverte. Ce tracé devra permettre de découvrir les particularités de la zone. Dans la mesure du possible, on utilisera au maximum les cheminements existants sans s'interdire de pouvoir ponctuellement créer une nouvelle portion permettant de rejoindre deux chemins ou de découvrir un élément remarquable. Le tracé devra intégrer les contraintes environnementales ainsi que les contraintes liées à la chasse (attention aux jours de chasse différents d'un lot à l'autre. Dans la mesure du possible, les tracés devront permettre une continuité avec d'autres boucles de randonnée comme celles que l'on trouve sur le plateau. On s'appuiera sur les propositions des propriétaires comme celle de Darois ou Etaules. Chaque boucle aura son départ si possible au niveau d'un point d'accueil principal. Des bancs (voir plus haut dans « gestion des mobiliers dispersés ») seront installés le long de ces boucles. Il faudra étudier la possibilité d'intégrer ces tracés au PDIPR.

5) Mise en place d'une table de lecture du paysage à Roche Château.

Objectif :

Il s'agit de profiter du point de vue exceptionnel de Roche château pour expliquer la dynamique des paysages.

Caractéristiques techniques :

- Réalisation d'une table de lecture de paysage en Trespa gravée avec deux niveaux de lecture. Le premier permet simplement de s'orienter et de donner un nom aux différents faciès du relief alors que le deuxième permet de comprendre la dynamique de la végétation en lien avec les sols, le climat et l'empreinte humaine.

6) Gestion des feux sauvages (Pistes de réflexion à mûrir).

Objectif :

Les feux sauvages sont un problème récurrent sur la vallée. Il s'agit de trouver une solution qui permettrait de limiter leur nombre au maximum. Même si cette action reste à mûrir, il s'agit bien d'un enjeu prioritaire pour les valeurs portées par la vallée.

Pistes de réflexion pour un groupe de travail :

Même s'il ne semble pas y avoir de solution complètement satisfaisante, c'est une problématique à solutionner. D'un côté les personnes chargées de mission de police se doivent de verbaliser pour être en accord avec la réglementation et de l'autre côté un public demandeur de pouvoir faire griller des aliments pour un pique nique. L'interdiction de faire du feu sur l'ensemble de la vallée ne semble pas porter ses fruits et le public se cache de plus en plus pour faire du feu dans des endroits reculés qui pourraient être difficiles d'accès en cas d'incendie. Il sera intéressant de réfléchir à d'autres alternatives comme celles mises en place dans la région de Toulouse, en Suisse ou au Canada qui consistent à définir des espaces sécurisés (barbecue fixe ou espace délimité où chacun apporte son propre barbecue) où le feu est autorisé. Sur le reste des sites, le feu est formellement proscrit ce qui facilite également le travail de police.

Programmation indicative des moyens

| Actions : | Coût (€ HT) : |
|---|--|
| Investissement (fourniture et mise en place) : 1) Gestion des mobiliers dispersés : suppression tables bancs (300 €), suppression panneaux (2 100 €), harmonisation tables bancs et bancs (10 800 €), bancs supplémentaires (4 400 €) 2) Gestion des poubelles (5 unités) : suppression des poubelles, campagne de communication 3) Requalification des points d'accueil principaux : Jouvence (100 000 €), Route forestière (15 000 €), Ste Foy (20 000 €), Val Suzon (0 €), Ru Blanc (30 000 €) 4) Aménagement de petites boucles de randonnée (4 unités) : 5) Mise en place d'une table de lecture du paysage à Roche Château : 6) Gestion des feux sauvages : | = 17 600 € = 1 723 € = 165 000 € (chiffrages variables en fonction des options retenues) = 10 600 € = 3 000 € = 0 € |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : 1) Gestion des mobiliers dispersés : pas d'entretien (mobilier neuf) 2) Gestion des poubelles : (campagne de ramassage : ¼ d'heure par point et ¾ d'heure à Jouvence avec 96 passages sur la première année puis 48 chaque année soit une moyenne de 60 passages/an) 3) Requalification des points d'accueil principaux : (fauchage, élagage, petites réparations) 4) Aménagement de petites boucles de randonnée : (fauchage, élagage, suivi du balisage) 5) Mise en place d'une table de lecture du paysage à Roche Château : 6) Gestion des feux sauvages : (animation groupe de travail 2j sur la durée du plan de gestion) | = 0 €/an = 8 640 €/an (moyenne) = 2 430 €/an = 1 700 €/an = 0 €/an = 375 €/an |

Echéancier proposé:

1), 2), 3) et 6) : à partir de 2013

4) et 5) : au fur et à mesure des moyens disponibles

| Evaluation de la mesure : | | | | |
|--------------------------------------|---------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
| 1) Niveau de réalisation de l'action | Fin plan de gestion | Pas commencé | En cours | Terminé |
| 2) Volume des déchets ramassés | Annuel | En hausse | Stable | En baisse |
| 3) Satisfaction du public | Tous les 2 ans | En baisse | Stable | En hausse |
| 4) Niveau de fréquentation | Fin plan de gestion | Tracé pas marqué | Tracé visible | Tracé très marqué |
| 5) Aménagement réalisé | Fin plan de gestion | Non | En cours | Terminé |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

| | |
|---|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (Schéma d'accueil du public) | |
| Enjeu : Accueillir dans un milieu naturel préservé Objectif : Informer et sensibiliser Mesure : Compréhension du site | ACC_6 |

| | |
|--|--|
| <p>Localisation : Vallée du Suzon, (voir cartes détaillées des mesures en annexe 4).</p> | |
| <p>Constats/enjeux : Il est actuellement difficile de se situer sur le site, de connaître la réglementation et les différentes possibilités d'accueil selon les espaces. L'harmonisation, des mobiliers et des messages, devra permettre une meilleure compréhension du site.</p> | |

| | |
|--|--------------------------------------|
| <p>Mesure de gestion : 1) Kiosque d'information. 2) Panneaux sur sites secondaires.</p> | <p>Priorité : 1 2</p> |
|--|--------------------------------------|

| | |
|--|---|
| <p>Description des actions : 1) Kiosque d'information :</p> | |
| <p>Objectif : Il s'agit d'équiper chaque point d'accueil principal (Jouvence, Ste Foy, chaque extrémité de la route forestière de Jouvence, Val Suzon et Ru blanc). Ce mobilier permet de créer un point d'appel et d'y concentrer l'information.</p> | |
| <p>Caractéristiques techniques :</p> | |
| <p>Modèle kiosque</p> | <ul style="list-style-type: none"> - 2,90 m de haut avec une projection au sol de 3 m de côté. - Un poteau central (18 cm de diamètre) relié à 3 poteaux satellites (14 cm de diamètre) par des pans en contreplaqué filmé de 15 mm d'épaisseur, le tout sous un toit en contreplaqué assurant le contreventement et recouvert par des bardeaux en bois, en forme de petites tuiles bourguignonnes, sur feutre bitumé. Le tout est posé sur une dalle béton triangulaire. Il permet de disposer de 6 visuels. Ils seront en Trespa gravé et peints pour offrir des visuels de qualités et durables. - Un visuel sur la vallée du Suzon avec les différents programmes de mise en valeur ainsi que la réglementation qui y est attachée. - Un visuel avec un plan global de la vallée avec les aires d'accueils et les éléments remarquables en zone de découverte. - Un visuel avec en partie haute, une vitrine pour de l'affichage temporaire (jours de chasse sur les différents lots, manifestation, interdiction temporaire...) et en partie basse, un visuel donnant des éléments sur la gestion multifonctionnelle de la forêt. |
| <ul style="list-style-type: none"> - Trois visuels pour présenter de manière pédagogique, le patrimoine de la vallée avec des thématiques comme l'eau dans le Suzon, les enjeux liés à la chasse et à la production forestière, les spécificités de la flore et la faune du Val Suzon ou son patrimoine historique. Les panneaux pédagogiques devront pouvoir s'interchanger entre les kiosques d'information de manière à maintenir en éveil la curiosité du public. La rotation pourrait être annuelle. Pour étaler les coûts, il est possible, dans un premier temps, de supprimer | |

un pan (2 visuels) qui pourra se rajouter par la suite en fonction des attentes.

Option :

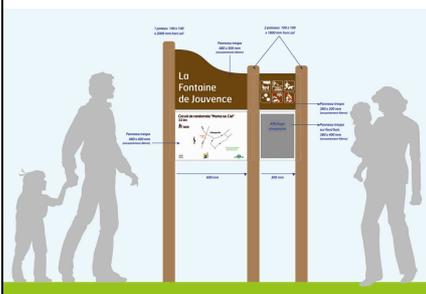
- Possibilité d'intégrer, aux panneaux, 4 messages sonores enregistrés par des comédiens avec ambiance adaptée et alimentés par des panneaux solaires.

2) Panneaux sur sites secondaires :

Objectif :

Il s'agit ici de donner de l'information simplifiée sur les points d'accueils secondaires pour relayer les kiosques d'information.

Caractéristiques techniques :



- Un bandeau en-tête avec le nom du lieu.
- Un plan de localisation (60 x 40 cm) avec uniquement les circuits pédestres présents à cet endroit.
- Un petit visuel donnant les jours de chasse sur ce secteur (il devra pouvoir être changé facilement en cas de modification).
- La réglementation sous forme de pictogrammes.
- Un bandeau en dessous du plan avec les logos des différents partenaires.

Les jours de chasse à l'échelle de la vallée feront également l'objet d'une parution annuelle sur le lien public.

Programmation indicative des moyens

| Actions : | Coût (€ HT) : |
|---|------------------------------------|
| Investissement (fourniture et mise en place) : | |
| 1) Kiosque d'information (6 unités) : | = 70 800 € (52 800 € si 4 visuels) |
| Option sonorisation (6 unités) : | = 26 400 € |
| 2) Panneaux sur sites secondaires (14 unités) : | = 17 850 € |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : | |
| 1) et 2) Vérification des panneaux, inversion des panneaux pédagogiques (1 fois/an) : | = 450 €/an |

Echéancier proposé:

- 1) : sur 2013 ou 2014 (après définition de la charte graphique)
- 2) : sur 2015 ou 2016

Evaluation de la mesure :

| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
|-----------------------------|---------|--|----------------|-------|
| 1) et 2) Etat des mobiliers | Annuel | >25% des panneaux ont subi une dégradation | Entre 0 et 25% | 0 |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

| | |
|--|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (Schéma d'accueil du public) | |
| Enjeu : Accueillir dans un milieu naturel préservé Objectif : Informer et sensibiliser Mesure : Sensibilisation à une gestion multifonctionnelle | ACC_7 |

| | |
|--|--|
| <p>Localisation : Zones de découvertes de la vallée du Suzon.</p> | |
| <p>Constats/enjeux : Le grand public connaît souvent très mal les différentes fonctions de la forêt et les enjeux qui y sont liés. Sur le Val Suzon l'empilement des différents statuts (site classé, site inscrit, réserve naturelle régionale, forêt d'exception, natura 2000 et autres APB ou ZNIEFF) ne l'aide pas à y voir plus clair. Une éducation à l'environnement basée sur la curiosité et l'interactivité doit permettre de lui faire découvrir les richesses du milieu et les acteurs qui contribuent à leur préservation.</p> | |

| | |
|---|---|
| <p>Mesure de gestion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Articles de journaux. 2) Actions au quotidien. 3) Sentier d'interprétation. 4) Film documentaire. | <p>Priorité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 1 2 3 |
|---|---|

| |
|---|
| <p>Description des actions :</p> <p>1) Articles de journaux :</p> <p>Objectif : Cette action permettra d'une part de sensibiliser les habitants de la vallée et des plateaux alentours aux enjeux écologiques et paysagers du site et d'autre part de rendre compréhensible les choix politiques mis en place.</p> <p>Caractéristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation si possible des journaux déjà en place (bulletin intracommunautaire...), - Faire paraître un article sur 2 pages tous les 6 mois avec à chaque fois un petit bloc note des actions en cours ou à venir (justification de la politique menée) et une thématique plus développée sur une des richesses de la vallée. <p>2) Actions au quotidien :</p> <p>Objectif : Cette action permettra de sensibiliser les visiteurs, à la protection des milieux, tout au long de l'année par de petites actions régulières menées par les gestionnaires du site. 2 actions sont ici identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les tournées de surveillance des agents peuvent être l'occasion de discuter avec les promeneurs pour évoquer la richesse du patrimoine, la nécessité de le protéger et donc des missions de police. Les tournées à pied permettront un contact plus facile qu'en voiture. - La mise en place de panneaux temporaires pour expliquer les travaux forestiers en cours. Cette action déjà en place pourrait être généralisée au moins sur toutes les zones de découvertes. Des panneaux similaires pourront également être mis lors des chasses en cours pour indiquer des itinéraires de délestage possible. <p>Caractéristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des 3 agents forestiers présents sur la vallée à des techniques de communication. Cette formation peut également être intégrée à leur formation tournée de surveillance avec un volet pédagogique qui permet aussi de désamorcer certaines situations délicates. |
|---|



- Fourniture de panneaux temporaires adaptés à chaque situation (impression plaque plastifiée souple). Ils sont préférentiellement installés en zone de découverte.

3) Sentier d'interprétation :

Objectif :

Il s'agit ici de faire découvrir les richesses de la vallée de façon concrète. Pour éviter que ce sentier ne devienne un point d'appel touristique contraire aux souhaits évoqués lors du diagnostic, nous proposons qu'il ne soit emprunté que lors de visites guidées. L'animation permettra de rendre vivant des éléments écologiques parfois invisibles pour le néophyte. Sa localisation à l'échelle de la vallée rendra visible la cohérence du territoire.

Caractéristiques techniques :

- Le sentier d'interprétation se scindera en 4 parties d'environ 1h chacune. On aura ainsi une partie sur Ru Blanc, une partie sur la zone de découverte située sur le village de Val Suzon, une partie sur la zone de découverte englobant Jouvence et enfin une partie à proximité de Darois.
- Chaque partie devra pouvoir se faire indépendamment et développer des messages spécifiques mais être malgré tout un maillon du sentier global qui pourrait porter comme message principal « quel impact du temps et de l'homme sur ces milieux ? ».
- Les thèmes à développer sont entre autre la dynamique des habitats incluant la flore et la faune, le Suzon, les marques anthropiques, la lecture des paysages, la gestion forestière et l'équilibre sylvocynégétique.
- Le sentier devra être très peu visible sur le terrain (peu de station avec représentation) mais plutôt s'appuyer sur un synopsis solide traduit dans une petite bande dessinée.
- L'animation du sentier sera réalisée par un conteur soit sur une programmation annuelle (5 à 10 sorties par an) avec réservation auprès de l'office de tourisme. D'autres sorties peuvent être programmées sur demande pour des écoles par exemple.



4) Film documentaire :

Objectif :

Il s'agit ici d'utiliser un autre média pour exporter et démultiplier les messages en dehors de la vallée et en particulier vers les scolaires de l'agglomération dijonnaise qui sont les futurs utilisateurs de la vallée. Cet outil est également appréciable pour présenter la réserve naturelle dans différents colloques ou autres manifestations.

Caractéristiques techniques :

- Le film pourrait avoir une durée d'une trentaine de minutes.
- Il s'appuiera sur des interviews et sur des images de la vallée pour éviter un coût prohibitif.

Programmation indicative des moyens

| Actions : | Coût (€ HT) : |
|---|---------------|
| Investissement (fourniture et mise en place) : | |
| 1) Article de journaux : | = 0 € |
| 2) Actions au quotidien : formation (2 800 €), panneaux (3000 €) | = 5 800 € |
| 3) Sentier d'interprétation : conception (14 250 €), réalisation (20 000 €) | = 34 250 € |
| 4) Film documentaire : tournage (6 300 €), montage (4 500 €), duplication (1 000 €) | = 11 800 € |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : | |
| 1) Article de journaux (2/an) : | = 1 500 €/an |
| 2) Remplacement de certains panneaux (2/an) : | = 400 €/an |
| 3) Vérification des stations, fauchage si nécessaire (1 fois/an), animation pour 5 sorties (possibilité de faire participer financièrement les visiteurs sur le mode du CG 58) : | = 1 850 €/an |
| 4) Film documentaire : | = 0 € |

Echéancier proposé:

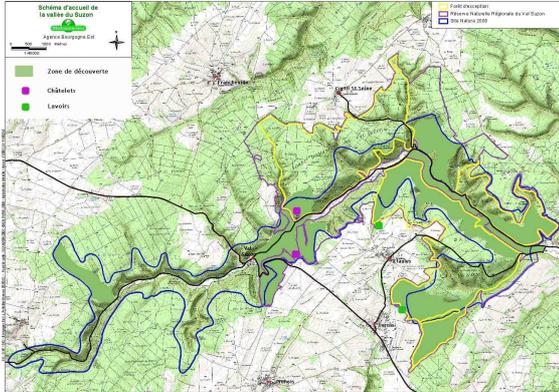
- 1) et 2) : à partir de 2013
3) et 4) : sur 2015 ou 2016

Evaluation de la mesure :

| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
|--------------------------|---------|-----------|---------|-----------|
| 1) Articles parus | Annuel | 0 | 1 | 2 |
| 2) Nombre de rencontre | Annuel | En baisse | Stable | En hausse |
| 3) Nombre de visiteurs | Annuel | En baisse | Stable | En hausse |
| 4) Nombre de spectateurs | Annuel | En baisse | Stable | En hausse |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

| | |
|---|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (<i>Schéma d'accueil du public</i>) | |
| Enjeu : Préserver des paysages et un patrimoine de qualité Objectif : Restaurer et entretenir le patrimoine bâti Mesure : Restauration des châtelets et lavoirs | HIS_1 |

| | |
|---|--|
| <p>Localisation : Châtelet d'Etaules, Châtelet de la fontaine au chat, lavoir d'Etaules et lavoir de Darois situés en zone de découverte.</p> <p>Constats/enjeux : Le patrimoine historique n'est pas toujours suffisamment mis en valeur. La mise en valeur de certains sites permettra de contribuer à leur préservation et à améliorer l'offre d'accueil à l'échelle de la vallée.</p> |  <p>La carte illustre le schéma d'accueil de la vallée du Suzon. Elle met en évidence les zones de découverte (en vert clair), les châtelets (en violet) et les lavoirs (en vert foncé). Des zones de Natura 2000 sont également indiquées en jaune et orange. Le plan inclut une légende, un titre 'Schéma d'accueil de la vallée du Suzon' et des coordonnées géographiques.</p> |
|---|--|

| | |
|--|---|
| <p>Mesure de gestion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les châtelets. 2) Les lavoirs. | <p>Priorité :</p> <p style="text-align: center;">3 3</p> |
|--|---|

| |
|--|
| <p>Description des actions :</p> <p>L'ensemble de ces actions devra se faire en concertation avec les différents services en charge des vestiges historiques. D'autres éléments patrimoniaux sont à valoriser comme les forges de Val-Suzon ou le Tacot. Il a été choisi de se concentrer lors de ce premier schéma d'accueil sur des espaces facilement valorisables (maîtrise foncière et travaux moins onéreux).</p> <p>Il sera intéressant d'intégrer un volet social dans la mise en place de cette mesure pour renforcer l'implication des habitants dans le projet global.</p> <p>1) Les châtelets :</p> <p>Objectif : Cette action doit permettre de faire découvrir ces vestiges historiques tout en assurant leur préservation. Ces mises en valeur pourront être intégrées dans le tracé des petites boucles de randonnée.</p> <p>Caractéristiques techniques : Nous avons retenu les châtelets d'Etaules et de la fontaine au chat car ils sont emblématiques de la vallée et leur localisation en vis-à-vis permet une valorisation mutuelle. L'éperon de Roche château est déjà valorisé pour son point de vue dans la fiche « requalification des points d'accueil ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur paysagère de chaque Châtelet. Elle consistera essentiellement à rendre perceptible par des coupes ponctuelles en vision interne et vision externe l'éperon et les vestiges qui y sont rattachés. - Réalisation d'une maquette en relief pour chaque éperon permettant de comprendre le fonctionnement du site. <p>2) Les lavoirs :</p> <p>Objectif : Cette action doit permettre d'assurer la préservation du lavoir de Darois et de valoriser celui d'Etaules.</p> <p>Caractéristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration du toit du lavoir de Darois et de l'ouvrage dans son ensemble. - Entretien de celui d'Etaules. - Mise en valeur des deux lavoirs par un traitement paysager et pédagogique des abords. |
|--|

Programmation indicative des moyens

| Actions : | Coût (€ HT) : |
|--|---------------|
| Investissement (fourniture et mise en place) : | |
| 1) Les Châtelets : (mise en valeur paysagère 4 800 €), (maquettes 12 000 €) | = 16 800 € |
| 2) Les lavoirs : (restauration et entretien 16 000 €), (mise en valeur 4 000 €) | = 20 000 € |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : | |
| 1) Les châtelets : | = 1 200 €/an |
| 2) Les lavoirs : | = 600 €/an |

Echéancier proposé :
1) et 2) : sur l'ensemble de la durée du plan de gestion

| Evaluation de la mesure : | | | | |
|-----------------------------|---------------------|-----------|------------|-------------|
| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
| 1)et 2): Eléments valorisés | Fin plan de gestion | Aucun | Une partie | La totalité |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000

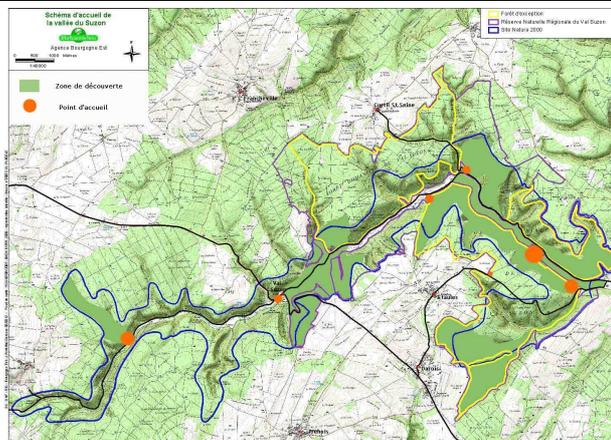
Plan de gestion 2012 - 2016 (Schéma d'accueil du public)

Enjeu : Préserver des paysages et un patrimoine de qualité
 Objectif : Valoriser les paysages naturels
 Mesure : Valorisation des éléments remarquables

HIS_2

Localisation :
Zones de découvertes.

Constats/enjeux :
Le site regorge de d'éléments naturels remarquables comme les éperons rocheux, des grottes, des arbres aux formes tortueuses... La mise en valeur de ces éléments en zone de découverte permettra au public d'apprécier les lieux à leur juste valeur et une fois de plus de se sentir concerné par la protection du site. A l'opposé, cette action ne sera pas menée en cœur de forêt pour éviter de rendre les lieux trop attractifs.



Mesure de gestion :
1) Mise en valeur des éléments naturels remarquables.

Priorité :
2

Description des actions :

1) Mise en valeur des éléments naturels remarquables :

Objectif :

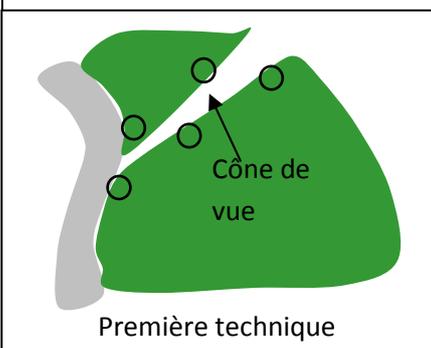
Cette action doit permettre de valoriser l'intérieur des peuplements. On parle ici essentiellement de vision interne. L'action doit permettre de rendre la promenade en zone de découverte plus festive et plus variée par la mise en scène de différents espaces de qualité. Cette action est complétée par la fiche « Amélioration paysagère des peuplements » qui aborde la perception externe des peuplements.

Caractéristiques techniques :

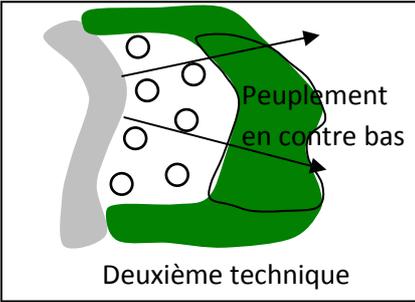
- Inventorier et hiérarchiser pour chaque zone de découverte la liste des éléments remarquables pouvant être visibles depuis un cheminement. Les éléments qui seront mis en valeur doivent être suffisamment éloignés les uns des autres pour conserver le sentiment d'émerveillement à chaque découverte (on peut garder en référence 1 élément environ tous les km sur un même tracé).
- Mise en valeur des éléments sélectionnés. Cette opération se caractérise par trois types d'opérations : la création d'un point de vue, un travail sur les lisières du cheminement, le dégagement d'un élément remarquable pour le faire ressortir. Dans ce travail, il sera également possible de dégager ponctuellement un éperon rocheux suffisamment imposant qui peut être visible depuis l'extérieur.

Pistes de réflexion :

- **Créer un point de vue :** Il est nécessaire de choisir un emplacement où les courbes de niveaux en aval sont suffisamment resserrées pour permettre un dégagement visuel rapide. Il faudra également s'assurer que le panorama présente un réel intérêt. Deux techniques sont possibles, soit la création d'un cône de vue dégagé, soit une vue par transparence en éliminant le sous-étage. Cette deuxième solution présente un double intérêt en limitant les entretiens d'une part et en ayant aucun impact visuel depuis le versant opposé. La solution du cône de vue devra être réservée dans des espaces déjà en partie ouverts comme les corniches pour éviter des contrastes de couleurs et de formes. La route forestière de Jouvence, les balcons du Suzon où la zone de découverte située à proximité de Val Suzon semblent être les espaces les plus propices pour la création de point de vue. 10 à 15 points de vues (soit en création pure, soit en amélioration de l'existant) pour l'ensemble des zones de découvertes semblent cohérents. On peut retenir une petite dizaine de point de vue sur



Première technique

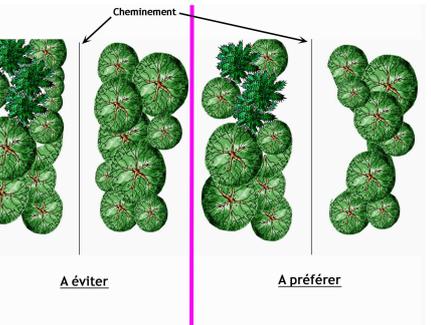


la zone entre Messigny et Ste Foy et 3 ou 4 pour la zone de découverte de Val Suzon. Les deux autres zones de découvertes semblent peu propices à cette action.

- Dégager un élément remarquable : Cette opération procède de techniques voisines de celles empruntées pour la création du point de vue. Il s'agit de faire ressortir de la végétation un élément remarquable (arbre avec une caractéristique propre, affleurement rocheux, grotte...) que l'on souhaite montrer. Pour dégager un arbre remarquable, on procède à l'exploitation minutieuse (arbres et sous étage avec rémanents émincés dans le peuplement voisin) des végétaux qui le ceinturent jusqu'à obtenir un fond de scène végétal mettant en valeur le sujet à dégager. Le houppier de celui-ci ne devra pas être contigu (2 à 3 m) des autres houppiers pour qu'il se détache parfaitement. Enfin un travail d'éclaircie ponctuelle au sud pourra être mené pour optimiser un apport de lumière sur le sujet à présenter. L'un de ces sujets à condition d'être suffisamment atypique pourrait devenir un symbole de la vallée à l'exemple des sapins présidents dans le massif jurassien. Pour dégager un affleurement ou une grotte, on utilisera la vue par transparence. Le maintien de l'étage dominant permet de maintenir un côté mystérieux à l'élément remarquable tout en le distinguant parfaitement avec la suppression de la majeure partie du sous-étage. Nous partirons sur la base de 5 éléments pour chaque zone de découverte et 10 pour celle de Jouvence qui plus spacieuse.



- Travailler les lisières d'un cheminement : Cette opération concerne principalement les abords de la route forestière de Jouvence. Cette promenade peut être perçue comme monotone (linéarité assez importante du tracé ne cultivant pas la curiosité du visiteur, peuplements traversés souvent d'aspect homogène, peu ou pas d'évènements venant agrémenter la ballade). Le travail va consister à intervenir par petite touche pour donner du mouvement à la lisière (suppression de l'effet tunnel pour une lisière souple), pour maintenir une diversité aléatoire et par plage des essences dans le premier rideau et créer des évènements ponctuels comme un point de vue ou le dégagement d'un arbre remarquable.



Programmation indicative des moyens

| Actions : | Coût (€ HT) : |
|--|---------------|
| Investissement (fourniture et mise en place) : 1) Inventaire des éléments remarquables en zone de découverte : = 1 950 € 1) Mise en valeur d'éléments remarquables : (15 points de vues à 900 €), (25 mises en valeur à 450 €), (1 lisière à 2 400 €) = 27 150 € | |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : 1) Fauchage et élagage ponctuels : = 900 €/an | |

Echéancier proposé:

- 1) : sur l'ensemble de la durée du plan de gestion

| Evaluation de la mesure : | | | | |
|--|---------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|----------------------|
| Indicateur : 1) Nombre d'éléments remarquables mis en valeur | Suivi : Fin plan de gestion | Mauvais : < 25% | Moyen : 25% <x< 75% | Bon : >75% |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000

Plan de gestion 2012 - 2016 (*Schéma d'accueil du public*)

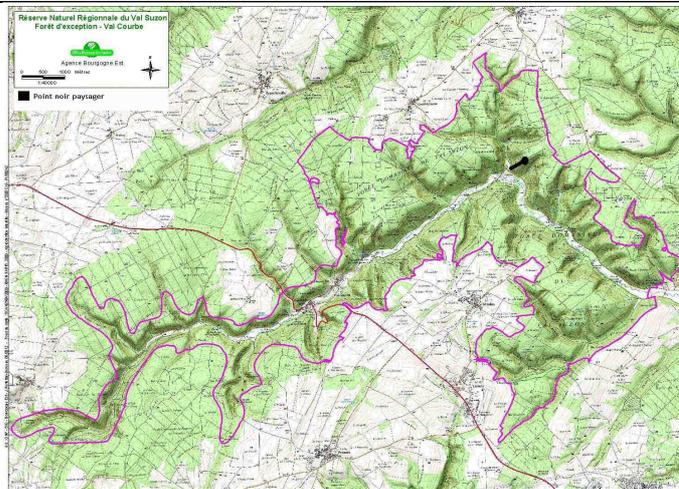
Enjeu : Préserver des paysages et un patrimoine de qualité
 Objectif : Valoriser les paysages naturels
 Mesure : Réduction des points noirs paysagers

HIS_3

Localisation :
 Ste Foy.

Constats/enjeux :

Le diagnostic a permis de recenser certains points noirs comme le relais SPA perturbant la sérénité du site ou certains enduits incohérents avec l'architecture locale mais incontestablement c'est la ligne électrique et le relais au dessus de Ste Foy qui sont les plus perturbants.
 La suppression de ce point noir permettra une harmonie paysagère globale.



Mesure de gestion :

- 1) Ligne électrique.
- 2) Relais.

Priorité :

1
 Pistes de réflexion à mûrir

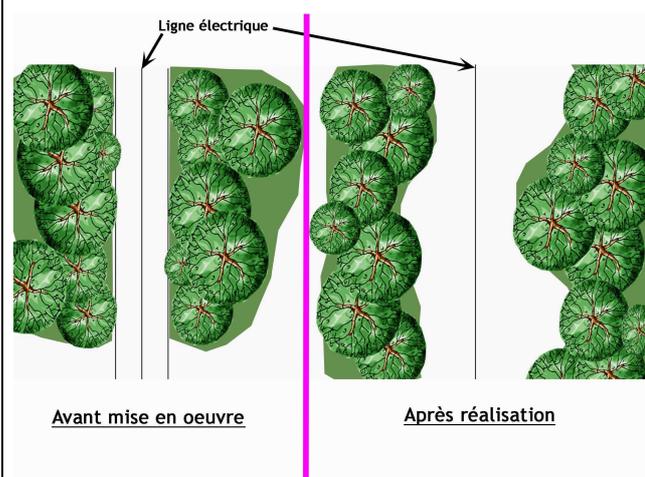
Description des actions :

- 1) Ligne électrique :

Objectif :

Cette action doit permettre d'atténuer le contraste paysager créé par la tranchée rectiligne ouverte autour de la ligne électrique. Avant la mise en œuvre de cette action, il faudra étudier si l'exploitant ne peut pas soit supprimer cette ligne soit l'enterrer.

Caractéristiques techniques :



- Réfléchir avec l'exploitant sur un calendrier et un cahier des charges pour une suppression ou l'enterrement de la ligne. Dans le cas où cette opération ne puisse être réalisée rapidement, un travail est à mener sur les lisières de la tranchée pour casser leurs formes géométriques et verticales en contradiction avec les lignes de forces horizontales et douces du paysage de la vallée.

- 2) Relais (*Pistes de réflexion à mûrir*).

Objectif :

Cette action a pour but d'intégrer au mieux cet équipement dans son environnement.

Pistes de réflexion pour un groupe de travail :

- *Prise de contact avec l'exploitant pour vérifier le caractère indispensable de ce relais. La mise en œuvre*

de l'action précédente permettra déjà d'atténuer la perception du relais en faisant disparaître la tranchée qui guide naturellement le regard sur ce point focal.

- Si le relais doit être intégré visuellement, la seule solution est de pouvoir le peindre avec des couleurs les plus discrètes possibles comme du gris clair qui se fond avec le ciel.

Programmation indicative des moyens

| Actions : | Coût (€ HT) : |
|---|-----------------|
| Investissement (fourniture et mise en place) : | |
| 1) Ligne électrique : contact et conception (1 500 €), exploitation (3 300 €) | = 4 800 € |
| 2) Relais : | = 0 € |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : | |
| 1) Ligne électrique : fauchage des espaces ouverts (4j/2 ans) | = 1 500 €/2 ans |
| 2) Relais, contact exploitant (1j) : | = 750 € |

Echéancier proposé :

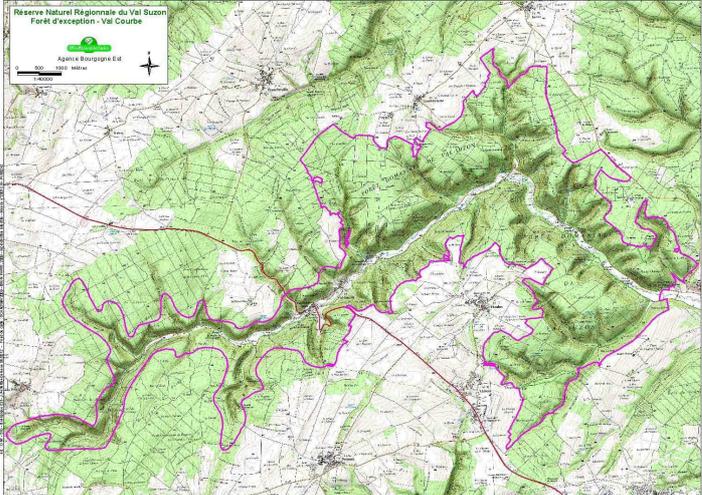
1) et 2) : à partir de 2013

Evaluation de la mesure :

| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
|--|---------------------|--------------|---------------------------------|----------------------------|
| 1) Application de l'action et entretien | Tous les deux ans | Non réalisée | Réalisée mais sans entretien | Réalisée avec entretien |
| 2) Définition d'un projet | Fin plan de gestion | Non | Discussion en cours | Projet défini |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

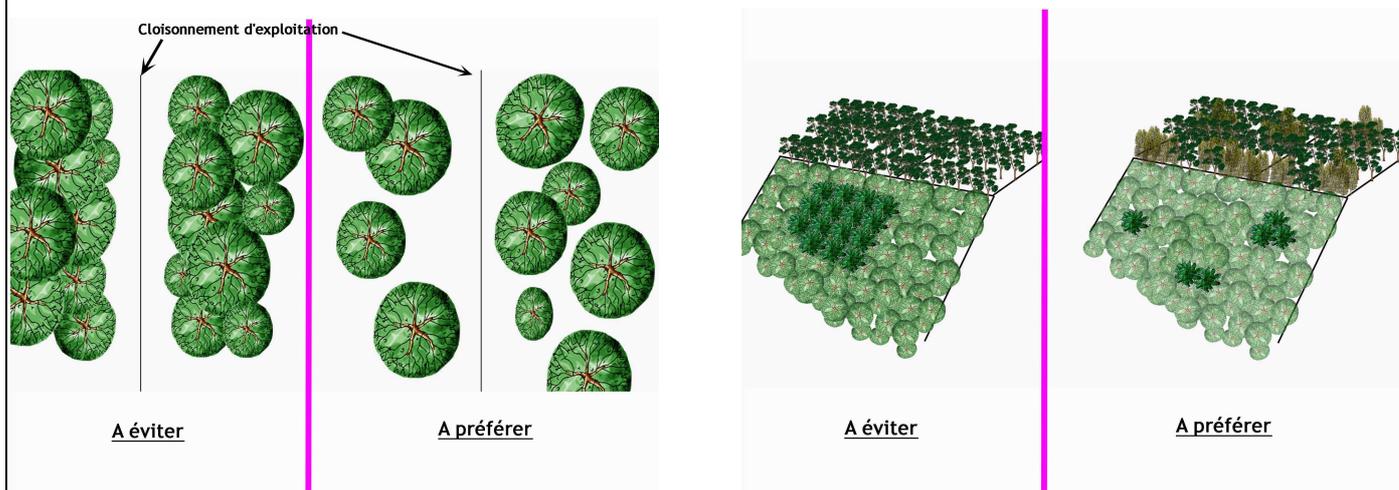
| | |
|---|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (<i>Schéma d'accueil du public</i>) | |
| Enjeu : Préserver des paysages et un patrimoine de qualité Objectif : Valoriser les paysages naturels Mesure : Amélioration paysagère des peuplements | HIS_5 |

| | |
|---|--|
| <p>Localisation : Vallée du Suzon.</p> |  |
| <p>Constats/enjeux : La gestion paysagère des peuplements est plutôt de qualité. Il s'agit plutôt ici de rappeler quelques principes qui permettront de préserver une cohérence paysagère dans le temps voir de l'améliorer.</p> | |

| | |
|--|--------------------------------|
| <p>Mesure de gestion : 1) Gestion paysagère des peuplements forestiers.</p> | <p>Priorité : 1</p> |
|--|--------------------------------|

| |
|---|
| <p>Description des actions :</p> <p>1) Gestion paysagère des peuplements forestiers :</p> <p>Objectif : Cette action doit permettre de pérenniser voir d'améliorer la qualité paysagère globale de la vallée pour ce qui concerne la vision externe. Pour les interventions paysagères liées à des visions internes voir la fiche « Valorisations des éléments remarquables ».</p> <p>Caractéristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les agents patrimoniaux en place aux techniques paysagères pour que ce paramètre fasse intégralement partie de leur gestion courante. - S'assurer d'une cohérence paysagère systématique entre aménagements forestiers (plan de gestion en forêt publique) et les plans simples de gestion (forêt privée) en s'appuyant sur l'annexe du Schéma Régional de Gestion Sylvicole en Bourgogne (voir en annexe 5) par une rencontre sur la durée du plan de gestion entre l'inspecteur des sites, l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière. <p><u>Pistes de réflexion appuyées sur l'annexe du Schéma Régional de Gestion Sylvicole :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les modes de traitement en futaie irrégulière ou taillis sous futaie. - Ne pas réaliser de coupe rase sur plus de 1ha sur versant et 5 ha sur plateau. - Préférer la dynamique naturelle des essences en place plutôt que l'introduction de nouvelles essences. - Pour les peuplements résineux, on tentera d'aller vers des peuplements mixtes. Les sapins, épicéas, douglas et autres mélèzes sont à faire disparaître dans le temps car en désaccord avec l'image globale de la vallée. A l'inverse les pins par leur port, leur couleur correspondent mieux au cortège de végétation souvent rabougris présent sur les terrains calcaires à faible fertilité. Dans l'inconscient général, ils sont acceptés comme faisant partie du décor. Pour les peuplements situés sur versant, on aura une gestion par petites poches aléatoires (25 à 50 ares) de manière à ponctuer la canopée du taillis sous futaie. Pour les peuplements sur plateau, on pourra maintenir des surfaces plus conséquentes mais avec du feuillus en mélange. En rupture de pente, la lisière devra présenter alternativement un front feuillus et quelques poches résineuses. En vision extérieure, l'observateur aura la sensation que les feuillus du versant se prolongent majoritairement sur le plateau même si ce n'est pas le cas. - Eviter de créer des effets de contraste lors des exploitations. L'ouverture des cloisonnements d'exploitation doit se réaliser avec le moins de décalage possible dans le temps par rapport à l'éclaircie sélective du peuplement. Ceci est particulièrement vrai pour les peuplements en pente. |
|---|

- En zone de découverte, on évitera les exploitations à faible rotation pour éviter de donner la sensation d'une exploitation perpétuelle. Une rotation à 15 voir 20 ans est préférable. Dans ces mêmes zones, un soin tout particulier doit être pris sur l'aspect visuel des exploitations (absence de bois blessés, recoupe systématique des brins pliés, absence d'ornières...). On favorisera sur ces secteurs, en absence de problématique sécurité, l'exploitation par des cessionnaires pour obtenir un travail plus fin. Leur contact avec les promeneurs permettra également de vulgariser « l'entretien de la forêt ». Il est plus facile de discuter entre locaux et de comprendre les enjeux de la gestion forestière.
- Travailler les lisières avec plusieurs objectifs : éviter des formes géométriques, éviter les peuplements sans transparence et éviter les lisières monospécifiques.



Programmation indicative des moyens

| Actions : | Coût (€ HT) : |
|--|---------------|
| Investissement (fourniture et mise en place) : 1) Formation paysagère (3 personnes) : | = 2 800 € |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : 1) Harmonisation de la gestion paysagère : Rencontre (3 personnes) | = 2 250 € |
| 1) Désignation d'opérations paysagères particulières : | = 2 550 €/an |

Echéancier proposé:

1) : 2013

Evaluation de la mesure :

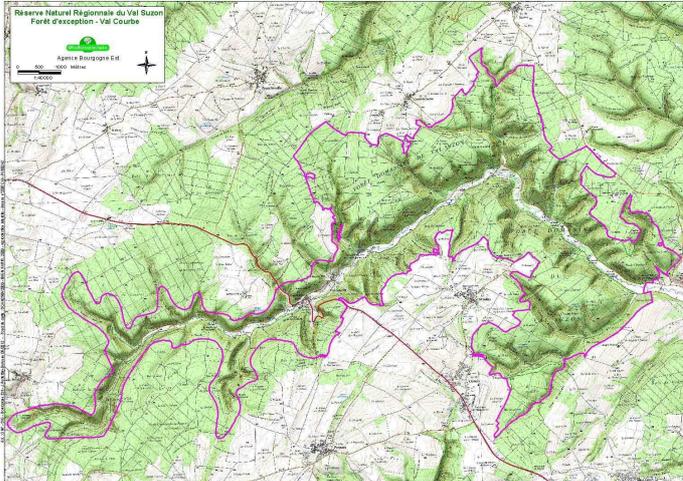
| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
|-----------------------------------|---------------------|--------------|---------|-----------|
| 1) Formation | Fin plan de gestion | Non réalisée | - | Réalisée |
| 1) Rencontre pour harmonisation | Fin plan de gestion | Non réalisée | - | Réalisée |
| 1) Nombre d'opérations paysagères | Annuel | En baisse | Stable | En hausse |

Maître d'ouvrage :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers :

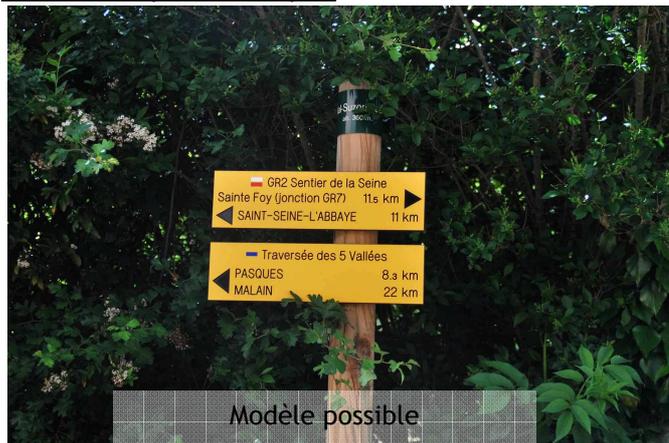
| | |
|---|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (<i>Schéma d'accueil du public</i>) | |
| Enjeu : Rassembler les acteurs du territoire Objectif : Renforcer l'identité du territoire Mesure : Définition d'une charte identitaire | TER_4 |

| | |
|--|--|
| <p>Localisation : Vallée du Suzon.</p> |  |
| <p>Constats/enjeux : La multiplication des statuts et des structures qui les portent rendent le site et ses enjeux peu lisibles pour le grand public. Cette difficulté de lecture est renforcée par des périmètres différents entre les différents statuts. Un affichage de différents logos sous un même chapeau symbolisant l'unité de la vallée donnera de la lisibilité au projet global.</p> | |

| | |
|---|---|
| <p>Mesure de gestion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Définition d'un logo pour la vallée. 2) Harmonisation de la signalétique. | <p>Priorité :</p> <p>1 2</p> |
|---|---|

| |
|---|
| <p>Description des actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Définition d'un logo pour la vallée : <p><u>Objectif :</u> Cette action doit permettre de créer un logo à l'échelle de la vallée capable d'englober les logos des différentes structures présentes sur telles ou telles opérations.</p> <p><u>Caractéristiques techniques :</u> Créer un groupe de travail pour définir ce logo et valider la ligne de mobilier (voir les propositions faites dans le corps de texte du schéma d'accueil au 3.1.3). et de signalétique en parallèle de la définition de la charte graphique de la réserve régionale. Ce groupe de travail devra être appuyé par des professionnels de la communication.</p> <p><u>Pistes de réflexion :</u> <i>Ce logo peut prendre la forme d'un simple trait de couleur venant entourer les logos. On pourra s'inspirer du travail qui a été réalisé à la combe Lavaux.</i></p> 2) Harmonisation de la signalétique : <p><u>Objectif :</u> Cette action doit permettre d'avoir une signalétique homogène à l'échelle de la vallée pour les sentiers de randonnée. Ceci permettra également de donner une information plus complète (temps de parcours voir niveau de difficulté du sentier). Cette harmonisation, nécessaire à la cohérence de la vallée, n'est pas en contradiction avec une gestion des itinéraires par différents organismes. Ces derniers pourront toujours signaler leur spécificité par l'apposition d'un logo ou d'un liseré de couleur.</p> |
|---|

Caractéristiques techniques :



- Remplacer les balises présentes sur la vallée qui sont en général très hétéroclites. Lors du diagnostic, 38 balises ont été recensées. Nous partirons sur 50 balises car notre inventaire n'était pas exhaustif. Les balises seront remplacées par de petites plaques en trespas fixées sur poteau bois (en cohérence avec la ligne mobilier) ou sur un brin ne présentant aucune valeur avec à chaque fois le nom du sentier, une direction et le nombre de km pour l'atteindre.
- Remettre les conventions à jour avec les organismes en charge du suivi de chaque itinéraire. Il faudra étudier la possibilité d'intégrer les tracés au PDIPR.

Programmation indicative des moyens

| Actions : | Coût (€ HT) : |
|---|---------------|
| Investissement (fourniture et mise en place) : | |
| 1) Définition d'un logo pour la vallée : (animation d'un groupe de travail 1,5j), (prestation d'un bureau d'étude 2 250 €) | = 3 375 € |
| 2) Harmonisation de la signalétique : (remplacement 50 balises) | = 10 000 € |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : | |
| 1) Définition d'un logo pour la vallée : | = 0 €/an |
| 2) Harmonisation de la signalétique : (mise à jour des conventions) | = 750 € |
| 2) Harmonisation de la signalétique : panneaux supplémentaires (2/an) | = 400 €/an |

Echéancier proposé:

- 1) : 2013
- 2) : Cette action peut s'étaler sur 1 ou 2 plan de gestion

Evaluation de la mesure :

| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
|------------------------------------|---------------------|---------------|---------------|----------|
| 1) Logo défini | Fin 2013 | Non | En discussion | Défini |
| 2) Nombre de panonceaux harmonisés | Fin plan de gestion | Pas commencée | En cours | Réalisée |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

| | |
|---|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (<i>Schéma d'accueil du public</i>) | |
| Enjeu : Rassembler les acteurs du territoire Objectif : Renforcer l'identité du territoire Mesure : Matérialisation des entrées de territoire | TER_5 |

| | |
|---|--|
| <p>Localisation : A l'échelle de la vallée.</p> | |
| <p>Constats/enjeux : Si la cohérence géographique, paysagère et historique de la vallée sont indiscutables, l'appartenance à un même territoire est peu matérialisée. Seul le panneau du circuit du bouton d'or présent dans de nombreuses communes permet de percevoir cette unité. Cette mesure devrait permettre d'affirmer l'appartenance à un territoire unique et de grande qualité.</p> | |

| | |
|--|---|
| <p>Mesure de gestion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les entrées principales. 2) Les entrées secondaires. | <p>Priorité :</p> <p style="text-align: center;">3 3</p> |
|--|---|

| |
|---|
| <p>Description des actions :</p> <p>1) Les entrées principales :</p> <p><u>Objectif :</u> Cette action doit permettre de visualiser les principales entrées routières de la vallée et faire comprendre au grand public que l'on se trouve ici sur un territoire exceptionnel.</p> <p><u>Caractéristiques techniques :</u> 4 grandes entrées sont identifiées (la RD7 en venant de Messigny-et-Vantoux et à la sortie du Val Courbe, la RN71 de part et d'autre de Val-Suzon). Il est proposé d'installer à chacune de ces entrées un grand panneau du type panneau touristique en sépia mise en place par l'équipement à proximité des lieux renommés. Ce panneau pourrait présenter les ambiances contrastées des combes sur versant sud et sur versant nord avec comme intitulé « Vallée du Suzon ».</p> <p>2) Les entrées secondaires :</p> <p><u>Objectif :</u> Cette action doit permettre de rendre perceptible l'entrée sur ce territoire unique depuis les sentiers de grande randonnée.</p> <p><u>Caractéristiques techniques :</u> 3 accès sont identifiés (sur le GR2 en haut du Ru Blanc, en haut de la combe de Saussy sur le GR7 et à Darois sur le GR 7). Il est proposé d'installer à chacune de ces entrées un petit panneau mentionnant « Vallée du Suzon » avec les logos des différents partenaires. Sur Darois, il y a déjà un panneau pour site secondaire (voir fiche compréhension du site).</p> |
|---|

Programmation indicative des moyens

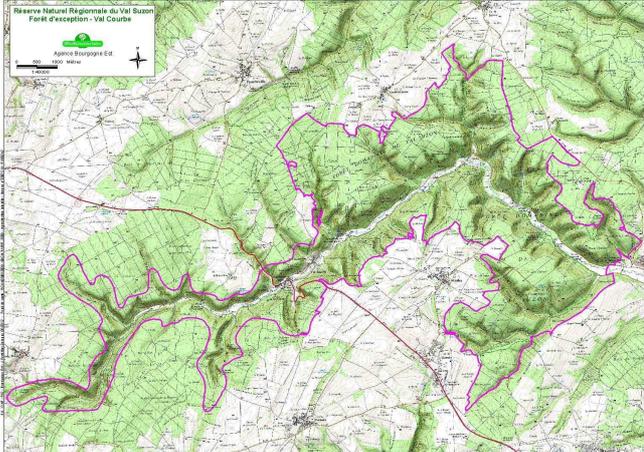
| Actions : | Coût (€ HT) : |
|---|---------------|
| Investissement (fourniture et mise en place) : | |
| 1) Les entrées principales (4 unités) : | = 24 000 € |
| 2) Les entrées secondaires (2 unités) : | = 2 550 € |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : | |
| 1) Les entrées principales : | = 0 €/an |
| 2) Les entrées secondaires : | = 0 €/an |

Echéancier proposé:
1) et 2) : sur l'ensemble de la durée du plan de gestion

| Evaluation de la mesure : | | | | |
|---------------------------------------|---------------------|-----------|------------|-------------|
| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
| 1) et 2) Nombre d'entrée matérialisée | Fin plan de gestion | Aucune | Une partie | La totalité |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Maître d'ouvrage : | Partenaires techniques : | Partenaires financiers : |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

| | |
|--|-------|
| Val Suzon : Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Site Natura 2000 | |
| Plan de gestion 2012 - 2016 (Schéma d'accueil du public) | |
| Enjeu : Rassembler les acteurs du territoire Objectif : Renforcer l'identité du territoire Mesure : Création d'un évènementiel | TER_6 |

| | |
|---|--|
| Localisation : A l'échelle de la vallée. |  |
| Constats/enjeux : La vallée porte des valeurs liées à la protection de l'environnement. Cette mesure a pour enjeux de pouvoir fédérer la population locale autour de ces valeurs et d'instaurer un respect du site. | |

| | |
|--|------------------------|
| Mesure de gestion : 1) Création d'un évènementiel. | Priorité : 2 |
|--|------------------------|

| | |
|---|--|
| Description des actions : 1) Organisation d'un évènementiel : | |
| Objectif : Cette action doit permettre de rassembler la population locale en les impliquant directement dans la construction de l'identité de la vallée. | |
| Caractéristiques techniques (pistes de réflexion) : Les idées sont nombreuses comme une journée de la nature avec un ramassage collectif des déchets, des plantations réalisées avec les enfants de la vallée, des actions de restauration des milieux comme la coupe des buis, la définition d'un logo ou bien encore une fête culturelle, sportive... Quelque soit la forme de l'évènement, il devra toujours s'attacher à impliquer au maximum les habitants dans la construction concrète des valeurs que portent la vallée. Il sera nécessaire de réfléchir à la périodicité de l'évènement pour qu'il soit efficace et réalisable en matière d'organisation. Cette action devra faire l'objet d'une animation pour définir quel évènement correspond le mieux aux valeurs défendues. <i>Ce souci d'impliquer la population locale devra être perpétuel et devra également se retrouver dans l'entretien et l'animation du site en préférant si possible des prestataires locaux.</i> <i>Toutes ces personnes impliquées de près ou de loin dans la valorisation de la vallée seront les meilleurs défenseurs des valeurs portées par les partenaires.</i> | |

Programmation indicative des moyens

| | |
|---|----------------------|
| Actions : | Coût (€ HT) : |
| Investissement (fourniture et mise en place) : 1) Organisation d'un évènementiel : | = 0 € |
| Fonctionnement (hors vandalisme) : 1) Organisation d'un évènementiel (animation d'un groupe de travail) : | = 750 €/an |

Echéancier proposé:

1) : sur l'ensemble de la durée du plan de gestion

Evaluation de la mesure :

| Indicateur : | Suivi : | Mauvais : | Moyen : | Bon : |
|---------------------------------|---------------------|------------------|------------------------|--------------|
| 1) Définition d'un évènementiel | Fin plan de gestion | Non défini | En cours d'élaboration | Défini |

Maître d'ouvrage :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers :

| Enjeu, objectif, mesure, action, opération : | Priorité : | Investissement (€ HT) : | Fonctionnement annuel (€ HT) pour la durée du plan de gestion : | Coût total sur la durée du plan de gestion (5 ans) : |
|--|-------------------|--------------------------------|--|---|
| Accueillir dans un milieu naturel préservé | | | | |
| Protéger le milieu d'une surfréquentation | | | | |
| Application du plan de circulation (ACC_3) | | 69 000 € ou 88 500 € | 6 900 € ou 8 850 € | 103 500 € ou 132 750 € |
| *Plan de circulation | | | | |
| <i>Option circulation dirigée :</i> | 1 | 69 000 € | 6 900 € | |
| <i>Option circulation encadrée :</i> | 1 | 88 500 € | 8 850 € | |
| Actions pour limiter la fréquentation des milieux sensibles et des propriétés privées (ACC_2) | | 21 750 € | 3 750 € | 40 500 € |
| Stratégie d'accueil : | 1 | 0 € | 1 500 € | |
| Déviations d'itinéraires : | 1 | 17 250 € | 375 € | |
| Procédure pour manifestation : | 1 | 4 500 € | 1 500 € | |
| Veille sur documentation promotionnelle : | 2 | 0 € | 375 € | |
| Améliorer la qualité de l'accueil | | | | |
| Sécurisation des espaces (ACC_4) | | 43 225 € | 1 875 € | 52 600 € |
| Mise en sécurité d'itinéraires : | 1 | 12 250 € | 375 € | |
| Sécurisation des stationnements : | 1 | 21 000 € | 300 € | |
| Sécurisation du pont du Tacot et des gouffres : | 1 | 9 975 € | 450 € | |
| Sécurisation de la RD7 (sujet à mûrir) : | Réflexion | 0 € | 750 € | |

| Enjeu, objectif, mesure, action, opération | | Investissement (€ HT) : | Fonctionnement annuel (€ HT) pour la durée du plan de gestion : | Coût total sur la durée du plan de gestion (5 ans) : |
|--|-----------|------------------------------------|--|---|
| Requalification des points d'accueil (ACC_5) | | 197 923 € | 13 145 € | 261 573 € |
| Gestion des mobiliers dispersés : | 1 | 17 600 € | 0 € | |
| Gestion des poubelles : | 1 | 1 723 € | 8 640 € | |
| Requalification des points d'accueil principaux : | 2 | 165 000 €** | 2 430 € | |
| Aménagement de petites boucles de randonnée : | 3 | 10 600 € | 1 700 € | |
| Table de lecture du paysage à Roche Château : | 3 | 3 000 € | 0 € | |
| Gestion des feux sauvages (sujet à mûrir) : | réflexion | 0 € | 375 € | |
| Informier et sensibiliser | | | | |
| Compréhension du site (ACC_6) | | 88 650 € | 450 € | 90 900 € |
| Kiosques d'information : | 1 | 70 800 € | 225 € | |
| Panneaux sur sites secondaires : | 2 | 17 850 € | 225 € | |
| Sensibiliser à une gestion multifonctionnelle (ACC_7) | | 51 850 € | 3 750 € | 70 600 € |
| Articles de journaux : | 1 | 0 € | 1 500 € | |
| Actions aux quotidiens : | 1 | 5 800 € | 400 € | |
| Sentier d'interprétation : | 2 | 34 250 € | 1 850 € | |
| Film documentaire : | 3 | 11 800 € | 0 € | |
| Préserver des paysages et un patrimoine de qualité | | | | |
| Restaurer et entretenir le patrimoine bâti | | | | |
| Restauration des châtelets et lavoirs (HIS_1) | | 36 800 € | 1 800 € | 45 800 € |
| Châtelets et lavoirs | | | | |
| <i>Châtelets :</i> | 3 | 16 800 €** | 1 200 € | |
| <i>Lavoirs :</i> | 3 | 20 000 €** | 600 € | |

| Enjeu, objectif, mesure, action, opération | | Investissement (€ HT) : | Fonctionnement annuel (€ HT) pour la durée du plan de gestion : | Coût total sur la durée du plan de gestion (5 ans) : |
|---|---|------------------------------------|--|---|
| Valoriser les paysages naturels | | | | |
| Valorisation des éléments remarquables (HIS_2) | | 29 100 € | 900 € | 33 600 € |
| Points de vues, arbres remarquables et autres : | 2 | 29 100 € | 900 € | |
| Réduction des points noirs paysagers (HIS_3) | | 4 800 € | 930 € | 9 450 € |
| Intégration ligne électrique et relais : | 1 | 4 800 € | 930 € | |
| Amélioration paysagère des peuplements (HIS_5) | | 2 800 € | 3 075 € | 18 175 € |
| Travaux sur les lisières, les cloisonnements ou lignes de parcelle, choix des essences et du traitement sylvicole : | 1 | 2 800 € | 3 075 € | |
| Rassembler les acteurs du territoire | | | | |
| Renforcer l'identité du territoire | | | | |
| Définition d'une charte identitaire (TER_4) | | 13 375 € | 587 € | 16 310 € |
| Définition d'un logo pour la vallée : | 1 | 3 375 € | 0 € | |
| Harmonisation de la signalétique : | 2 | 10 000 € | 587 € | |
| Matérialisation des entrées de territoire (TER_5) | | 26 550 € | 0 € | 26 550 € |
| Matérialisation | | | | |
| <i>Les entrées principales :</i> | 3 | 24 000 € | 0 € | |
| <i>Les entrées secondaires :</i> | 3 | 2 550 € | 0 € | |
| Création d'un évènementiel (TER_6) | | 0 € | 750 € | 3 750 € |
| Organisation d'un évènementiel : | 2 | 0 € | 750 € | |
| TOTAUX : | | 585 823 € ou 605 323 € | 37 912 € ou 39 862 € | 773 308 € ou 802 558 € |

* : un choix devra être fait entre circulation dirigée et circulation encadrée.

** : montants pouvant varier sensiblement en fonction des options retenues.

4 - Conclusion

Ce premier schéma d'accueil a démontré la nécessité de travailler à l'échelle de la vallée pour affirmer une identité et des valeurs. La mise en œuvre des fiches actions devrait permettre d'améliorer la lisibilité des politiques menées pour une meilleure compréhension et un respect du site.

Quelque soit les actions retenues, il est fondamental qu'il y est toujours un souci de cohérence à l'échelle de la vallée. Le grand public n'a pas connaissance et ne cherchera pas à connaître le fonctionnement des différents statuts, il regardera uniquement si les réglementations et les aménagements proposés sont cohérents et créent une harmonie globale sur la vallée du Suzon.

Chaque mesure proposée tend par de l'exemplarité et de la pédagogie à d'obtenir un accueil de qualité basé sur l'implication et la responsabilisation des partenaires, des habitants et du grand public en général.

Avant la fin de ce premier schéma, il sera important de refaire des enquêtes de fréquentation et de faire une analyse des indicateurs de suivi de chaque mesure pour affiner les propositions du deuxième schéma.



Office National des Forêts

Bureau d'Etudes Bourgogne Champagne-Ardenne

11 C rue René Char 21 000 Dijon

Tél : 03.80.76.88.00 / be.bca@onf.fr

Le schéma d'accueil de la vallée du Suzon a été réalisé par une équipe composée de :

Hervé POMPONNE

Julien PERFETTINI-DERENNE

Antoine FERREYRA

Pierre GARREAU

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé aux différentes réunions du groupe de travail ou qui ont accepté de nous recevoir. Nous souhaitons également mettre l'accent sur l'implication particulière et forte utile de certains partenaires :

M. Leysen de l'O.N.F., conservateur de la Réserve,

Mme Michaud du Pays de Saint Seine, animatrice Natura 2000,

Mme Thomas de la Région Bourgogne, responsable de la Réserve Naturelle Régionale,

Mme Emeriau, de la ville de Dijon, responsable bureau d'études espaces verts,

M. Boukheroufa de l'O.N.F., agent patrimonial,

M. Bastard-Rosset de l'O.N.F., agent patrimonial,

M. Habert de l'O.N.F., agent patrimonial,

M. Robert de l'O.N.F., responsable unité territoriale.

Nous remercions également les partenaires financiers :



ANNEXES

ANNEXE 1 - Ambiances paysagères : clé de détermination et carte détaillée

ANNEXE 2 - Annexe du Schéma Régional de Gestion Sylvicole en Bourgogne

ANNEXE 3 - Base de données des équipements, signalétique et polarités

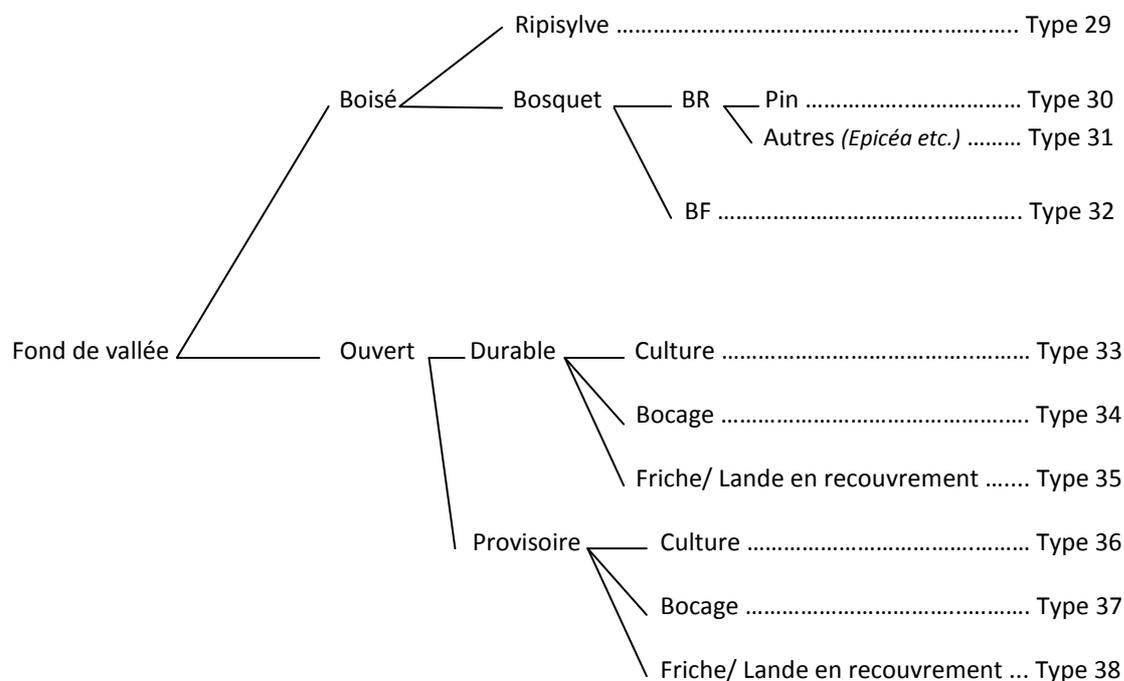
ANNEXE 4 - Plan de circulation par petits secteurs

ANNEXE 5 - Mesures par petits secteurs

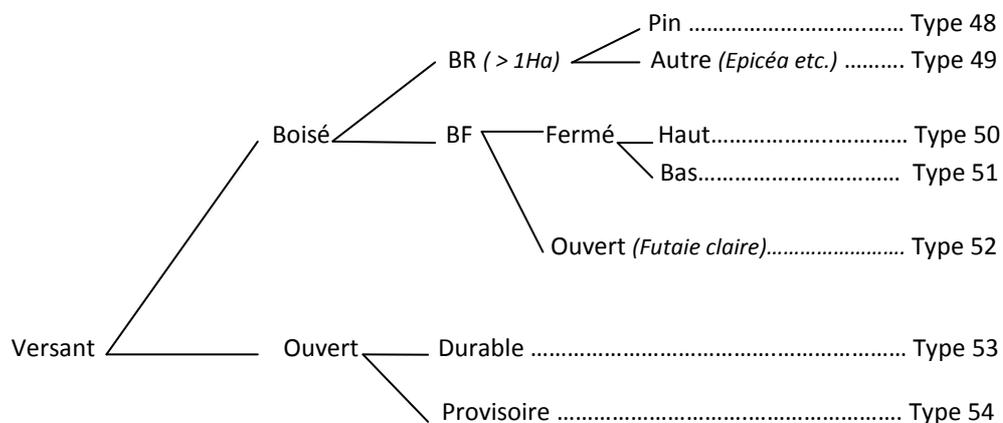
ANNEXE 6 - Chiffrage détaillé des mesures

ANNEXE 1 - Ambiances paysagères : clé de détermination et carte détaillée

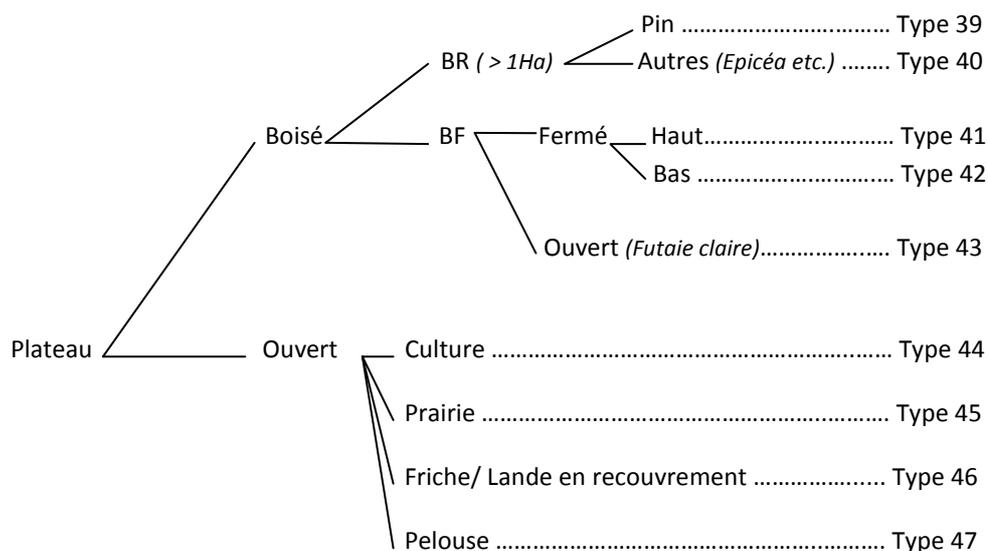
✓ **L'entité fond de vallée (couleur bleue)**



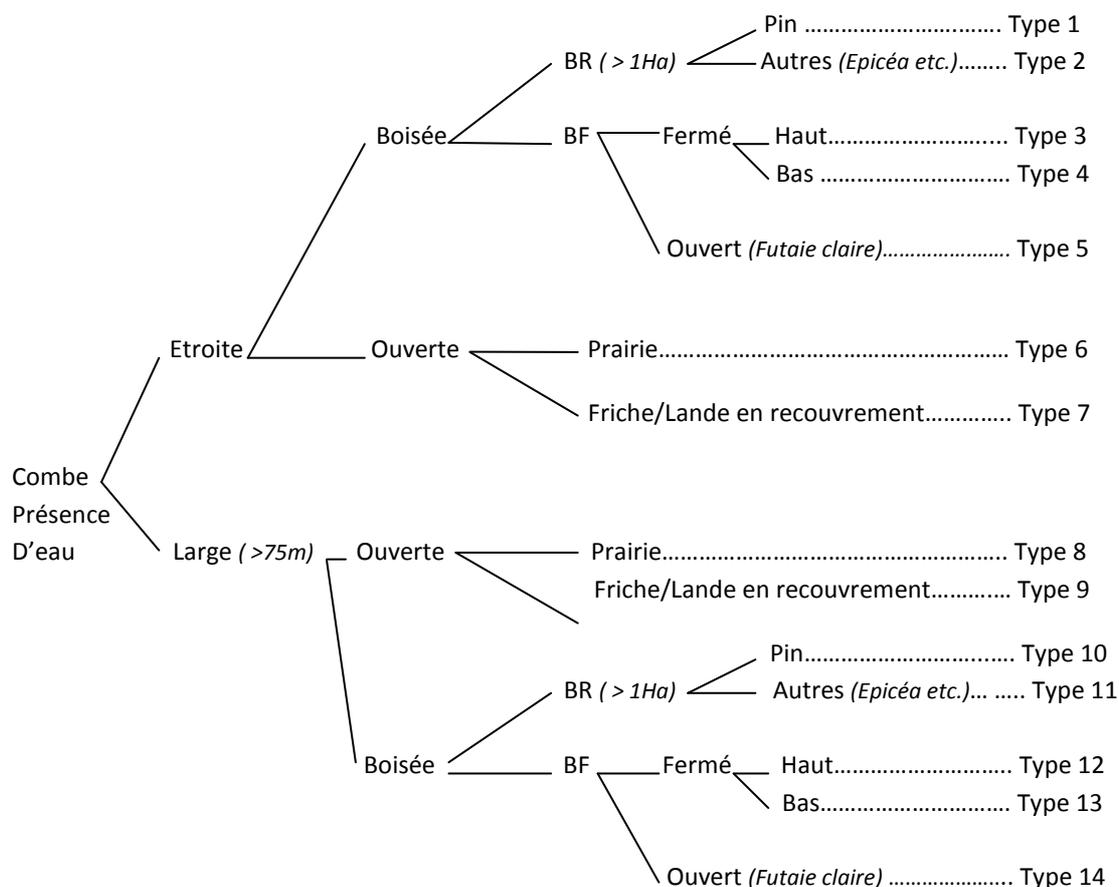
✓ **L'entité versant (couleur verte)**



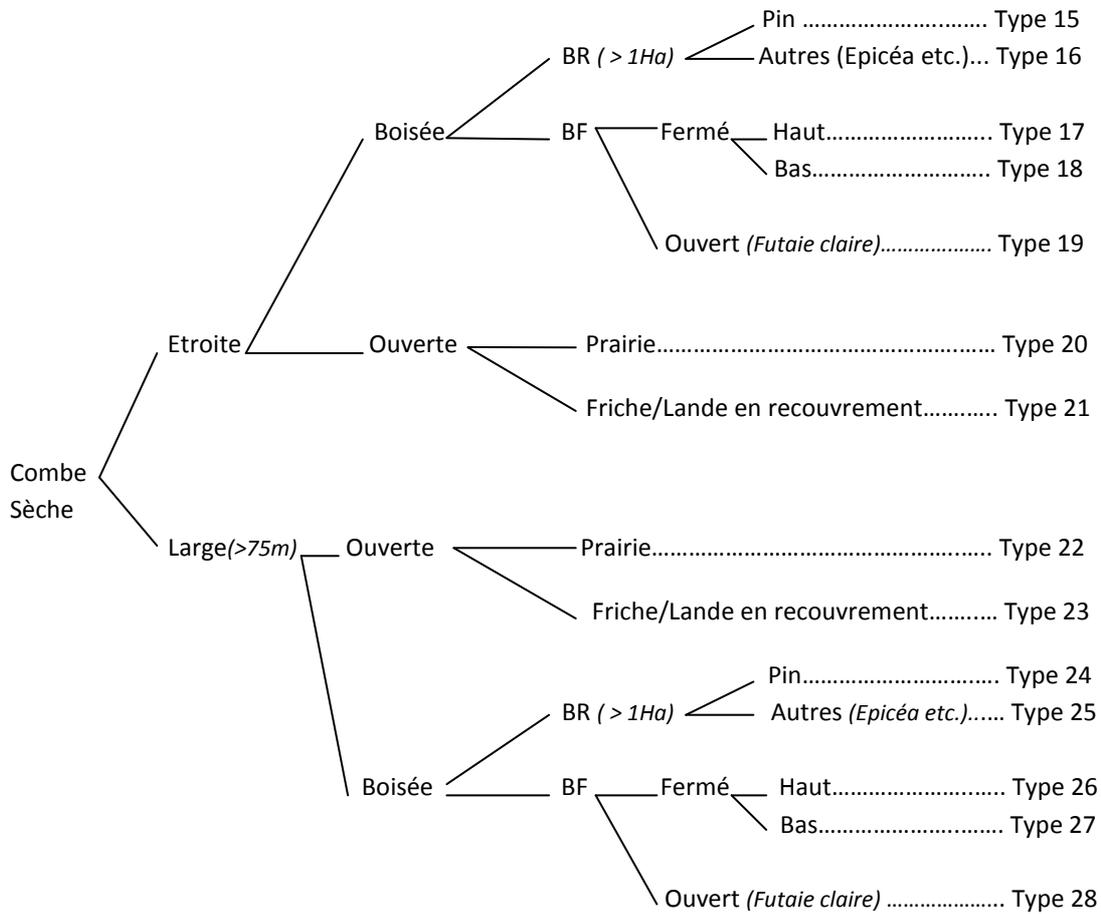
✓ **L'entité plateau (couleur jaune)**



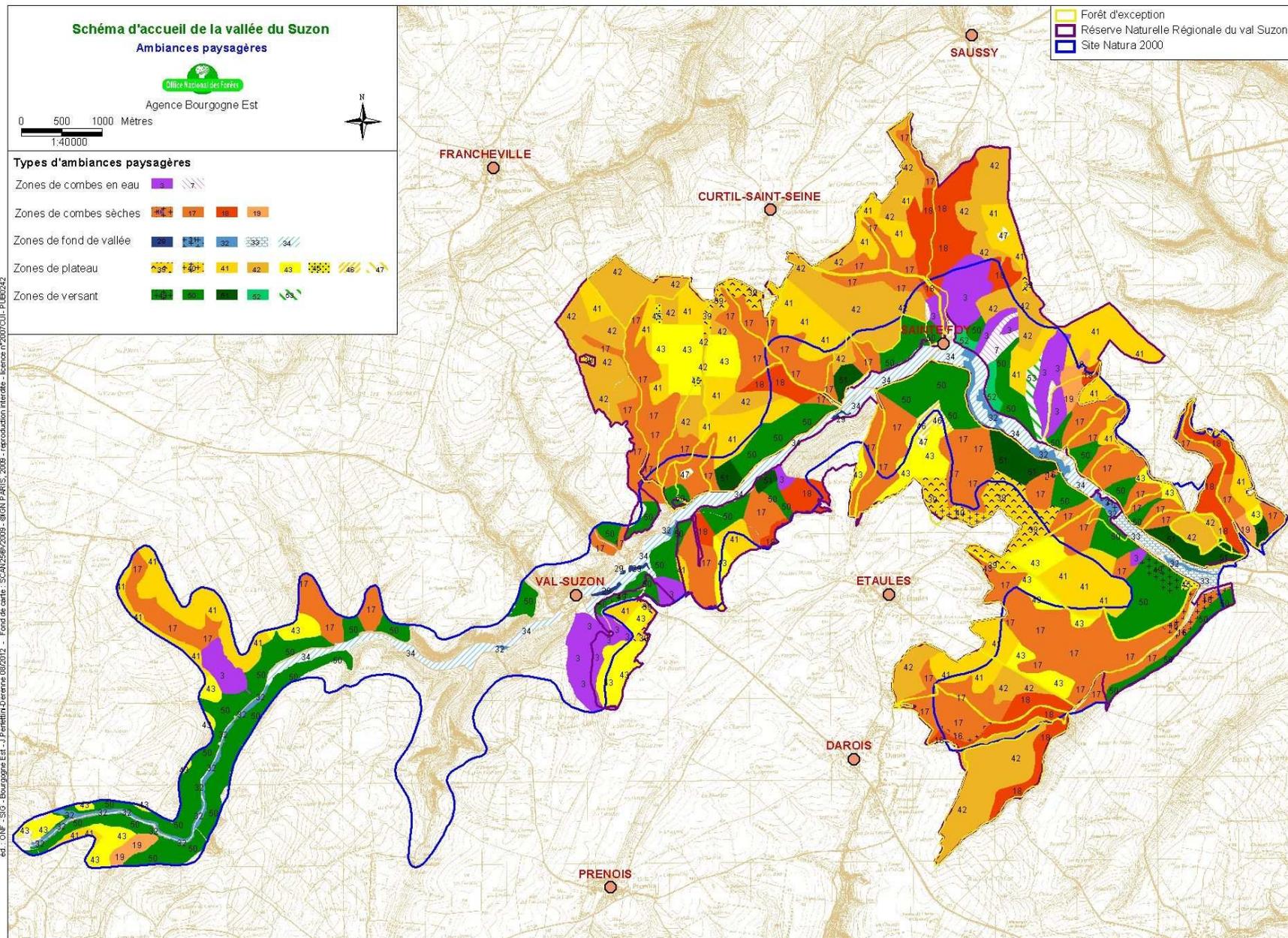
✓ **L'entité combe avec présence d'eau (couleur violette)**



✓ **L'entité combe sèche (couleur orange)**



Réserve Naturelle Régionale - Forêt d'Exception - Natura 2000 - Schéma d'accueil du public de la vallée du Suzon



ANNEXE 2 - Annexe du Schéma Régional de Gestion Sylvicole en Bourgogne

| Prescriptions et règles de gestion (à caractère réglementaire) pour les sites classé et inscrit du Val Suzon | | |
|---|---|--|
| Tous les itinéraires de gestion forestière durable prévus aux pages 80 à 94 du Schéma Régional de Gestion Sylvicole en Bourgogne sont possibles. Cependant, en raison de leur caractère particulier, les opérations sylvicoles listées ci dessous qui ont un impact fort sur le paysage devront être évitées ou, être mises en œuvre dans le respect du tableau suivant. | | Mode opératoire (à titre indicatif) |
| Opération impactant le paysage Selon les orientations de gestion du site classé du val Suzon (juin 1997) | Prescriptions | Seuils au-delà desquels une demande d'avis de l'inspecteur des sites par le CRPF est requise* |
| Coupe rase et/ou reboisement sur plus de 1ha en zone de pente ou sur plus de 5ha en zone de plateau <i>= plantation d'une ou plusieurs essences, y compris plantation à densité définitive, comprenant la préparation du sol (broyage de la végétation, éventuellement ameublissement du sol), les regarnis et la protection contre le gibier</i> | Adopter des formes irrégulières, des limites courbes plutôt que des limites droites ou géométriques. ex : maintien d'îlot(s) de 50 ares au moins non exploité(s), maintien d'une partie de peuplement d'origine en angle de parcelle... pour atténuer la perception des limites géométriques. | 5ha d'un seul tenant ou 2ha dans le cas de pente supérieure à 30% ou 15% si impact visuel fort |
| Création ou élargissement de dessertes forestières, de pistes, de places de dépôt, changement de revêtement de route | Prendre en compte les secteurs sensibles dans le choix du tracé. Le Document de Gestion Durable prévoyant la création de desserte ou de place de dépôt peut être agréé au titre de l'annexe à condition qu'il comprenne les éléments permettant d'évaluer l'impact sur le milieu : tracé sur carte au 1/25 000 au minimum et précautions de réalisation permettant d'éviter un impact notable sur le site. Si ces éléments ne figurent pas dans le plan, le CRPF les demandera. En cas de refus de fournir ces informations au CRPF, le plan sera agréé hors l'infrastructure concernée. | Pas de notion de seuil, demande d'avis facultative |

Prescriptions et recommandations particulières pour le Val Suzon :

- Prescriptions :

- . effectuer des interventions légères en lisières de peuplements
- . rechercher une valorisation des essences naturellement présentes et bien adaptées aux différentes stations

- Recommandations :

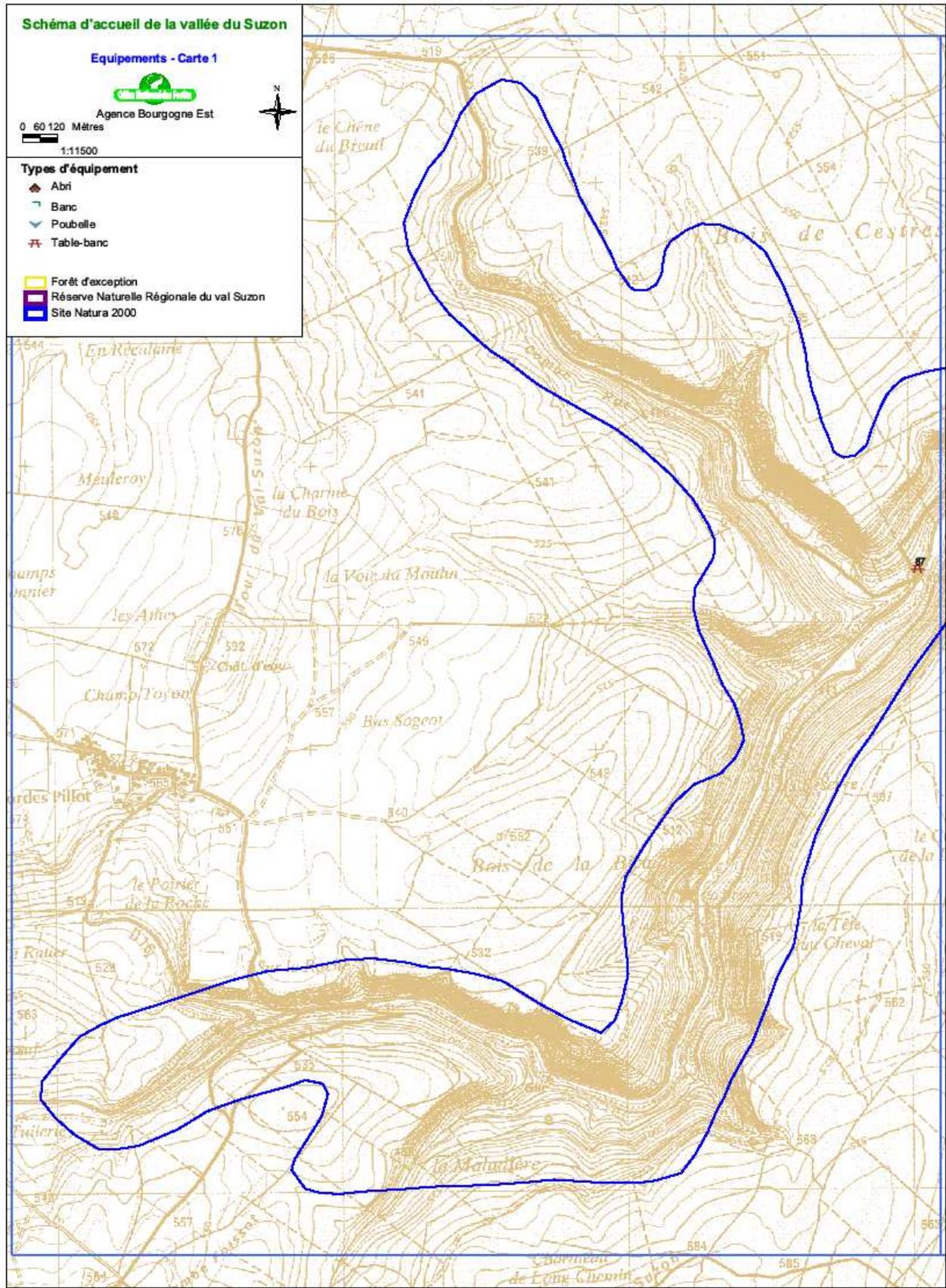
- . privilégier les modes de traitement qui favorisent une homogénéité du paysage (futaie irrégulière, dans une moindre mesure taillis sous futaie voire taillis fureté)
- . éviter l'extension des résineux, favoriser la conversion de peuplements résineux vers des peuplements mixtes ou feuillus
- . maintenir des « arbres monuments »

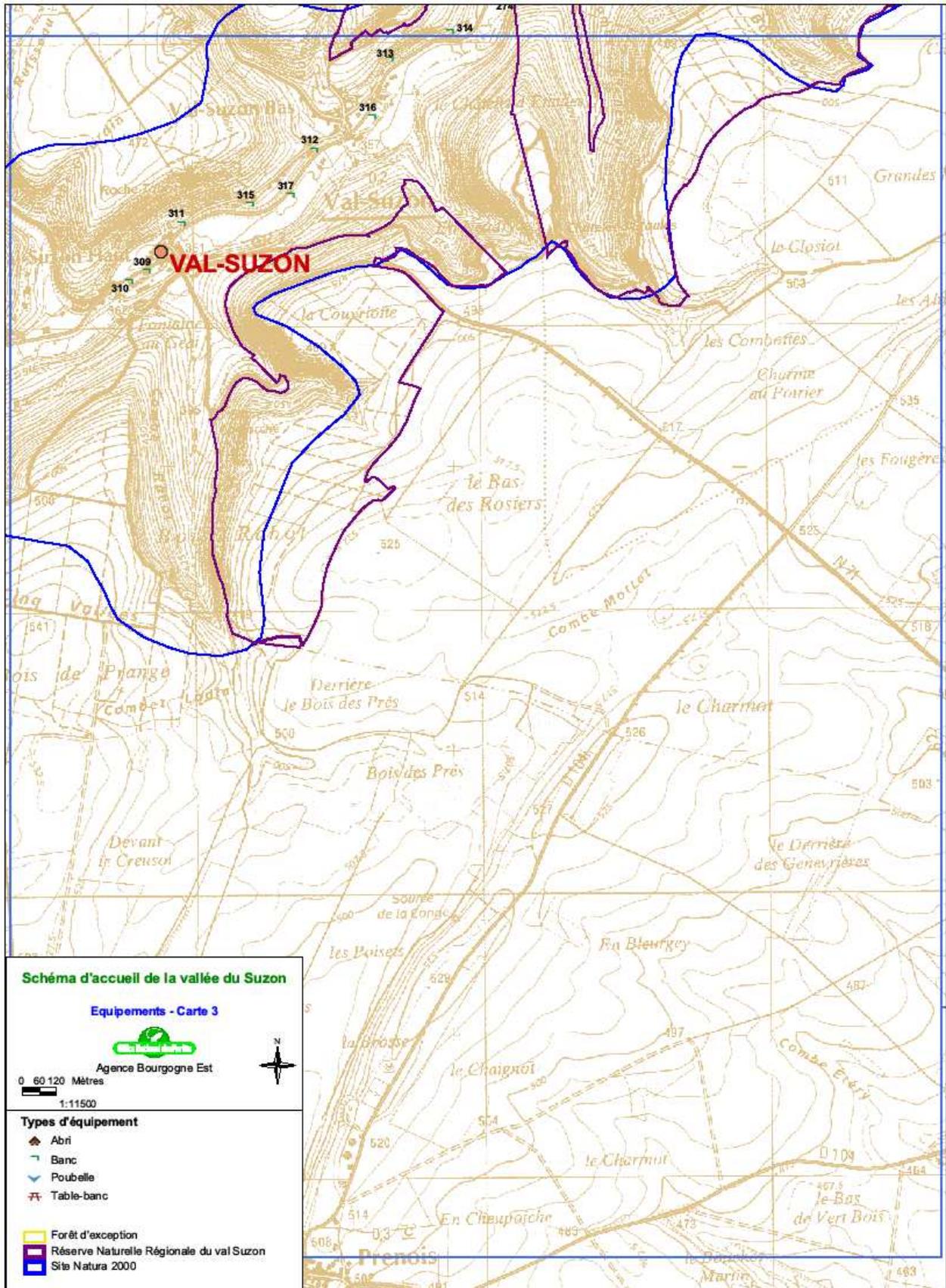
ANNEXE 3 - Base de données des équipements, éléments de circulation, signalétique et polarités

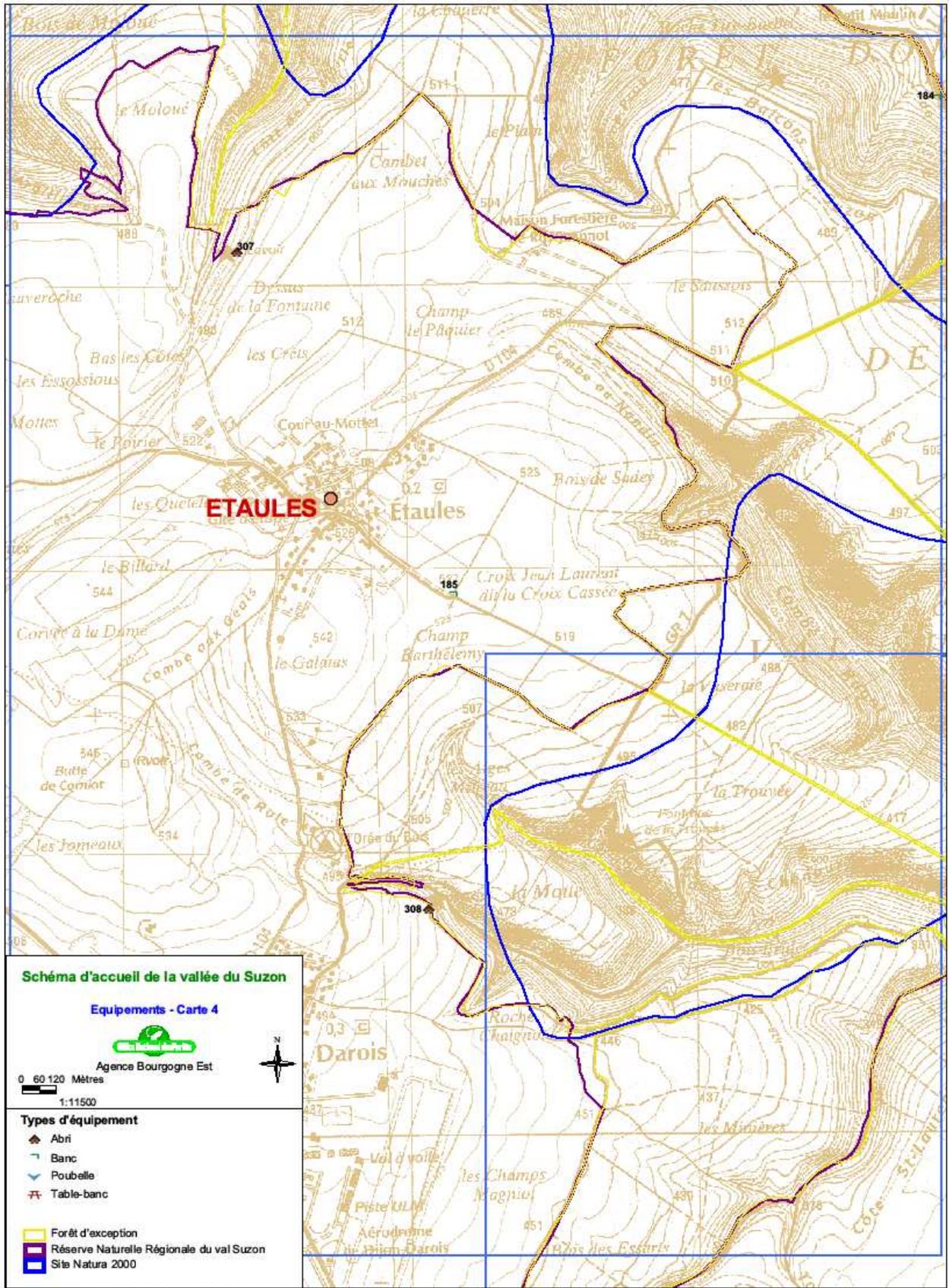
Pour chaque base de données, on donne un tableau suivi des cartes de localisation par secteur. Les secteurs ne présentant aucune donnée, pour un domaine défini, ne sont pas affichés.

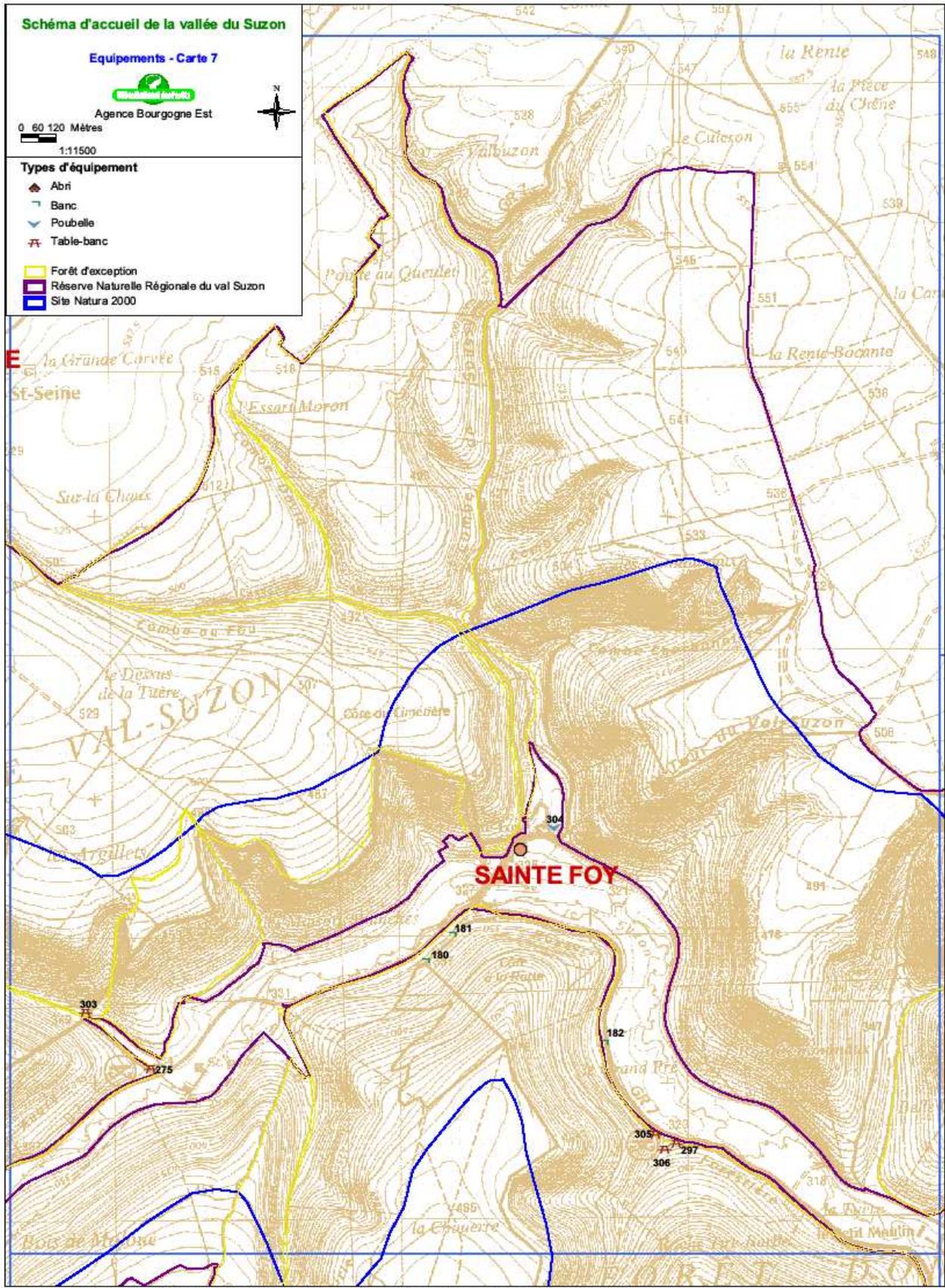
| EQUIPEMENTS | | | | | | |
|-----------------------|-------------------|--------------------|-----------|---|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| juin 2012 | table-banc | | | | 78 | |
| juin 2012 | table-banc | bon | composite | table-banc composite | 79 | Jouvence_90 |
| juin 2012 | table-banc | | | | 80 | |
| 04/05/12 | tables | légèrement dégradé | bois | 4 tables, dont 1 mérite d'être entretenue | 87 | 04/05/12_0 |
| juin 2012 | poubelle | bon | ciment | | 129 | Jouvence_71 |
| juin 2012 | poubelle | bon | ciment | | 130 | Jouvence_75 |
| juin 2012 | poubelle | bon | ciment | | 131 | Jouvence_81 |
| juin 2012 | table | bon | pierre | | 135 | Jouvence_4 |
| juin 2012 | table | bon | pierre | table | 136 | Jouvence_8 |
| juin 2012 | table pique-nique | bon | pierre | | 137 | Jouvence_12 |
| juin 2012 | table pique-nique | bon | pierre | | 138 | Jouvence_41 |
| juin 2012 | poubelle | bon | ciment | poubelle | 139 | Jouvence_67 |
| juin 2012 | table | bon | composite | | 140 | Jouvence_68 |
| juin 2012 | table | bon | composite | | 141 | Jouvence_72 |
| juin 2012 | table | bon | composite | | 142 | Jouvence_73 |
| juin 2012 | table | bon | composite | | 143 | Jouvence_78 |
| juin 2012 | banc | bon | pierre | | 179 | Jouvence_6 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 180 | 1_13 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 181 | 1_14 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 182 | 1_16 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 183 | Jouvence_17 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 184 | 1_22 |
| juin 2012 | banc | | | | 185 | Val Suzon s-e_22 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 186 | 1_23 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 187 | Jouvence_43 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 188 | Jouvence_46 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | banc | 189 | Jouvence_59 |
| juin 2012 | banc | mauvais | bois | | 190 | Jouvence_62 |
| juin 2012 | banc | bon | pierre | | 191 | Jouvence_69 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 192 | Jouvence_74 |
| juin 2012 | banc | boon | bois | | 193 | Jouvence_77 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 194 | Jouvence_79 |

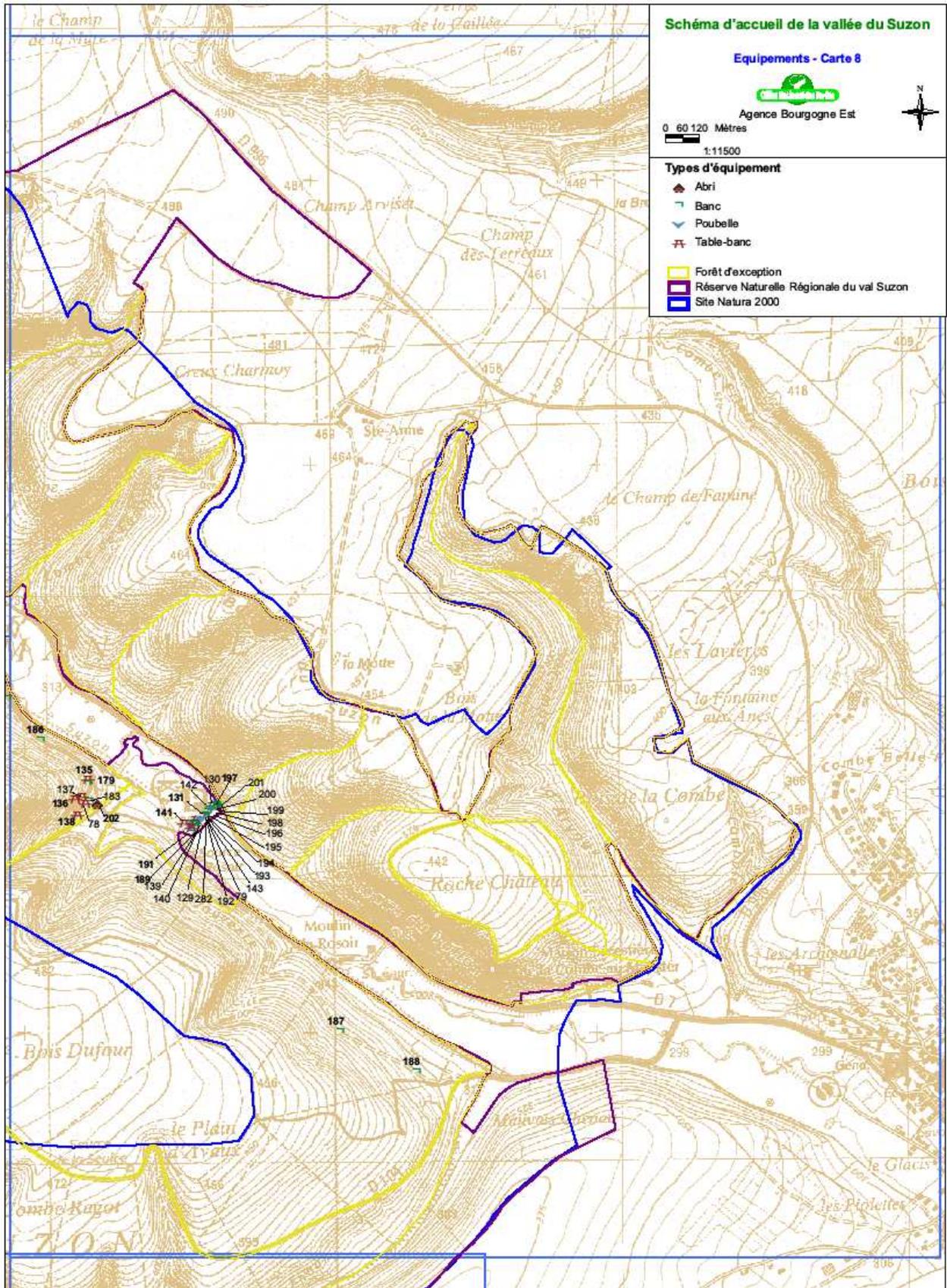
| EQUIPEMENTS | | | | | | |
|-----------------------|------------|--------|-----------|--------------------------------|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| juin 2012 | banc | bon | composite | | 195 | Jouvence_80 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 196 | Jouvence_82 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 197 | Jouvence_86 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 198 | Jouvence_87 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 199 | Jouvence_88 |
| juin 2012 | banc | bon | bois | | 200 | Jouvence_89 |
| juin 2012 | banc | bon | composite | banc composite | 201 | Jouvence_90 |
| juin 2012 | abri | | | grotte abri | 202 | Jouvence_21 |
| 24/05/12 | table-banc | bon | bois | 1 Table-banc | 273 | 24/05/12_12 |
| 24/05/12 | poubelle | bon | bois | poubel | 274 | 24/05/12_12 |
| 24/05/12 | table-banc | bon | bois | table-banc - agréable, ombragé | 275 | 24/05/12_10 |
| juin 2012 | table-banc | bon | bois | aire de pique-nique - 3 tables | 297 | 1_18 |
| août 2012 | table-banc | | bois | table-banc | 303 | |
| août 2012 | poubelle | | | poubelle | 304 | |
| août 2012 | table-banc | | | table-banc | 305 | |
| août 2012 | table-banc | | | table-banc | 306 | |
| septembre 2012 | banc | | | bancs | 309 | |
| septembre 2012 | banc | | | banc | 310 | |
| septembre2012 | banc | | | banc | 311 | |
| septembre2012 | banc | | | banc | 312 | |
| septembre2012 | banc | | | banc | 313 | |
| septembre2012 | banc | | | banc | 314 | |
| septembre2012 | banc | | | banc | 315 | |
| septembre2012 | banc | | | banc | 316 | |
| septembre2012 | banc | | | banc | 317 | |











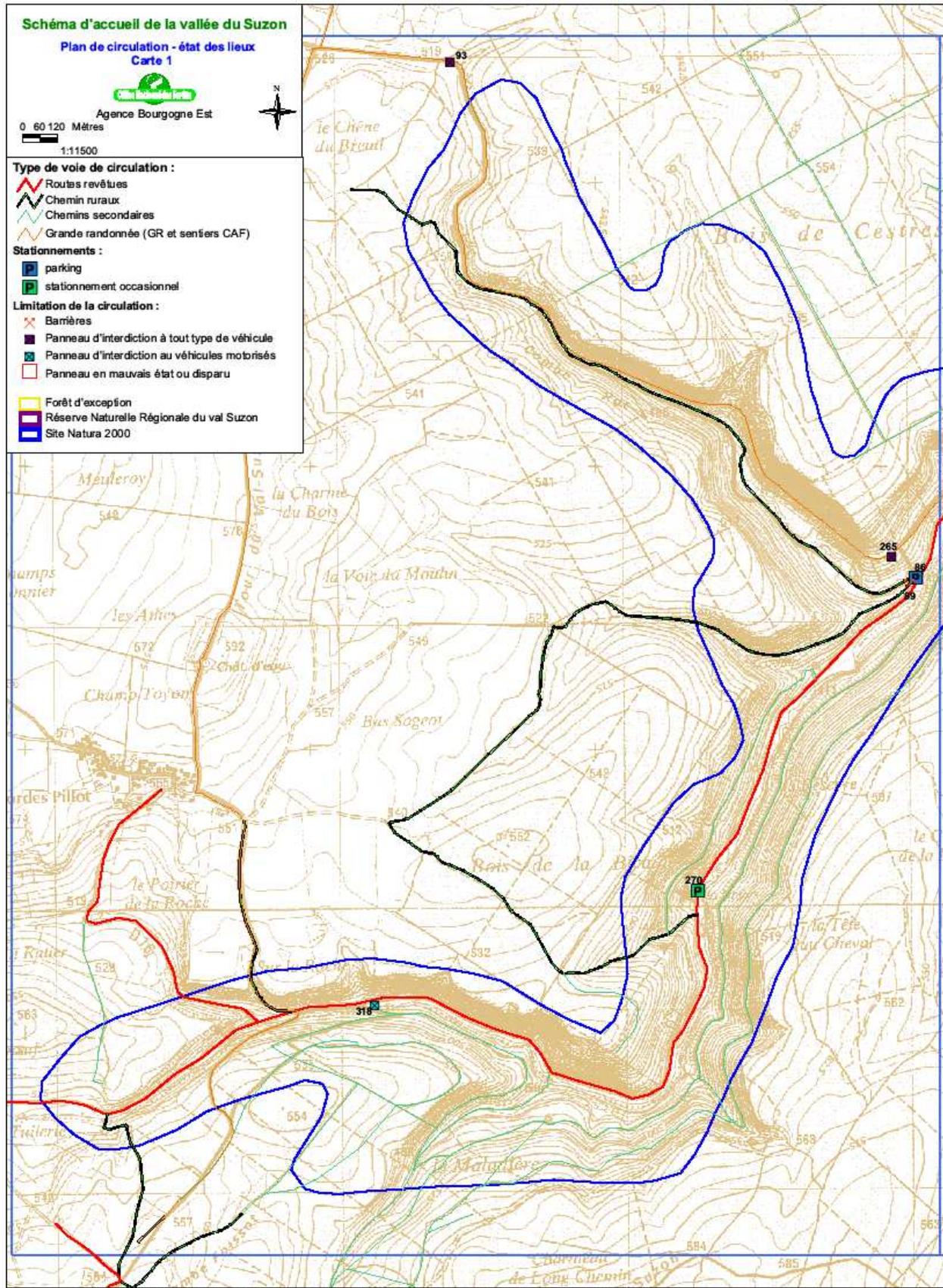
| CIRCULATION | | | | | | |
|-----------------------|----------|--------|----------|-------------------------|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| juin 2012 | parking | | | | 1 | |
| mai-12 | parking | | | parking - 5 places | 2 | 24/05/12_10 |
| mai 09 | barriere | cassée | | | 3 | |
| mai 09 | barriere | | | | 4 | |
| septembre 2012 | B0 | | | panneau interdiction B0 | 5 | |
| mai 09 | barriere | | | | 6 | |
| mai 09 | barriere | | | | 7 | |
| mai 09 | barriere | | | | 8 | |
| mai 09 | barriere | | | | 9 | |
| mai 09 | barriere | | | | 10 | |
| juin 2012 | barriere | bon | bois | | 11 | 1_11 |
| mai 09 | barriere | | | | 12 | |
| juin 2012 | barriere | bon | bois | | 13 | Val Suzon s-e_18 |
| mai 09 | barriere | | | | 14 | |
| mai 09 | barriere | | | | 15 | |
| mai 09 | barriere | | | | 16 | |
| mai 09 | barriere | | | | 17 | |
| mai 09 | barriere | | | | 18 | |
| mai 09 | barriere | | | | 19 | |
| mai 09 | barriere | | | | 20 | |
| juin 2012 | barriere | bon | bois | | 21 | 1_2 |
| juin 2012 | barriere | bon | bois | | 22 | 1_3 |
| mai 09 | barriere | | | | 23 | |
| mai 09 | barriere | | | | 24 | |
| mai 09 | barriere | | | | 25 | |
| mai 09 | barriere | | | | 26 | |
| mai 09 | barriere | | | | 27 | |
| mai 09 | barriere | | | | 28 | |
| mai 09 | barriere | | | | 29 | |
| mai 09 | barriere | | | | 30 | |
| mai 09 | barriere | | | | 31 | |
| mai 09 | barriere | | | | 32 | |
| juin 2012 | barriere | bon | bois | | 33 | 1_21 |

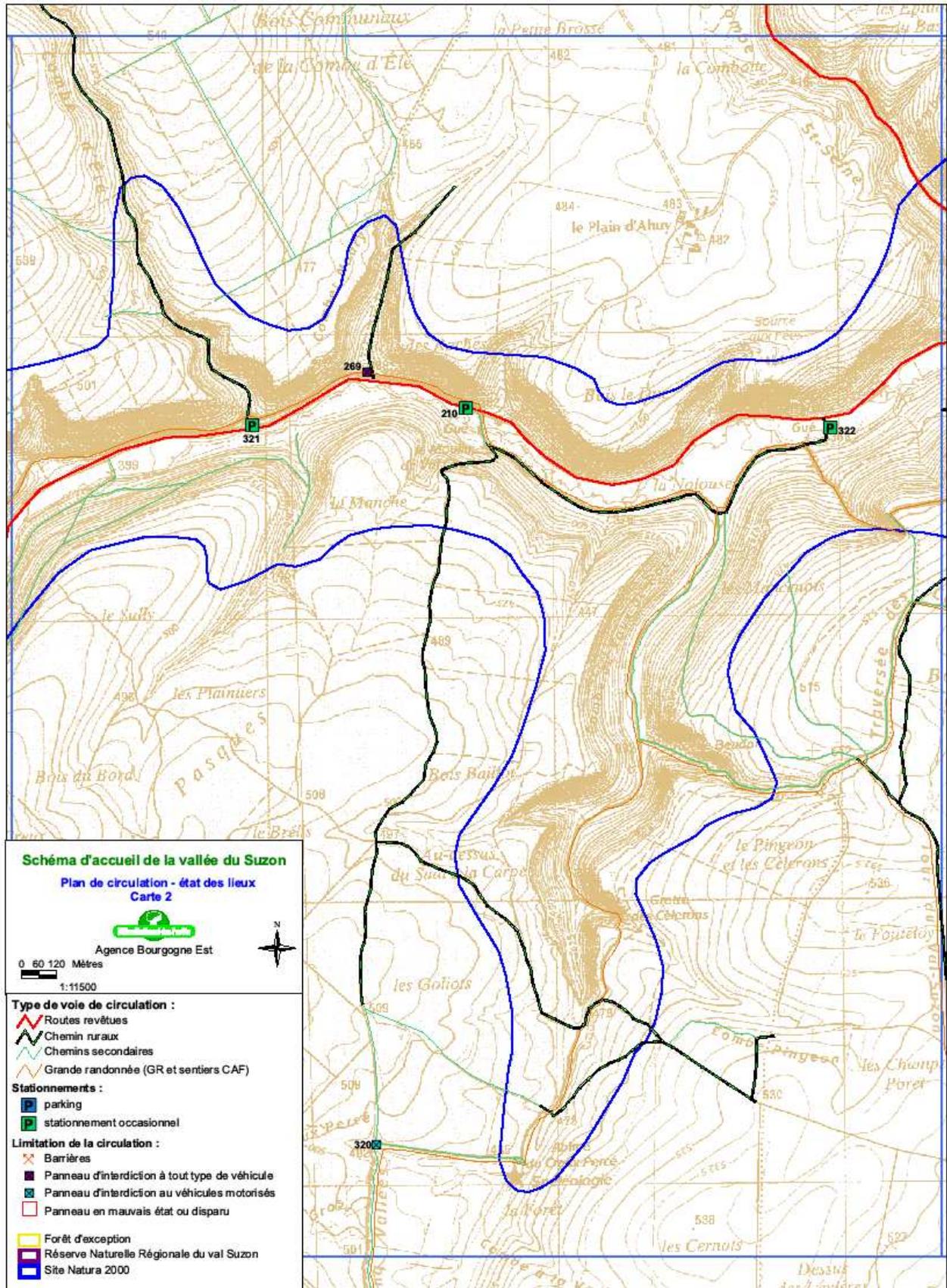
| CIRCULATION | | | | | | |
|-----------------------|-----------------------|---------|----------|---|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| juin 2012 | barriere | bon | bois | | 34 | 1_19 |
| mai 09 | barriere | cassée | | | 35 | |
| mai 09 | barriere | | | | 36 | |
| mai 09 | barriere | | | | 37 | |
| mai 09 | barriere | | | | 38 | |
| mai 09 | barriere | | | | 39 | |
| mai 09 | barriere | | | | 40 | |
| mai 09 | barriere | | | | 41 | |
| mai 09 | barriere | | | | 42 | |
| mai 09 | barriere | | | | 43 | |
| mai 09 | barriere | | | | 44 | |
| mai 09 | barriere | | | | 45 | |
| mai 09 | barriere | | | | 46 | |
| mai 09 | barriere | | | | 47 | |
| mai 09 | barriere | | | | 48 | |
| mai 09 | barriere | | | | 49 | |
| mai 09 | barriere | | | | 50 | |
| mai 09 | barriere | | | | 51 | |
| septembre 2012 | B7 | | | panneau interdiction véhicule motorisé B7 | 52 | |
| mai 09 | barriere | | | | 53 | |
| mai 09 | B0 | | | | 54 | |
| mai 09 | B0 | | | | 55 | |
| septembre 2012 | B0 | | | panneau interdiction B0 installé | 56 | |
| mai 09 | barriere | | | | 57 | |
| mai 09 | B0 | bon | métal | panneau interdiction | 58 | 24/05/12_0 |
| mai 09 | B0 | bon | métal | panneau interdiction | 59 | |
| septembre 2012 | B0 | | | panneau interdiction B0 | 60 | |
| mai 09 | barriere | mauvais | bois | | 61 | Jouvence_56 |
| juil 09 | aire de stationnement | | | parking sauvage | 62 | |
| juil 09 | aire de stationnement | | | parking sauvage | 63 | |
| juil 09 | aire de stationnement | | | | 64 | |
| juil 09 | parking | | | parking - 2 places | 65 | 1_10 |
| juil 09 | parking | | | parking - 3,4 places | 66 | |

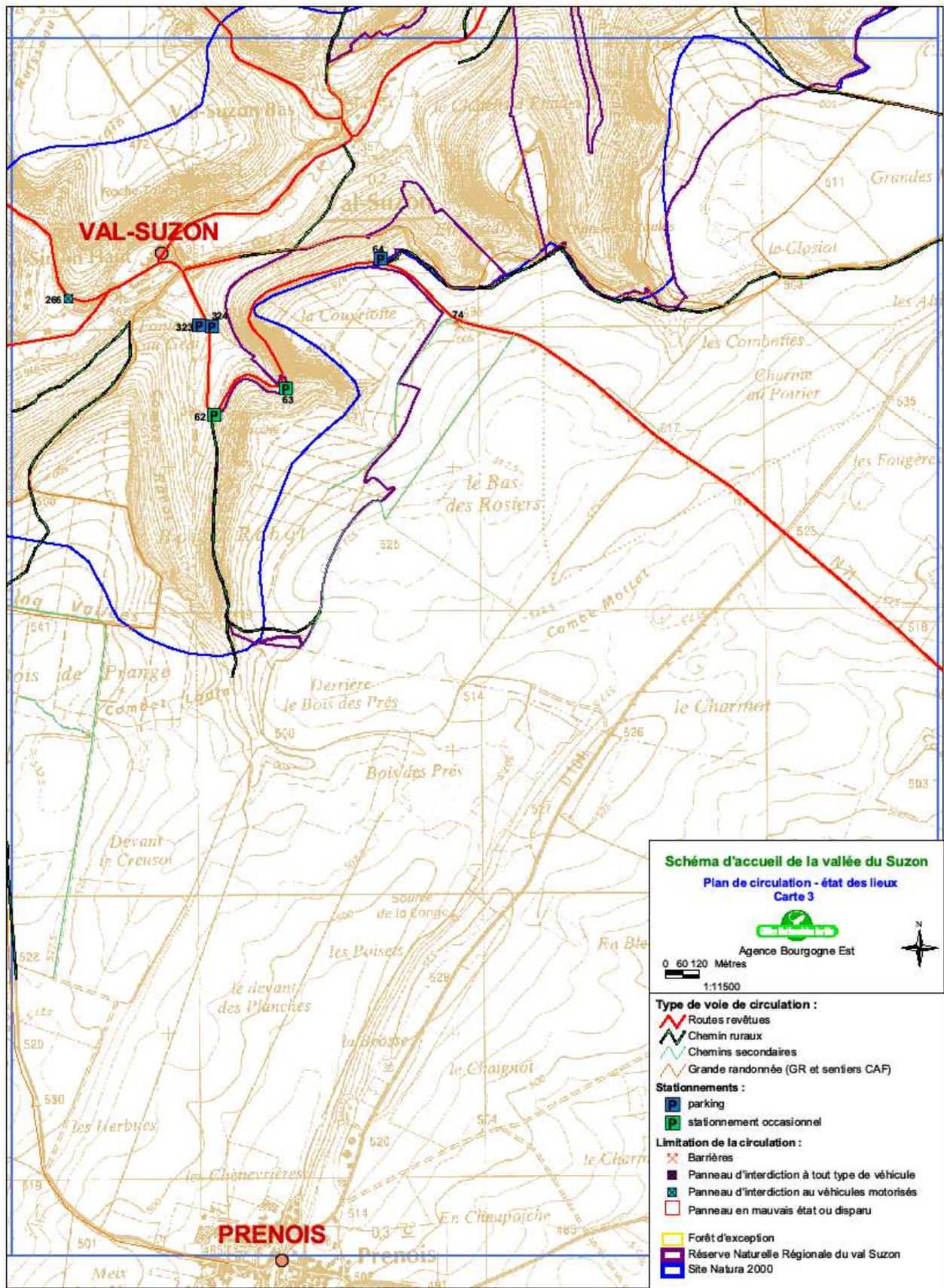
| CIRCULATION | | | | | | |
|-----------------------|-----------------------------|--------|-------------------|--|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| juil 09 | parking | | | | 67 | |
| août 09 | aire de stationnement | | | Parking du site de Jouvence - environ 40 places | 68 | Jouvence_58 |
| juil 09 | parking | | | parking - environ 30 places | 69 | Jouvence_57 |
| août 09 | barriere | | | | 70 | |
| août 09 | barriere | | | | 71 | |
| août 09 | barriere | | | | 72 | |
| août 09 | barriere | | | | 73 | |
| août 09 | barriere | | | | 74 | |
| août 09 | B0 | | | | 75 | |
| août 09 | B0 | | | | 76 | |
| août 09 | B0 | | | | 77 | |
| 04/05/12 | parking | | | parking du Ru blanc 10 places, de part et d'autre de la route, potentiellement dangereux en traversant | 86 | 04/05/12_0 |
| 04/05/12 | barrière | bon | bois | Barrière+panneau B0 réglementent l'accès aux véhicules motorisés | 89 | 04/05/12_0 |
| 04/05/12 | panneau interdiction | bon | métal | panneau interdit mais sans barrière | 93 | 04/05/12_4 |
| juin 2012 | parking sauvage | | | parking sauvage - 2,3 places | 115 | 1_4 |
| juin 2012 | parking sauvage | | | parking sauvage - 5 places environ | 116 | 1_5 |
| juin 2012 | parking sauvage - 10 places | | | parking sauvage - 10 places | 117 | 1_6 |
| juin 2012 | parking sauvage | | | parking sauvage - 3 places | 118 | 1_7 |
| juin 2012 | parking sauvage - 3 places | | | parking sauvage - 3 places | 119 | Val Suzon s-e_35 |
| juin 2012 | panneau interdiction VTT | bon | composite et bois | panneau interdiction VTT - site protégé | 145 | Jouvence_3 |
| juin 2012 | panneau interdiction | bon | composite | panneau interdiction VTT | 146 | Jouvence_29 |
| juin 2012 | panneau interdiction VTT | bon | composite | panneau interdiction VTT - site protégé | 147 | Jouvence_33 |
| juin 2012 | panneau interdiction VTT | bon | composite | panneau interdiction VTT - site protégé | 148 | Jouvence_35 |
| juin 2012 | panneau interdiction VTT | bon | composite | panneau interdiction VTT - site protégé | 149 | Jouvence_38 |
| juin 2012 | panneau interdiction | bon | métal | panneau interdiction circulation B0 | 167 | Jouvence_52 |

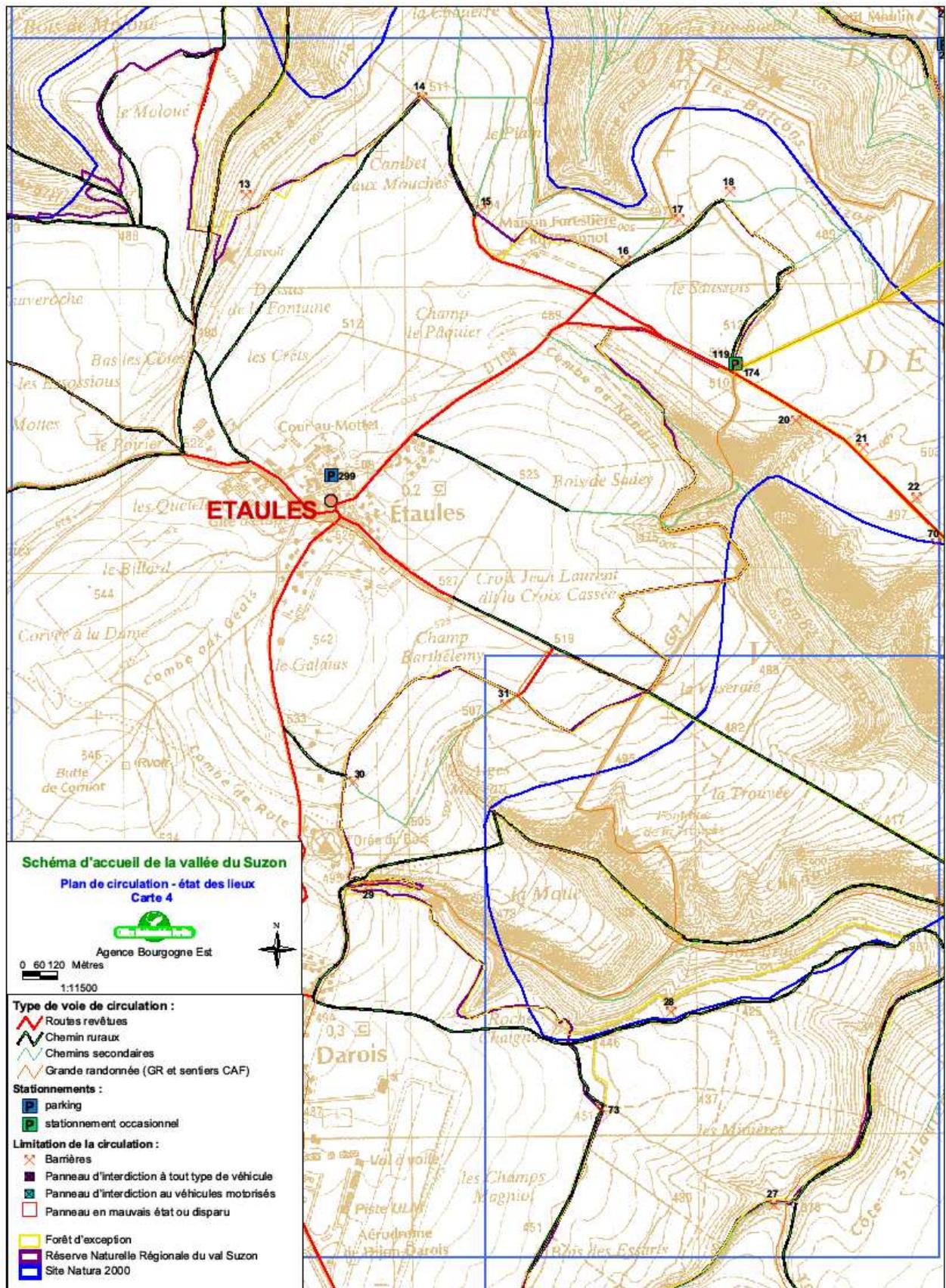
| CIRCULATION | | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------|---------|----------------|--|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| juin 2012 | barrière | bon | bois | barrière | 168 | Jouvence_2 |
| juin 2012 | barrière | bon | boi | | 169 | Jouvence_25 |
| juin 2012 | barrière | bon | bois | | 170 | Jouvence_28 |
| juin 2012 | barrière | bon | bois | | 171 | Jouvence_31 |
| juin 2012 | barrière | bon | bois | | 172 | Jouvence_32 |
| juin 2012 | barrière | bon | bois | | 173 | Jouvence_34 |
| juin 2012 | barrière | mauvais | bois | | 174 | Val Suzon s-e_36 |
| juin 2012 | barrière | bon | bois | | 175 | Jouvence_37 |
| juin 2012 | barrière | bon | bois | barrière | 176 | Jouvence_50 |
| juin 2012 | barrière | bon | rocher | | 177 | Jouvence_61 |
| juin 2012 | barrière | bon | rocher | | 178 | Jouvence_66 |
| juin 2012 | panneau interdiction VTT | bon | bois composite | | 220 | Jouvence_14 |
| | barrière | | | | 247 | |
| | barrière | | | | 249 | |
| | barrière | | | | 256 | |
| | panneau information | bon | | | 257 | |
| | panneau information | bon | | | 258 | |
| | panneau sentier | bon | | | 259 | |
| | panneau information | bon | | | 260 | |
| | panneau sentier | bon | | | 261 | |
| | panneau interdiction véhicule | | | panneau interdiction véhicule | 265 | |
| | panneau interdiction | | | panneau interdiction véhicule | 266 | |
| | parking | | | parking | 267 | |
| 07/05/12 | panneau interdiction | bon | métal | panneau interdiction de circulation | 269 | 07/05/12_2 |
| 03/05/12 | parking sauvage | | | parking sauvage - 2,3 places, départ de ballades | 270 | 03/05/12_1 |
| 24/05/12 | parking | | | parking - 2,3 places | 272 | 24/05/12_12 |
| 24/05/12 | parking | | | parking Auberge Ste Foy - hébergement, accueil touristes | 276 | 24/05/12_6 |
| 24/05/12 | parking | | gravier | parkin - 2,3 places , dangereux, bord de route | 278 | 24/05/12_5 |
| 24/05/12 | panneau interdiction | dégradé | métal | panneau interdiction circulation mais manque le cercle | 279 | 24/05/12_4 |

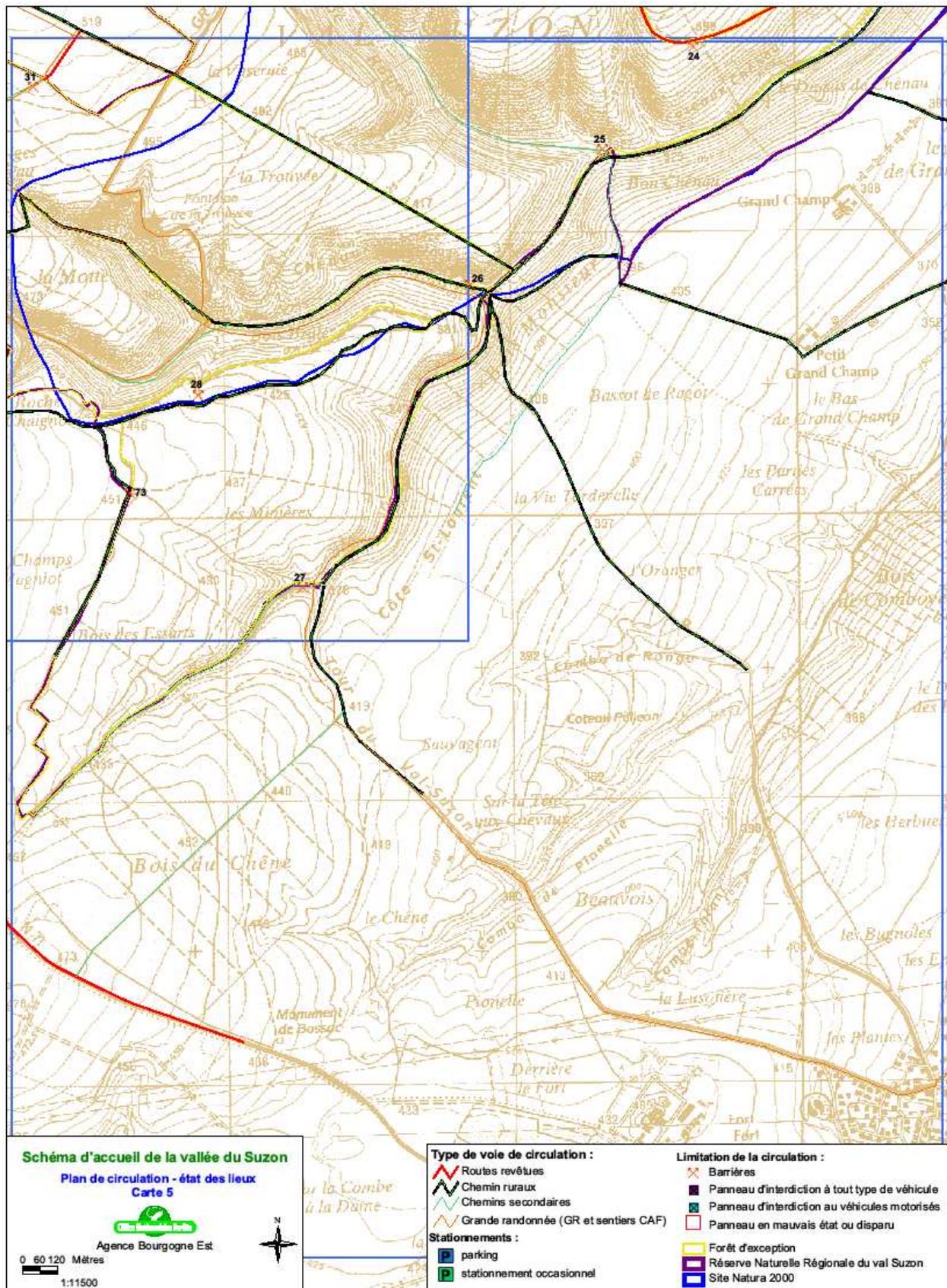
| CIRCULATION | | | | | | |
|-----------------------|------------------------------|--------|----------|------------------------------|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| juin 2012 | parking | | | parking | 299 | 1_0 |
| septembre 2012 | panneau interdiction voiture | | | panneau interdiction voiture | 318 | |
| septembre 2012 | panneau interdiction voiture | | | panneau interdiction voiture | 319 | |
| septembre 2012 | panneau interdiction voiture | | | panneau interdiction voiture | 320 | |
| septembre 2012 | parking sauvage | | | parking sauvage | 321 | |
| septembre 2012 | parking sauvage | | | parking sauvage | 322 | |
| septembre 2012 | parking | | | parking | 323 | |
| septembre 2012 | parking | | | parking | 324 | |
| septembre 2012 | B0 | | | panneau interdiction B0 | 325 | |
| septembre 2012 | B0 | | | panneau interdiction B0 | 326 | |
| septembre 2012 | barrière | | | barrière | 327 | |
| septembre 2012 | parking | | | parking | 328 | |

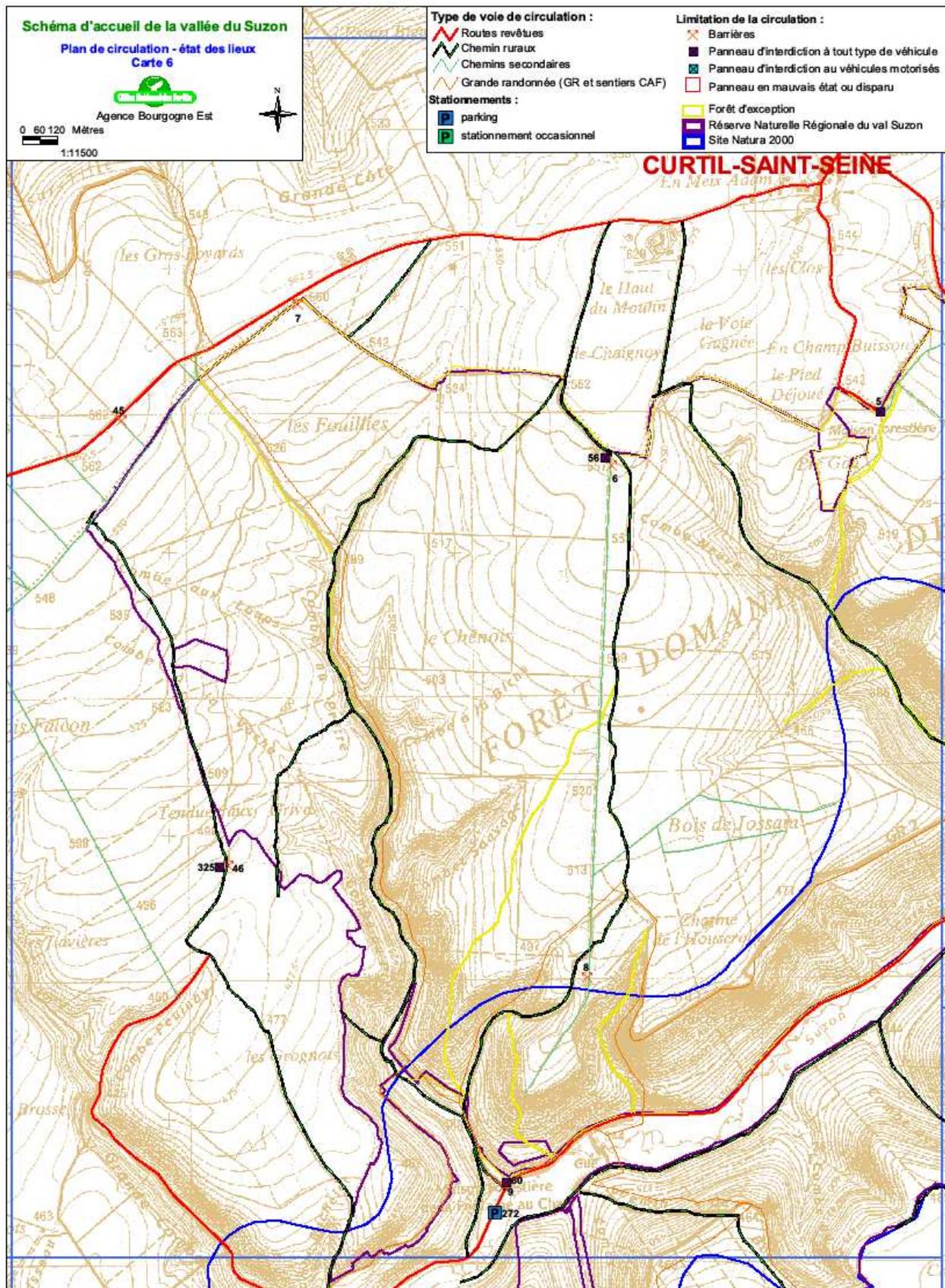


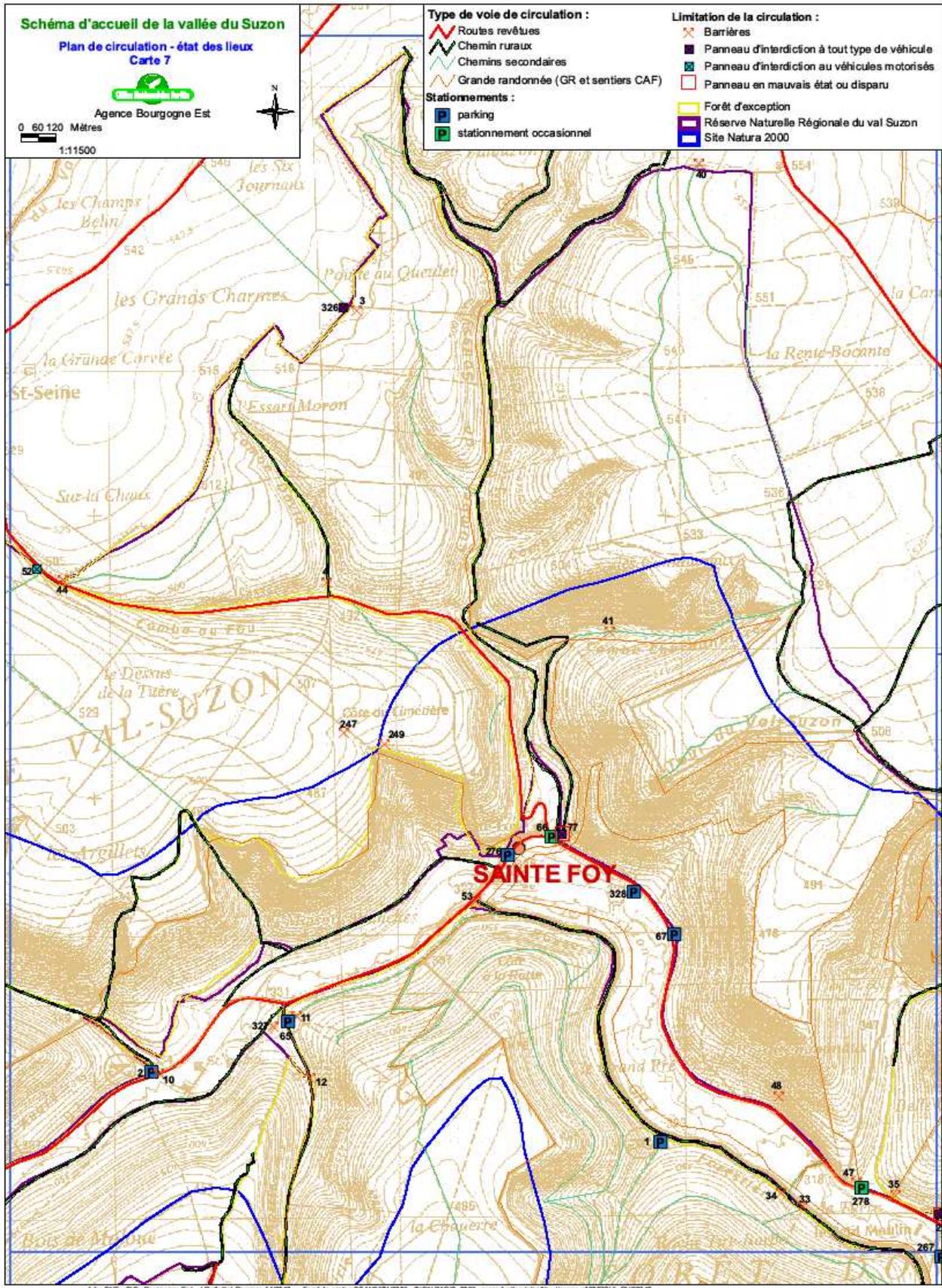


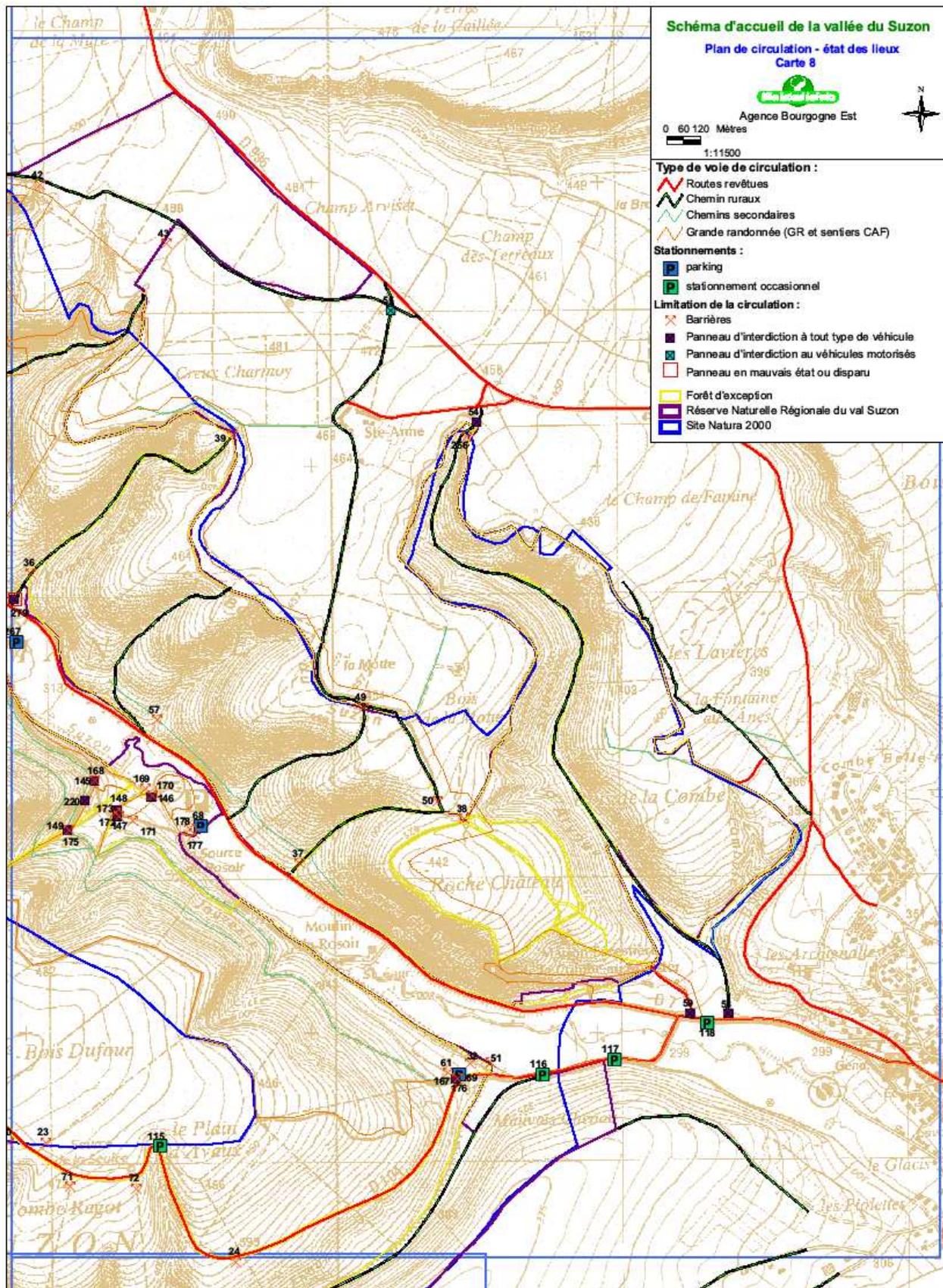












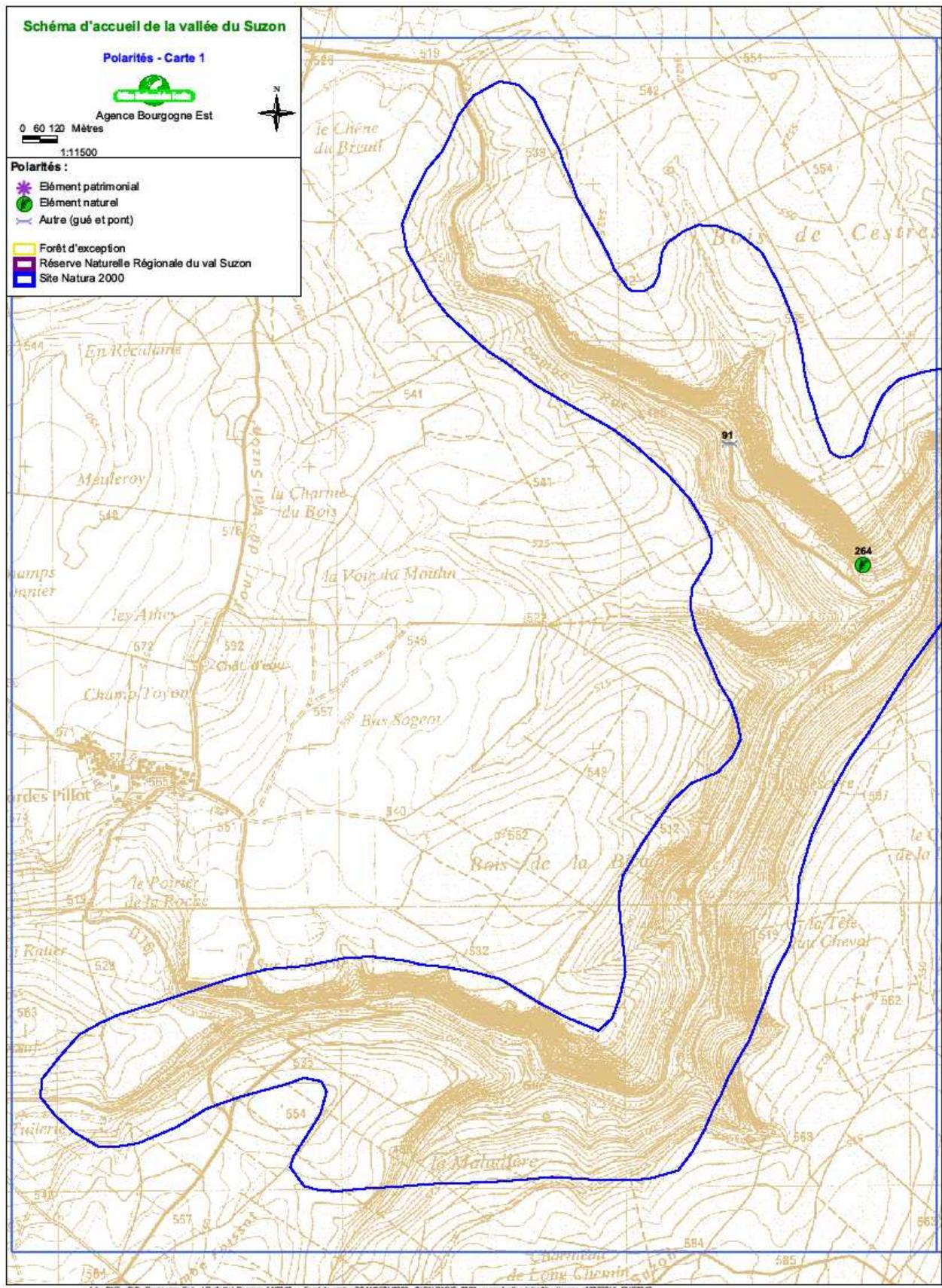
| POLARITES | | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------|--------|----------|--|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| 09/05/12 | point de vue | | | | 83 | 09/05/12_2 |
| 04/05/12 | gué inondable | | | gué inondé lors des crues, envisager 2-3 rochers pour la traversée | 91 | 04/05/12_2 |
| juin 2012 | pin | | | pin | 94 | Val Suzon s-o_0 |
| juin 2012 | pin | | | pin | 95 | Val Suzon s-e_0 |
| juin 2012 | Hêtre, charme | | | hêtre, charme | 96 | Val Suzon s-o_1 |
| juin 2012 | pin | | | pin | 97 | Val Suzon s-e_3 |
| juin 2012 | arbre remarquable | | | | 98 | Val Suzon s-o_4 |
| juin 2012 | arbre remarquable | | | pin noir | 99 | Val Suzon s-e_5 |
| juin 2012 | arbre remarquable | | | | 100 | Val Suzon s-o_7 |
| juin 2012 | arbre remarquable | | | | 101 | Val Suzon s-o_8 |
| juin 2012 | arbre remarquable | | | | 102 | Jouvence_11 |
| juin 2012 | arbres remarquables | | | arbres remarquables | 103 | Val Suzon s-o_12 |
| juin 2012 | arbre remarquable | | | pin noir | 104 | Val Suzon s-e_13 |
| juin 2012 | arbre remarquable | | | pin noir | 105 | Val Suzon s-e_16 |
| juin 2012 | arbre remarquable | | | | 106 | 1_17 |
| juin 2012 | arbre remarquable | | | | 107 | Val Suzon s-e_32 |
| juin 2012 | arbre remarquable | | | | 108 | Jouvence_39 |
| juin 2012 | affleurement rocheux | | | affleurement rocheux | 109 | Val Suzon s-o_2 |
| juin 2012 | affleurement rocheux | | | affleurement rocheux | 110 | Val Suzon s-o_3 |
| juin 2012 | affleurement rocheux | | | affleurement rocheux long du chemin | 111 | Val Suzon s-o_11 |
| juin 2012 | affleurement rocheux | | | affleurement rocheux | 112 | Val Suzon s-e_14 |
| juin 2012 | affleurement rocheux et arbre | | | affleurement rocheux et arbre remarquable | 113 | Val Suzon s-e_31 |
| juin 2012 | mare | | | mare | 114 | Val Suzon s-e_20 |
| juin 2012 | cascades | | | cascade Jouvence | 120 | Jouvence_19 |
| juin 2012 | point de vue | | | | 121 | Val Suzon s-o_5 |
| juin 2012 | point de vue | | | | 122 | Val Suzon s-e_6 |
| juin 2012 | point de vue Messigny | | | point de vue Messigny et plaine de Saône | 123 | Val Suzon s-e_8 |
| juin 2012 | point de vue | | | point de vue | 124 | Val Suzon s-e_9 |
| juin 2012 | point de vue | | | point de vue | 125 | Val Suzon s-e_17 |
| juin 2012 | point de vue | | | | 126 | Val Suzon s-e_28 |

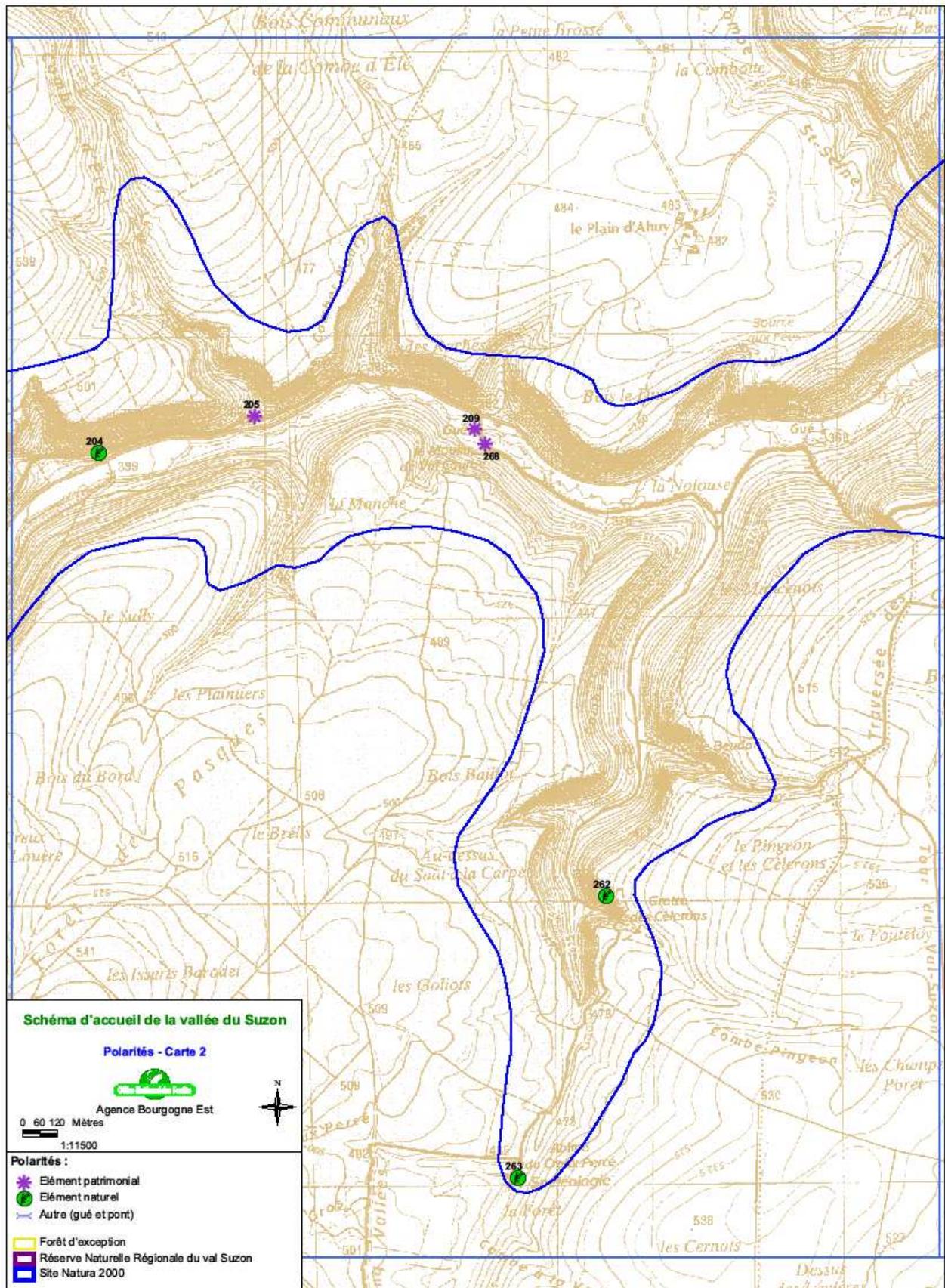
| POLARITES | | | | | | |
|-----------------------|-----------------------------|--------|----------|---|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| juin 2012 | point de vue | | | | 127 | Val Suzon s-e_30 |
| juin 2012 | point de vue | | | | 128 | Val Suzon s-e_33 |
| juin 2012 | source "Baise ma mie" | | | source "Baise ma mie" | 132 | Jouvence_5 |
| juin 2012 | source de Jouvence | | | source de Jouvence | 133 | Jouvence_7 |
| juin 2012 | source | | | | 134 | Val Suzon _10 |
| juin 2012 | pont | | | ancien pont Tacot | 144 | Val Suzon s-o_13 |
| juin 2012 | grotte | | | grotte, abri | 203 | Jouvence_21 |
| 07/05/12 | vestige Tacot | | | vestige Tacot | 204 | 07/05/12_0 |
| 07/05/12 | pont Tacot | | | Pont Tacot | 205 | 07/05/12_1 |
| 07/05/12 | gué du Moulin du Val Courbe | | | Gué du Moulin du Val Courbe | 209 | 07/05/12_4 |
| juin 2012 | point de vue | | | point de vue | 217 | Val Suzon s-e_11 |
| | grotte | | | Grotte des Célérons | 262 | |
| | goufre | | | Goufre du Creux Percé | 263 | |
| | arbre remarquable | | | | 264 | |
| 07/05/12 | moulin en ruine | | pierre | moulin en ruine - envahi par la végétation, nécessite entretien | 268 | 07/05/12_5 |
| 07/05/12 | panneau interdiction | bon | métal | panneau interdiction de circulation | 269 | 07/05/12_2 |
| août 2012 | lavoir | | | lavoir | 307 | |
| août 2012 | lavoir | | | lavoir | 308 | |
| | point de vue | | | | 329 | |
| | point de vue | | | | 330 | |
| | ruine | | | | 331 | |
| | chatelet | | | | 332 | |
| | source | | | | 333 | |
| | chatelet | | | | 334 | |
| | ruine | | | | 335 | |
| | source | | | | 336 | |
| | source | | | | 337 | |
| | lavoir | | | | 338 | |
| | source | | | | 339 | |
| | ruine | | | | 340 | |

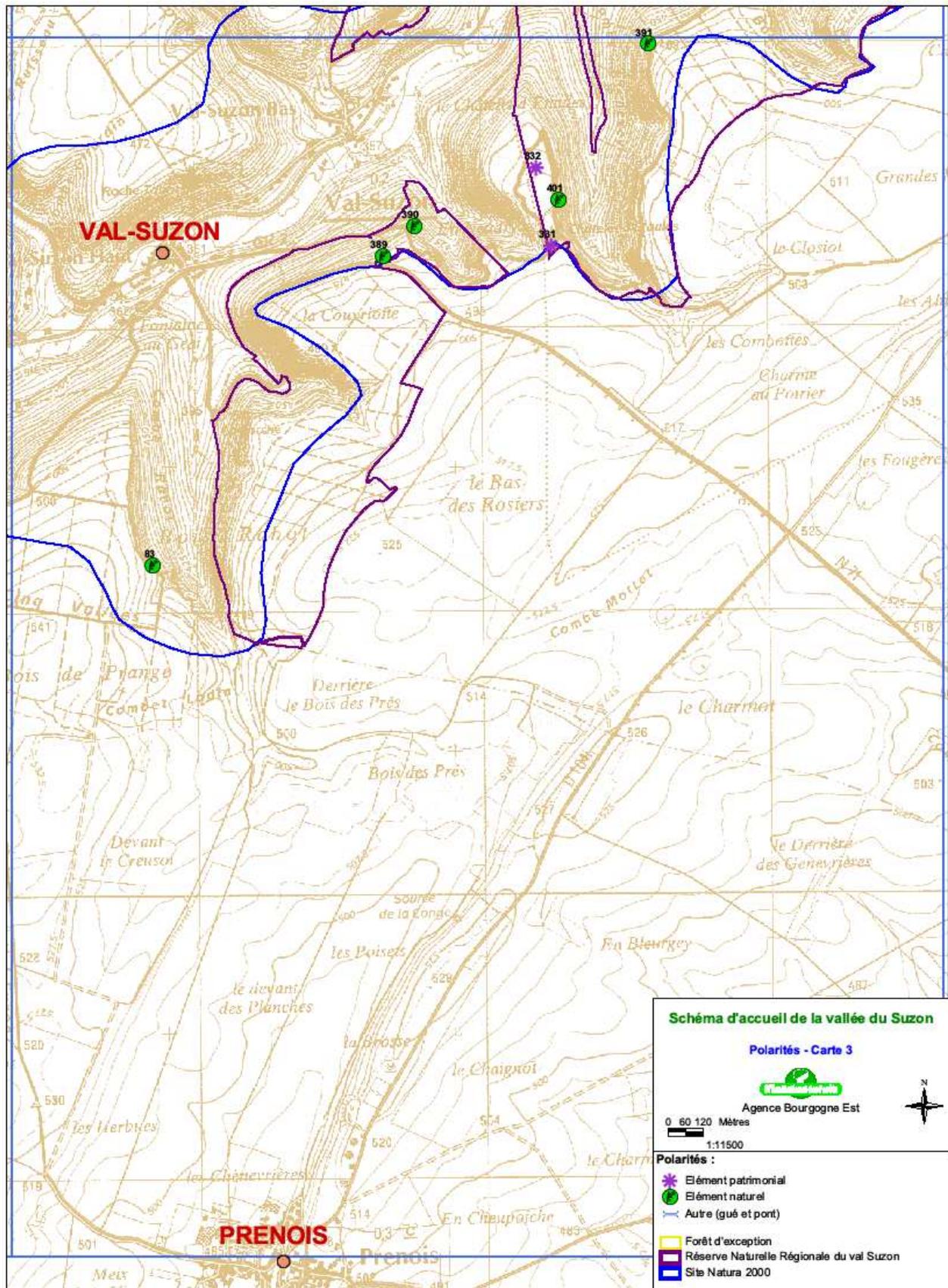
| POLARITES | | | | | | |
|-----------------------|--------------|--------|----------|----------------|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| | chatelet | | | | 341 | |
| | rocher | | | | 342 | |
| | rocher | | | | 343 | |
| | source | | | | 344 | |
| | source | | | | 345 | |
| | source | | | | 346 | |
| | lavoir | | | | 347 | |
| | point de vue | | | | 348 | |
| | gouffre | | | | 349 | |
| | point de vue | | | | 350 | |
| | point de vue | | | | 351 | |
| | point de vue | | | | 352 | |
| | point de vue | | | | 353 | |
| | point de vue | | | | 354 | |
| | gouffre | | | | 355 | |
| | point de vue | | | | 356 | |
| | point de vue | | | | 357 | |
| | point de vue | | | | 358 | |
| | point de vue | | | | 359 | |
| | point de vue | | | | 360 | |
| | point de vue | | | | 361 | |
| | point de vue | | | | 362 | |
| | point de vue | | | | 363 | |
| | point de vue | | | | 364 | |
| | point de vue | | | | 365 | |
| | point de vue | | | | 366 | |
| | point de vue | | | | 367 | |
| | point de vue | | | | 368 | |
| | point de vue | | | | 369 | |
| | point de vue | | | | 370 | |
| | point de vue | | | | 371 | |
| | point de vue | | | | 372 | |
| | point de vue | | | | 373 | |

| POLARITES | | | | | | |
|-----------------------|----------------|--------|----------|----------------|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| | point de vue | | | | 374 | |
| | point de vue | | | | 375 | |
| | point de vue | | | | 376 | |
| | point de vue | | | | 377 | |
| | point de vue | | | | 378 | |
| | rocher | | | | 379 | |
| | rocher | | | | 380 | |
| | rocher | | | | 381 | |
| | point de vue | | | | 382 | |
| | point de vue | | | | 383 | |
| | point de vue | | | | 384 | |
| | point de vue | | | | 385 | |
| | point de vue | | | | 386 | |
| | point de vue | | | | 387 | |
| | point de vue | | | | 388 | |
| | point de vue | | | | 389 | |
| | point de vue | | | | 390 | |
| | point de vue | | | | 391 | |
| | point de vue | | | | 392 | |
| | gouffre | | | | 393 | |
| | source | | | | 394 | |
| | source | | | | 395 | |
| | source | | | | 396 | |
| | source | | | | 397 | |
| | source | | | | 398 | |
| | gouffre | | | | 399 | |
| | ruine | | | | 400 | |
| | point de vue | | | | 401 | |
| | bâtiment, voie | | | | 402 | |
| | silex | | | | 403 | |
| | tumulus | | | | 404 | |
| | tumulus | | | | 405 | |
| | bâtiment | | | | 406 | |

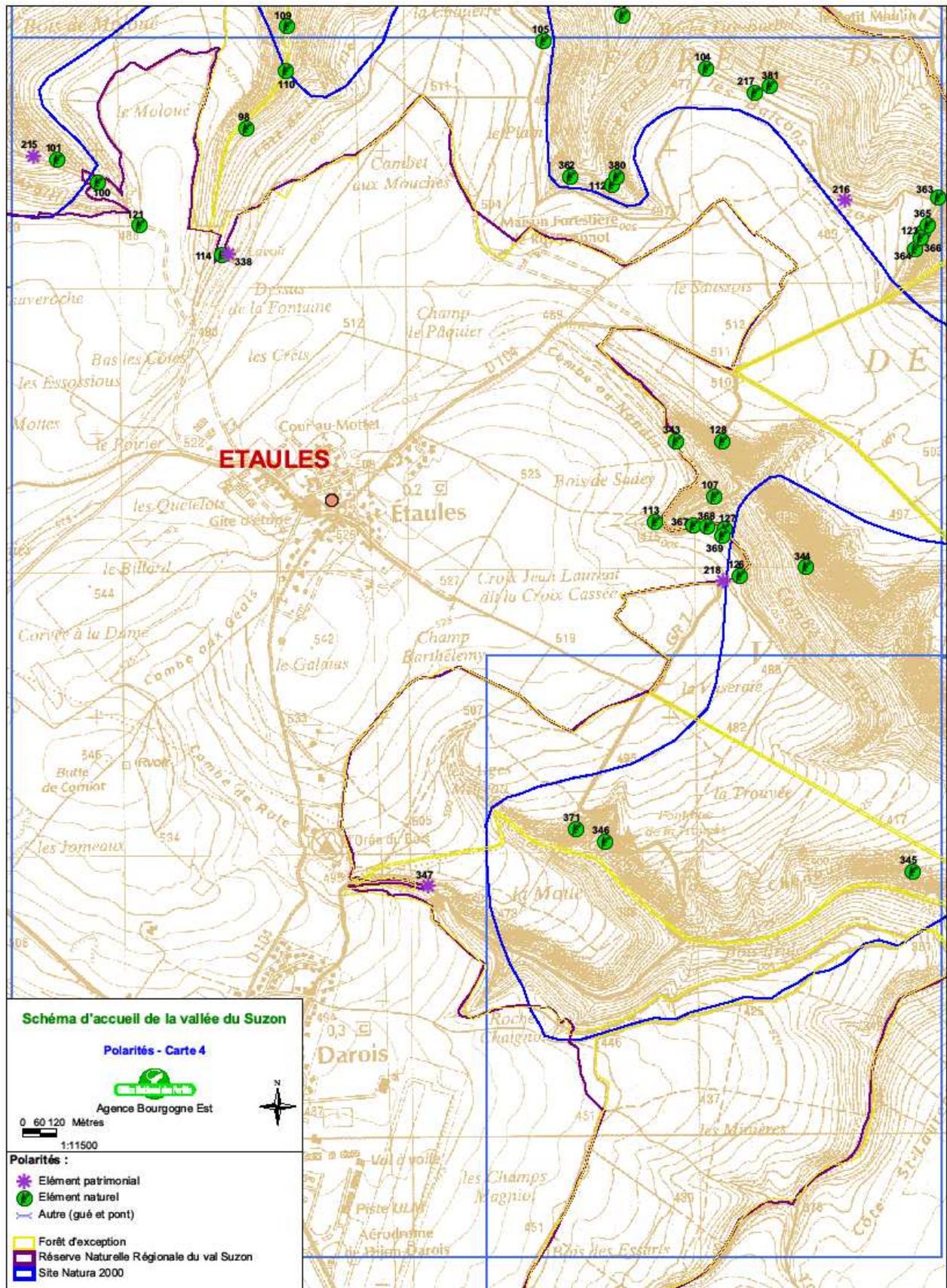
| POLARITES | | | | | | |
|-----------------------|--------------------------|--------|----------|----------------|---------------------|----------------------|
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
| | sépulture | | | | 407 | |
| | fontaine | | | | 408 | |
| | tumulus | | | | 409 | |
| | ferme, motte castrale | | | | 410 | |
| | nécropole, enceinte | | | | 411 | |
| | tumulus | | | | 412 | |
| | prieuré | | | | 413 | |
| | fanum | | | | 414 | |
| | murés, parcellaire, voie | | | | 415 | |

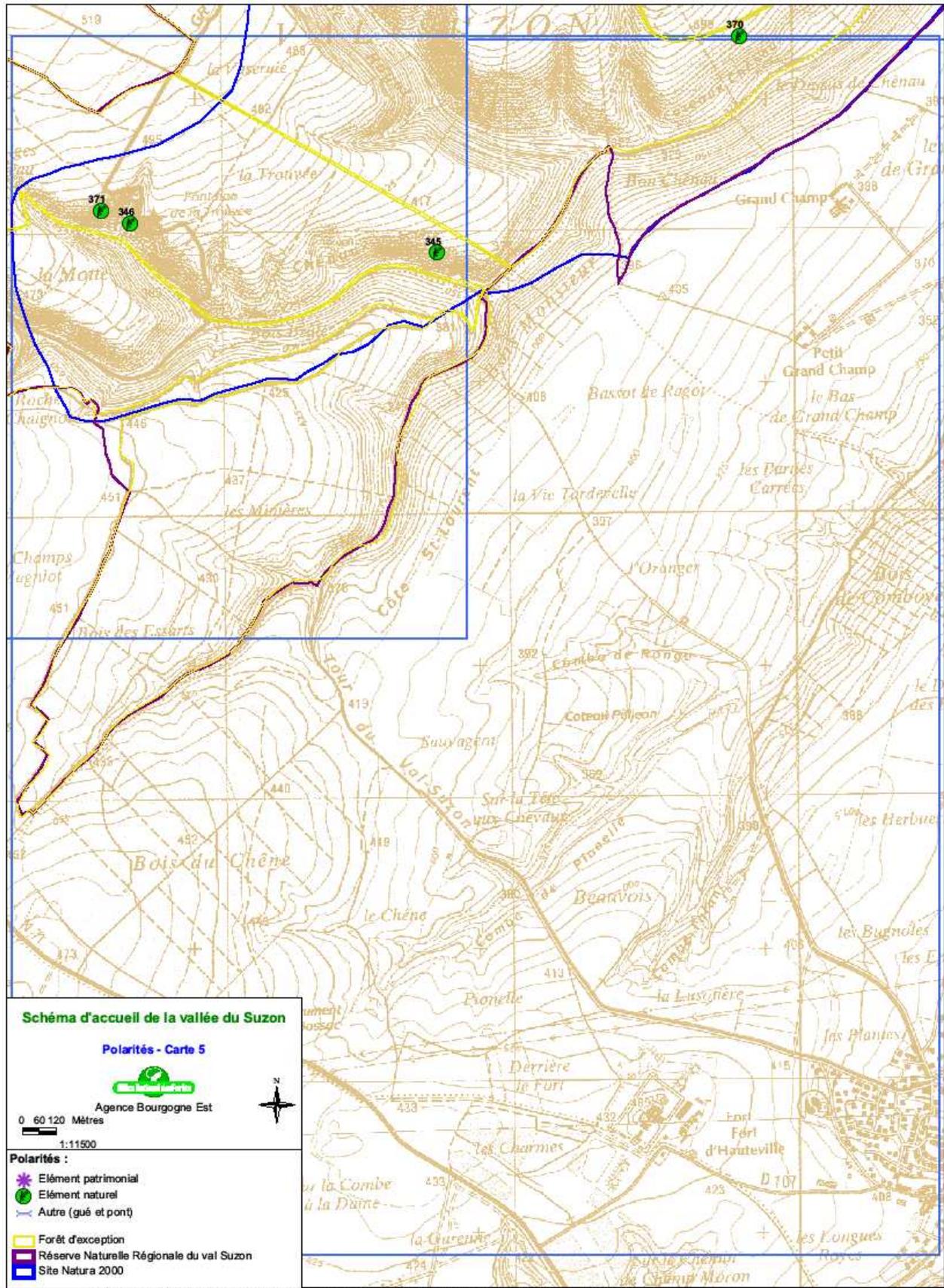


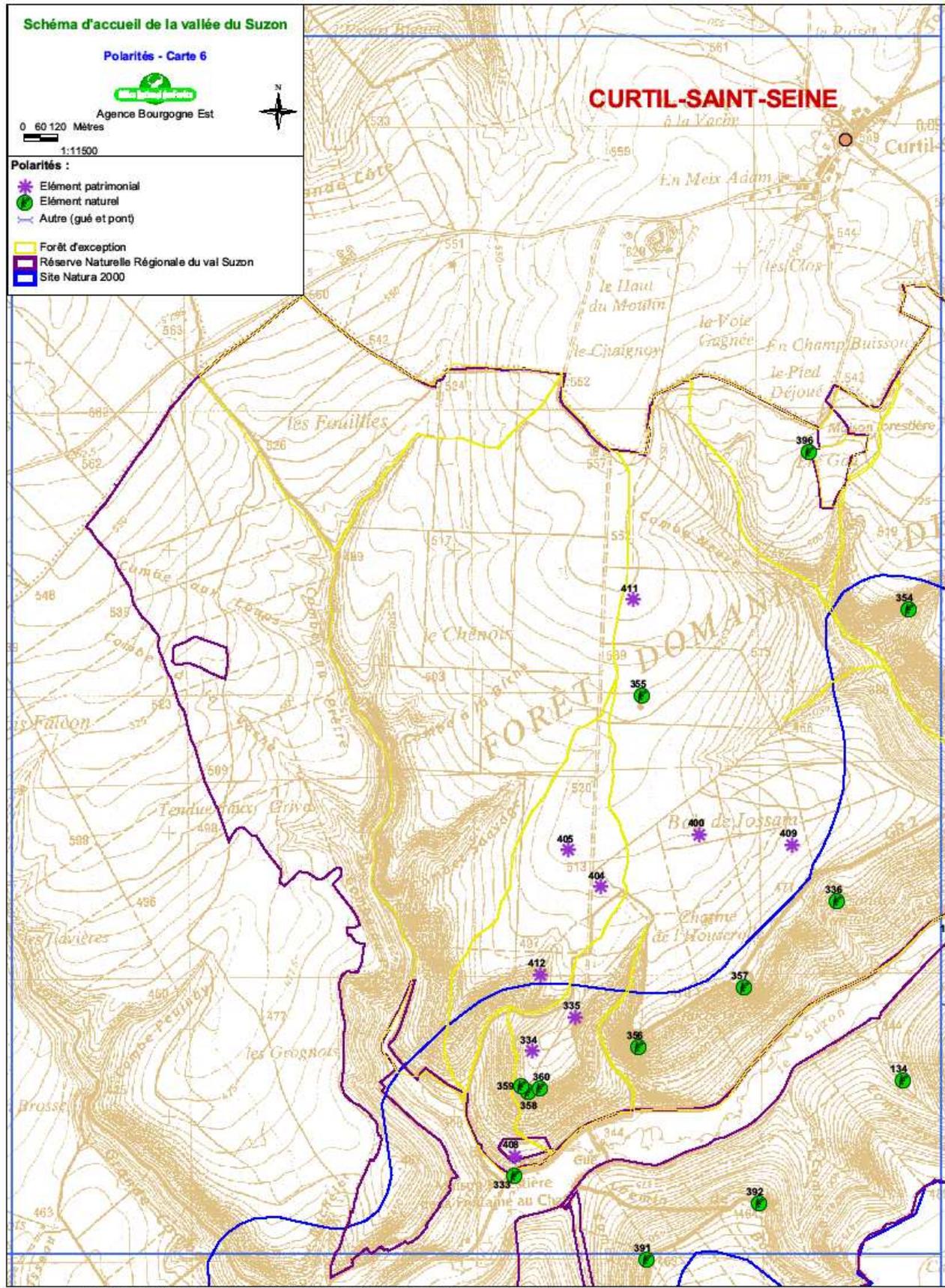


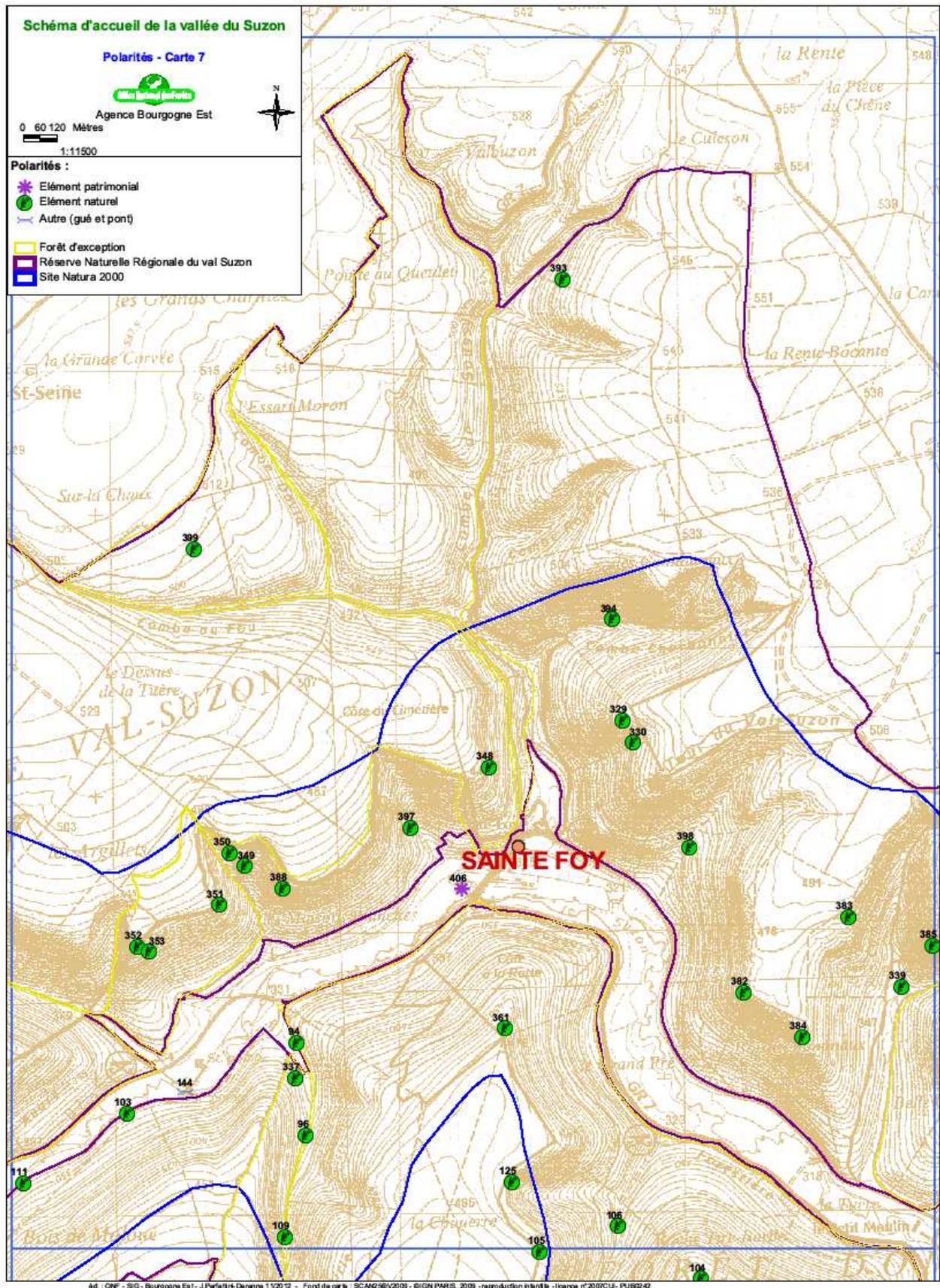


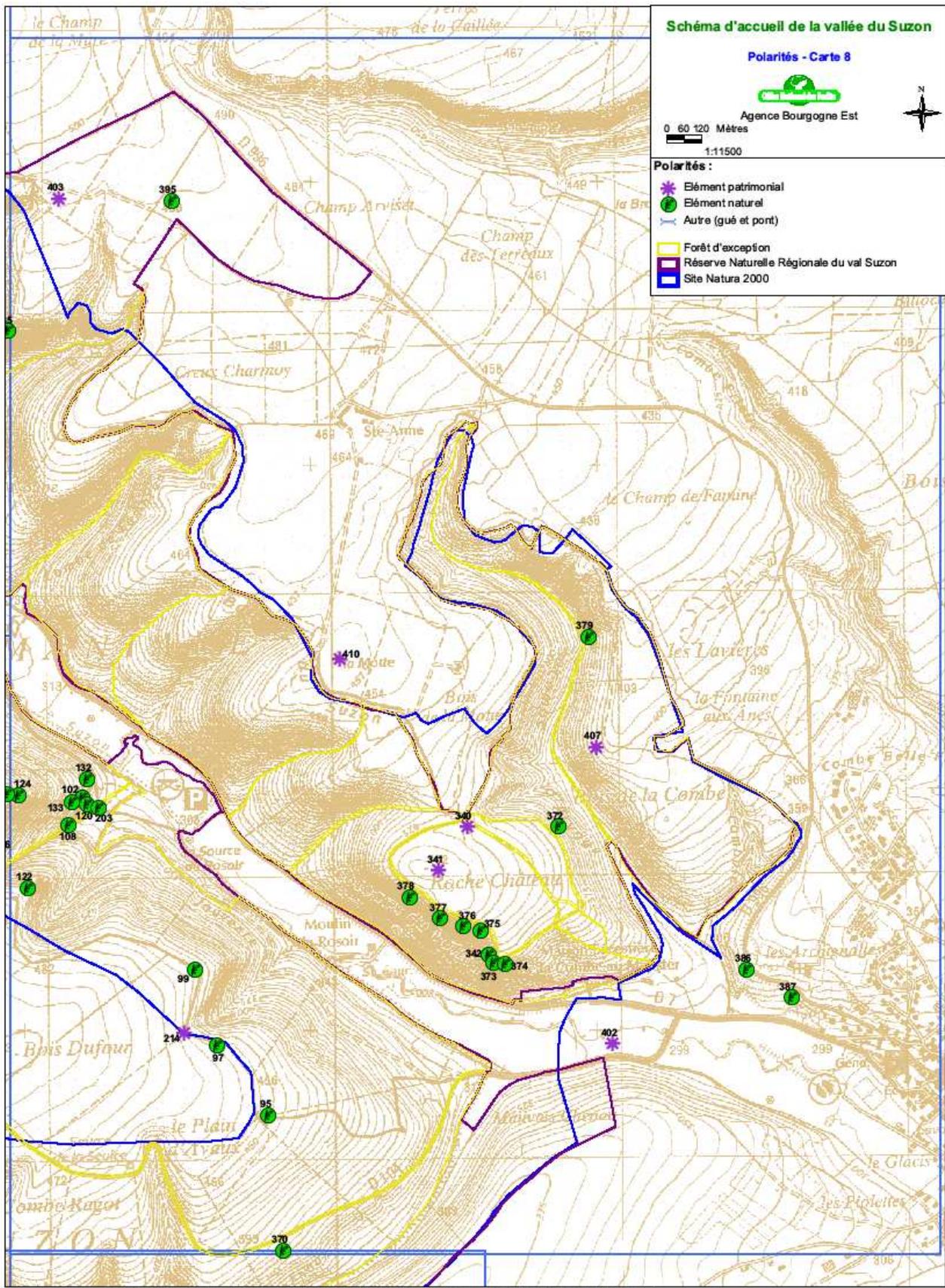
4d - CNF - SIO - Bourgogne Est - J. P. Faivre - D. Demare 1/2012 - Fond de carte : SCAN258V2003 - ©IGN PARIS, 2009 - reproduction interdite - licence n°2007CUI - PU8242











SIGNALÉTIQUE

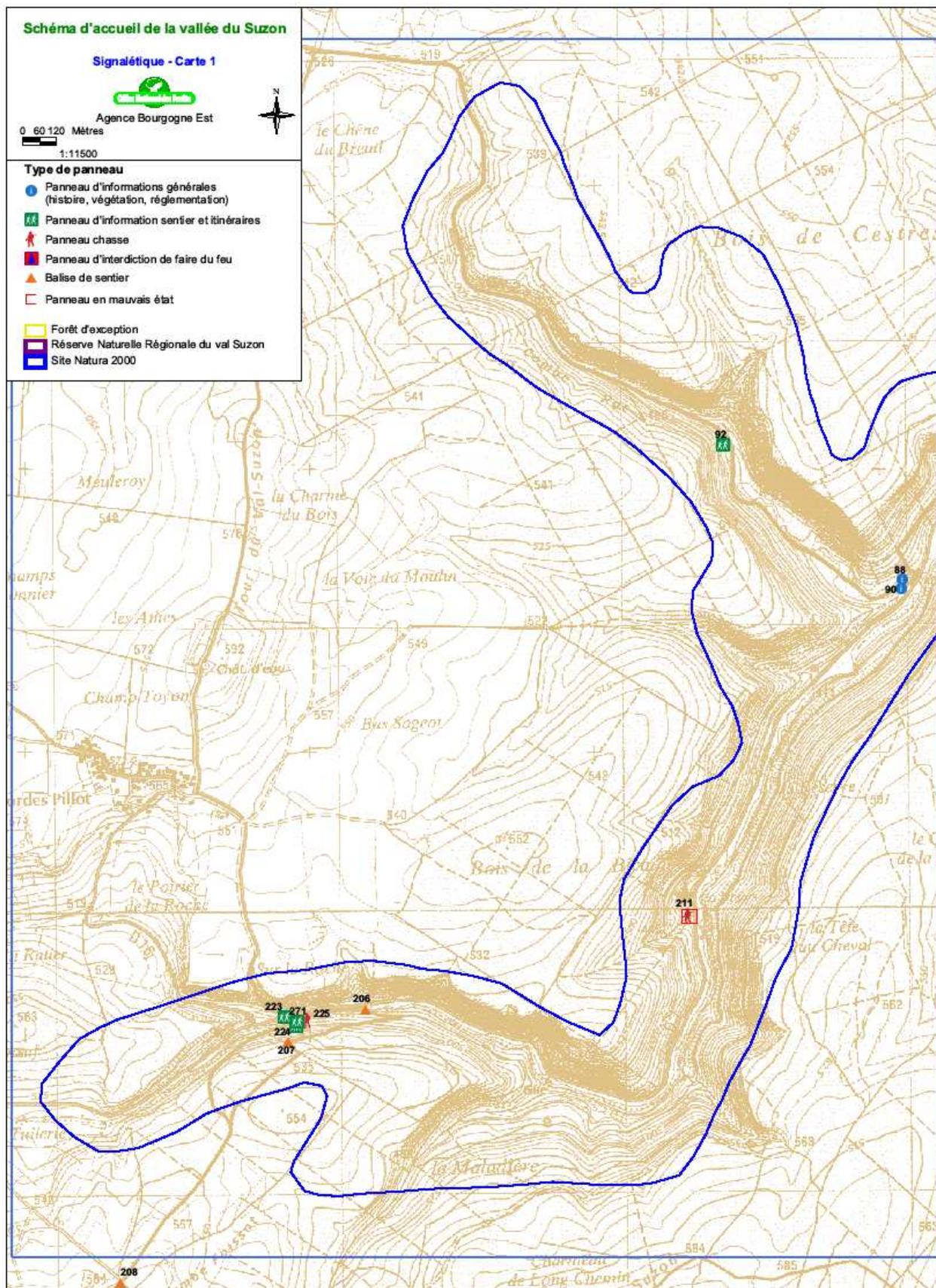
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
|-----------------------|-----------------------|---------|-----------|---|---------------------|----------------------|
| 24/05/12 | panneau information | bon | métal | Panneau d'accueil du site de Jouvence | 81 | 24/05/12_3 |
| | signalisation | | | | 82 | |
| 07/05/12 | panneau itinéraires | bon | métal | | 84 | 07/05/12_8 |
| 09/05/12 | panneau information | bon | bois | Panneau d'info Val Suzon | 85 | 09/05/12_0 |
| 04/05/12 | panneau CDRP_ONF | bon | métal | sensibilisation du promeneur | 88 | 04/05/12_0 |
| 04/05/12 | panneau information | bon | bois | panneau Ru blanc, infos sur histoire, végétation, réglementation, permet une approche du site | 90 | 04/05/12_1 |
| 04/05/12 | panneau information | bon | bois | panneaux "tour du Val Suzon", peu visibles en arrivant du haut | 92 | 04/05/12_3 |
| juin 2012 | panneau sentier | moyen | métal | panneau Sentier Bleu CAF | 150 | Val Suzon s-e_1 |
| juin 2012 | panneau sentier | mauvais | métal | panneau sentier bleu CAF | 151 | Val Suzon s-e_2 |
| juin 2012 | panneau sentier | mauvais | métal | panneau sentier GR et CAF | 152 | Val Suzon s-e_7 |
| juin 2012 | panneau sentier | mauvais | métal | panneau sentier | 153 | 1_15 |
| juin 2012 | panneau sentier | mauvais | | panneau sentier "Bouton d'or" | 154 | Val Suzon s-e_21 |
| juin 2012 | panneau info | bon | métal | panneau sentier "FD Val Suzon" | 155 | Val Suzon s-e_23 |
| juin 2012 | panneau sentier | bon | métal | panneau sentier GR7 | 156 | Val Suzon s-e_24 |
| juin 2012 | panneau sentier | bon | composite | panneau sentier Bouton d'or | 157 | Val Suzon s-e_25 |
| juin 2012 | panneau sentier | mauvais | métal | panneau sentier GR7 | 158 | Val Suzon s-e_26 |
| juin 2012 | panneau sentier | bon | composite | panneau sentier GR7 | 159 | Val Suzon s-e_29 |
| juin 2012 | panneau sentier GR | bon | bois | panneau sentier GR | 160 | Val Suzon s-e_34 |
| juin 2012 | panneau sentier GR | bon | métal | panneau sentier GR | 161 | Jouvence_40 |
| juin 2012 | panneau sentier | moyen | métal | panneau sentier bleu CAF | 162 | Jouvence_51 |
| juin 2012 | panneau sentier | bon | métal | panneau sentier | 163 | Jouvence_65 |
| juin 2012 | panneau info | bon | bois | panneau info générales "autour de Val Suzon" | 164 | 1_0 |
| juin 2012 | panneau info | bon | métal | panneau info générales "FD Val Suzon" | 165 | 1_1 |
| juin 2012 | panneau info | bon | bois | panneau info générales "rando autour de Val Suzon" | 166 | 1_8 |
| 03/05/12 | balise sentier | dégradé | bois | balise sentier orange - au sol, à remplacer | 206 | 03/05/12_2 |
| 03/05/12 | balise sentier | bon | métal | balise sentier orange | 207 | 03/05/12_3 |
| 03/05/12 | balise sentier orange | bon | métal | balise sentier orange | 208 | 03/05/12_4 |
| 03/05/12 | panneau chasse | dégradé | plastique | panneau chasse | 211 | 03/05/12_0 |
| 07/05/12 | panneau chasse | | | panneau chasse | 212 | 07/05/12_1 |
| 07/05/12 | panneau chasse | bon | plastique | panneau chasse | 213 | 07/05/12_2 |
| | borne | | | | 214 | |

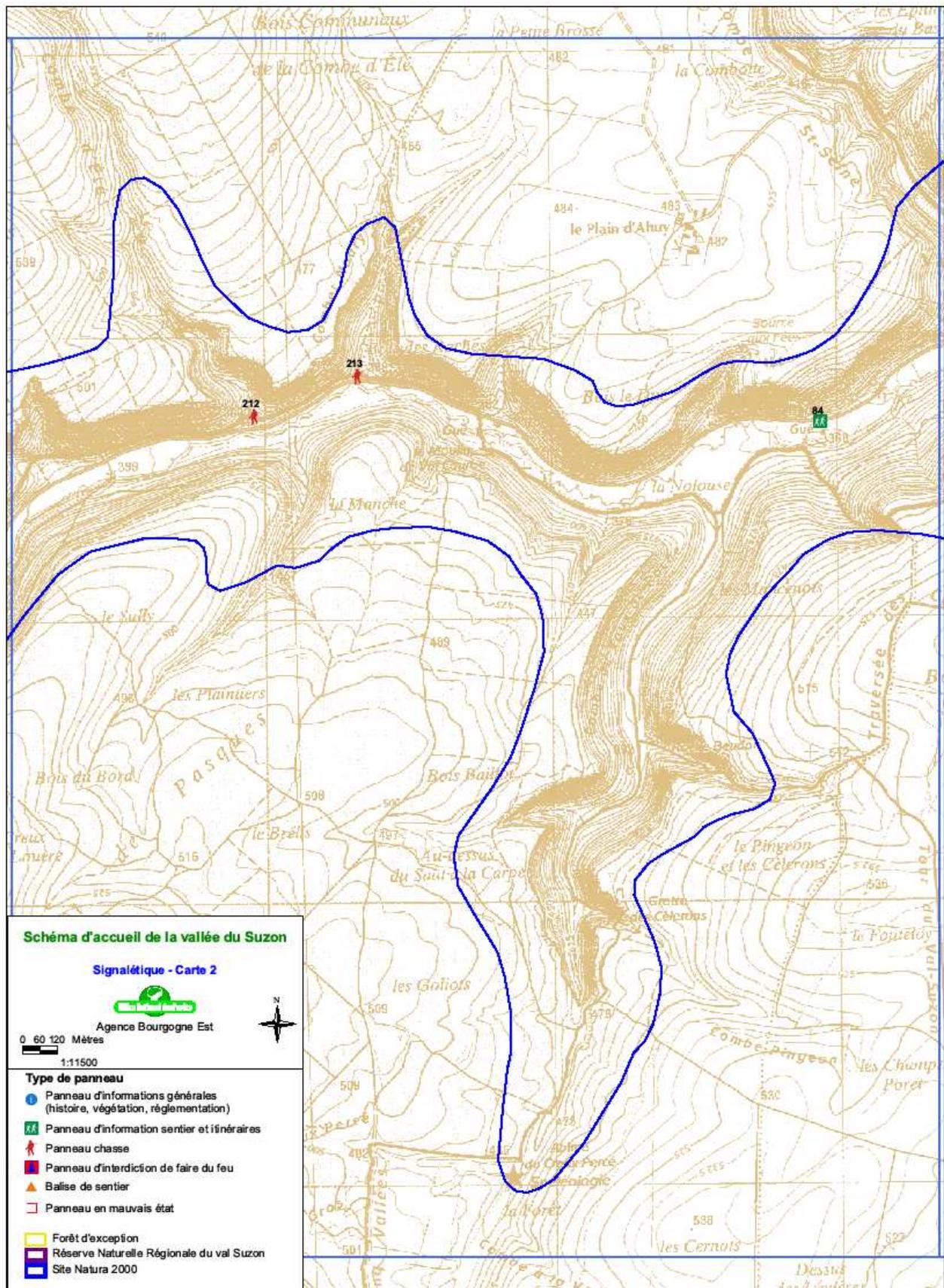
SIGNALETIQUE

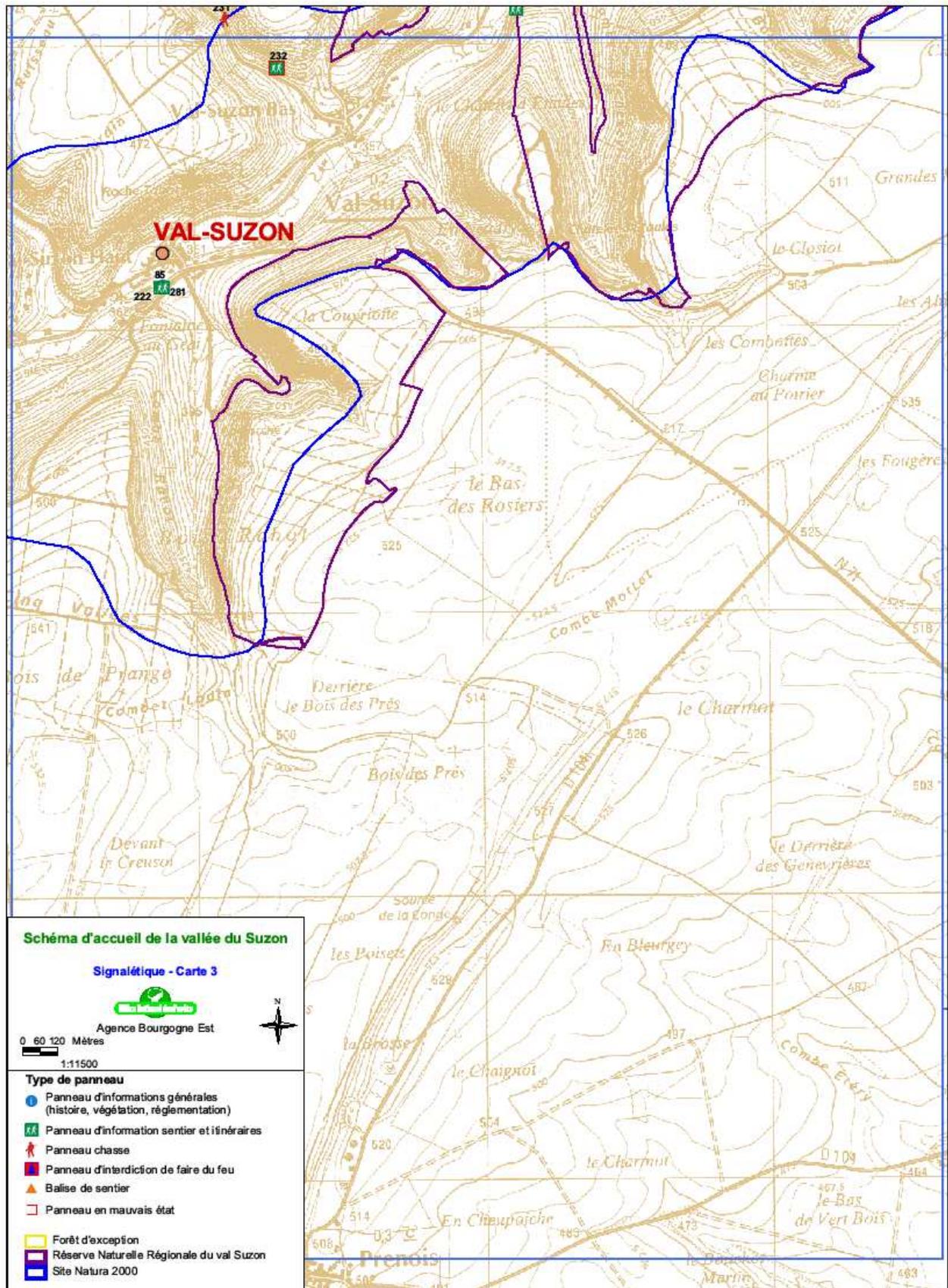
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
|-----------------------|----------------------|---------|-----------|--------------------------------------|---------------------|----------------------|
| | borne | | | | 215 | |
| | borne | | | | 216 | |
| juin 2012 | borne | | | | 218 | Val Suzon s-e_27 |
| juin 2012 | panneau info | mauvais | bois | panneau info | 219 | 1_12 |
| juin 2012 | panneau interdit feu | bon | métal | panneau interdiction de faire du feu | 221 | 1_5 |
| 09/05/12 | panneau rando | bon | bois | panneau GR | 222 | 09/05/12_1 |
| 03/05/12 | panneau rando | bon | métal | panneau sentier Bouton d'or | 223 | 03/05/12_5 |
| 03/05/12 | panneau rando | bon | métal | panneau sentier Bouton d'o | 224 | 03/05/12_6 |
| 03/05/12 | panneau chasse | bon | plastique | panneau "chasse silencieuse" | 225 | 03/05/12_7 |
| juin 2012 | panneau info | bon | composite | panneau "Respectons la nature" | 226 | Val Suzon s-e_15 |
| juin 2012 | panneau info | mauvais | métal | panneau info parking | 227 | Jouvence_54 |
| juin 2012 | panneau info | mauvais | composite | panneau info "Vie en forêt" | 228 | Jouvence_55 |
| juin 2012 | panneau info | mauvais | métal | panneau info | 229 | Jouvence_83 |
| juin 2012 | panneau info | mauvais | métal | panneau info site de Jouvence | 230 | Jouvence_84 |
| | panneau chasse | | | | 231 | |
| | panneau sentier | mauvais | | panneau sentier-itinéraires | 232 | |
| | panneau sentier | bon | | | 233 | |
| | panneau chasse | mauvais | | | 234 | |
| | panneau feu | mauvais | | panneau d'interdiction feu | 235 | |
| | panneau sentier | bon | | | 236 | |
| | panneau sentier | bon | | | 237 | |
| | panneau sentier | mauvais | | | 238 | |
| | panneau information | | | | 239 | |
| | panneau chasse | | | | 240 | |
| | panneau information | bon | | | 241 | |
| | panneau chasse | mauvais | | | 242 | |
| | panneau sentier | bon | | | 243 | |
| | panneau sentier | mauvais | | | 244 | |
| | panneau chasse | mauvais | | | 245 | |
| | panneau sentier | bon | | | 246 | |
| | panneau chasse | bon | | | 248 | |
| | panneau sentier | bon | | | 250 | |
| | panneau sentier | mauvais | | | 251 | |

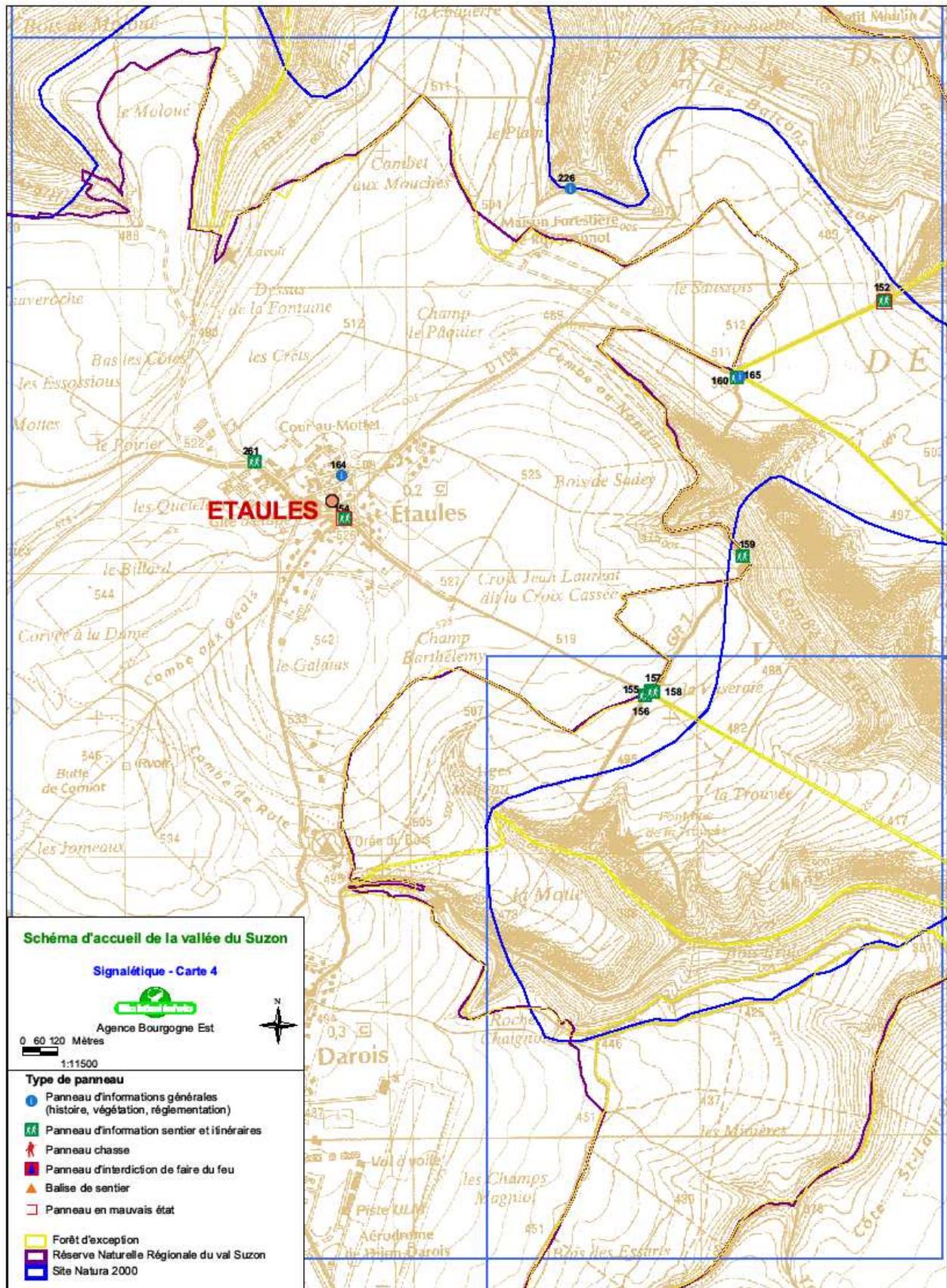
SIGNALETIQUE

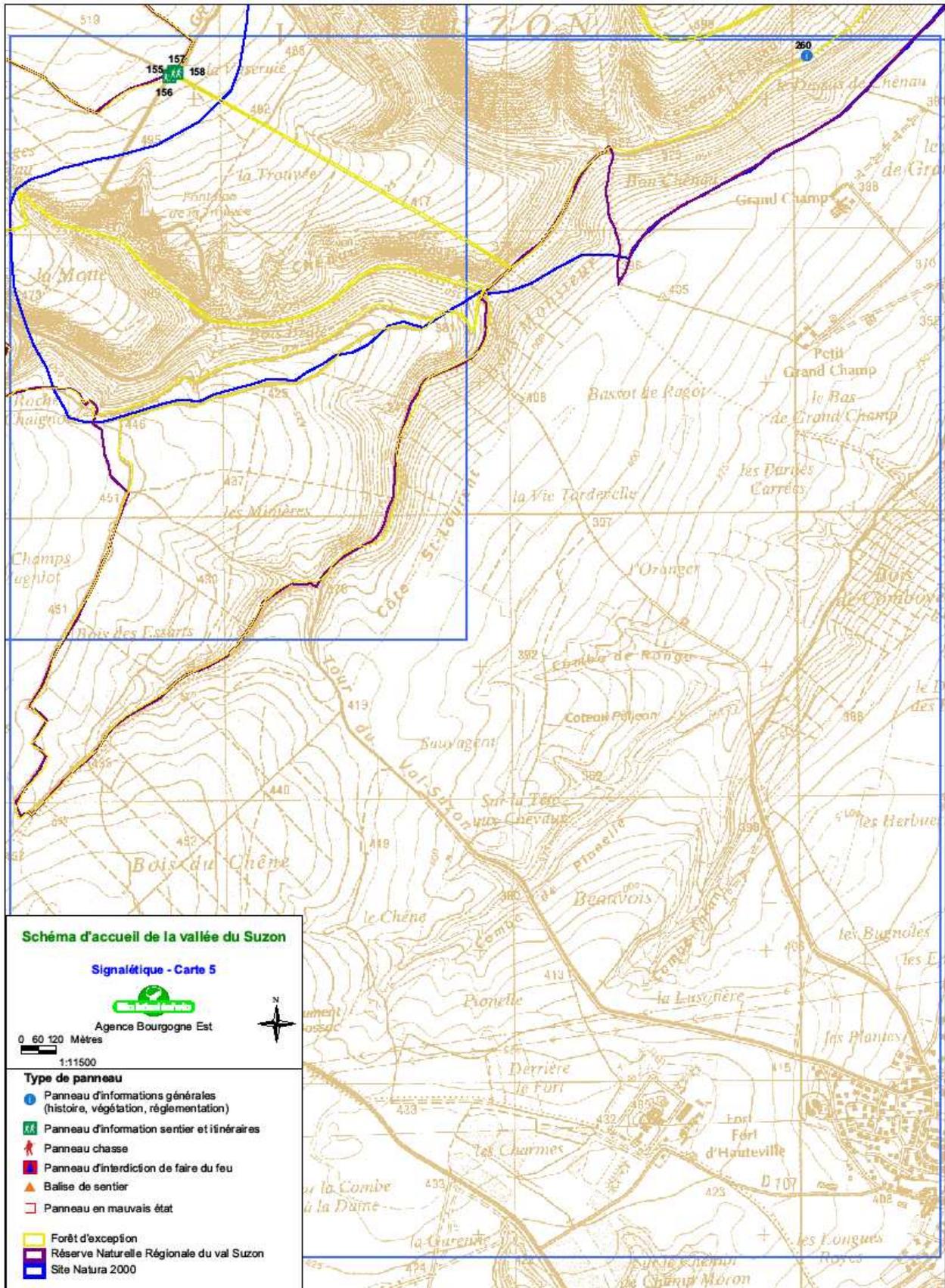
| Date de mise à jour : | Type : | Etat : | Nature : | Observations : | Identifiant carte : | Indice GPS élément : |
|-----------------------|---------------------|---------|-------------------|--|---------------------|----------------------|
| | panneau sentier | bon | | | 252 | |
| | panneau sentier | bon | | | 253 | |
| | panneau chasse | mauvais | | | 254 | |
| | panneau sentier | bon | | | 255 | |
| | panneau information | bon | | | 257 | |
| | panneau information | bon | | | 258 | |
| | panneau sentier | bon | | | 259 | |
| | panneau information | bon | | | 260 | |
| | panneau sentier | bon | | | 261 | |
| 24/05/12 | panneau info rando | bon | bois | panneau info rando Bouton d'or et Tour des 5 vallées | 280 | 24/05/12_2 |
| 09/05/12 | panneau rando | bon | métal | Panneau itinéraires rando | 281 | 09/05/12_0 |
| juin 2012 | panneau info | bon | métal | panneau info "Source du rosoir" | 283 | Jouvence_64 |
| juin 2012 | panneau info | bon | composite | panneau info "Fontaine de Jouvence" | 284 | Jouvence_63 |
| juin 2012 | panneau info | bon | bois | panneau info | 285 | Jouvence_16 |
| juin 2012 | panneau info | bon | bois | panneau info "parking jouvence" | 286 | Jouvence_22 |
| juin 2012 | panneau info | bon | composite | panneau info "parking Jouvence" | 287 | Jouvence_24 |
| juin 2012 | panneau info | bon | composite et bois | panneau info "Histoire de Jouvence" | 288 | Jouvence_9 |
| juin 2012 | panneau info | bon | bois | panneau info "parking" | 289 | Jouvence_10 |
| juin 2012 | panneau info | bon | composite et bois | panneau info "parking" | 290 | Jouvence_30 |
| juin 2012 | panneau info | moyen | composite et bois | panneau info | 291 | Jouvence_0 |
| juin 2012 | panneau sentier | bon | métal | panneau sentier | 292 | Jouvence_1 |
| juin 2012 | panneau info | bon | bois | panneau info "RF Jouvence" | 293 | Jouvence_26 |
| juin 2012 | panneau info | bon | bois | panneau "site protégé" | 294 | Jouvence_27 |
| juin 2012 | panneau info | bon | métal | panneau info "RF Jouvence" | 295 | 1_12 |
| juin 2012 | panneau info | bon | métal | panneau info "FD Val Suzon" | 296 | 1_9 |
| juin 2012 | panneau info | bon | métal | panneau info "RF de Jouvence et site" | 298 | 1_20 |
| juin 2012 | parking | | | parking | 299 | 1_0 |
| juin 2012 | panneau sentier | bon | bois | panneau sentier itinéraires | 300 | 1_8 |
| juin 2012 | panneau info | bon | | panneau info "entretien forêt" | 301 | Jouvence_42 |
| juin 2012 | panneau info | bon | métal | panneau info "RF de Jouvence" | 302 | Jouvence_48 |

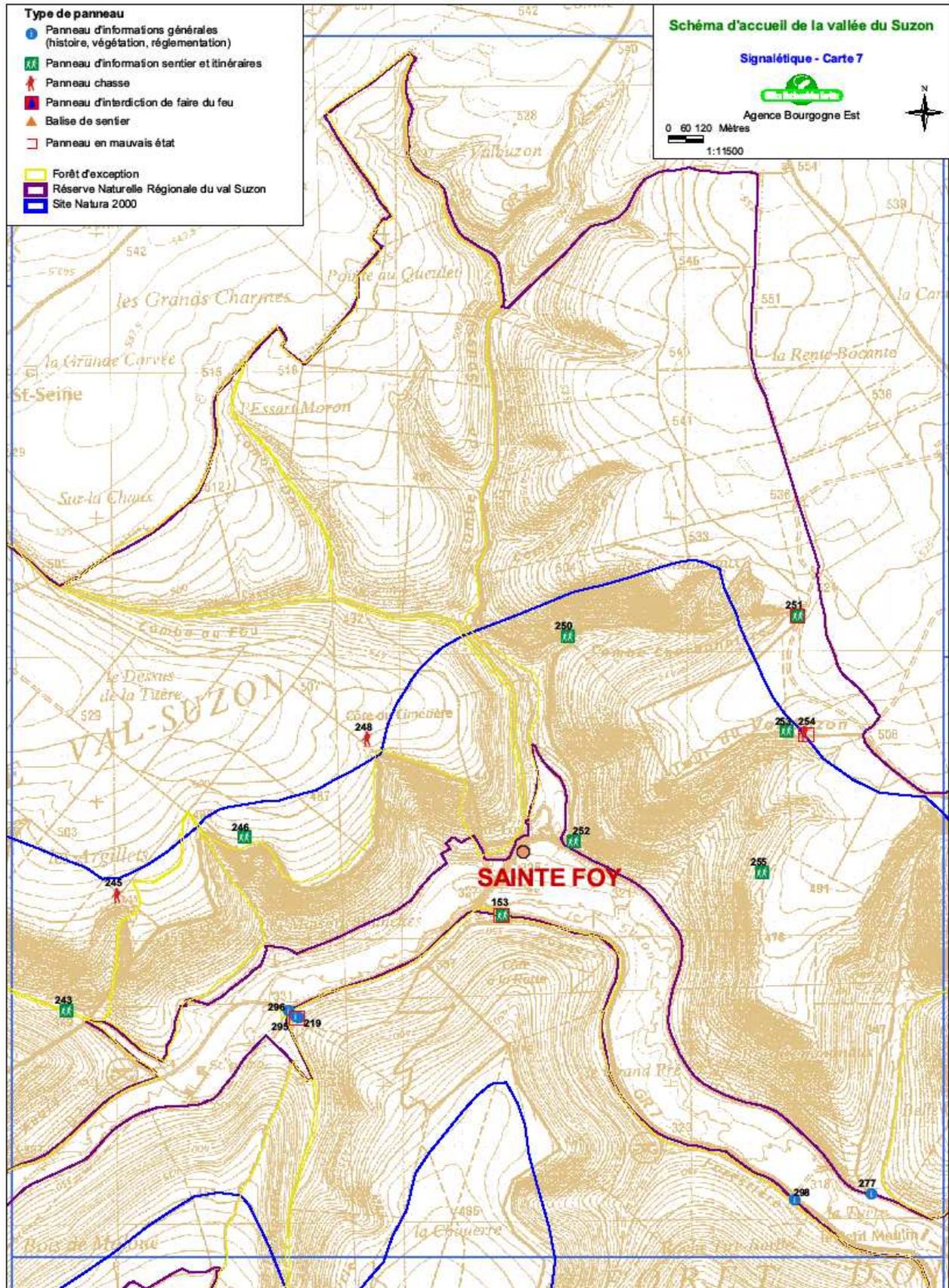


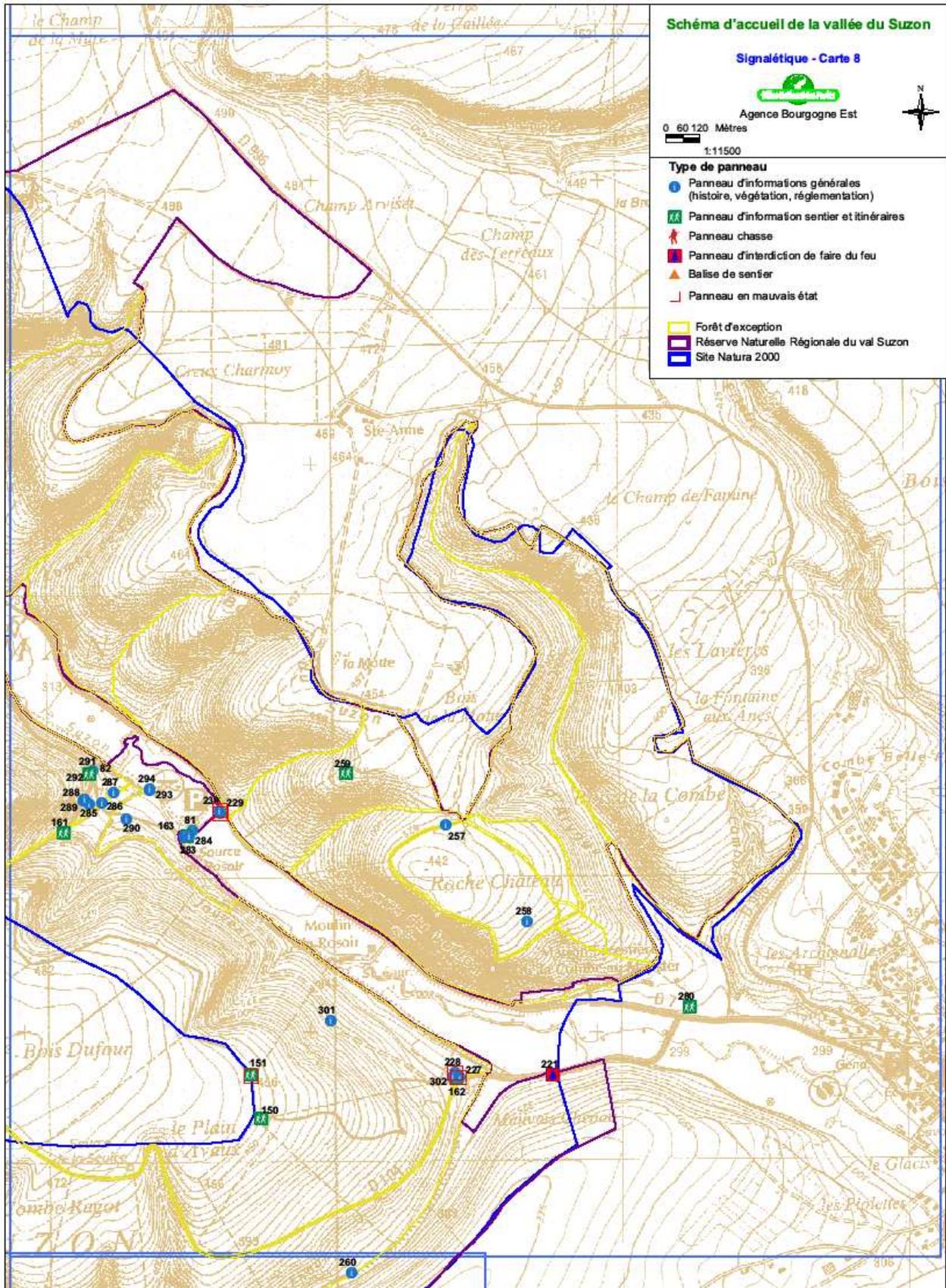




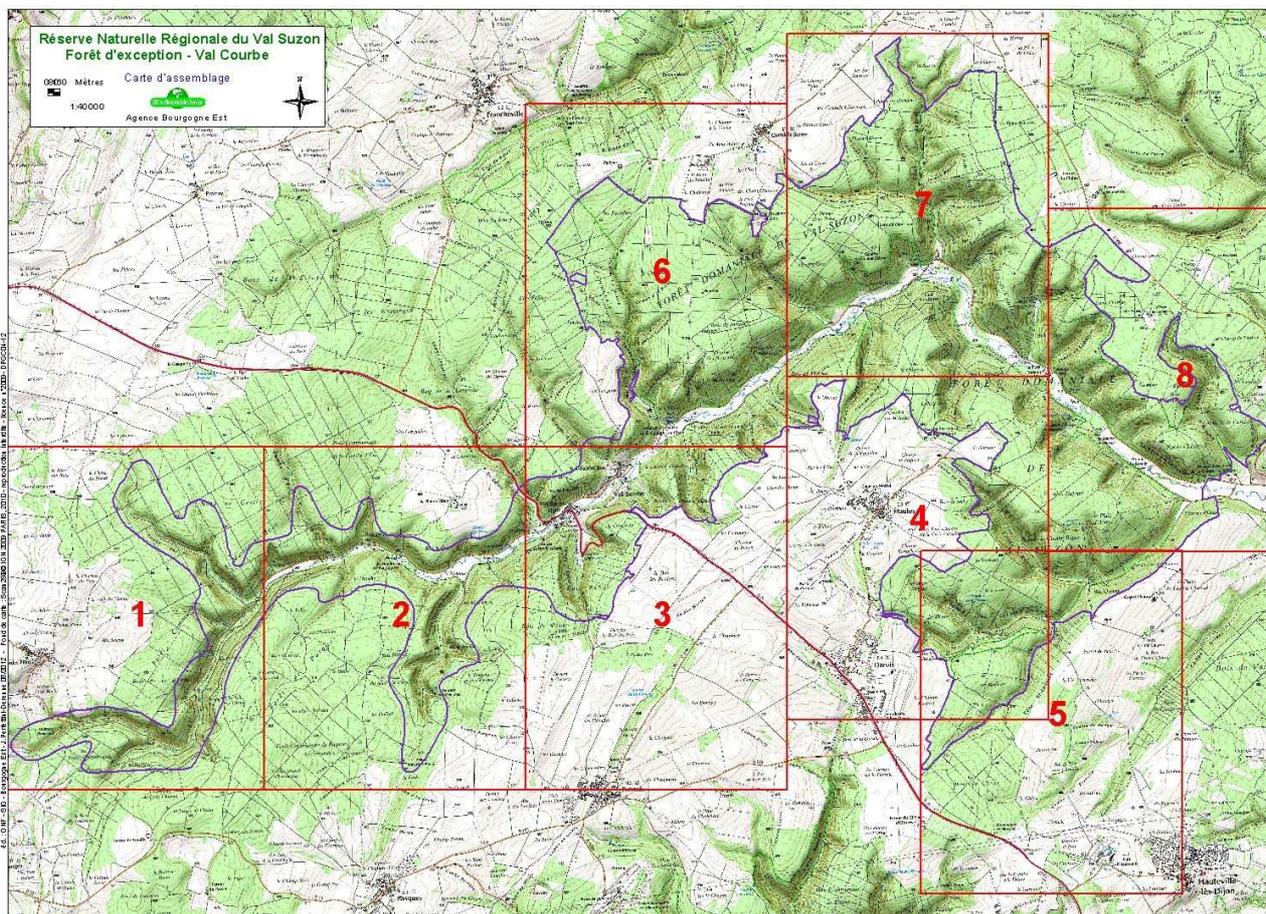


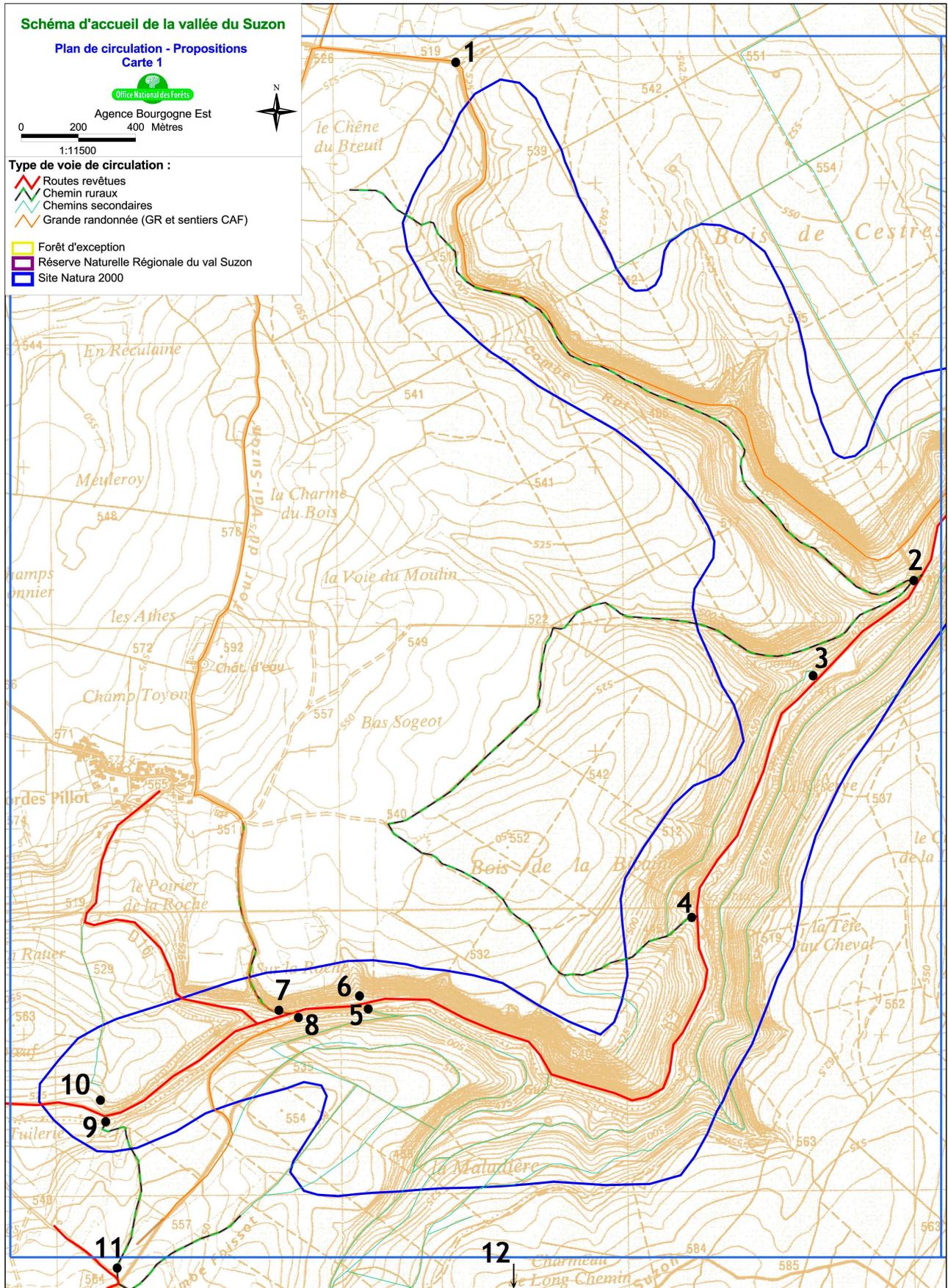






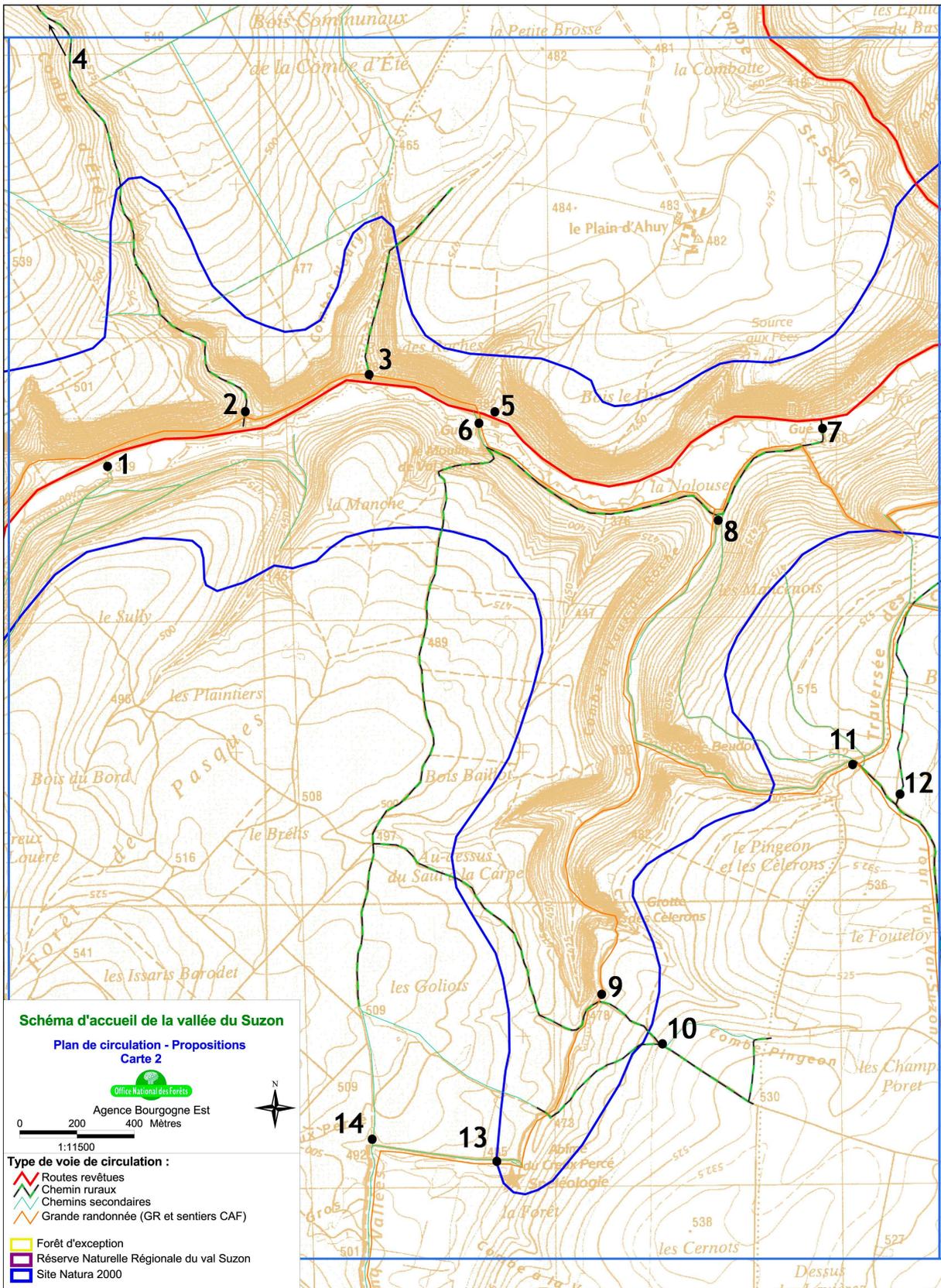
ANNEXE 4 - Plan de circulation par petits secteurs





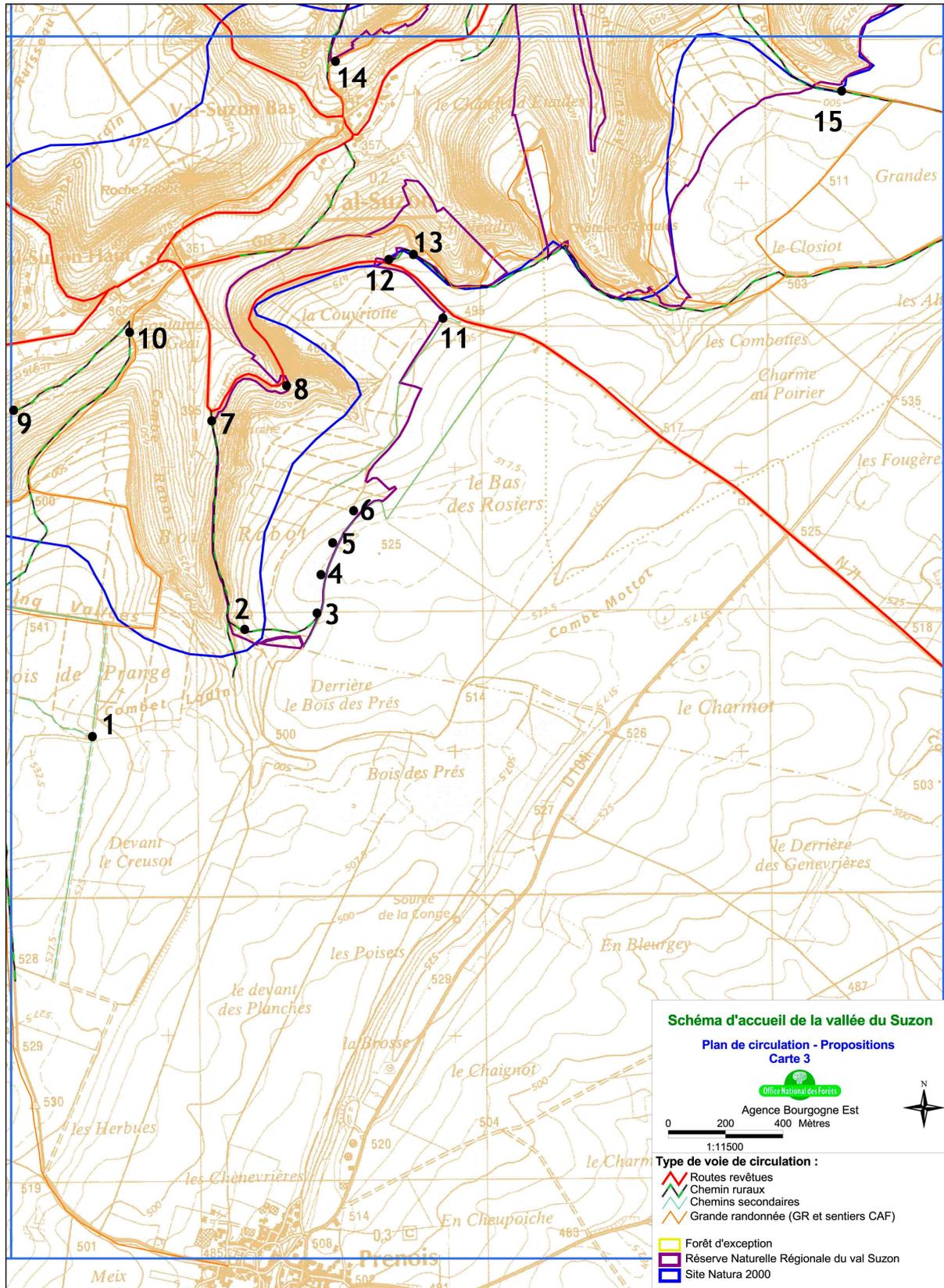
Carte 1

| Points : | Etat actuel : | Circulation dirigée : | Circulation encadrée : |
|-----------------|--|--|--|
| 1 | BO | B7 | B7 |
| 2 | BO, barrière, parking, panneau pédagogique | B7, barrière maintenue, parking aménagé, kiosque d'information | B7, barrière maintenue, parking aménagé, kiosque d'information |
| 3 | Rien | B7 | B7 |
| 4 | Rien | B7 | B7, barrière réfléchissante |
| 5 | B7 | B7 | B7, barrière réfléchissante |
| 6 | Sentier sauvage | Bouché par de la végétation | Bouché par de la végétation |
| 7 | Rien | Rien | B7 |
| 8 | Rien | B7 | BO |
| 9 | Rien | Rien | B7 |
| 10 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 11 | Rien | Rien | B7 |
| 12 | Rien | Rien | B7 |



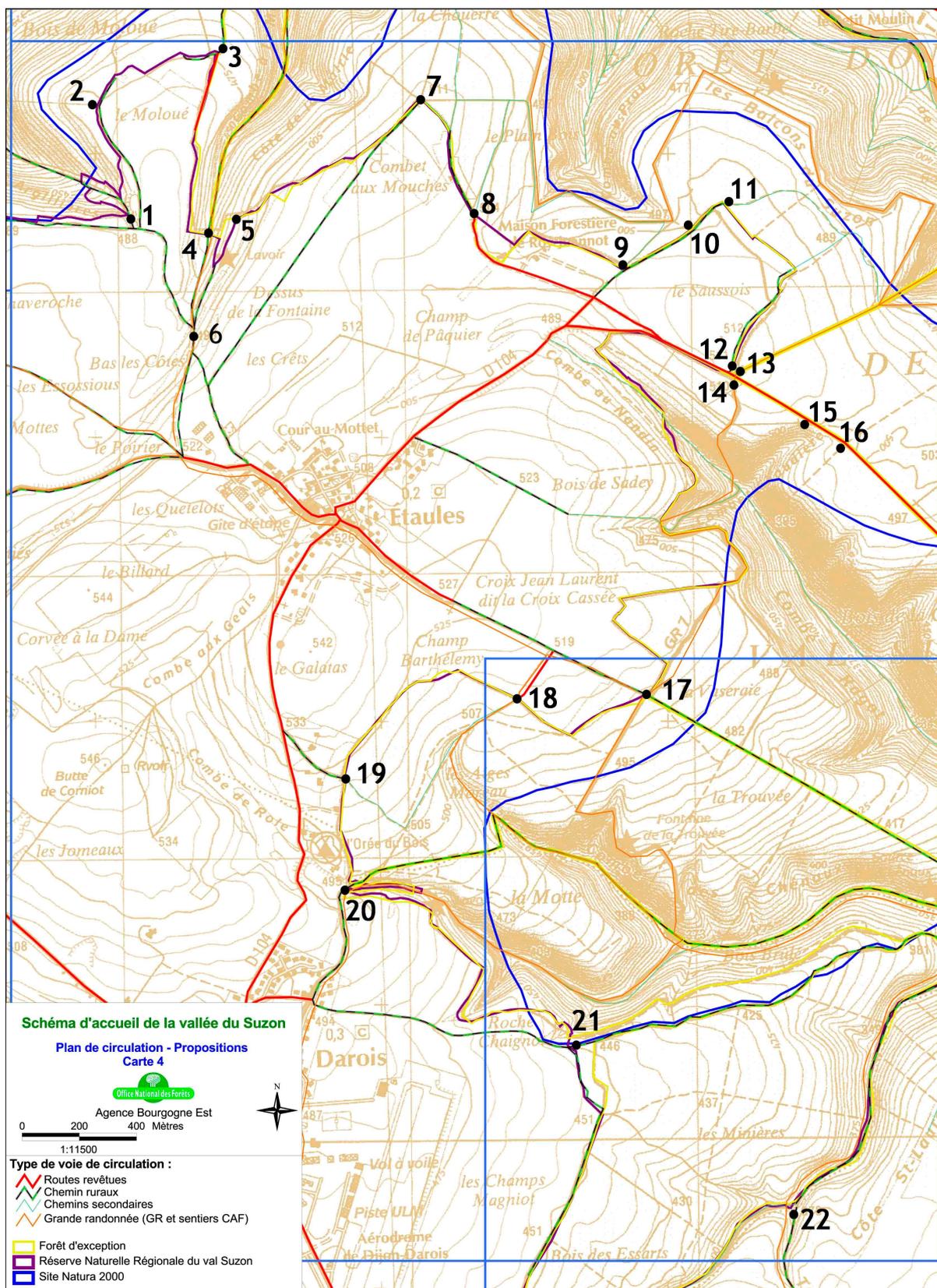
Carte 2

| Points : | Etat actuel : | Circulation dirigée : | Circulation encadrée : |
|-----------------|--|--|--|
| 1 | Rien | B7 | B7, barrière réfléchissante |
| 2 | Stationnement occasionnel | B7, stationnement occasionnel | B7, stationnement occasionnel, barrière réfléchissante |
| 3 | B0 | 2 B7 | 2 B7, barrière réfléchissante |
| 4 | Rien | Rien | B7 |
| 5 | Panneau propriété privée | Panneau propriété privée | Panneau propriété privée |
| 6 | Stationnement occasionnel, gué | B7, stationnement occasionnel, gué | B7, stationnement occasionnel, gué |
| 7 | Stationnement occasionnel, gué, panneau tracés pedestres | B7, stationnement occasionnel aménagé, gué, panneau simple d'information | B7, stationnement occasionnel aménagé, gué, panneau simple d'information |
| 8 | Rien | B7 | B0 |
| 9 | Rien | B7 | B0 |
| 10 | Rien | B7 | B7 |
| 11 | Rien | B7 | B0 |
| 12 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 13 | Barrière | B7, barrière, boucher sentier | B7, barrière, boucher sentier |
| 14 | B7 | B7 | B7 |



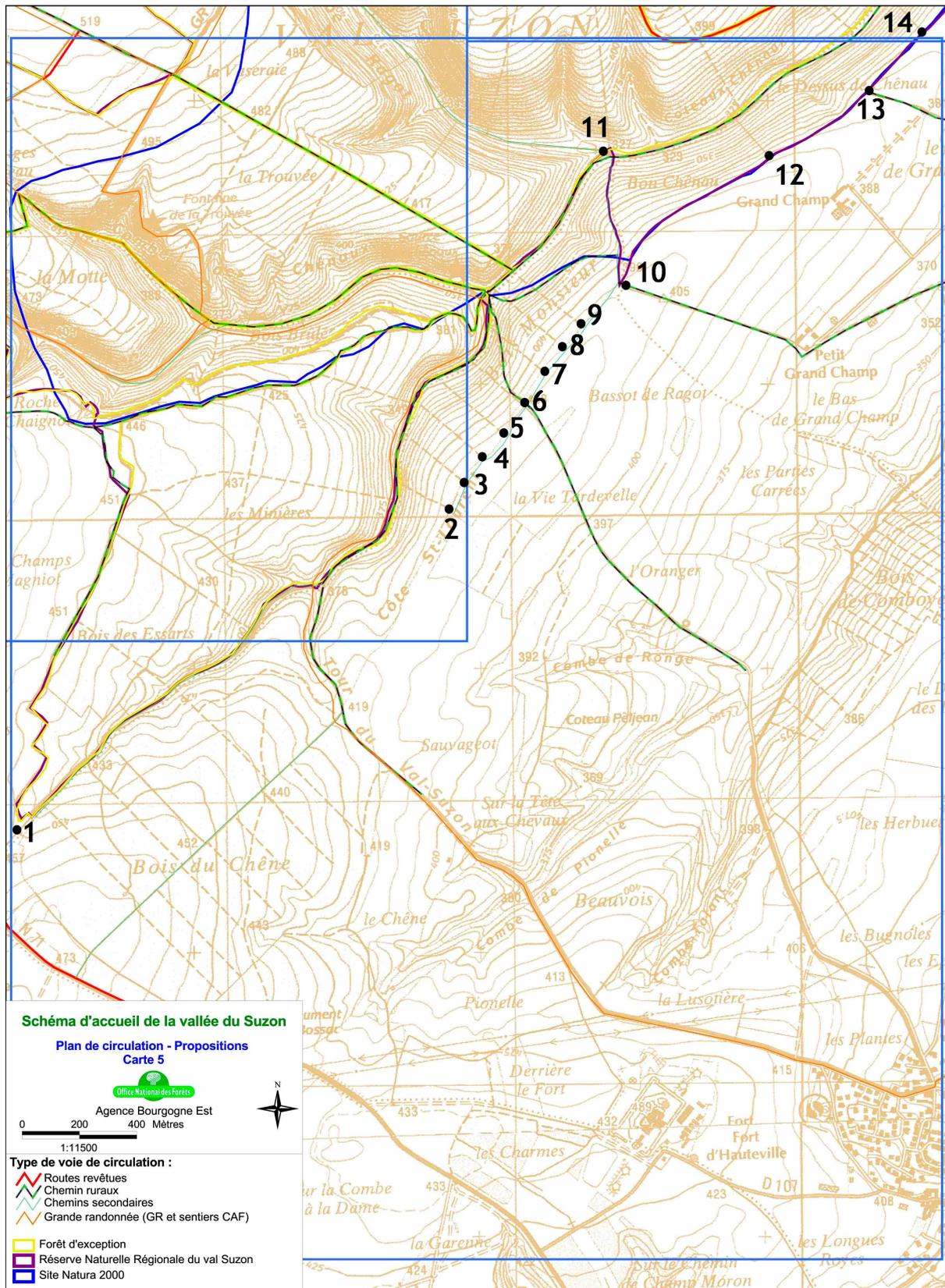
Carte 3

| Points : | Etat actuel : | Circulation dirigée : | Circulation encadrée : |
|-----------------|---------------------------|---|---|
| 1 | Rien | B7 | B7, barrière |
| 2 | Rien | B7 | B7, barrière |
| 3 | Rien | B7 | B7 |
| 4 | Rien | Bouché | Bouché |
| 5 | Rien | Bouché | Bouché |
| 6 | Rien | Bouché | Bouché |
| 7 | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel |
| 8 | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel, sentier bouché | Stationnement occasionnel, sentier bouché |
| 9 | Rien | B7 | B0 |
| 10 | Rien | B7 | B0 |
| 11 | Barrière | B7, barrière | B7, barrière |
| 12 | Parking aménagé | Parking aménagé, panneau simple d'information | Parking aménagé, panneau simple d'information |
| 13 | Rien | B7 | B0, barrière |
| 14 | Rien | Rien | B7 |
| 15 | Rien | B7 | B7 |



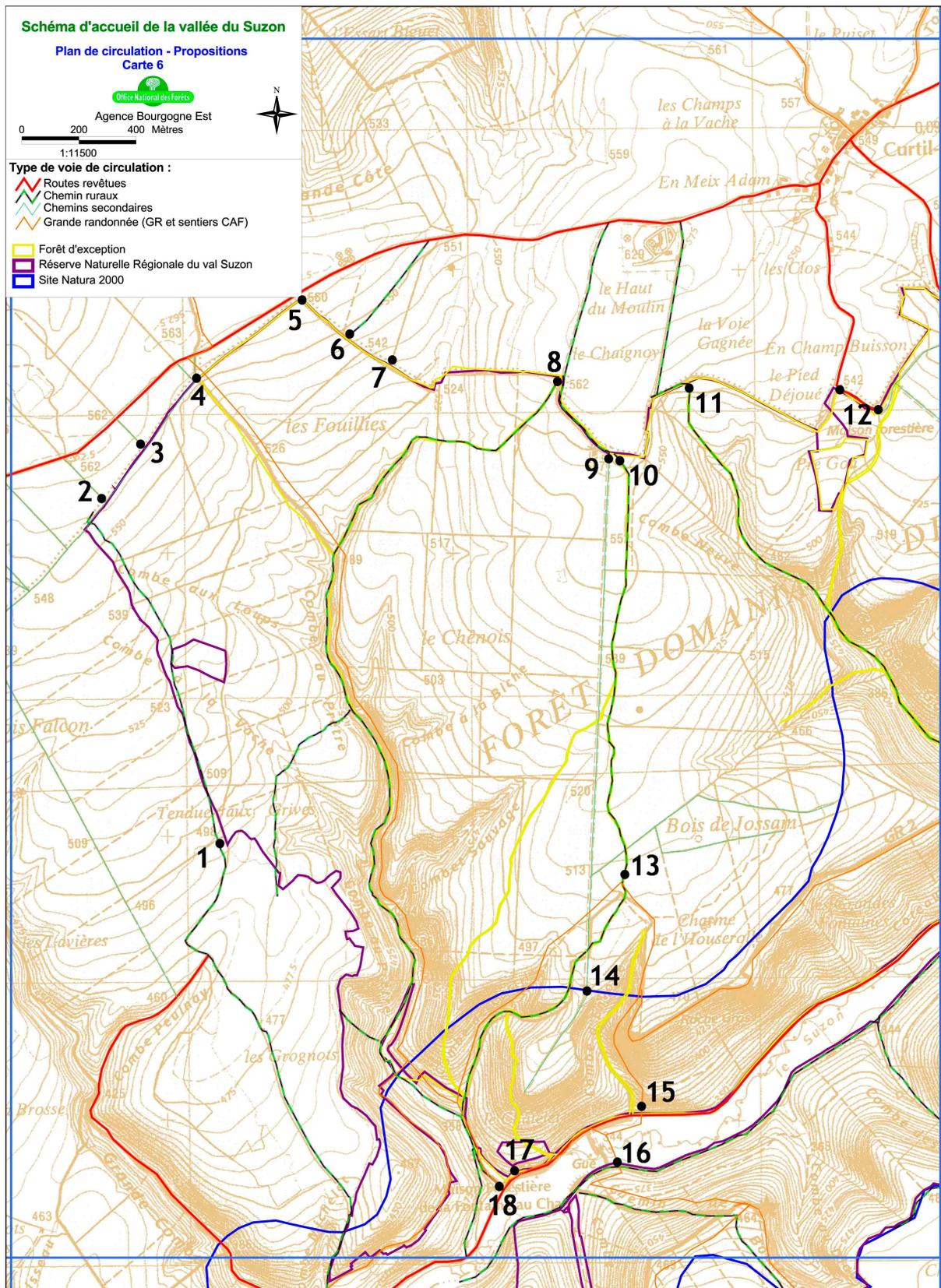
Carte 4

| Points : | Etat actuel : | Circulation dirigée : | Circulation encadrée : |
|-----------------|-------------------------------------|--|--|
| 1 | Barrière | Barrière | Barrière |
| 2 | Rien | Bouché | Bouché |
| 3 | Propriété privée, clôture | Propriété privée, clôture, B0 | Propriété privée, clôture, B0 |
| 4 | Rien | Rien | Barrière |
| 5 | Barrière | Barrière | Barrière |
| 6 | Rien | B7, panneau d'information simple | B7, panneau d'information simple |
| 7 | Barrière | Barrière, B7 | Barrière, B7 |
| 8 | Barrière réfléchissante | Barrière réfléchissante, B7 | Barrière réfléchissante, B7 |
| 9 | Barrière | Barrière, B7 | Barrière, B7 |
| 10 | Bloc de pierre | Bloc de pierre | Bloc de pierre |
| 11 | Barrière | B7, barrière | B7, barrière |
| 12 | Bloc de pierre | Bloc de pierre | Bloc de pierre |
| 13 | Barrière, stationnement occasionnel | B7, barrière réfléchissante, stationnement occasionnel, panneau d'information simple | B7, barrière réfléchissante, stationnement occasionnel, panneau d'information simple |
| 14 | Rien | B7 | B7, barrière |
| 15 | Rien | Bouché | Bouché |
| 16 | Rien | Bouché | Bouché |
| 17 | Rien | B7 | Barrière, B7 |
| 18 | Barrière | Barrière, B7 | Barrière, B7 |
| 19 | Barrière | Barrière, B7 | Barrière, B7 |
| 20 | Barrière | Barrière, B7, panneau d'information simple | Barrière, B7, panneau d'information simple |
| 21 | Rien | B7 | Barrière, B7 |
| 22 | Rien | B7 | Barrière, B7 |



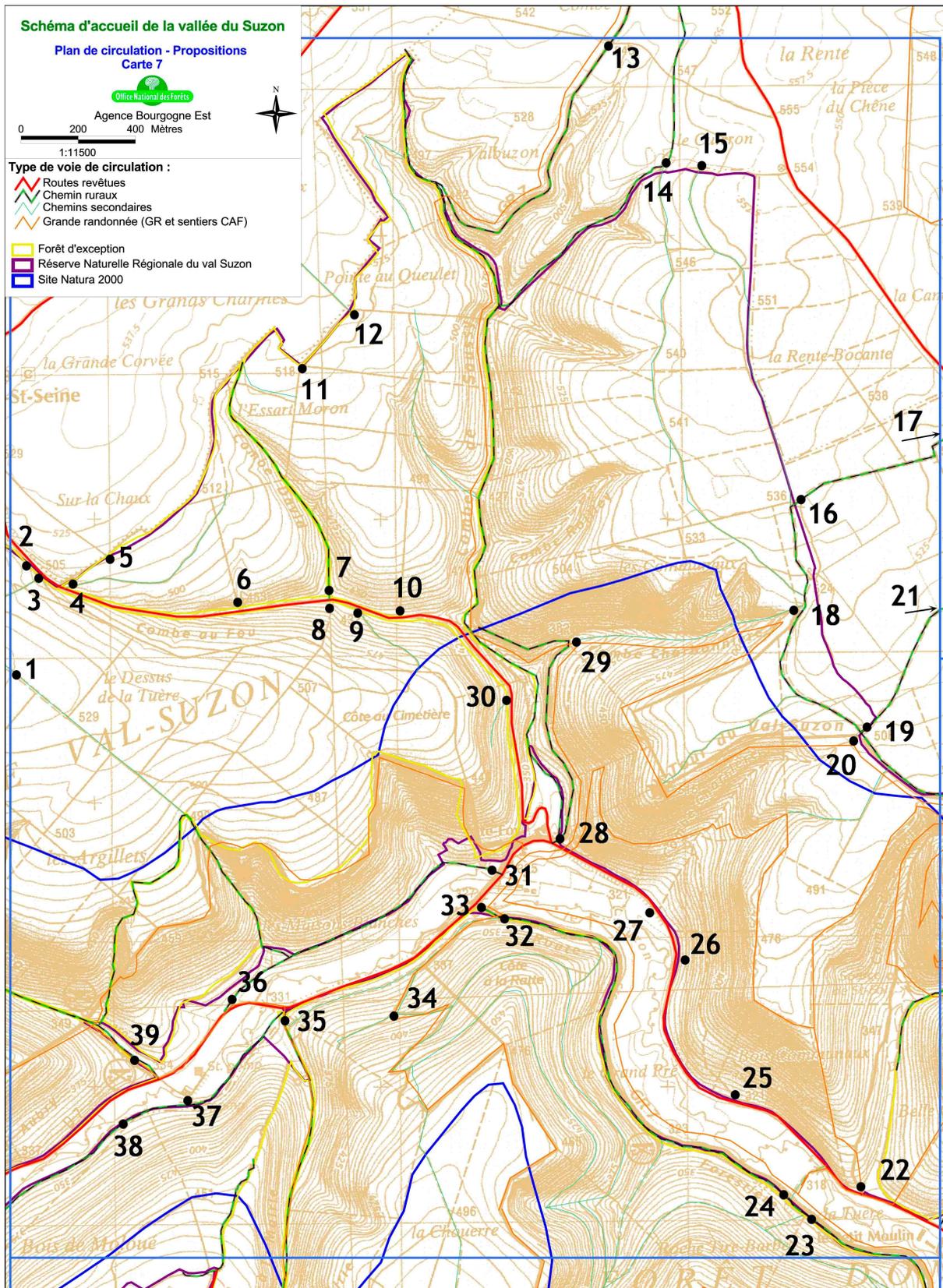
Carte 5

| Points : | Etat actuel : | Circulation dirigée : | Circulation encadrée : |
|-----------------|----------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 1 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 2 | Rien | Bouché | Bouché |
| 3 | Rien | Bouché | Bouché |
| 4 | Rien | Bouché | Bouché |
| 5 | Rien | Bouché | Bouché |
| 6 | B7 | B7 | Barrière, B7 |
| 7 | Rien | Bouché | Bouché |
| 8 | Rien | Bouché | Bouché |
| 9 | Rien | Bouché | Bouché |
| 10 | B7 | B7 | Barrière, B7 |
| 11 | Barrière | Barrière | Barrière |
| 12 | Rien | Bouché | Bouché |
| 13 | B7 | B7 | B7 |
| 14 | Rien | Bouché | Bouché |



Carte 6

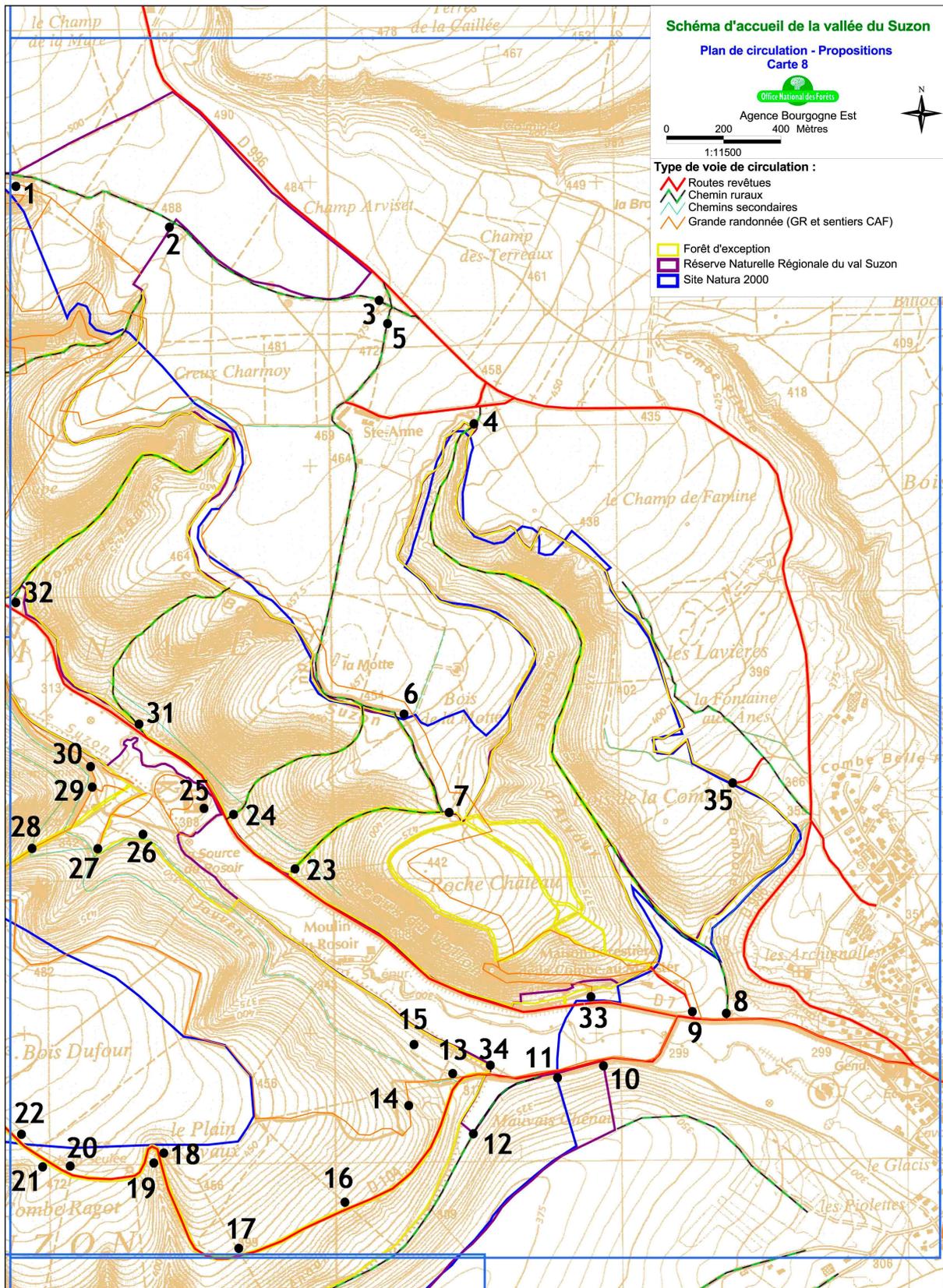
| Points : | Etat actuel : | Circulation dirigée : | Circulation encadrée : |
|-----------------|--|---|---|
| 1 | Barrière | Barrière, B7 | Barrière, B7 |
| 2 | Rien, barrière le long de la route | B7 au coin de la réserve, barrière le long de la route | B7 au coin de la réserve, barrière le long de la route |
| 3 | Barrière | Barrière | Barrière, B7 |
| 4 | Rien | B7, panneau d'information simple, | B7, barrière réfléchissante, panneau d'information simple, |
| 5 | Barrière | Barrière, B7 | Barrière, B7 |
| 6 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 7 | Rien | B7 | B7 |
| 8 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 9 | Barrière à 2 lisses, sens interdit et B0 avant | Barrière à 2 lisses, B7 | Barrière à 2 lisses, B7 |
| 10 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 11 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 12 | Panneau forêt domaniale puis B0 | Panneau forêt domaniale puis B7 | Panneau forêt domaniale, barrière, B7 |
| 13 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 14 | Barrière | Barrière, B0 | Barrière, B0 |
| 15 | Panneau prudence | Panneau prudence, B7 | Panneau prudence, B7 |
| 16 | Panneau prudence | Panneau prudence, B7 | Panneau prudence, B7, barrière |
| 17 | Barrière, B0 | Barrière, B0 | Barrière, B0 |
| 18 | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel, panneau d'information simple, B7 | Stationnement occasionnel, panneau d'information simple, B7 |



Carte 7

| Points : | Etat actuel : | Circulation dirigée : | Circulation encadrée : |
|-----------------|-------------------------------------|---|---|
| 1 | Barrière | Panneau d'information simple | Panneau d'information simple |
| 2 | B7 | B7 | B7 |
| 3 | B0 | B7 | B7 |
| 4 | Barrière | Barrière réfléchissante, B7 | Barrière réfléchissante, B7 |
| 5 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 6 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 7 | Stationnement occasionnel, barrière | Stationnement occasionnel, barrière réfléchissante, B7, | Stationnement occasionnel, barrière réfléchissante, B7, |
| 8 | Rien | Bouché | Bouché |
| 9 | Barrière | Barrière réfléchissante, B7 | Barrière réfléchissante, B7 |
| 10 | Rien | Bouché | Bouché |
| 11 | Rien | B7 | Barrière, B7 |
| 12 | B0 | B7 | Barrière, B7 |
| 13 | B7 | B7 | Barrière, B7 |
| 14 | Rien | Rien | Rien |
| 15 | Barrière | Barrière, B7 | Barrière, B7 |
| 16 | Rien | B7 | B7 |
| 17 | B0, propriété privée | B0, propriété privée | B0, propriété privée |
| 18 | Rien | Rien | Rien |
| 19 | Rien | B7 | B7 |
| 20 | Barrière | Rien | Rien |
| 21 | B0, propriété privée | B0, propriété privée | B0, propriété privée |
| 22 | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel, panneau d'information simple, 2 barrières réfléchissantes, 2B7 | Stationnement occasionnel, panneau d'information simple, 2 barrières réfléchissantes, 2B7 |
| 23 | Barrière | Barrière, B7 | Barrière, B7 |
| 24 | Barrière | Barrière, B7 | Barrière, B7 |
| 25 | Barrière | Barrière réfléchissante, B7 | Barrière réfléchissante, B7 |
| 26 | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel |
| 27 | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel |
| 28 | B7 | B7, parking aménagé, kiosque d'information | B7, parking aménagé, kiosque d'information |
| 29 | Barrière | Rien | Rien |

| | | | |
|----|--|--|--|
| 30 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 31 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 32 | Rien | Rien | B0 |
| 33 | Rien | B0 | B0 |
| 34 | Rien | Panneau prudence | Panneau prudence |
| 35 | 2 barrières, parking | 2 barrières, parking aménagé, kiosque d'information, 2 B7 | 2 barrières, parking aménagé, kiosque d'information, 2 B7 |
| 36 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 37 | Rubalise danger pont tacot | Panneaux danger et sécurisation | Panneaux danger et sécurisation |
| 38 | bouché | bouché | bouché |
| 39 | Barrière, panneau sens interdit, parking | Barrière réfléchissante, B7, parking, panneau d'information simple | Barrière réfléchissante, B7, parking, panneau d'information simple |

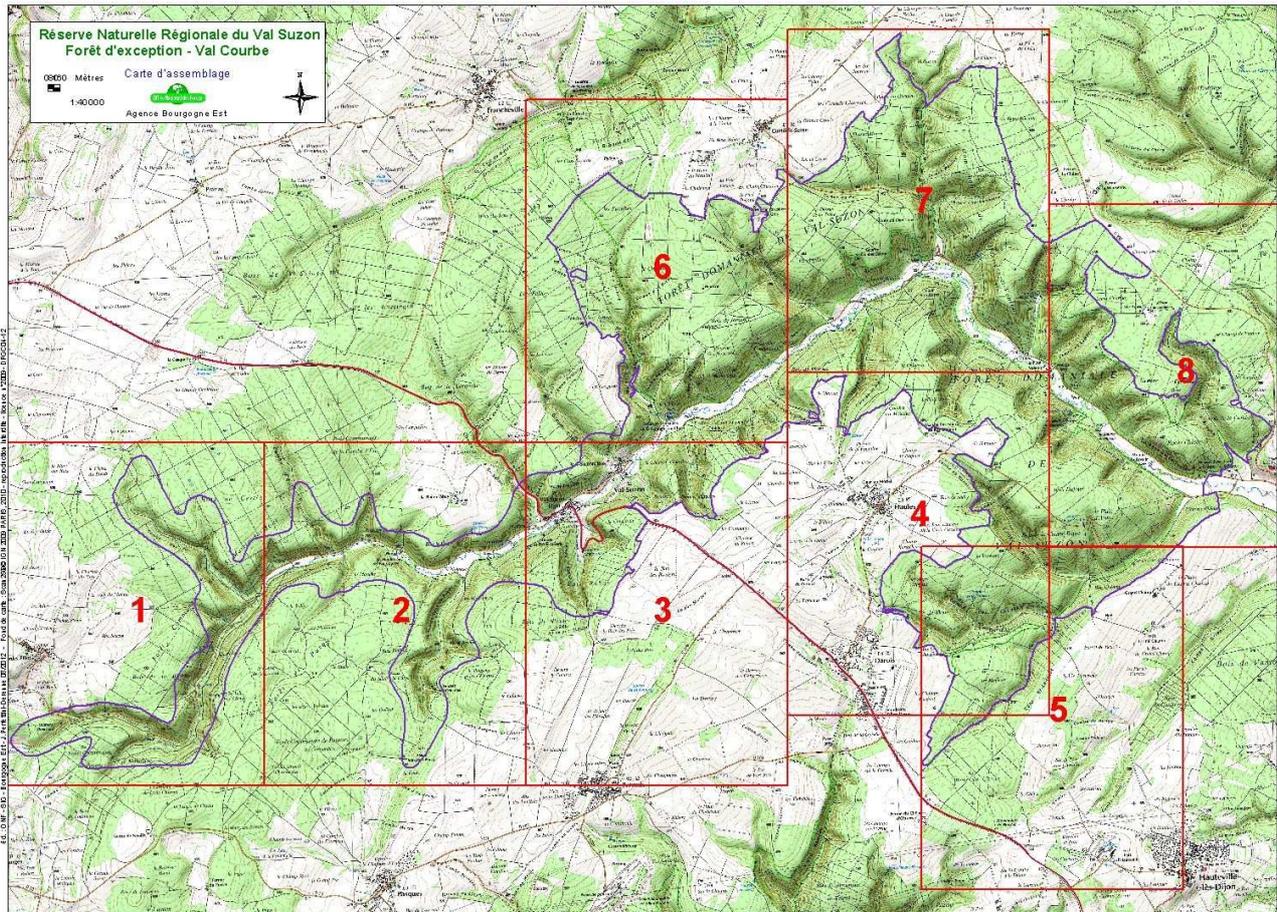


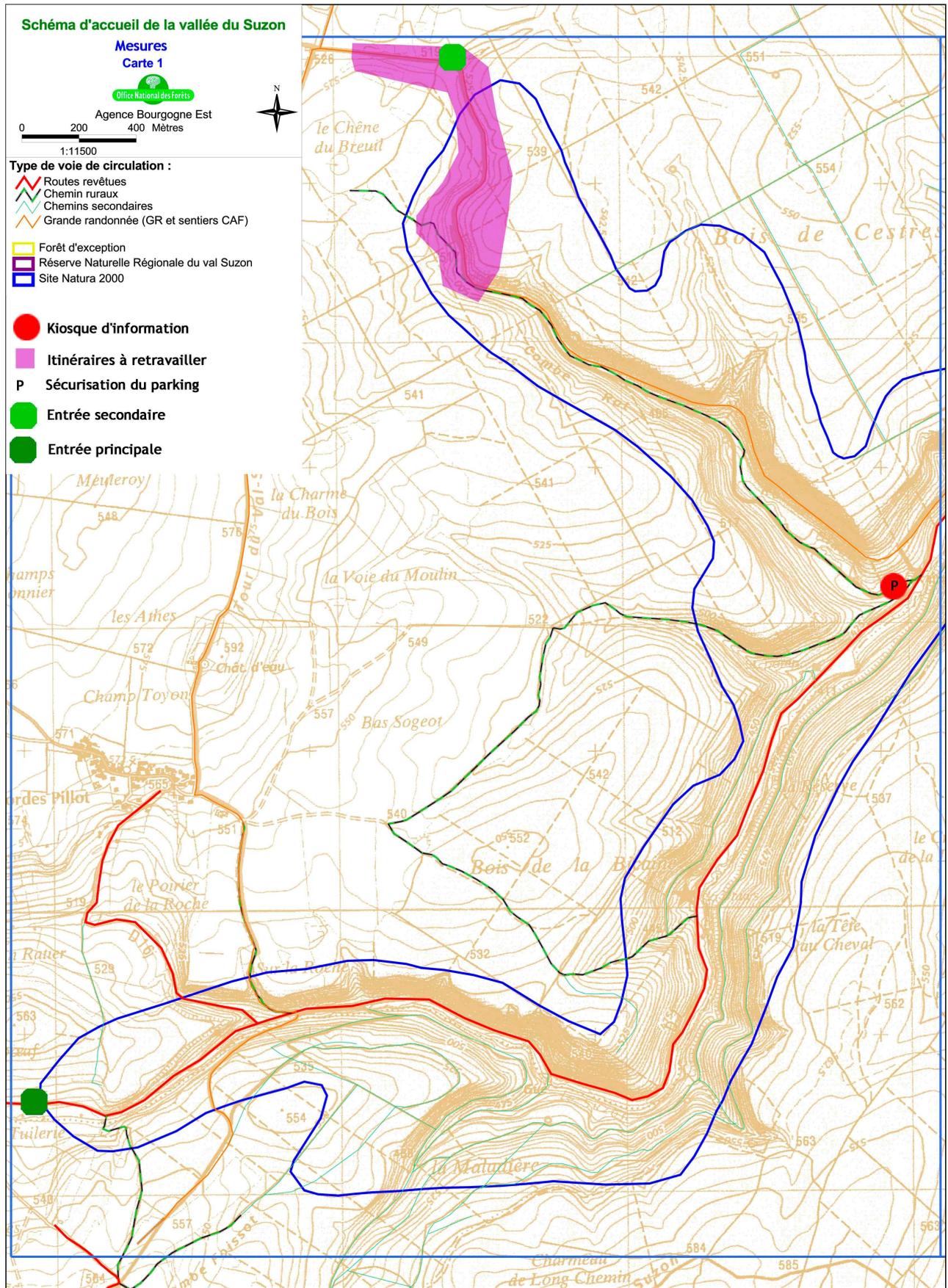
Carte 8

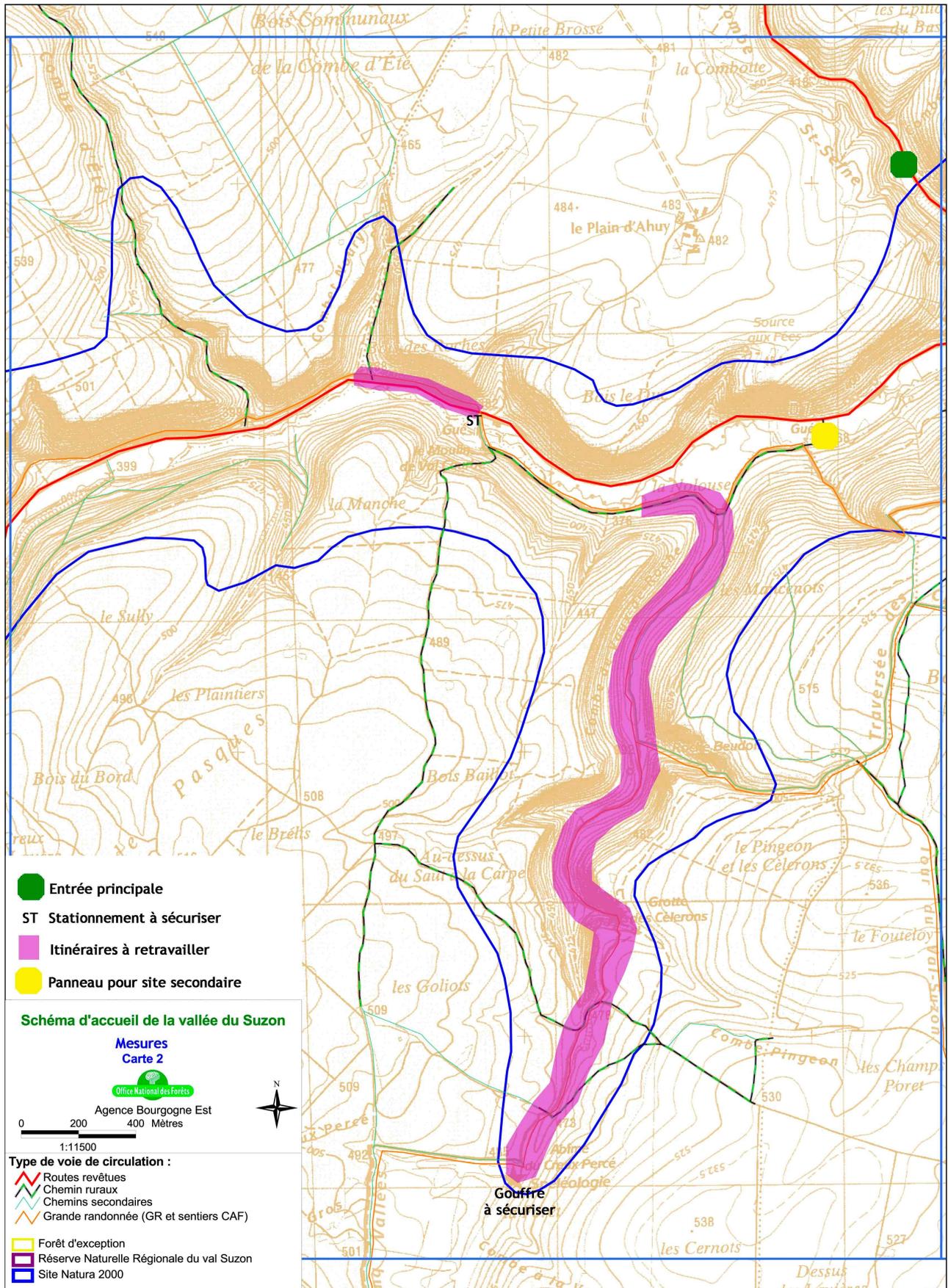
| Points : | Etat actuel : | Circulation dirigée : | Circulation encadrée : |
|-----------------|---|--|--|
| 1 | Barrière, panneau forêt communale | Panneau forêt communale, panneau d'information simple | Panneau forêt communale, panneau d'information simple |
| 2 | Barrière propriété privée | Barrière propriété privée, panneau d'information simple | Barrière propriété privée, panneau d'information simple |
| 3 | B0 | B7 | B7 |
| 4 | Tronc en travers, B0 | Tronc en travers, B7 | Tronc en travers, B7 |
| 5 | B0 | B7 | B7 |
| 6 | Barrière propriété privée | Barrière propriété privée | Barrière propriété privée |
| 7 | Barrière | Rien | Rien |
| 8 | B0 | B7 | Barrière réfléchissante, B7 |
| 9 | B0, stationnement occasionnel | B0, stationnement occasionnel, panneau d'information simple | B0, stationnement occasionnel, panneau d'information simple |
| 10 | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel |
| 11 | Parking | Parking aménagé | Parking aménagé |
| 12 | Rien | B7, panneau d'information simple | B7, barrière 2 lisses, panneau d'information simple |
| 13 | Barrière réfléchissante 2 lisses, parking, B0 | Barrière réfléchissante 2 lisses, parking aménagé, B7, kiosque d'information | Barrière réfléchissante 2 lisses, parking aménagé, B7, kiosque d'information |
| 14 | Rien | Panneau prudence | 2 panneaux prudence |
| 15 | Rien | B7 | B7 |
| 16 | Barrière | Barrière réfléchissante, B7 | Barrière réfléchissante, B7 |
| 17 | Blocs | Blocs | Blocs |
| 18 | Stationnement occasionnel | Stationnement occasionnel, B7 | Stationnement occasionnel, B7 |
| 19 | Barrière | Bouché | Bouché |
| 20 | Barrière | Barrière réfléchissante, B7 | Barrière réfléchissante, B7 |
| 21 | Barrière | Bouché | Bouché |
| 22 | Barrière | Barrière réfléchissante, B7 | Barrière réfléchissante, B7 |
| 23 | Barrière | Barrière réfléchissante, | Barrière réfléchissante, |

| | | | |
|----|---|---|---|
| | | B7 | B7 |
| 24 | Bouché | Bouché | Bouché |
| 25 | Parking | Parking aménagé, B7, kiosque d'information | Parking aménagé, B7, kiosque d'information |
| 26 | Barrière | Barrière | Barrière, B0 |
| 27 | Barrière | Barrière | Barrière, B0 |
| 28 | Rien | Panneau prudence | Panneau prudence |
| 29 | Barrière | Barrière | Barrière, B0 |
| 30 | Barrière | Barrière | Barrière, B0 |
| 31 | Barrière | Barrière réfléchissante, B7 | Barrière réfléchissante, B7 |
| 32 | Barrière, stationnement occasionnel | Barrière, stationnement occasionnel, 2B7 | Barrière, stationnement occasionnel, 2B7 |
| 33 | Rien | Bouché | Bouché |
| 34 | Barrière | Barrière, B7 | Barrière, B7 |
| 35 | Rien | B7 | Barrière, B7 |

ANNEXE 5 - Mesures par petits secteurs







éd. : ONF - SIG - Bourgogne Est - J.Perfettini-Derenne 09/2012 - Fond de carte : SCAN256V2009 - ©IGN PARIS, 2009 - reproduction interdite - licence n°2007CUI- PUB0242

ANNEXE 6 - Chiffrage détaillé des mesures

| Synthèse des coûts | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------|--------------------|--------------|--------------|------------------|--------------|----------------------------|--------------|--------------|------------------|-------------|---|
| | Investissement : | | | | | | Fonctionnement/an : | | | | | Total sur durée du plan de gestion : |
| | Quantité | Quantité personnel | | | Montant divers : | Total : | Quantité personnel | | | Montant divers : | Total/an : | |
| Mesures/Actions/Opérations : | unités : | 600 € HT/j : | 750 € HT/j : | 300 € HT/j : | Montant divers : | Total : | 600 € HT : | 750 € HT/j : | 300 € HT/j : | Montant divers : | Total/an : | |
| Valorisation des éléments remarquables | | | | | | 29100 | | | | | 900 | 33600 |
| Mise en valeur des éléments remarquables : | | | | | | | | | | | | 33600 |
| <i>Inventaire des éléments remarquables :</i> | 1 | 2 | 1 | | | 1950 | | | | | | |
| <i>Travail des lisières d'un cheminement :</i> | 1 | 1 | | 6 | | 2400 | | | | | | |
| <i>Points de vues :</i> | 15 | 0,5 | | 2 | | 13500 | | | 3 | | 900 | |
| <i>Éléments remarquables :</i> | 25 | 0,25 | | 1 | | 11250 | | | | | | |
| Actions pour limiter la fréquentation des milieux sensibles et des propriétés privées | | | | | | 21750 | | | | | 3750 | 40500 |
| Stratégie d'accueil : | 1 | | | | | 0 | | 2 | | | 1500 | 7500 |
| Déviations d'itinéraires : | 1 | | 3 | | 15000 | 17250 | | 0,5 | | | 375 | 19125 |
| Procédure pour manifestation : | 1 | | 6 | | | 4500 | | 2 | | | 1500 | 12000 |
| Veille sur documentation promotionnelle : | 1 | | | | | 0 | | 0,5 | | | 375 | 1875 |
| Sensibiliser à une gestion multifonctionnelle | | | | | | 51850 | | | | | 3750 | 70600 |
| Articles de journaux : | 2 | | | | | 0 | | 2 | | | 1500 | 7500 |
| Actions au quotidien : | | | | | | | | | | | | 7800 |
| <i>Formation aux techniques de communication :</i> | 1 | 3 | | | 1000 | 2800 | | | | | 0 | |
| <i>Panneaux temporaires :</i> | 15 | | | | 3000 | 3000 | | | | 400 | 400 | |
| <i>Sentier d'interprétation :</i> | 1 | 4 | 19 | 32 | 8000 | 34250 | | | 2 | 1250 | 1850 | 43500 |
| <i>Film documentaire :</i> | 1 | 3 | 11 | | 1750 | 11800 | | | | | 0 | 11800 |
| Sécurisation des espaces | | | | | | 43225 | | | | | 1875 | 52600 |
| Mise en sécurité d'itinéraires : | 1 | | 3 | | 10000 | 12250 | | 0,5 | | | 375 | 14125 |
| Sécurisation des stationnements : | 14 | 0,5 | | 3 | 4200 | 21000 | | | 1 | | 300 | 22500 |
| Sécurisation du pont du Tacot et des gouffres : | 3 | 1,2 | 0,3 | 6 | 1740 | 9975 | | | 1 | 150 | 450 | 12225 |
| Sécurisation de la RD7 (piste de réflexion à murir) : | 1 | | | | | 0 | | 1 | | | 750 | 3750 |
| Réduction des points noirs paysagers | | | | | | 4800 | | | | | 930 | 9450 |
| Ligne électrique : | 1 | 0,5 | 2 | 10 | | 4800 | 0,25 | | 2 | | 750 | 8550 |
| Relais : | | | | | | 0 | | 0,24 | | | 180 | 900 |

| Synthèse des coûts | | | | | | | | | | | | |
|---|------------------|--------------------|--------------|--------------|------------------|---------------------|--------------------|--------------|--------------|------------------|--------------------------------------|---------------|
| Mesures/Actions/Opérations : | Investissement : | | | | | Fonctionnement/an : | | | | | Total sur durée du plan de gestion : | |
| | Quantité | Quantité personnel | | | Montant divers : | Total : | Quantité personnel | | | Montant divers : | | Total/an : |
| | unités : | 600 € HT/j : | 750 € HT/j : | 300 € HT/j : | | | 600 € HT : | 750 € HT/j : | 300 € HT/j : | | | |
| Application du plan de circulation (dirigée)* | | | | | | 69000 | | | | | 6900 | 103500 |
| Application du plan de circulation (encadrée)* | | | | | | 88500 | | | | | 8850 | 132750 |
| Plan de circulation : | | | | | | | | | | | | |
| Circulation dirigée : | 1 | 10 | | 105 | 31500 | 69000 | 0,5 | | 10 | 3600 | 6900 | 103500 |
| Circualtion encadrée : | 1 | 10 | | 137 | 41400 | 88500 | 1 | | 12 | 4650 | 8850 | 132750 |
| Compréhension du site | | | | | | 88650 | | | | | 450 | 90900 |
| Kiosque d'information : | 6 | | | 2 | 67200 | 70800 | | | 0,5 | 75 | 225 | 71925 |
| Paneaux sur sites secondaires : | 14 | | | 1 | 13650 | 17850 | | | 0,5 | 75 | 225 | 18975 |
| Amélioration paysagère des peuplements | | | | | | 2800 | | | | | 3075 | 18175 |
| Gestion paysagère des peuplements forestiers : | 1 | 3 | | | 1000 | 2800 | 3 | 1,7 | | | 3075 | 18175 |
| Création d'un évènementiel | | | | | | 0 | | | | | 750 | 3750 |
| Organisation d'un évènementiel : | 1 | | | | | 0 | | 1 | | | 750 | 3750 |
| Définition d'une charte identitaire | | | | | | 13375 | | | | | 587 | 16310 |
| Définition d'un logo pour la vallée : | 1 | | 1,5 | | 2250 | 3375 | | | | | 0 | 3375 |
| Harmonisation de la signalétique : | 50 | | | 0,13 | 8050 | 10000 | | 0,25 | 0,25 | 324,5 | 587 | 12935 |

| Synthèse des coûts | | | | | | | | | | | | |
|--|------------------|--------------------|--------------|--------------|------------------|---------------|---------------------|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------------------------------|
| Mesures/Actions/Opérations : | Investissement : | | | | | | Fonctionnement/an : | | | | | Total sur durée du plan de gestion : |
| | Quantité | Quantité personnel | | | Montant divers : | Total : | Quantité personnel | | | Montant divers : | Total/an : | |
| | unités : | 600 € HT/j : | 750 € HT/j : | 300 € HT/j : | | | 600 € HT : | 750 € HT/j : | 300 € HT/j : | | | |
| Requalification des points d'accueil | | | | | | 197923 | | | | | 13145 | 261573 |
| <i>Gestion des mobiliers dispersés :</i> | | | | | | | | | | | | |
| <i>Suppression tables bancs :</i> | 2 | | | 0,5 | | 300 | | | | | 0 | 300 |
| <i>Suppression panneaux :</i> | 50 | 0,03 | | 0,08 | | 2100 | | | | | 0 | 2100 |
| <i>Harmonisation tables bancs :</i> | 4 | | | 1 | 3600 | 4800 | | | | | 0 | 4800 |
| <i>Harmonisation bancs :</i> | 15 | | | 0,27 | 4785 | 6000 | | | | | 0 | 6000 |
| <i>Rajout de bancs :</i> | 11 | | | 0,27 | 3509 | 4400 | | | | | 0 | 4400 |
| <i>Gestion des poubelles :</i> | | | | | | | | | | | | |
| <i>Suppression des poubelles :</i> | 5 | | | 0,5 | | 750 | | | | | 0 | 750 |
| <i>Panneaux "remportez vos déchets" :</i> | 7 | | | 0,13 | 700 | 973 | | | | | 0 | 973 |
| <i>Campagne de ramassage :</i> | 1 | | | | | 0 | | | 28,8 | | 8640 | 43200 |
| <i>Requalification des points d'accueil principaux :</i> | | | | | | | | | | | | |
| <i>Jouvence :</i> | 1 | | | | 100000 | 100000 | 0,25 | | 4 | | 1350 | 106750 |
| <i>Route forestière :</i> | 1 | | | | 15000 | 15000 | 0,1 | | 1 | | 360 | 16800 |
| <i>Ste Foy :</i> | 1 | | | | 20000 | 20000 | 0,1 | | 1 | | 360 | 21800 |
| <i>Village Val Suzon :</i> | 1 | | | | 0 | 0 | | | | | 0 | 0 |
| <i>Ru blanc :</i> | 1 | | | | 30000 | 30000 | 0,1 | | 1 | | 360 | 31800 |
| <i>Aménagement de petites boucles de randonnée :</i> | 4 | 1,13 | 0,5 | 2 | 3988 | 10600 | 0,5 | | 4 | 200 | 1700 | 17400 |
| <i>Mise en place d'une table de lecture du paysage à Roche Château :</i> | 1 | | | | 3000 | 3000 | | | | | 0 | 3000 |
| <i>Gestion des feux sauvages :</i> | 1 | | | | | 0 | | 0,5 | | | 375 | 1500 |

| Synthèse des coûts | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------|--------------------|--------------|--------------|------------------|----------------------------|------------|--------------|--------------|------------------|---|--------------|
| | Investissement : | | | | | Fonctionnement/an : | | | | | Total sur durée du plan de gestion : | |
| | Quantité | Quantité personnel | | | | Quantité personnel | | | | | | |
| <i>Mesures/Actions/Opérations :</i> | unités : | 600 € HT/j : | 750 € HT/j : | 300 € HT/j : | Montant divers : | Total : | 600 € HT : | 750 € HT/j : | 300 € HT/j : | Montant divers : | Total/an : | |
| Restauration des châtelets et des lavoirs : | | | | | | 36800 | | | | | 1800 | 45800 |
| Restauration des châtelets et des lavoirs : | | | | | | | | | | | | |
| <i>Les châtelets :</i> | 2 | | | 8 | 12000 | 16800 | | | 4 | | 1200 | 22800 |
| <i>Les lavoirs :</i> | 2 | | | | 20000 | 20000 | | | 2 | | 600 | 23000 |
| Matérialisation des entrées de territoire : | | | | | | 26550 | | | | | 0 | 26550 |
| Matérialisation des entrées de territoire : | | | | | | | | | | | | |
| <i>Les entrées principales :</i> | 4 | | | | 24000 | 24000 | | | | | 0 | 24000 |
| <i>Les entrées secondaires :</i> | 2 | | | 1 | 1950 | 2550 | | | | | 0 | 2550 |